This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 06665646 7

DET
Lafont D'Aussonne

(Lafont
~~1126~~ 6
DET

MÉMOIRES

SECRETS ET UNIVERSELS

DES MALHEURS ET DE LA MORT

DE LA

REINE DE FRANCE.

Soissons. — Imprimerie de Gilles-Gibert.

LOUIS DIX-SEPT.

Mort au Temple.

MÉMOIRES

SECRETS ET UNIVERSELS

DES MALHEURS ET DE LA MORT

DE

LA REINE DE FRANCE,

[illegible] Josèphe [illegible] [illegible] de Lorraine

PAR M. LAFONT D'AUSSONNE,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE MADAME DE MAINTENON ET DE
LA COUR DE LOUIS QUATORZE.

Nouvelle Édition,

CORRIGÉE, AUGMENTÉE DES PLUS IMPORTANTES RÉVÉLATIONS ET ORNÉE DES RESSEMBLANTS
PORTRAITS DE LA REINE ET DU JEUNE ROI SON FILS LOUIS DIX-SEPT,
AVEC LE FAC-SIMILÉ DU TESTAMENT DE MORT
DE
MARIE-ANTOINETTE.

Que deviendra mon Royaume quand je ne serai plus!...
(*Paroles de Louis Quatorze*).

ASTOR LIBRARY
NEW-YORK.

I

PARIS,

CHEZ A. PHILIPPE, LIBRAIRE-ÉDTEUR,
RUE DE CLÉRY, 28;
ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA CAPITALE ET DU ROYAUME.

1836.

PRÉFACE.

La Princesse la plus décente, la plus circonspecte, la plus irréprochable *qui jamais* ait été vue sur le trône, a subi la plus horrible diffamation dont se soyent jamais avisés les pervers. Cette aimable et jeune

princesse, adorée d'abord par la nation tout-entière, devint le triste objet des haines publiques, lorsque le Trône de son Époux et le patrimoine de ses enfans n'eurent plus que son grand cœur pour les protéger et les défendre. S'opposant elle seule à tous les factieux, elle eut toutes les factions contre elle. L'issue d'un tel combat ne pouvait être douteuse : Marie-Antoinette y succomba.

Mon Livre, destiné à faire connaître ses vertus royales et ses malheurs inouis, parut dans un tems *qui lui semblait* propice.... On était dans l'erreur. Loin d'être protégé par Ceux-là qui devaient tant chérir la gloire de la Reine, mon Livre fut persécuté sous leurs yeux.

Il le fut par les alentours immédiats d'un trône, qu'on *balançait*, pour l'affermir.

Il fut persécuté par ces Hommes-d'État, d'une étonnante espèce, qui lançaient anathème *à toute innovation*, pour mieux fixer et maintenir les innovations effectuées

L'HISTOIRE, quand la sincérité y préside, est un miroir-magique, où le Passé resplendit de lumière, afin d'éclairer l'Avenir.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS

DANS LE PREMIER VOLUME.

Chap. I. Naissance de Marie-Antoinette. Son éducation. Adieux et derniers conseils de l'Impératrice sa Mère. pag. 3.

II. Le Roi Louis XV et sa Cour viennent au devant de la jeune Dauphine. 11.

III. Fêtes du mariage. Premières agitations. 15.

IV. La jeune Dauphine et son Époux. 19.

V. La Dauphine et Louis XV. 23.

VI. Madame du Barry. 27.

VII. Commencemens du règne de Louis XVI. 31.

VIII. État de la Cour, après la mort de Louis XV. 39.

IX. Sacre de Louis XVI. Premiers effets du caractère de la Dauphine sur le public. 51.

X. Les Fils de Marie-Thérèse viennent voir la Reine. 57.

XI. La Reine fait cesser l'exil de Voltaire. 63.

XII. La Reine marie, avec opulence, le marquis de Gontaut-Biron. 67.

XIII. La Reine fait quelques changemens dans sa chapelle. 71.

XIV. Relations de la Reine avec la Famille Royale. 73.

XV. Affaire du Collier. 76.

XVI. La Comtesse de La Motte, Mlle d'Oliva. 87.

XVII. Révélation du Père Loth. 96.

XVIII. Le Comte de Cagliostro. 101.

XIX. Mlle d'Oliva, en Hollande. Arrêt du Parlement. Le cardinal de Rohan refuse d'implorer. 105.

XX. La Reine confie ses chagrins à Marie-Christine. 111.

XXI. Le Lever de l'Aurore. 119.

XXII. Tendre humanité de la Reine pour les malheureux. 127.

XXIII. Marie-Antoinette et Louis XVI : contraste étonnant. 133.

XXIV. Les goûts de Louis XVI. 137.

XXV. Emploi du temps de la jeune Reine. 141.

XXVI. La Reine désire que les deux Frères du Roi habitent la Capitale. 145.

XXVII. Sentimens du public envers la Reine,

jusqu'au moment de la Révolution. Mesdames du Puget et de Sillery-Genlis. 149.

XXVIII. Titres de la jeune Reine à la reconnaissance publique. Supplice de la Question. 155.

XXIX. De l'influence de la Reine sur l'esprit du Roi. 159.

XXX. Des prétendues dissipations de la Reine. 163.

XXXI. Le Château-Trompette. M. de Calonne. 167.

XXXII. 1re Assemblée des Notables. Le Contrôleur-général de Calonne. 171.

XXXIII. L'abbé de Brienne. 177.

XXXIV. Ouverture des États-généraux à Versailles. 181.

XXXV. Les États-généraux deviennent menaçans. M. de Lambesc. 189.

XXXVI. Journée du 6 Octobre. 195.

XXXVII. Le duc d'Aiguillon. Le duc d'Orléans. 199.

XXXVIII. Le Général de La Fayette. 205.

XXXIX. Le comte de Mirabeau. 209.

XL. Nos Princes. 215.

XLI. Départ pour Langouï. 219.

XLII. Mme Campan. Mme Rochereuil. 227.
XLIII. Le capitaine Rouleau. 231.
XLIV. Détails sur Varennes. 235.
XLV. Une Constitution. La Loi martiale. 243.
XLVI. Unique et véritable objet du voyage de Varennes. 247.
XLVII. Amnistie. Lettre de la Reine à l'Archiduchesse Christine sa sœur. 255.
XLVIII. Le comte de Provence, régent du royaume. 261.
XLIX. La France avait-elle une Constitution? Les Parlemens. 265.
L. Le 20 Juin 1792. Dumouriez. 273.
LI. Journée du 20 Juin. Santerre. Péthion. 283.
LII. Nouveaux détails sur le 20 Juin. 289.
LIII. Remercîmens du Roi et de la Reine à la Garde nationale. 297.
LIV. Dernière lutte du Gouvernement Constitutionnel. 301.
LV. Manifeste de Brunsvik. Les Marseillais aux Champs-Élysées. 309.
LV *bis*. Le Roi veut abdiquer.
LVI. La Fayette semble adopter la bonne cause. 319.
LVII. Journée du 10 Août. 327

LVIII. Fureur du peuple contre la Reine. 341.
LIX. La Famille Royale est transférée au Temple. 349.
LX. Massacres de Septembre. 355.
LXI. Procès de Louis XVI. 359.
LXII. Testament de mort de Louis XVI. 365.
LXIII. Derniers adieux du Roi. 369.
LXIV. La Reine refuse son évasion. 373.
LXV. Le jeune Roi enlevé à sa Mère. 377.
LXVI. Les Comités font des propositions à la Reine. 381.
LXVII. Translation de la Reine à la Conciergerie. 387.
LXVIII. Les sections de Paris votent contre la Reine. 393.
LXIX. Le marquis de Rougeville. Michonis. 399.
LXX. Surcroît de rigueurs à la Conciergerie. 407.
LXXI. Le marquis de Rougeville, à Vienne. 413.
LXXII. Le marquis de Rougeville et les ministres de l'Empereur. 419.
LXXIII. Agitations d'esprit de la Reine. 423.
LXXIV. Le capitaine de Rûne. 427.
LXXV. Interrogatoire nocturne. 439.
LXXVI. La Reine reçoit M. Lagarde, son avocat. 445.

LXXVII. La Reine est jugée par le Tribunal révolutionnaire. 451.

LXXVIII. Dernière nuit. Le Testament. Le prêtre assermenté. 465.

LXXIX. Agonie vivante; Mort de la Reine. 475.

Marie-Stuart, Reine d'Écosse, Élégie Royale. 481.

Les derniers Adieux d'une Mère à sa Fille, Élégie, publiée en 1807; et, plus tard, dans le Mercure de France, en 1814. 485.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES [illegible]

LXXVII. « Henri est [illegible] pour [illegible]

révolutionnaire

LXXVII. Lettre [illegible]

pièce assemblée

[illegible] Agence royale ; Bibliothèque [illegible]

Mme Élisabeth, Henri d'Escamps [illegible]

Les Tuileries Adieux d'une [illegible]

La [illegible] en 1792, [illegible]

Abrégé de l'Histoire, en 1812

MÉMOIRES

Secrets et Universels

DES MALHEURS ET DE LA MORT

DE LA

REINE DE FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

NAISSANCE DE MARIE-ANTOINETTE. SON ÉDUCATION. ADIEUX ET DERNIERS CONSEILS DE L'IMPÉRATRICE SA MÈRE.

L'ADORABLE et infortunée Princesse dont je vais raconter les malheurs, naquit à Vienne, le 2 novembre 1755, de l'empereur François I^er^ et de Marie-Thérèse, d'Autriche, impératrice d'Allemagne, reine de Bohême et de Hongrie.

Je ne rappellerai point les grandes qualités de la reine de Hongrie, l'univers entier les connaît. Douée de ce génie supérieur et calme qui fait le

grands souverains, elle sut paralyser les efforts des puissans ennemis de son trône, et rendre heureux ses innombrables sujets, que son cœur affectueux et sincère appela toujours *ses enfans*. La mémoire de cette princesse jouit, dans la vaste Allemagne, du même culte, de la même vénération que celle du vertueux Louis XII mérita jadis chez les Français.

Marie-Antoinette, la dernière enfant accordée à la fécondité de l'impératrice, fut nourrie et puis élevée sous ses yeux. Les grâces de sa jeune personne, l'aimable ingénuité de son naturel, ses actes charmans de compassion et de bonté, lui attachaient, chaque jour, de plus en plus, les dames de son éducation et son auguste mère; et lorsque la comtesse de Brandéys, sa grande maîtresse et sa gouvernante, se plaisait à raconter à l'impératrice quelque nouveau trait de sensibilité, glorieux à l'archiduchesse : *N'en parlons plus*, s'écriait la fille des Césars; *je vais perdre bientôt ce trésor. Je ne l'ai mise au monde que pour les autres.*

Il n'entre point dans mon plan de rappeler à mon lecteur la guerre combinée qui réduisit Marie-Thérèse aux dernières extrémités, et qui alluma dans son cœur cette énergie admirable à laquelle l'Empire d'Allemagne dut sa conservation et son salut.

La paix la plus glorieuse termina cette lutte opiniâtre; et Louis XV, après s'être montré, quelque temps, ennemi redoutable, devint ami sincère et puissant allié. Le duc de Choiseul, son premier ministre, fidèle aux instructions et aux bonnes vues de la marquise de Pompadour, jugea qu'un éclatant mariage cimenterait la nouvelle union des cabinets de France et de Vienne. En conséquence, il demanda Marie-Antoinette pour le duc de Berry, fils aîné du dauphin. L'impératrice-reine s'attendait, depuis long-temps, à cette proposition, que, dans l'intérêt de ses États, elle avait ardemment souhaitée. *J'ai élevé ma fille comme devant être un jour Française,* répondit-elle au duc de Choiseul, *et je vous prie de dire au Roi qu'il vient de réaliser toutes mes espérances.*

On envoya auprès de la jeune archiduchesse l'abbé de Vermont, en qualité de précepteur. Cet ecclésiastique, spirituel et de bon sens, termina facilement une éducation à laquelle il ne manquait tout au plus que cette instruction minutieuse et de détail, relative aux localités, aux usages de l'intérieur, aux personnages établis, aux convenances imprévues et aux caractères accidentels.

La veille du départ et de la dernière séparation, Marie-Thérèse, très agitée, fit fermer les portes de

son grand-cabinet, embrassa plusieurs fois sa fille, sans proférer une seule parole, soulagea l'oppression de son cœur par une grande abondance de larmes, et lui tint enfin ce discours : « Antoinette, « mon aimable, ma chère enfant, si j'étais née une « simple fermière, je pourrais jouir du bonheur « que ma tendresse méritait, je ne vous perdrais « point de vue, je vous établirais auprès de moi. « Assise sur un trône, et ne vivant que pour au- « trui, je suis réduite à m'imposer le plus terrible « des sacrifices ; je donne, je livre ma chère en- « fant, et je ne la reverrai de mes jours ! Antoi- « nette, en passant sur une terre étrangère, n'ou- « bliez pas le bon peuple allemand, qui vous a « donné tant de marques d'intérêt. En devenant « la fille du roi de France, ne cessez point d'aimer « cette reine de Hongrie, qui vous a élevée sur « ses genoux, et qui a besoin de tout son courage « et de toute sa raison pour vous céder à un mo- « narque étranger. Les grandeurs sont faites pour « vous, le genre de votre beauté, tout votre ex- « térieur vous y appelle : mais votre ingénuité na- « turelle, votre candeur, que j'aimais tant, sont « un défaut chez les maîtres du monde : apprenez « à vous vaincre à cet égard. Loin de moi, sépa- « rée de Madame de Brandéys, obtiendrez-vous

« jamais un ami sincère et fidèle?... Ne donnez « votre confiance intime qu'à votre époux, et as- « surez-vous, encore, de son caractère. Je vous « ai fait lire attentivement les historiens où j'ai « trouvé ce qui pouvait se rapporter à votre nou- « velle position. Vous connaissez les imprudences « naïves et les grands malheurs de la veuve « d'Henri IV : les courtisans sont tous jetés dans un « même moule : ils se ressemblent dans tous les « temps.

« Ne faites cas de vos avantages extérieurs que » parce que les peuples, et surtout les Français, les « veulent dans leurs Souveraines. Soyez toujours « compatissante et miséricordieuse, dussiez-vous « faire des milliers d'ingrats. La cour qui vous ap- « pelle et vous attend vous offrira moins de sim- « plicité que la mienne. Le mouvement donné par « Louis XIV s'y fait encore sentir, quant à l'éclat, « à l'appareil du dehors : mais les mœurs n'y sont « plus les mêmes... L'abbé de Vermont sera votre « guide en tout. N'approuvez que par bienséance; « n'estimez que par probité. Aimez Louis XV, qui « sera votre roi, votre père. Il fut mon ennemi, « pour ne pas contrarier ses ministres; il s'est fait « mon allié, par sagesse et par inclination. Attachez- « vous à lui faire chérir de plus en plus mon

« alliance : si vous lui convenez, le Cabinet de « Vienne lui conviendra.

« Écrivez-moi souvent, j'arroserai vos lettres « de mes larmes. Je n'écris point comme la mar- « quise de Sévigné; mais vous êtes plus parfaite « que sa chère fille, et je vous aime autant qu'elle « l'aimait.

« Ne vous prononcez sur rien, tant que la France « conservera Louis XV. Si vous cessiez un jour « d'être dauphine, faites qu'on n'aperçoive point » la reine : leur *loi salique* ne veut qu'un roi.

« L'extrême timidité du dauphin me donne déjà « de l'inquiétude : rappelez, citez souvent les grands « exemples; faites que votre époux sente ; pense et « agisse en roi. Tous les archiducs, vos frères, « vous chérissent; restez unis dans tous les temps: « cette union fera votre force, et aucun de vous « n'en abusera. Adieu, ma fille ; laissez couler vos « larmes sur les joues de cette tendre mère, à la- « quelle vous ressemblez tant. Puissiez-vous n'é- « prouver jamais les tristes agitations de sa vie! « Mais, dans tous les cas, rappelez-vous que le « courage est la vertu obligée des princes ; qu'il « les sauve toujours de la honte, et presque tou- « jours du péril. »

Tels furent les sublimes conseils de Marie-Thérèse.

Le lendemain, la dernière séparation eut lieu dans les formes accoutumées. L'impératrice, malgré la fermeté extérieure de son maintien, paraissait avoir répandu beaucoup de larmes; et lorsqu'il fallut en venir aux derniers embrassemens, ce furent des cris et des sanglots, et chez la mère et chez la fille.

Toute la population de Vienne suivit les carosses de l'archiduchesse jusqu'aux limites de la banlieue; et, après l'avoir comblée de marques de tendresse et de respectueuses bénédictions, les Allemands recommandèrent à Dieu la conservation de leur archiduchesse bien-aimée, à peine âgée de quatorze ans.

Je ne retracerai point ici l'itinéraire de la dauphine, il est écrit partout. Je dirai seulement qu'elle voyait avec une sorte de terreur approcher le moment où ses pas ne fouleraient plus les territoires de sa mère. Lorsqu'on lui montra la colonne de démarcation, et qu'elle se vit sur le point de dépasser les frontières impériales, la pâleur de la mort se répandit sur son visage. Elle prononça le nom de l'impératrice, et s'écria douloureusement : *Je ne la verrai plus!*

Princesses à jamais illustres et par le cœur et par l'esprit, vous vous êtes tendrement aimées sur

cette terre de profanation, où les belles âmes sont si rares. Vous méritiez de n'être point séparées durant la vie : l'éternité vous réunit en ce moment. Le siècle qui vient de finir, témoin de vos malheurs et de vos nobles vertus, vous a décerné la couronne triomphale. Et désormais, et dans tous les temps, vos noms seront plus glorieux et plus révérés que les noms de tous les Césars vos aïeux, et que les noms de nos plus grands hommes.

CHAPITRE II.

LE ROI LOUIS XV ET SA COUR VIENNENT AU-DEVANT DE LA DAUPHINE.

Toutes nos villes, depuis la frontière jusqu'à Versailles, rivalisèrent de magnificence et de goût, pour recevoir dignement la fille de Marie-Thérèse. On admira partout son aisance majestueuse et ses grâces pleines de bonté. Les jeunes étudians d'une ville de Champagne, croyant faire le mieux du monde, la complimentèrent en vers latins. Quel fut leur étonnement et celui de leurs professeurs

lorsqu'on entendit l'archiduchesse répondre, en latin, ces paroles aimables : *Je réponds en latin pour me conformer à votre belle harangue ; mais aujourd'hui la langue française est celle qui plaît davantage à mon cœur, devenu français pour toujours. Je quitte avec bien du regret les bons parens dont j'étais si chérie. Les vôtres vous voient et vous accompagnent : qu'ils sont heureux ! que vous êtes heureux !*

A Strasbourg, la jeune princesse eut une réception des plus brillantes, que vint traverser un violent chagrin. Les personnes de sa maison, qui l'accompagnaient depuis Vienne, et qu'elle comptait amener, pour la plupart, à Versailles, lui furent retirées tout-à-coup ; elle se trouva comme seule et perdue au milieu d'une suite nouvelle qu'elle ne connaissait pas. Logée au palais du cardinal-évêque, on la voyait fondre en larmes pendant ses repas, qui, servis avec magnificence, ne captivaient pas même son attention. Ses beaux yeux se portaient sur sa cuillère d'or, dont elle paraissait observer la forme, et elle répondait poliment des monosyllabes au vieux cardinal de Rohan, placé à l'autre bout de la table, pour en faire les honneurs.

La ville de Strasbourg choisit vingt-cinq demoi-

selles, de l'âge de quinze à vingt ans, toutes belles ou jolies, et dignes, par leur éducation et leurs manières, d'être, un moment, ses compagnes d'honneur. Ce cercle inattendu plut beaucoup à la dauphine, qui parla tour-à-tour avec ces demoiselles l'allemand et le français. L'une d'elles, par la vivacité de son esprit, mérita sa bienveillance particulière. Elle improvisa quelques vers allemands qui charmèrent la princesse, et qui cependant lui prédisaient, en quelque sorte, des malheurs!... Marie-Antoinette voulut emmener cette jeune flamande à Versailles pour faire sa fortune, et ne put l'obtenir de ses parens.

Louis XV, accompagné de sa famille et de toute sa cour, alla jusqu'au château de Compiègne pour recevoir cette belle-fille, qu'il avait été sur le point de demander comme épouse, dix mois auparavant.

En apercevant ce monarque, l'archiduchesse ne consulta que son devoir et que son cœur. Elle mit pied à terre, s'avança rapidement vers son père adoptif, et, se précipitant à ses genoux, lui baisa la main. Le roi, laissant couler des pleurs, la releva avec tendresse, lui présenta M. le dauphin et ses deux frères, lui témoigna la joie qu'il éprouvait en la voyant plus belle encore et plus aimable que ne l'avait dit la renommée, et la fit monter dans son

carosse, au bruit de l'artillerie et des applaudissemens de ses sujets.

En arrivant à Saint-Denis, l'archiduchesse demanda qu'il lui fût permis de voir Madame Louise, prieure des Carmélites, dont elle possédait le portrait. Toute la Cour apprécia cette louable attention de la part d'une si jeune princesse, et l'on jugea dès-lors que le noble bon sens de la maison d'Autriche brillerait un jour au milieu des autres qualités d'une excellente reine. Madame Louise aima sa nièce en la voyant. Leur union, fondée sur l'estime, s'est accrue avec les années. Les dames de Saint-Denis, qui ont survécu en bien petit nombre, se rappellent encore avec délices les heureux momens passés en présence de leur Souveraine, qui, jeune et adorée de sa cour, s'échappait régulièrement tous les trois mois, du palais de Versailles, pour venir dans ce monastère embrasser sa tante, lui montrer les progrès de ses enfans, et puiser dans sa conversation judicieuse, des conseils ou des avertissemens, des consolations ou des espérances.

CHAPITRE III.

FÊTES DU MARIAGE. PREMIÈRES AGITATIONS.

Les fêtes du nouvel hyménée, conformes à la brillante étiquette de Versailles, furent d'une magnificence extrême, et Louis XV, au risque de déplaire à quelques turbulens de cour, se prononça dans cette occasion, pour l'illustre et antique maison de Lorraine.

La princesse Charlotte, fille du comte de Brionne, et sœur du prince de Lambesc, avait été désignée

pour l'un des quadrilles des princes du sang. Cette jeune et belle personne, connue à la cour sous le nom de *Mademoiselle de Lorraine*, était parente de la dauphine, et à tous égards méritait une flatteuse distinction. Les femmes de quelques ducs et pairs se récrièrent, et finirent par déclarer que ni elles, ni leurs époux, ni leurs parens, ne paraîtraient aux fêtes du mariage.

Le Roi, de sa propre main, écrivit à ces familles trop difficiles. Il leur demanda comme cession de complaisance, ce qu'il pouvait ordonner, dans son palais. Marie-Antoinette ressentit vivement une attaque si précipitée, et ce fut contre cette minutieuse exigeance de l'*étiquette*, qu'on la vit se prévenir dès ce moment-là.

Après les fêtes de la Cour, vinrent les réjouissances de la Ville, réjouissances qui, par l'imprévoyance d'un magistrat, se convertirent en une époque de désolation, de gémissemens et de funérailles.

Le feu d'artifice de la place Louis XV ayant réuni une immense population sur ces grands espaces, trop peu surveillés, les filous tendirent des cordes, et puis firent naître un tumulte et une fuite générale, en poussant des cris de terreur et de suffocation. Dans ce désordre, toujours crois-

sant, plus de dix mille citoyens périrent, écrasés, déchirés, exterminés les uns par les autres.

La dauphine versa bien des larmes en apprenant, le lendemain, à Versailles, l'immense consternation des Parisiens. Elle et son jeune époux envoyèrent au Lieutenant-général de police des sommes considérables pour les blessés, pour les veuves et les orphelins, et renouvellèrent ces marques d'intérêt et de compassion, plusieurs fois dans la même année.

CHAPITRE IV.

LA JEUNE DAUPHINE ET SON ÉPOUX.

La suppression rigoureuse des Jésuites avait perdu le duc de Choiseul dans l'esprit de feu M. le dauphin. Ce prince, ami de la justice et des bonnes mœurs, regardait la congrégation de Loyola comme le véritable rempart de la religion et de la monarchie ; et toutes les imputations faites et prodiguées aux Jésuites n'avaient ni altéré son estime, ni effleuré sa conviction. Les longs et pré-

cieux services rendus à Louis XIV par ce corps enseignant, qui voyait tout, qui savait tout, et qui mettait au premier rang de ses devoirs l'obligation d'avertir et de sauver le monarque, ces titres incontestables, tout à coup méconnus, ne pouvaient s'effacer de même dans le cœur reconnaissant du dauphin. Il pleura le corps illustre tombé sous la massue ministérielle, et l'on vit sa santé brillante se faner et s'affaiblir de jour en jour. Sa mort, à laquelle M. de Choiseul n'eut aucune part, fut injustement attribuée à ce ministre; et l'aîné des jeunes princes ne repoussa point assez, peut-être, les bruits que répandait la malignité.

L'archiduchesse Marie-Antoinette, appelée en France par M. de Choiseul, ne put lui exprimer librement sa reconnaissance; et bientôt elle vit ce puissant personnage tomber sous les coups de ses ennemis audacieux.

Le duc de Berri, nouveau dauphin, était guidé secrètement par Mme Adélaïde, sa tante. Mme Adélaïde, depuis long-temps contraire aux volontés de M. de Choiseul, n'avait point approuvé le mariage avec une Autrichienne; et dès les premières nouvelles de cet hyménée, elle avait rempli d'alarmes et de méfiance, l'esprit docile de son neveu.

Le prince trouvait sa jeune épouse belle et char-

mante; mais elle était fille de Marie-Thérèse, princesse habile, *ancienne ennemie des Français:* dès-lors, « elle ne devait être pour lui qu'une agréable dame de compagnie, et jamais la dépositaire de ses confidences, de ses projets. »

Madame Campan, mal instruite du fond des choses, a déclaré dans ses *Mémoires* que Louis XVI, les six premières années de son mariage, n'éprouva aucun sentiment d'amour pour la jeune compagne de ses destins, et qu'il poussa long-temps l'indifférence jusqu'à s'endormir auprès de son épouse, sans se douter qu'il fût son mari. Madame Campan a voulu, par ce trait, avilir et déshonorer Louis XVI. Ce passage de son livre a contristé bien des lecteurs. Je vais, en peu de mots, rétablir les faits; je m'y vois contraint, pour la satifaction des hommes sincères, et pour attester que la reine Marie-Antoinette obtint l'amour et la vive affection de son époux, aussitôt qu'elle parut devant lui ornée de ses grâces naturelles, de sa physionomie distinguée, de son enjouement et de son esprit.

Louis XVI était né bien constitué. Son organisation physique était si parfaite, que peu d'hommes ont eu, sous son règne, la force robuste qu'il se plaisait à laisser voir.

Une légère imperfection contrariait néanmoins l'état de ce prince venu au mariage. Sa pudeur extrême l'empêcha long-temps de confier une pareille circonstance à ses médecins. Il fallut que son confesseur le lui ordonnât. Le prince parla ingénûment. Alors, une rapide et sûre opération consola la nature, et le jeune successeur de Henri IV vit, à son tour, naître ses successeurs.

CHAPITRE V.

LA DAUPHINE ET LOUIS XV.

L'ARCHIDUCHESSE Marie-Antoinette n'était âgée que de quatorze ans et cinq mois, lorsqu'elle épousa le duc de Berri, nouveau dauphin de France. Louis XV aima sa belle-fille en la voyant pour la première fois. Et pouvait-il ne pas aimer une jeune personne douée de tous les agrémens, qui ne songeait qu'à mériter sa faveur et à lui plaire! *Comment trouvez-vous la dauphine?* Telle était la

question que fesait le Roi pendant plusieurs jours.

Cette dauphine, assurée de plaire, n'en fut que plus aimable; et Louis XV, naturellement triste et mélancolique, ne reprenait sa sérénité qu'en la voyant. Il n'avait connu qu'imparfaitement Louis XIV, et toutefois il tenait au cérémonial des cours et de la grande étiquette presqu'aussi sévèrement que son Aïeul. Un matin, Madame la dauphine, en négligé, entre gaîment dans son cabinet, vient à lui, et lui présente son front pour recevoir le baiser d'usage. *Mon papa,* lui dit-elle, *il me tardait de vous voir. Je viens vous demander la permission de paraître, aujourd'hui, devant vous, en deshabillé du matin.*

Louis XV l'embrassa en riant, et dit en se tournant vers les seigneurs : *J'aime bien qu'on demande la permission, quand on l'a déjà prise.*

Peu de jours après les fêtes du mariage, le Roi se promenait avec sa belle-fille dans les jardins de Versailles, dont il lui montrait les curiosités. Arrivés à une rampe élevée et difficile, Louis XV, au lieu d'un perron, n'aperçut que des pierres en ruines. Il passa le premier, et puis donna la main à la dauphine, qui s'élança légèrement. « Je vous « demande bien pardon, ma fille », lui dit le monarque aussitôt. « De mon temps, il y avait ici un

« beau perron de marbre ; je ne sais ce qu'ils en « ont fait. » — « Comment, de *votre temps*, re- « prit la jeune Étrangère avec un sourire, est-ce « que vous n'êtes plus Roi, mon papa? »

Louis XV rougit, et on parla d'autre chose. L'abbé Terrai s'empressa de rétablir le perron.

CHAPITRE VI.

MADAME DU BARRY.

MADEMOISELLE DE ROMANCE, fille d'un conseiller au parlement de Rouen, était douée d'une beauté remarquable; mais son esprit n'était pas au niveau de son ambition. Elle eut un fils, que le roi ne consentit à légitimer qu'à la condition qu'il serait d'église. Sa beauté extraordinaire a causé sa perte. On l'appelait l'abbé de Bourbon.

La jeune comtesse du Barry succéda à Made-

moiselle de Romance. On a parlé d'elle avec trop d'amertume; et l'abbé Delille, je ne sais pourquoi, l'a outragée dans son poëme de *la Pitié*, destiné aux âmes compâtissantes. Madame du Barry, âgée de dix-sept ans, fut conduite à la cour, et donnée à un roi sexagénaire, qu'elle égayait, qu'elle faisait rire, et jamais aux dépens d'autrui.

Les ennemis du duc de Choiseul, devenus maîtres de sa personne, voulurent l'exciter contre Madame la dauphine. La comtesse prudente, quoique ingénue, répondit toujours : *Je la trouve si aimable!.... elle porte mes modes avec plaisir.*

La dauphine, pénétrée de reconnaissance pour les bons procédés de la favorite, et d'un tendre respect pour le Roi, ne se permit, à son tour, aucune improbation, aucune réflexion contre le rôle de la comtesse. Et lorsqu'on lui demanda trop ouvertement ce qu'elle pensait de Madame du Barry, Marie-Antoinnette, âgée à peine de quinze ans, répondit sans détour : *Elle est charmante!*

Après la mort du Roi, Madame du Barry, reléguée dans un couvent de province, et dépouillée de l'administration de ses revenus, écrivit à la jeune Reine une lettre pleine de naturel et d'abandon, qui toucha vivement cette princesse. Malgré l'aversion du nouveau Roi pour le nom que por-

tait la comtesse, Marie-Antoinnette sollicita des adoucissemens à sa captivité, et peu à peu sut obtenir sa grâce et la restitution de Lucienne, son domaine favori. Ce noble bienfait inspira une si profonde reconnaissance à Madame du Barry, que, dans les jours affreux qui suivirent, elle s'exposa mille fois pour la cause sacrée de la Reine, et qu'elle perdit la vie pour avoir porté son deuil et celui du Roi. (Dans les Notices qui terminent cet ouvrage, on trouvera la lettre de la comtesse du Barry à la Reine, et les détails relatifs à son trésor, qu'elle destinait à nos princes devenus malheureux.)

CHAPITRE VII.

COMMENCEMENS DU RÈGNE DE LOUIS XVI.

Louis XV, fils du duc de Bourgogne, était monté sur le trône à l'âge de cinq ans, par la mort de Louis XIV, son bisaïeul, chargé d'années. La vaste impulsion donnée aux affaires, sous le règne glorieux de Louis-le-Grand, avait continué d'agir sur l'administration de son successeur; avec cette différence, toutefois, que Louis-le-Grand n'assemblait son conseil que pour connaître et compa-

rer les opinions, tandis que son successeur abandonnait toutes les hautes décisions d'état à la majorité des suffrages.

Esclave respectueux de toutes les traditions monarchiques, Louis XV s'était déclaré, par conviction, le continuateur de Louis XIV. Mais l'arrière petit fils n'avait de son bizaïeul que le goût général de la grandeur et une représentation noble et royale. L'amour du bien était dans son cœur; l'amour de la gloire et la patience du travail ne dominaient pas dans son caractère. Voluptueux par tempérament, amolli par les jouissances, Louis XV tomba de bonne heure dans les ennuis de la satiété; et comme les soins d'un vaste Empire sont au-dessus d'une âme énervée, il voulut confier à ses ministres ce que Louis le Grand s'était chargé de faire, à lui seul, jusqu'au tombeau.

En 1774, lorsque Louis XV mourut, la France, accablée d'impôts, et privée de ses parlemens vénérables, n'était plus qu'un sombre théâtre d'inquiétudes et d'agitations. La mort du roi fut reçue en tous lieux avec les transports d'une indécente allégresse, et le corps de ce prince, porté en poste à Saint-Denis, n'éprouva que des railleries ou des malédictions sur son passage.

Les ministres avares et absolus qui venaient de tout ravager, de tout détruire en son nom, reçurent des lettres d'exil, signées par Louis XVI, et les parlemens tutélaires furent rendus aux vœux ardens et aux besoins du peuple français.

Louis XVI n'avait que vingt ans lorsque Dieu lui commanda de prendre le sceptre en main et d'accepter la couronne de ses ancêtres.

Il était né bon, équitable, vertueux : il désira faire à ses sujets tout le bien possible.

Il était né simple, timide, irrésolu : il comprit aussitôt que le bien lui serait impossible à faire ; et il s'affligea d'être roi.

Le comte de Maurepas, fils d'un Pontchartrain, devint aussitôt son premier ministre. Sous la conduite de cet homme ingénieux plus qu'habile, on vit la confiance renaître, et l'ordre et la paix se rétablir en tous lieux.

La France alors était la nation la plus facile à gouverner de la terre. Distribuée en classes diverses, qui toutes s'appréciaient et chérissaient leur sort, la grande famille aimait à s'occuper de ses affaires personnelles, et laissait volontiers au Monarque l'examen de l'ensemble et le soin général de l'État.

Lorsqu'une brillante succession, ou les longs

profits d'un commerce, ou les rapides prospérités d'outre-mer, avaient apporté l'opulence dans une famille particulière, cette famille s'élevait, d'elle-même, par quelque magistrature, jusqu'à la sphère des patriciens. Nulle intrigue, nulle basse adulation, nul moyen contraire à l'honneur ne venait souiller le premier élan de ces origines. Et sans trouble, sans commotion, sans préférence injuste, sans passe-droits, l'État voyait tous ses tribunaux constamment remplis, toutes ses magistratures bien composées, la masse indispensable de sa Noblesse toujours au complet; et semblable au vaste corps de la nature, qui, par une invisible et secrète action, se répare et s'entretient sans cesse, de lui-même, le corps politique de l'État marchait constamment vers sa perfection, par le travail occulte et bien ordonné de ses rouages.

La jeune Reine et son époux furent aimés du peuple avec idolâtrie. On leur sut gré de tout le mal qu'ils avaient proscrit; de tout le bien qui résultait déjà de leur probité; de toutes les améliorations que promettaient leur modestie et leur sagesse.

Marie-Antoinette, par désintéressement, refusa le don précieux que, de temps immémorial, la

Nation offrait à ses Reines; et, par humanité, Louis XVI renonça de même au subside connu sous le nom du *joyeux avènement.*

1776. M. Turgot, adoré dans son intendance, fut appelé au ministère, parce que l'opinion publique lui destinait déjà cet emploi. M. Turgot, désirant faire sa cour aux novateurs encyclopédistes, supprima les corvées, favorables au gouvernement, mais gênantes pour les campagnes. Cette suppression désirée fit bénir le nom du jeune roi.

Deux ans après, M. Necker, génevois, né avec le génie financier, et devenu l'un de nos banquiers les plus opulens par l'effet de ce même génie, fut appelé au contrôle-général des finances, c'est-à-dire au véritable timon de l'État. Son coup-d'œil pénétrant se rendit bientôt familiers les nombreux et obscurs détours du labyrinthe. Il fit cesser beaucoup de gaspillages et de rapines. Il rendit la joie aux rentiers et la sécurité aux créanciers de l'État. Il paya les divers arriérés; il mit le trésor au courant; il exécuta des économies. Et le monarque, cependant, faisait la guerre à l'Angleterre, en protégeant à force ouverte l'insurrection des États-Unis.

A la cour, et partout, l'aspect d'un homme

supérieur est un supplice pour l'infériorité et pour l'envie. Le vieux comte de Maurepas, bien servi, mais un peu éclipsé par M. Necker, entreprit de l'embarrasser dans sa marche, et lui suscita secrètement des antagonistes et des contrariétés.

Le contrôleur-général, par économie, n'approuvait pas une opération que favorisait et défendait opiniâtrément le ministre de la marine : ce ministre (Sartine) avait déjà pour lui M. de Maurepas. Le contrôleur-général, réduit à se défendre dans un mémoire, remit ce mémoire au jeune monarque, et le monarque, se défiant de ses propres lumières, renvoya l'écrit à son Conseil.

En sa qualité de Calviniste, M. Necker ne pouvait entrer de sa personne au Conseil du Roi. Il demanda qu'il lui fût permis d'y paraître enfin, pour y expliquer ses vues, et répondre à son adversaire en combattant ses erreurs et ses opinions.

Rien n'était plus sensé, rien n'était plus juste que la demande du contrôleur-général. Le Roi, pour plaire au vieux Maurepas, accorda *les Entrées de la Chambre* que ne demandait pas son ministre des finances, et lui refusa l'entrée au Conseil, qui lui était d'une indispensable nécessité.

Le contrôleur-général, humilié par une semblable décision, donna sa démission et rendit le

portefeuille. Ce malheur arriva en l'année 1781; et c'est à ce funeste événement que se rattachent toutes les calamités de la France.

M. Necker publia son Compte-rendu, présenté au roi. Dans cet écrit, nos pères virent avec douleur que la vanité, que la médiocrité venait d'ôter les finances à un homme incomparable, à un ministre assez habile pour avoir, en moins de quatre années d'une guerre éclatante, fermé toutes les plaies de l'État, et porté le revenu public à VINGT-SEPT MILLIONS au-dessus de la dépense.

La Reine était bien jeune à cette époque; cependant, après avoir lu le Compte-rendu, qu'elle voyait dans les mains de tout le monde, elle dit ces paroles charmantes : « Le Roi ne saurait contre-« dire M. de Maurepas; mais il est incapable d'a-« voir voulu offenser M. Necker : j'espère que ce « ministre nous reviendra. »

Le vieux Maurepas termina, peu de temps après, sa trop longue carrière; le Roi ne rappela point M. Necker.

M. Joly de Fleury (du Grand-Conseil) et le président d'Ormesson lui succédèrent. L'un et l'autre étaient sans talent; ils devinrent involontairement la proie des intrigans et des subalternes. Les emprunts se multiplièrent, et dépassèrent bientôt un

milliard. Le parlement, témoin judicieux de tout ce désordre, s'en plaignit par des remontrances *secrètes;* les nouveaux ministres reconnurent bientôt eux-mêmes qu'ils s'étaient mis sur le bord d'un volcan.

CHAPITRE VIII.

ÉTAT DE LA COUR APRÈS LA MORT DE LOUIS XV.

Si la Reine, entraînée par sa grande jeunesse et les conseils pernicieux de quelques familles insatiables, avait contribué, comme elle en fut accusée, à l'épuisement du trésor royal, je la plaindrais d'une facilité si dangereuse à l'État et si funeste à elle-même; je déplorerais la triste condition des grands de la terre, qui ne peuvent obtenir des approbateurs et des amis qu'à prix d'or; et je n'en

accuserais pas moins de barbarie et d'impiété les infâmes dilapidateurs qui, s'affichant tout-à-coup pour des Réformateurs austères et des prédicateurs de sagesse politique, ont pris sur eux de mettre en jugement et de punir une princesse dont ils avaient sollicité peut-être, et obtenu, des secours secrets et des charités.

Non, la Reine jamais ne se rendit coupable de prodigalités et de dissipations. Née avec un grand fonds de discernement et de prudence, elle se fit remarquer, en arrivant au milieu de nous, par la modération de ses désirs et le peu d'exigence de ses fantaisies. Les quatre années qu'elle fut dauphine, la cour ne vit en elle que douceur, modestie et bonté. Sa figure charmante se passait aisément d'atours, et un nœud de ruban dans sa chevelure enfantine, un simple collier de perles, deux bracelets semés de papillons ou de fleurs, la rendaient aussi belle et aussi brillante que la favorite, couverte d'or et de diamans.

Avant la mort de Louis XV, sa maison fut tenue et administrée sur le même pied de représentation et de dépense que la maison de la dauphine *de Saxe;* et l'archiduchesse d'Autriche était encore si jeune, que sa dame d'honneur, la duchesse de Noailles, décidait rondement sur toutes

choses, et ne songeait pas même à pressentir ses goûts ou ses volontés.

Après la mort de Louis XV, la maison de la jeune Reine fut montée sur le même pied que la maison de la feue Reine Leckzinska. La même somme fut affectée aux vêtemens et aux atours; la même somme au service et aux officiers. La cassette particulière, malgré l'énorme changement survenu dans les valeurs, demeura fixée à quatre cent mille livres par année, comme aux règnes de Louis XIV et de son successeur; et ce ne fut qu'à la naissance du premier dauphin (1781) que le roi voulut augmenter de deux cent mille francs la cassette de son épouse.

Marie-Antoinette, en acquérant de l'expérience, démêla quelques dépenses inutiles dans son intérieur, et aperçut aussi, à n'en pouvoir douter, certaines exagérations sur plusieurs comptes de ses fournitures. Elle amena insensiblement une administration plus régulière; et les intéressés à ces nombreux désordres la taxèrent de minutie ou de dureté. Équitable et généreuse, elle ne voulut jamais oublier que presque toutes les personnes de sa maison avaient chèrement acheté leurs emplois, leurs offices; et cette excellente princesse indemnisa par d'honorables gratifications ce qu'elle

avait droit de punir comme bénéfices trop illicites.

Sa belle âme ne pouvait souffrir les infidélités et les voleries ; mais cette belle âme éprouvait le noble besoin de donner. Les vieillards, les petits enfans étaient le continuel objet de son attention et de ses sollicitudes. Un jour, se promenant seule avec le Roi, dans le parc silencieux de Versailles, elle vit passer auprès d'elle un jeune garçon de huit ou neuf ans, qui, dans une marmite de faïence, portait des débris de pain et de viande, et cheminait en hâtant le pas.

De la main qui lui restait libre, cet obscur voyageur salua la Reine et le Roi. « Mon petit ami, lui « dit la fille de Marie-Thérèse, où vas-tu? Com- « ment t'appelles-tu? » — Je me nomme Joseph, répondit la voix ingénue, j'apporte cette nourriture à mon père, qui demeure hors de ces bois, passé Trianon. — « Etes-vous beaucoup d'enfans « chez papa? Avez-vous encore votre mère? » — Nous sommes cinq enfans ; papa est vieux, maman est morte. — « Pauvre petit, lui dit la Reine, viens, « prends ce louis d'or, que je te donne ; porte-le « de suite à ton père ; et prie le bon Dieu pour le « Monsieur et pour la Dame que tu rencontres « sur ton chemin. » Joseph, dans l'admiration,

salue ses bienfaiteurs, sans les connaître, et, reprenant sa marche aisée, se dépêche de gagner la maison.

Les deux promeneurs, par un détour, le suivirent, pour ne pas ignorer son habitation, et ils y arrivèrent presqu'aussitôt que lui. Arrêtés en dehors, auprès de la cabane, ils entendirent la voix du père, que cette pièce d'or venait de mettre en allarme, et qui ne savait s'il devait se réjouir ou réprimander son enfant.

« Ne repoussez point votre fils, dit aussitôt « Louis XVI à ce père de famille : c'est nous « qui l'avons chargé de vous apporter cette pièce « d'or. Joseph a toute la physionomie d'un hon- « nête homme : aimez-le bien, il ne vous a point « trompé. »

« Il nous a dépeint votre malheur, ajouta la « Reine, de manière à nous y intéresser vivement. « Joseph nous plaît, nous nous chargeons de lui; « et, pour récompenser votre probité respecta- « ble, nous serons les bienfaiteurs de vous et de « vos enfans. Mes chers amis, remerciez la Pro- « vidence : le bon Roi Louis XVI vous visite « aujourd'hui dans votre maison. »

A ces paroles, le pauvre cultivateur reconnaît ses princes, et veut se prosterner à leurs pieds.

Le Roi le relève, cause avec lui de sa position, de ses besoins, et ne le quitte pas sans lui avoir prouvé que son aimable Joseph a changé pour toujours la face de ses affaires.

Le trait de bienfaisance et de commisération que je viens de rapporter ici n'étonnera certainement pas les anciens habitans de Versailles. Il leur en rappellera beaucoup d'autres, d'une aussi touchante simplicité. Il leur rappellera l'aimable affabilité de Marie-Antoinette pour tous les jolis enfans qui s'offraient à sa vue sur son passage, et les caresses gracieuses qu'elle leur prodiguait involontairement.

La première année de son règne, elle fonda un hospice à Versailles, pour un certain nombre de femmes âgées, de toute province et de toute condition.

En 1778, à ses premières relevailles, elle fonda un asile semblable, pour les pauvres femmes en couches, soit de Versailles, soit des lieux voisins.

Les libellistes n'ont jamais parlé de ces deux hospices vénérables; mais, en revanche, ils ont dépeint avec amertume et fureur la toilette de cette princesse et l'extrême richesse de ses atours.

La reine, je dois en convenir, se fit universellement remarquer par tout son extérieur, rempli

de grâces. Fidèle à sa naissance, fidèle à son rang, fidèle aux nobles convenances du trône, elle ne parut jamais aux regards des Français qu'avec cet éclat majestueux, dont le prestige est une puissance, et dont l'attrait lui soumettait les cœurs. La coupe extraordinaire de sa figure, la perfection de son regard et de sa physionomie, la dignité de son maintien, l'aisance inexprimable de ses manières, lui méritaient d'abord un tribut général d'admiration; et lorsqu'aux grands jours d'apparat, elle joignait à tous ces avantages victorieux, la pompe de ses vêtemens et les magnificences de sa parure inimitable, on peut dire qu'elle formait, à elle seule, un spectacle digne des hommes et des dieux.

Toute autre qu'elle eût fait tourner tous ces hommages au profit de sa vanité,..... Marie-Antoinette ne consentait *à être belle*, que par obligeance: elle ne songeait à plaire au public que pour en être aimée; et elle ne souhaitait d'être aimée, que pour amener tous ces cœurs au Roi.

Personnellement, par goût de caractère et d'instinct, cette princesse affectionna toujours la vie privée, l'existence de la nature, si opposée à la représentation et aux grandeurs. Mais le Roi son époux les fuyait aussi, de toute la force de son aversion, ces représentations trop assujettissantes,

que réclamait son autorité. Marie-Antoinette, voulant tout concilier, s'imposa courageusement une si fréquente servitude ; elle tint sa cour avec intelligence, avec dignité. Ne pouvant se résoudre à tyranniser un caractère qu'elle respectait, elle montrait du moins, à sa cour, l'Épouse du monarque ; et tous les placets accueillis par ses mains charmantes étaient bien assurés de ne pas tomber dans l'oubli. Quel règne eût jamais été comparable à celui de Marie-Antoinette, si le sceptre de Blanche de Castille eût jamais passé en ses mains.

L'affreuse envie et la méchanceté n'émettront pas, j'en suis sûr, le même suffrage ; mais la justice et la sincérité prononceront, à cet égard, la même opinion que moi. Qu'ils vieillissent accablés d'infirmités et du mépris public, ceux qui, foulant aux pieds toute pudeur, ont dénaturé les nobles actions et les bons sentimens de cette Reine, pour l'avilir dans l'esprit de la multitude et lui ravir une considération qui faisait crouler leurs desseins ! Trente années d'agitations publiques et de malheurs ont suivi le jour nébuleux qui la vit entrer dans sa tombe (1). Le soleil de vérité se lève enfin sur cette tombe solitaire ; et Dieu permet que

(1) L'auteur publia cet ouvrage, en 1824.

la candeur et l'innocence ayent aussi leur tour.

Par l'effet de ce naturel simple et vrai qui savait chérir la nature, Marie-Antoinette aimait la campagne et ses habitans. Eloignée, par sa position, de ces objets qu'elle croyait plus près du bonheur, elle s'en rapprochait par l'imagination et par l'espérance.

Les opéras qu'elle affectionnait le plus étaient ceux où dominait une action champêtre : le joli drame de *Nina* lui fit verser bien des pleurs. Dans ses appartemens, on ne voyait ni tableaux d'histoire, ni de batailles : et elle disait elle-même avec abandon : « Ne mettez que des fleurs, des paysages et des Vateaux. »

Pénétré de respect pour la mémoire de Louis XIV, elle aimait son Versailles, et approuvait jusqu'à ses imperfections ; mais Versailles était à ses yeux un costume de cérémonie, et son cœur lui demandait sans cesse un hameau. Elle distingua le Petit-Trianon, commencé par Louis XV, et elle pria le Roi de lui donner ce joli séjour. Quelle fut sa joie lorsque, après sa première couche, elle obtint cette légère propriété !

On a calomnié Trianon, comme on a calomnié sa Maîtresse. Trianon, vu de près, m'étonna

beaucoup, je l'avoue, lorsque j'y fus admis pour la première fois. Mes yeux s'attendaient à y trouver prodige sur prodige, enchantement sur enchantement... Et mes yeux, bien surpris, n'y trouvèrent que ce qu'ils avaient rencontré partout ailleurs. Une chaumière principale, à deux étages, servis par un escalier en plein air, comme en Savoie ou dans les Treize-Cantons. De jolies petites cabanes semées au hasard sur les bords d'un lac romantique. Un agréable moulin, presque toujours en activité. Quelques ruines attendrissantes. Des rochers, des ponts, dans le genre anglais. De grands arbres comme aux déserts du nouveau-monde; des gazons aussi purs que les gazons d'Abel. Voilà ce que m'offrit ce Trianon si renommé, pour l'expiation duquel on a fait mourir une Reine!

Tous les jardins anglais, voisins de la Capitale, avaient occasionné bien plus de dépenses; et les connaisseurs n'auraient pas accepté Trianon, en échange du Raincy, de Morfontaine et d'Ermenonville.

A Marly, Louis XIV, autrefois, ne déposait qu'une très-faible portion de la pompe et de la majesté royale. Entouré de dames et de seigneurs, tous étincelans d'or et de pierreries, il ne renonçait ni à son jeu formidable, ni aux plaisirs de son théâtre,

ni à la férie de ses concerts. Sa table, même, devenait plus dispendieuse qu'à Versailles, puisqu'il y recevait, alors, et les grands dignitaires, et sa cour, et les embassadeurs invités.

A Trianon, Marie-Antoinette ne recevait et n'appelait qu'un petit nombre de personnes choisies; ces personnes, toutes aimées et estimées du Roi, venaient habiter les chaumières; leurs vêtemens, alors, comme ceux de la Reine, prenaient les modifications les plus simples, afin de s'unir et de correspondre à la simplicité du lieu. On renonçait pendant huit jours à toutes les habitudes, et, pour ainsi dire, au souvenir de Versailles. On s'était couché de bonne heure, on se levait presque au même instant que le soleil. On jouissait avec délices du baume et du parfum des matinées printanières. On allait manger du lait pur, des œufs frais, au sain de la ferme ou de la laiterie. On déjeûnait sous les ombrages, sur des tapis de vert gazon. On festonnait, on brodait en cercle; on épuisait une quenouille villageoise; on s'exerçait à la dentelle; on fesait, au moins, du filet.

Des promenades bocagères venaient suspendre ces travaux; et, après le dîné, qui, parfois, avait lieu dans le moulin, et le plus souvent dans la chaumière de la Reine, on dansait quel-

ques pas champêtres, au bruit modeste de la mandoline et du tambourin.

Toute la cour ne put être admise à ces plaisirs innocens et réservés. Le turbulent orgueil se plaignit des préférences. L'envie agita ses vipères; elle les chargea de lancer leurs poisons.

Mais on reconnut aisément les auteurs de ces calomnies. La Reine pouvait les faire punir avec rigueur : elle se contenta de déclarer qu'elle n'ignorait point leur malice et leur ingratitude. Elle aima toujours Trianon ; mais elle y amena plus rarement sa compagnie. Et pour que ce lieu charmant ne tombât pas dans les tristesses de la solitude, elle y établit cinq ou six ménages de cultivateurs, de bergers véritables, qui l'ont habité jusqu'à sa mort.

CHAPITRE IX.

SACRE DE LOUIS XVI, A RHEIMS. PREMIERS EFFETS DU CARACTÈRE DE LA REINE SUR LE PUBLIC.

Louis XVI, naturellement ennemi du faste et des prodigalités, ordonna que la plus grande simplicité présidât aux cérémonies de son sacre. Mais comme chaque règne ne voit qu'une fois cette solennité fondamentale, on crut devoir lui désobéir, pour sa propre gloire; et le sacre de ce prince jeune et modeste fut le plus brillant appareil qui ait jamais été déployé aux yeux des nations.

Marie-Antoinette, du haut de sa tribune, observait tous les symboliques détails de cette fête religieuse, ne perdait jamais de vue l'auguste et principal Acteur qui occupait la scène, s'intéressait à la dignité de tous ses mouvemens, s'unissait du fond du cœur à ses prières candides, et demandait au Roi des rois qu'il voulût favoriser et bénir le règne de la justice et de la probité.

Marie-Antoinette, au milieu de cette assemblée immense, ne voyait que le Roi, et cette immense réunion ne voyait et ne contemplait que la Reine. Vêtue d'une robe d'argent couverte de saphirs et de pierreries, elle étincelait de toutes les lumières du temple; et sa beauté personnelle éclipsait et surpassait encore tout cet éclat.

Elle n'avait pas atteint sa vingtième année, et la dignité de son caractère était déjà si proportionnée à sa haute position, que cette cour nombreuse et cette affluence de spectateurs furent contenues dans le calme et dans le respect par la seule attitude et la noble sérénité de la Reine. Après la cérémonie, dans le salon de ses appartemens, une légère plaisanterie s'étant élevée sur la *perpétuité de la Sainte-Ampoule*, Marie-Antoinette, par un regard de tristesse et d'étonnement, punit et dissipa ce scandale. On l'aimait, on la respectait. La

jeunesse de la cour, malgré la licence des temps et des habitudes façonnées en usage, admirait les grâces modestes de sa Souveraine, se faisait un bonheur de sa présence et de son aspect, et adoptait, pour lui plaire, tout l'extérieur de la décence et les sages discours de la régularité.

Des livres, inspirés par la haîne, ou payés par la vengeance et la malignité, ont parlé, dans un temps affreux, *de la légèreté, des imprudences de Marie-Antoinette :* ces livres n'ont répété, n'ont répandu que les propos des calomniateurs.

Prisonnier de la révolution à un âge très-tendre, j'ai habité les sombres cachots avec les anciens habitans des salons de Versailles, et le malheur voulut me lier avec les grands de cette cour, qui n'était plus. Parmi ces nobles compagnons d'infortune, je trouvai des opinions tout-à-fait différentes sur la politique générale, sur les ministres, sur les événemens, sur les qualités ou les défauts du bon Louis XVI lui-même. Mais à l'égard de la Reine son épouse, je le déclare en présence de Dieu et de la postérité, tous ces seigneurs, tous ces prélats, toutes ces femmes de qualité, chargés d'afflictions et d'années, s'accordaient à pleurer, à gémir sur son sort. On citait ses paroles charmantes d'indulgence ou de conciliation; on citait

ses innombrables bienfaits connus, mille fois moins nombreux que ses bienfaits restés dans l'ombre et le silence.

On parlait des charmes de sa personne, de l'éblouissante majesté de son maintien, du séduisant effet de son accueil, à quoi rien ne fut jamais comparable; mais tous ces anciens courtisans s'accordaient surtout à reconnaître en elle une sœur affectueuse et dévouée, une épouse aimante et irréprochable, la mère la plus tendre, la plus attentive, l'amie la plus généreuse, et la reine la plus honorable que le trône ait possédée jamais.

Je demandais un jour à madame la duchesse de Duras, douairière, si la Reine avait beaucoup d'esprit : « Dans les occasions importantes, me répon-
« dit cette dame, la Reine parlait avec toute la
« justesse, tout l'à-propos qui convenait aux cir-
« constances et à son rang suprême. Dans les con-
« versations ordinaires, elle ne cherchait pas à
« montrer de l'esprit, mais à faire valoir celui des
« autres. Jamais je ne l'ai vue sourire à un trait de
« moquerie ou de malignité : elle appelait ces
« sortes de discours *le mauvais esprit*. Vers les
« commencemens, les jeunes femmes, un jour,
« dans le carrosse, parlaient avec peu de ména-
« gement de quelques dames absentes, Madame

« la Dauphine les interrompit, et leur dit : *Mes-*
« *dames, seriez-vous bien aises qu'en votre ab-*
« *sence, l'on vous traitât ainsi, devant moi !...*
« Le lendemain, elle en causait avec la duchesse
« de Mouchy, ma mère, et lui demandait ingé-
« nûment ses conseils pour l'avenir. *Madame,*
« lui dit la maréchale, *je vous conseille de vous*
« *adonner à la lecture; votre Altesse royale*
« *mettra beaucoup de faits remarquables dans*
« *son esprit; et ces événemens, rappelés à propos,*
« *fourniront naturellement aux entretiens du*
« *carrosse.*

« La jeune Archiduchesse, à dater de ce jour,
« se fit donner nos meilleurs livres, les lut avec
« attention, avec fruit, et se composa la plus so-
« lide et la plus aimable instruction qui puisse dis-
« tinguer une princesse. »

Le Roi, son époux, aimait aussi beaucoup la lecture; mais la tournure de son imagination le jetait vers les sciences, et les choses de système ou de calcul. Ces objets, étrangers à son état, ne lui furent d'aucune utilité quand le délire des passions fit éclater autour de lui la plus effroyable des tempêtes. La Reine, au contaire, à qui les temps anciens étaient vivans et présens comme les jours de son existence, comprit que lorsque le feu

se déclare dans une forêt, il faut isoler rapidement les arbres incendiaires, sous peine de voir l'embrâsement saisir et dévorer la vaste étendue, en répandant partout la désolation et la mort.

Élève particulière de Gluk, ce compositeur immortel dont l'Allemagne se glorifie à juste titre, Marie-Antoinette donna, parmi nous, un grand essor au perfectionnement de la musique. Après ses lectures, la musique vocale et les instrumens étaient son délassement favori. Elle y consacrait des heures entières, qui pour elle s'écoulaient aussi vite que des instans. Plafonds majestueux de Versailles, vous les avez entendus et répétés les doux accens de cette voix harmonieuse; vous les avez entendus !.... Et depuis les cris de terreur qui leur succédèrent dans la nuit du 6 octobre, vous êtes restés silencieux et muets! La nature, en créant Marie-Antoinette, avait fait un effort sublime : de si brillans prodiges ne se répètent point. Versailles a cessé d'exister pour les pompes du trône et le triomphe des arts. Versailles languira, désormais, dans le vide, dans la consternation et le silence. Versailles n'a plus rien à espérer, plus rien à attendre, la Reine Marie-Antoinette en est sortie pour toujours.

CHAPITRE X.

LES FILS DE MARIE-THÉRÈSE VIENNENT VOIR LA REINE.

L'ARCHIDUC Maximilien et l'Empereur Joseph vinrent en France incognito, pour y revoir une sœur qu'ils avaient toujours aimée, et dont les voyageurs et les poètes célébraient, à l'envi, les appas. Ils virent avec attendrissement l'amour des Français pour cette jeune Souveraine. Au grand opéra, Joseph II, ému, jusques aux larmes, de l'entou-

siasme universel qu'inspirait sa sœur, remercia, du geste, les Parisiens, et dit à haute voix ces paroles : *Qu'on est heureux de régner sur une semblable nation!....*

Nous méritions, alors, cet éloge honorable; Joseph II eut la douleur, avant son agonie, de le rétracter, en pleurant.

Vers la fin de l'année 1778, Marie-Antoinette, âgée de vingt-trois ans, devint mère. Cet événement fit tomber les craintes ou les espérances de ceux qui, jusqu'alors, l'avaient accusée de stérilité. La reine de Hongrie, sa mère, lui écrivit pour la féliciter sur cette naissance long-temps désirée; et les fêtes publiques, à Vienne, furent presque aussi brillantes qu'à Paris.

Trois ans après, Marie-Antoinette donna le jour à un dauphin, qui fut reçu par les Français avec tous les transports de la joie la plus sincère.

Trois ans après, elle donna un frère à ce dauphin, et lorsqu'elle vint remercier Dieu, suivant l'usage, à la Cathédrale et à Sainte-Geneviève-du-Mont, le peuple, ravi d'admiration et pénétré de reconnaissance, voulut dételer son char de triomphe, et le traîner, lui-même, dans tout Paris.

Ce carrosse étonnant, inventé pour la satisfaction des Parisiens, était d'une forme entièrement

nouvelle. Transparant dans toutes ses hauteurs latérales, il n'offrait que des glaces au lieu de peintures et de panneaux. Ces glaces, retenues par une légère charpente de vermeil, semée de rubis, de saphirs et de diamans, formaient l'ensemble diaphane de la voiture, au sein de laquelle tous les regards contemplaient l'heureuse santé de la Reine, la beauté inaltérable de sa personne, et la magie extraordinaire de ses vêtemens.

Parvenue à la hauteur de cette place qu'on nomme aujourd'hui *le Panthéon*, Marie-Antoinette aperçut une foule innombrable, qui, à son aspect, s'agenouilla comme devant la Divinité elle-même, et qui, par ses cris, fit entendre qu'elle désirait *voir la Reine marcher. Oui, oui*, dit aussitôt Marie-Antoinette, à son capitaine des gardes, *je ne saurais refuser cette satisfaction à tout ce bon peuple qui m'aime. Allez leur dire que je serai sans crainte au milieu d'eux; et que* JE MARCHERAI, *jusqu'au portail de l'église.*

L'espace immense que la Reine avait à parcourir fut couvert aussitôt par les belles tentures et les tapis de l'abbaye Sainte-Geneviève. Le clergé s'avança jusques au cortége, arrêté pour l'attendre, et la Reine, en long manteau de taffetas fleur-delysé, descendit de son carrosse, au milieu

des bénédictions de la multitude, et des plus touchantes acclamations.

J'ai rapporté, sans la moindre exagération, ce fait, que je tiens de plus de vingt témoins oculaires. Je prie, en ce moment, mon lecteur, de l'établir en sa mémoire, et de l'y conserver, pour la plus triste des comparaisons.

Avant la naissance du premier dauphin, et à l'époque même où elle mit au monde le duc de Normandie, la Reine jouissait de l'estime universelle des Français. L'envie seule a forgé les horribles bruits qui se propagèrent contre cette aimable princesse. On l'avait chansonnée lorsqu'on la croyait stérile : trois ou quatre méchans la déshonorèrent pour la punir de sa fécondité. Marie-Antoinette, arrachée si jeune à sa famille véritable, s'était liée, par le besoin même de son âge et de son cœur, à sa nouvelle famille adoptive. Tous les Bourbons de Versailles, devenus ses frères et ses sœurs, eurent la même part à son estime, parce qu'ils y avaient, tous, le même droit. Sa confiance et son amitié se laissèrent aller, peut-être, à quelques nuances légères de choix et de prédilection, que la cour se fit un plaisir de remarquer. Mais il fut visible aux cœurs honnêtes, aux esprits bien faits, aux observateurs estimables, que ces préfé-

rences de la jeune Reine, ingénues comme son âme, ne portaient que sur des rapports de caractère, d'enjoûment, de franchise, d'amabilité. Les yeux qui ont vu les choses différemment étaient des yeux louches et stupides, ou des yeux méfians par envie et sévères par corruption et perversité.

Je n'insisterai pas sur ce point : j'offenserais l'Ombre respectable dont ma main s'est chargée de raconter les malheurs. Le Dieu clairvoyant et juste, qu'elle a invoqué en marchant au supplice, l'a accueillie avec bonté lorsqu'elle a été abandonnée de la nature entière. Et il a permis que tout un peuple ait lu, dans le calme de ses traits et dans sa fermeté majestueuse, l'innocence que des scélérats lui contestaient.

CHAPITRE XI.

LA REINE FAIT CESSER L'EXIL DE VOLTAIRE.

(Mois de mars de l'année 1778.)

VOLTAIRE, malgré les hommages et les honneurs dont on l'accablait à Ferney, regrettait et redemandait toujours la capitale de la France. Le marquis de Villette, considéré comme son neveu(1),

(1) Mademoiselle de Varicour, *Belle et bonne*, n'était point parente de Voltaire. Cette enfant était la fille d'un gentilhomme peu riche, voisin de Ferney. Voltaire la prit en amitié, parce qu'elle semblait se plaire avec lui, et qu'elle lisait ses vers avec grâce et intelligence. Elle vient

supplia la Reine de prendre sous sa protection bienveillante l'*auteur de la* Henriade, *poème des Bourbons;* et il communiqua à cette princesse une manière d'élégie, où l'Ovide français exprimait, aussi, en beaux vers, les amertumes de l'exil et le touchant souhait de revoir, avant sa mort, la terre natale. Marie-Antoinette promit son intervention, et Paris eut bientôt la joie de contempler enfin celui qui, depuis soixante ans, occupait l'attention de la Renommée et du monde.

Voltaire vint habiter l'hôtel de Villette, sur le quai des Théatins. Il y reçut, pendant plusieurs jours, les visites des grands et de tous les étrangers de marque; sa vanité, toujours en bas-âge, eut de quoi se satisfaire amplement. Octogénaire et presque moribond, il voulut voir représenter sa tragédie d'*Irène* sur le théâtre-Français des Tuileries. Il s'y rendit, en costume fort riche et dans un carrosse du meilleur goût, que les élégans traînèrent eux-mêmes, depuis la naissance du Pont-Royal jusqu'au Pavillon-Marsan. La Reine, le regardant passer du haut du Pavillon de Flore, voulut bien

prit en amitié, parce qu'elle semblait se plaire avec lui, et qu'elle lisait ses vers avec grâce et intelligence. Elle vient de mourir à Paris; et sa mort à terminé le procès scandaleux, au moyen duquel elle dépouillait M. de Villette son fils, de l'entière succession de Voltaire.

agréer son salut. Elle assista, dans sa loge parée, à la représentation d'*Irène*, qui fut suivie du *Couronnement* le plus solennel; et les spectateurs la remercièrent de son accueil et de sa complaisance par toutes sortes de démonstrations. (Elle avait, alors, vingt-deux ans.)

Voltaire, trop sensible aux honneurs excessifs de son apothéose, éprouva, tout-à-coup, un frisson des plus convulsifs. Ces sortes de frémissemens sont la décomposition elle-même. Le vieillard le comprit; et, au milieu des transports bruyans des loges et du parterre, il s'écria : *Ils m'ont tué!*

Sa mort, peu de jours après, occasionna une tristesse universelle. Et la Reine, qui l'apprit, à Versailles, daigna faire dire à M. et à M^me^ de Villette combien cet événement l'affectait.

Quelques prélats, fort animés, parlaient d'ôter au défunt la sépulture ecclésiastique, voulant *venger*, disaient-ils, *les outrages prodigués à la religion*. La Reine n'approuva point des intentions si rigoureuses, et elle prononça ces paroles, beau témoignage de sa prudence, de son esprit et de sa bonté : *Il a fait* Zaïre *et* la Henriade, *l'*Histoire de Louis XIV *et de* Charles XII. *M. de Voltaire était irascible, mais j'ose répondre de son cœur; il était bon* (1).

(1) La princesse, alors très jeune, avait de Voltaire

Le corps du poète, déplacé à la hâte, fut transporté en Champagne, et inhumé dans l'église de Sçellières, abbaye d'un de ses neveux. Si l'Ombre du savant illustre eût été consultée, on ne l'eût jamais retiré de ce lieu saint.

cette favorable opinion. Plus tard, elle apprit qu'un désir insatiable de richesses et de célébrité avait guidé toutes les paroles et toutes les actions de cet écrivain irascible.

CHAPITRE XII.

LA REINE MARIE AVEC OPULENCE LE MARQUIS DE GONTAUT-BIRON.

Marie-Antoinette aimait beaucoup ses jardins anglais de Trianon, et elle se plaisait à pouvoir leur comparer les autres parcs de ce genre qu'elle entendait vanter autour de la Capitale. Tantôt elle descendait, à l'improviste, chez le marquis de Girardin, pour visiter, dans le plus grand détail, les délices d'Ermenonville. Tantôt elle acceptait une fête brillante et rapide que lui donnait, à Morfontaine, le prévôt des marchands (1) Lepel-

(1) Ce qu'est le lord maire à Londres.

tier. On la voyait arriver comme un éclair, à Limours, au Raincy, à Bel-Œil, à Méréville.

Un jour, passant auprès d'une habitation neuve et de belle apparence, Marie-Antoinette demanda le nom du propriétaire ; on lui nomma le trésorier-général du duc d'Orléans. Se rappelant alors que cet opulent financier venait de construire, en ce lieu, le plus beau jardin d'hiver qu'il y eût en France, elle voulut voir la merveille dont cet homme aimable était possesseur. On annonce la Reine ; et le propriétaire, accompagné de sa fille unique, vient recevoir la Princesse, en la remerciant de l'honneur qu'elle fait à lui, à sa fille, et à son château (1). Marie-Antoinette remarque aisément la tendresse paternelle de son hôte, et, avant toutes choses, elle lui adresse les complimens les plus flatteurs sur sa modeste et belle Antigone. Elle demande à voir, ensuite, le fameux jardin d'hiver. Le possesseur, avoue, en ce moment, que certains préparatifs sont indispensables, et promet que ce spectacle aura lieu pendant le repas. On se met à table, et cette table est servie comme si les Fées avaient ordonné le festin. Tout-à-coup un rideau se lève, de vastes croisées s'ou-

(1) Le château de Montgermont, près Ponthierry et Fontainebleau.

vrent d'elles-mêmes, et la Reine aperçoit, dans la perspective éclairée, un élégant jardin, qu'un immense portique de vitrages couvre et environne, et dans le sein duquel des oiseaux voltigent, au doux murmure des jets d'eau. L'automne a fait sentir ses traits piquans, et toutes les fleurs du printemps embaument l'air sous ces treillages. La Reine exprime avec abandon et naïveté la jouissance qu'elle éprouve, et elle remercie, à plusieurs reprises, le vénérable châtelain qui lui fait une si agréable réception. *Vous n'avez qu'une fille*, lui dit-elle, après le repas : je *vois, Monsieur, combien vous l'aimez*; *combien elle est aimable. Elle a seize ans. Elle est parfaitement élevée. Elle est jolie comme un ange. Elle joue de la harpe mieux que moi..... Tout l'univers va la demander en mariage. Ne la promettez à personne: laissez-moi, je vous prie, le plaisir de la marier à un grand seigneur.*

La Reine eut, en effet le bonheur de faire ce mariage ; et elle donna, ainsi, au marquis de Gontaut-Biron, le beau jardin d'hiver, une épouse accomplie, l'hôtel magnifique du boulevard, et 300,000 liv. de rentes (1).

(1) Mademoiselle de Palerne enrichit M. le marquis de Biron, qui ne possédait auparavant que 6,000 livres de rentes, quoique neveu du maréchal de Biron, comblé de biens. Cette famille porte aujourd'hui le nom de BIRON-GONTAUT.

CHAPITRE XIII.

LA JEUNE REINE FAIT QUELQUES CHANGEMENS DANS SA CHAPELLE.

MARIE-ANTOINETTE avait remarqué, dès son arrivée à la cour, que les prédicateurs du siècle présent étaient bien inférieurs aux Bossuet, aux Massillon, aux grands orateurs de Louis XIV. La Grande-Aumônerie confiait souvent les Carêmes à des moines : et le Roi n'aimait pas les moines, et ne pouvait souffrir leurs sermons. Un jour, dans son impatience, il dit ces propres paroles : *Otez ce moine, il a mauvais accent et mauvais ton.*

La reine, pour éviter, désormais, des scènes aussi désagréables, fit décider qu'à l'avenir, les

Religieux ne prêcheraient que les *petites stations*, et que les sermons des uns et des autres n'auraient qu'un seul point. L'abbé Lenfant, qu'elle aimait pour son débit rempli d'onction et pour sa figure angélique, se soumit sans peine à la nouvelle loi; et l'abbé Richard, ancien jésuite de Nancy, réduisit, par obéissance, son magnifique sermon *du Bonheur des saints*. Toutes les richesses de l'éloquence et de la poésie sont prodiguées dans cet admirable discours. La reine, oubliant ses rêveries et ses distractions, en demeura frappée. Elle voulut que le prédicateur lui fût présenté après l'office; et, devant tous les seigneurs et toutes les dames, elle lui dit ces mots obligeans : *Monsieur l'abbé, jusqu'ici, j'avais vu des diamans et des pierreries : grâces à vous, je viens d'en entendre.*

CHAPITRE XIV.

RELATIONS DE LA REINE AVEC LA FAMILLE ROYALE.

Il faut rendre cette justice à la Famille royale, qu'elle apprécia, dès les premiers instans, l'aimable naturel de la dauphine, et qu'elle lui sut gré de ses prévenances, de son désintéressement, de son bon cœur, de ses attentions.

Après la mort de Louis XV, Mesdames Tantes, filles du monarque, se retirèrent à Bellevue, maison de plaisance de la marquise de Pompadour. La jeune Reine s'occupa de leurs intérêts, à l'insçu même de ces princesses, et ne voulut pas recevoir leurs remercîmens lorsqu'elles eurent appris tout ce que son zèle avait fait pour elles auprès des ministres et du Roi.

Louis XV était mort, presque subitement, de la petite-vérole pourprée. Marie-Antoinette, aussitôt, voulut s'occuper de la conservation de son époux et de ses frères. Exempte personnellement de ce danger, puisqu'elle avait payé son tribut en Autriche, elle soutint avec persévérance que les trois frères devaient être inoculés sans délai; et pour que le virus fût à l'abri de tout reproche, elle saisit le moment où une jeune fille de l'orangerie était dans la bonne crise de son éruption.

Le succès fut complet. Les trois princes, en peu de jours, passèrent de leur épreuve à la convalescence, et de la convalescence à la santé. Versailles, Paris, la France entière, poussèrent des cris d'allégresse; et la Reine s'applaudit de son heureuse témérité, que les vieillards venaient de blâmer avec indécence.

Louis XVI, âgé de vingt ans, était mince, fluet; tout son extérieur semblait indiquer alors une grande faiblesse d'organes. Peu à peu, ce corps délicat termina son accroissement, et des menaces d'embonpoint se manifestèrent. La figure était noble, bien dessinée. L'œil assez grand : le regard timide; la démarche balancée, l'ensemble à peu près, comme il le fallait.

Le comte de Provence, son frère puîné, avait

moins d'élévation dans la taille. Sa figure, un peu étroite vers le front, rachetait ce défaut par un teint de rose et de lys, vrai symbole de la jeunesse. Sa démarche était balancée, son regard attentif, pénétrant. L'embonpoint de la santé brillait déjà sur sa personne. On parlait de son goût pour l'étude. On citait sa magnificence. On s'accordait à lui trouver de la mesure, de la prudence, de l'esprit.

Le comte d'Artois, le plus jeune des trois frères, était celui que toute la cour semblait environner de sa prédilection. Une taille élevée et bien prise, une tête élégante et bien ordonnée, la physionomie la plus heureuse, un regard de bienveillance et de candeur qui ne lui ôtait rien de sa dignité. De l'enjouement, des grâces, une sincérité à toute épreuve; un esprit naturel et sans fard, la plus tendre humanité dans le cœur et dans les paroles, faisaient adorer ce prince : et à Versailles, ainsi que dans tout Paris, son amitié pour le Roi son frère était citée comme le modèle des amitiés.

Madame, comtesse de Provence, fille du roi de Sardaigne et de Piémont, n'avait point de beauté; mais sa conversation passait pour être agréable. Sa raillerie était quelquefois sans malice;

sa gaîté ne l'a abandonnée qu'au fort de ses souffrances corporelles et de ses malheurs.

Madame, comtesse d'Artois, sa sœur cadette, était petite, mignonne, et ne manquait ni d'amabilité, ni d'agrémens. La douce ingénuité formait la base de son caractère. La Reine l'aimait beaucoup; et elle en était si tendrement aimée, que l'infortune et la catastrophe de Marie-Antoinette causèrent le dépérissement et la mort de la comtesse d'Artois.

Madame Elisabeth-Philippine, sœur du Roi, n'était âgée que de neuf ou dix ans, à la mort de Louis XV, son grand'père. La belle âme de cette princesse était peinte sur son visage accompli. Laborieuse et modeste, elle mettait son bonheur à n'être presque point aperçue. La cour ne connaissait guère d'elle que ses bonnes œuvres : comme ces parfums aériens qu'onr espire, et qu'on ne voit pas. Entourée de cette famille bienveillante, au milieu de laquelle on la voyait briller et pyramider, la Reine était devenue, sans s'en apercevoir, l'unique objet de l'empressement et de la curiosité générale. A la chapelle, tous les regards se dirigeaient vers sa tribune. On venait l'admirer dans la grande galerie. On attendait, des jour-

nées entières, qu'elle parût un instant au sein des parterres ou des bouquets. Le dimanche, à son dîner public, l'affluence venue de Paris était si considérable, que les gardes ne pouvaient admettre et satisfaire la centième partie des curieux.

CHAPITRE XV.

AFFAIRE DU COLLIER.

Depuis la naissance du duc de Normandie, la Reine, toute entière aux nouveaux devoirs de son état, paraissait devenue presqu'insensible à ces plaisirs brillans de la cour, dont on avait, jusqu'alors, environné sa jeunesse. Elle ne quittait presque plus le château. L'appartement du dauphin était son habitation favorite; c'est dans ce lieu qu'elle se réunissait, deux fois par jour, à ses chers enfans, sous les yeux de leurs gouvernantes et de leurs nourrices.

Le bonheur de la plus tendre mère était à son comble, lorsqu'une affaire énigmatique et scandaleuse vint, tout-à-coup, fixer l'attention du public, et tourmenter la sensibilité de Marie-Antoinette offensée.

Le procès du Collier, cette affaire, si simple, si futile, en elle-même, pour peu qu'on l'examine de près, acquis bientôt, par la maladresse de M. de Breteuil, une consistance prodigieuse. Les esprits débiles et pusillanimes s'en affligèrent, comme d'une apparente immoralité. Les esprits légers s'en applaudirent, comme d'une proie admirable offerte à leurs plaisanteries, à leurs bons mots. Les êtres caustiques et frondeurs la firent servir de base à mille déclamations ou satyres. Les ennemis personnels de la Reine y puisèrent avec audace les plus téméraires accusations.

Quoique la déplorable affaire du Collier soit à mes yeux le premier anneau de cette chaîne de malheurs qui, de son poids accablant, a écrasé les dernières années de la Reine, mon intention n'est pas de lui accorder en cet écrit un ample développement. Les *Mémoires de l'abbé Georgel*, secrétaire du cardinal prince Louis, ont publié à cet égard tous les détails les plus satisfaisans, les plus désirables. A ces détails, madame Campan, femme-de-chambre de la Reine, a cru devoir ajouter ses propres souvenirs et ses réflexions. L'affaire est aujourd'hui, comme dans le temps, parfaitement éclaircie et connue; et si je me détermine à en présenter ici l'analyse rapide à mes lecteurs, c'est

pour ne point laisser incomplète une narration générale, dont la marche va devenir si dramatique, et dont tous les faits préparent et nécessitent le dénouement.

Au mois de mai 1785, les joalliers Bohmer et Bassanges, effrayés sur leurs intérêts, firent savoir au baron de Breteuil, ministre de Paris et de la maison du Roi, qu'ils avaient vendu et livré au cardinal de Rohan-Guémenée, évêque de Strasbourg, un collier, du prix de 1,600,000 francs, acheté pour la Reine; ils exhibèrent des lettres de change, signées *Marie-Antoinette*, données par l'évêque, en paiement du collier somptueux.

La Reine, avertie de ces circonstances tout-à-fait extraordinaires, se fit représenter les lettres de change dont les joalliers se trouvaient possesseurs. En les voyant, elle reconnut que son écriture était imitée, et que sa signature avait été défigurée par des ignorans.

Son imagination, trop promptement émue, crut apercevoir dans la conduite du prince Louis (son ennemi), un complot criminel et punissable; elle s'en plaignit avec véhémence au Roi, et ce prince, excité par le baron de Breteuil, homme violent, quoique juste, ordonna qu'il serait informé contre l'évêque de Strasbourg.

Le cardinal de Rohan, peu de jours après, se rendit à Versailles, pour y remplir ses fonctions de grand Aumônier de France, dans la tribune même du Roi. C'était un jour de l'Assomption, fête de la Reine. Toute la cour se trouvait réunie dans les grands appartemens, en attendant la messe. Le cardinal, appelé à haute voix par un officier aux gardes, se rend, en habits pontificaux, dans le cabinet royal, où il est reçu comme un téméraire et un coupable. Les ministres, debout en face du Monarque, détournent leur regard en voyant paraître le prélat. La Reine, assise auprès de son Epoux, agite son éventail et se montre émue. Louis XVI, d'une voix mal comprimée, dit au grand Aumônier : *Qui vous a chargé, monsieur, d'acheter un collier de diamans pour la Reine de France?* — « Sire, répond le prince Louis, avec fermeté, c'est Sa Majesté, elle-même. » — « Moi, » Monsieur, s'écrie Marie-Antoinette, avec indi- » gnation! Moi, qui, depuis mon arrivée à la cour, » ne vous ai point adressé la parole! A qui persua- » derez-vous, s'il vous plaît, que j'aie donné le » soin de mes atours, à un évêque! au grand Au- » mônier de France! »

— « Sire, répliqua l'évêque, à l'instant, les let- » tres même de la Reine attesteront ce que j'a-

» vance : par bonheur, ces lettres sont en mon » pouvoir. — Rien n'est plus faux, s'écria la Prin- » cesse. » Et le Roi, se levant, dit à l'évêque : *Sortez.*

En se retirant pour obéir, le cardinal fit une profonde révérence au Monarque, mais, cherchant et rencontrant le regard de la Reine, il osa la braver, comme s'il eût été son égal.

A peine avait-il reparu dans la grande galerie, où les courtisans se montraient l'un à l'autre la vive altération de ses traits, le cardinal fut arrêté par ordre du Roi, et conduit précipitamment à la Bastille.

Tout Paris sut, le lendemain, qu'un Rohan, qu'un prince de l'église, prévenu du crime de lèse-majesté, était tombé dans la disgrâce du Monarque, et que le parlement de Paris avait reçu l'ordre de lui faire son procès.

Les Rohan-Rohan, les Rohan-Soubise descendent, indirectement, des anciens Ducs souverains de Bretagne. Cette famille, en cette qualité, se regardait comme supérieure au reste de la noblesse de France. Deux ou trois princesses du nom de Rohan avaient, en divers siècles, épousé des Bourbons : ces alliances ne pouvaient que rendre plus considérable encore une maison qui, par son illustration non interrompue et ses vastes richesses, ne voyait au-dessus d'elle que les potentats.

CHAPITRE XVI.

LA COMTESSE DE LA MOTHE. MADEMOISELLE D'OLIVA.

Un petit garçon et une petite fille, nés champenois, mendiaient leur pain, sur la route de Paris à Versailles. Ils habitaient le joli village d'Auteuil, près Passy, et appartenaient à un journalier vigneron, qui se disait issu d'un fils naturel de Henri II, roi de France. La marquise de Boulainvilliers eut pitié de ces deux enfans, dont la figure et le bon accord avaient excité son attention, lorsqu'ils passaient sous sa terrasse de la Viste. Elle s'occupa de leur éducation, et leur procura les moyens d'arriver jusqu'au Roi. Il paraît que la généalogie de leur père fut trouvée concluante; car, après s'en

être fait rendre compte, Louis XVI autorisa les deux orphelins à prendre le nom et les armes-brisées de *Valois*. Le jeune baron entra au service, en qualité de cornette ou porte-drapeau. Sa sœur épousa un garde d'Artois, le comte de la Mothe, de Bar-sur-Aube.

Cette femme, douée de quelques agrémens extérieurs, n'avait reçu ni la pudeur, ni la probité en partage. Nos ministres, inattentifs, négligèrent de lui assurer un sort convenable à son origine : elle résolut de se faire riche, par elle-même, puisque, malgré ses armes et son nom, personne, à la cour, ne songeait à ses intérêts, à ses droits.

Naturellement éloquente et persuasive, elle obtint de fréquens secours aux bureaux de la grande Aumônerie, où son nom de Valois ouvrait les coffres, applanissait les difficultés. Le cardinal de Rohan, qui l'avait aisément distinguée, accueillit ses placets et ses mémoires; il lui prodigua les fonds des nécessiteux. Il aima son genre d'esprit, rechercha sa conversation, sa présence. Il finit par croire aveuglément toutes ses paroles, et par vouloir tout ce qu'elle voulait.

« Monseigneur, lui dit-elle un jour, ma joie est » à son comble. La reine, enfin, a daigné prêter » attention à ma signature *Valois*. Elle m'a reçue

» dans ses petits cabinets. Ma personne a paru lui » faire plaisir. Elle a trouvé mon esprit digne de » quelque éloge. Notre fortune bornée a obtenu » son improbation ; Marie-Antoinette, généreuse » et sensible, va s'occuper de notre bonheur.

» Lorsque j'ai vu qu'il y avait tant de bonté dans » le cœur de cette Souveraine, j'ai pris sur moi de » prononcer votre nom.... oui votre nom, malgré » l'aversion qu'elle lui porte. Je lui ai dit que, me » trouvant délaissée de tous les princes et minis- » tres, j'avais cru ne pas déshonorer mes ancêtres » en m'adressant à M. le grand Aumônier. Ce nom » l'a frappée. Je lui ai dit aussitôt avec effusion » toutes vos bontés pour mon frère et pour moi, » tous vos secours multipliés, toutes vos généro- » sités délicates et polies. La Reine, de plus en » plus attentive, m'a fait répéter ces circonstances, » et je suis parvenue à lui faire sentir profondé- » ment que si elle a eu des raisons, jusqu'à ce jour, » pour ne vous point aimer, elle n'en saurait avoir, » désormais, pour vous refuser son approbation » et son estime. »

On croit aisément ce qu'on désire. Le prince Louis, simple et crédule, prit toutes ces folies pour des vérités. Il remercia mille fois la comtesse de la Mothe ; il la supplia de voir souvent la Reine,

pour achever, dans son esprit, l'heureuse révolution qu'elle y avait généreusement commencée.

La comtesse, douée d'un esprit inventif et d'un front d'airain (deux puissantes qualités nécessaires aux fourbes), feignit plusieurs voyages à Versailles, et ne manqua jamais d'appuyer ces récits par des détails remplis d'intérêt, et par des circonstances vraisemblables.

A Paris, un jour, en descendant de voiture, elle ouvrit son joli porte-feuille, et dit au cardinal en souriant : « *Remerciez votre bonne étoile, voici* » *la Reine de France qui vous écrit.* — La Reine, » s'écria le cardinal ! — Oui, la Reine. Elle-même. » Lisez, Monseigneur. »

Le prince Louis, dans ce billet, d'une écriture menue et rapidement tracée, trouve une demande polie *de soixante mille francs sur les fonds de la grande Aumônerie* : Marie-Antoinette désire recevoir cette somme, *à l'instant même, pour une noble libéralité.*

Le cardinal, enchanté de faire, sans réflexions, ce qu'exige poliment de lui une volonté si auguste, remet soixante mille francs à la comtesse, qui lui emprunte ses chevaux, se rend le lendemain, de bonne heure, à Versailles; se montre à quelques personnes de marque, afin d'établir son *alibi*; re-

tourne de suite au palais cardinal; et remplit, de nouveau, l'esprit et l'espoir du pontife, de chimères et d'illusions.

La *réconciliation avec la Reine* est toujours le mot principal de ces négociations diplomatiques et fantastiques. Ce point capital est devenu l'unique pensée de l'évêque; son émulation n'a pas d'autre perspective. Les exactions de l'intrigante, les libéralités du prélat, n'ont que cet appui, n'ont que ce mobile.

Je dois apprendre ou rappeler à mon lecteur une circonstance essentielle : je dois dire ici pourquoi Marie-Antoinette punissait de son aversion le cardinal prince Louis. Jamais aversion ne fut plus motivée. Jamais grand seigneur ecclésiastique ne se mit plus loin de son caractère et de son état.

Peu de temps après le mariage de la dauphine, le jeune abbé de Rohan, alors co-adjuteur de Strasbourg, obtint (au préjudice de M. de Breteuil), l'ambassade de Vienne, où il étala, sans retenue et sans conduite, toute la magnificence d'un souverain. L'impératrice Marie-Thérèse, désirant plaire à nos ministres, lui offrit et mit à sa disposition une maison de plaisance toute meublée, générosité qui n'avait jamais eu lieu pour aucun ambassadeur. Elle le combla d'attentions et de prévenances.

Elle fit l'impossible, pour obtenir sa bienveillante amitié.

L'abbé de Rohan, émissaire secret de la faction anti-autrichienne, dédaigna les soins de l'impératrice; tourna sa modestie et sa régularité en ridicule; donna des festins et des bals dans son hôtel de l'Ambassade; eut des maîtresses publiquement; et poussa l'irrévérence, un jour, jusqu'à traverser la procession de la Fête-Dieu, sur son cheval de chasse, en habit de chasseur, escorté et suivi de ses gens, de ses chiens et de toute sa bande joyeuse.

L'impératrice, affligée de ces désordres, s'en plaignit avec modération : il ne daigna pas même lui faire parvenir ses excuses.

Peu de jours après, il écrivit à Versailles, pour dénoncer à Louis XV la politique de Marie-Thérèse, et pour tâcher de rompre leur union. Une lettre particulière, adressée à Madame du Barry, *pour le monarque lui seul*, recommandait toute méfiance envers la dauphine, et lui supposait un *cœur moins français qu'autrichien.*

Louis XV, distrait, égara cette lettre, qui fut retrouvée et donnée à la dauphine secrètement. A dater d'une semblable découverte, elle regarda le prince Louis comme l'ennemi de sa personne, de sa tendre mère et de tous ses bons parens. Elle le

vit, dès-lors, avec effroi. Mais comme elle n'était ni absolue, ni vindicative, il parvint, aidé par sa naissance, à toutes les dignités opulentes que savait exiger sa maison.

Riche de deux millions de revenu en bénéfices; il se plaignait de *son triste sort*, *et de sa disgrâce.* Se croyant le génie du cardinal de Bernis, il soupirait après le porte-feuille des affaires étrangères; et l'homme qui ne savait ni démêler une intrigue de soubrette, ni reconnaître une lettre de change controuvée, ni régler sa dépense et gouverner sa maison, voulait gouverner la France et diriger les autres royaumes!

Tel était son dessein lorsqu'on le vit embrasser avec tant d'ardeur l'espoir de reconquérir les bonnes grâces de la Reine. Madame de la Mothe, qui s'en aperçut, ne négligea point cette effervescence ambitieuse. Elle avait de l'empire sur cette âme ignorante et molle : elle en profita.

Ayant ouï parler du fameux collier de brillants qu'avaient monté Bohmer et Bassanges, elle voulut le voir. L'éclat de cet objet précieux enflamma sa cupidité : elle en résolut la conquête. Par cette bouche artificieuse, le cardinal se laissa persuader que Marie-Antoinette voulait acquérir, à l'insçu du Roi, une parure si digne d'elle. Il se laissa persua-

der que Marie-Antoinette le choisissait pour acquéreur, pour intermédiaire. Que cette princesse ne pouvait payer, d'abord, qu'avec des lettres de change; et qu'en souscrivant, lui, ces lettres de change, il parviendrait à fléchir le courroux de cette princesse, et à rentrer, désormais, dans le chemin des grâces et des principaux honneurs.

Un épais bandeau sur les yeux, il exécuta ponctuellement tout ce que lui prescrivit ou recommanda la comtesse. Il acheta le magnifique et resplendissant collier. Il le remit, de ses propres mains, à un fort beau garçon, vêtu de la livrée de la Reine, et qui n'était autre chose qu'un amant de Madame de la Mothe-Valois. Il endossa les lettres de change (faites, à Paris, par un petit gentilhomme nommé Villette); et il s'applaudit de sa condescendance flexible et de son heureuse association.

Un doute léger, une méfiance de quelques minutes s'avisa d'éclore dans son esprit : aussitôt la comtesse le rassura, et lui dit : « J'ai vu la Reine; » elle est ravie de son collier; elle veut vous en » remercier elle-même. J'ai ordre de vous con» duire à Versailles, la nuit, dans un des bosquets. » Marie-Antoinette s'y promène, de temps en » temps, avec Madame comtesse d'Artois et Ma» dame de Provence. Elle s'éloignera de ces prin

» cesses pour quelques minutes. Vous serez dans » un boulingrin que je vous montrerai. La Reine » s'approchera pour vous remercier de votre ai- » mable obligeance. Vêtu en berger, le genou en » terre, vous serez admis à baiser sa charmante » main. La paix sera faite. Tous vos longs ennuis » vont cesser. »

Le prélat ambitieux donna, tête baissée, dans tous ces panneaux. Il se laissa conduire dans les bosquets sinueux de Versailles, à travers le silence et la nuit. Vêtu en taffetas rose et bleu, comme les bergers de théâtre, il attendit la Reine au milieu des charmilles, et la Reine qu'on lui avait promise parut en effet. A la vive lueur des étoiles, il la distingua parfaitement. C'était sa taille, son air, les parfums de ses vêtemens, et sa coiffure majestueuse. Elle le remercia du collier, lui promit sa protection auprès du monarque, l'oubli de toutes les choses passées, et donna, de plus, son bracelet et sa main à baiser.

Cette reine mystérieuse et nocturne rejoignit ses compagnes, et le cardinal, dans les enchantemens de la vie, savoura, quelques instans, une si noble félicité.

La comtesse de la Mothe et son mari le rejoignirent bientôt. On remonta en carrosse. On ne dor-

mit point durant la route. A peine osa-t-on s'endormir à Paris.

Les commissaires du parlement, chargés de la procédure, apprirent tous ces détails du cardinal lui-même, qui s'en appuyait dans ses interrogatoires multipliés. La comtesse, interrogée séparément, ne manquait point de soutenir aussi et d'affirmer cette audience du bosquet, cette apparition de la Reine en personne.

Les magistrats, faute de renseignemens positifs, reculaient le rapport du procès, et tombaient, non point dans le doute, mais dans le découragement et le chagrin, par amour pour le Roi, par respect pour son Épouse auguste.

Une conscience timorée, surmontant ses incertitudes, et comptant pour rien son intérêt personnel, ou, pour mieux dire, son amour-propre, vint porter la lumière et l'évidence dans ce profond abyme d'iniquités.

CHAPITRE XVII.

RÉVÉLATIONS DU PÈRE LOTH.

Le cardinal de Rohan, toute visible qu'était sa bévue et sa folle crédulité, s'obstinait à faire dire par ses avocats-rédacteurs, que la Reine avait reçu le Collier, et qu'elle avait daigné lui en donner l'assurance verbale, au milieu des bosquets, pendant la nuit. Marie-Antoinette, informée de cette circonstance du procès, crut, d'abord, que le cardinal inventait ce scandaleux épisode, par stratagème, ou par vengeance. Mais les juges-interrogateurs, ayant assuré la Princesse que l'évêque paraissait en cela de très bonne foi, on ordonna des recherches

non interrompues, afin de parvenir, s'il était possible, à la vérité. La comtesse de la Mothe, attaquée avec toute l'habileté de l'instruction criminelle et du palais, demeurait victorieuse de toutes les tentatives, en persistant dans son adroit système de diffamation. Enfin, la vérité se fit jour à travers les plus épais nuages. Les Magistrats commencèrent à respirer. Et les méprisables ennemis de la Reine eurent la douleur de voir que son innocence allait éclater, aux yeux de l'Europe attentive.

Un jeune Religieux *Minime*, de la Place Royale, vint trouver le procureur-général, et lui tint ce discours : « Monseigneur, je vais vous parler avec « tout l'abandon et toute la sincérité d'une âme « qui connaît ses fautes. J'ai demandé pardon à « Dieu, et à mon supérieur, d'une irrégularité de « conduite, que ma jeunesse elle-même ne saurait « excuser. Mais si ma conduite n'a pas été ce qu'elle « devait être, selon mon état, mon cœur est de- « meuré fidèle à mes devoirs; et je préfère me « nuire à moi-même, aujourd'hui, que de taire « plus long-temps ce qui doit justifier la Reine de- « vant tout son peuple.

« Les circonstances que vous allez connaître, « Monseigneur, m'ont lié avec Madame la comtesse « de la Mothe. Cette dame trompe la justice, comme

« elle a trompé M. le cardinal. Madame de la « Mothe a préparé, exécuté, elle-même, toute la « scène du bosquet : et je déclare avoir vu, de « mes propres yeux, dans son hôtel, la jeune per- « sonne chargée du rôle important que le public « ne saurait pénétrer ni comprendre. »

Expliquez-moi, d'abord, lui dit M. le procureur-général, comment vous avez été à même de fréquenter la maison de M. de la Mothe.

« Ayant désiré très vivement, reprit le religieux, « de prêcher à la cour, afin d'avoir le titre de *Prédicateur du Roi*, je soumis un de mes sermons à « M. le cardinal, grand-aumônier de France. Les « secrétaires du prince trouvèrent cette composition trop faible ; mais un de ces messieurs me conseilla de m'adresser à la comtesse de la Mothe, « comme ayant un absolu pouvoir sur l'esprit de « M. le cardinal. Cette dame m'accueillit, m'accorda sa protection, me fit avoir un bon discours, « composé par un homme de lettres ; fit accepter « cet ouvrage, à la grande-aumônerie, et m'obtint « facilement l'honneur de prêcher devant le Roi.

« L'hôtel de la Mothe, situé Place Royale, est « dans notre voisinage : la comtesse décida que j'y « viendrais fréquemment ; et j'étais, puisqu'il faut « l'avouer, un de ses convives les plus assidus. Un

« jour, à dîner, une jeune personne, extrêmement « remarquable, fixa l'attention des invités, peu « nombreux. On admira les grâces particulières de « cette inconnue, et je me ressouviens que sa « grande ressemblance avec la Reine causa, sur- « tout, notre étonnement.

« Après le repas, on s'occupa de sa seconde toi- « lette; et je n'ai pas oublié qu'elle reparut au salon « *avec la même coiffure de la Reine*, et un négligé « plein d'élégance, qui augmentait encore l'illu- « sion. J'ai su, depuis, que l'on était parti aussitôt « pour Versailles; et que cette belle personne avait « été choisie, au Palais-Royal, où le carrosse allait « la prendre, et la ramener vers le soir.»

Le procureur-général annonça au père Loth qu'il aurait à soutenir cette déposition devant la comtesse elle-même. Il fut saisi à cette parole; mais, après tout, n'ayant dit que la vérité, s'il comparut devant cette dame avec la timidité du maintien et l'embarras d'une âme bien née, il y soutint son récit avec l'assurance du discours, et tout le courage de la probité, qui se compte pour rien soi-même.

CHAPITRE XVIII.

LE COMTE DE CAGLIOSTRO.

Il fallait que le célèbre procès du Collier fut extraordinaire dans tous ses personnages, comme il l'était dans ses circonstances et ses détails. Le comte de Cagliostro s'y trouva impliqué; et son arrestation, à elle seule, fit plus de sensation et de bruit que toutes les autres arrestations ensemble. Le procureur-général aurait pu se dispenser d'en venir à une pareille rigueur; mais, durant les premiers mois, d'épaisses ténèbres couvraient encore les traces du vol des diamans, disparus sans retour; et Madame de la Mothe, s'appuyant de la dépense

visible et du train de maison de Cagliostro, Égyptien à peu près inconnu, publia d'élégans Mémoires, où cet homme était désigné comme étant le mauvais génie du cardinal. Dans ces mémoires, on voyait le prélat, en adoration continuelle devant un empyrique, devant une espèce de magicien, qui, se disant fils ou d'un Pontife mahométan, ou d'un Grand-Maître de Malte, affichait, non le mépris, mais une grave indifférence pour tous les cultes religieux établis sous le ciel. Le comte égyptien possédait toutes les langues vivantes, et les parlait toutes avec aisance, moins l'accent. Il était mathématicien profond, astronome universel, médecin prodigieux, physicien, chimiste, alchimiste.

Comme il avait fait de la botanique une étude particulière, il connaissait à fond les vertus des plantes; et, dans ces plantes, il savait trouver l'amélioration ou la prolongation de la vie humaine. Souvent, il se dispensait de tâter le pouls aux malades : il lui suffisait d'observer le son de leur voix ou l'effet de leur regard. A Strasbourg, un homme riche vint le consulter sur un léger mal-aise, qu'il éprouvait en ce moment-là, *Monsieur*, lui dit le comte, après l'avoir observé deux minutes, *rentrez chez vous, faites-vous administrer tel remède, ou bien, dans trois jours, vous êtes un homme perdu.* L'homme riche se mit à rire, et trois jours après il

mourut. Un convoi d'apparat venant à passer sous les croisées de Cagliostro, il dit : *Gageons que c'est là mon incrédule*, et c'était lui-même, en effet.

Les maladies les plus opiniâtres ne lui résistaient pas; il guérissait, en se jouant, des infirmités réputées incurables. Ses remèdes favoris étaient des bains, où dominait l'extrait de saturne. Il employait les sangsues à profusion et commandait une tisanne, où entraient des simples, que son apothicaire recevait de lui seul. Il préférait donner ses soins aux pauvres qu'aux riches, et les riches, néanmoins, le trouvaient toujours prêt à les écouter. Le train de sa maison était magnifique. Il donnait, à pleines mains aux nécessiteux : et, de la part des riches, il n'acceptait que des hommages ou des cadeaux. Il payait toutes choses d'avance, et par ce moyen, ne signait jamais : son écriture est restée inconnue.

Il prêchait ouvertement la Religion naturelle, et disait, sans détours et sans dissimulation, qu'il fallait aux classes polies et supérieures une croyance à part, de même qu'elles avaient d'autres vêtemens, un autre ton, une autre manière de jouir, une autre manière de penser et de s'énoncer que le vulgaire. Il était fortement soupçonné de faire DE L'OR; et, véritablement, il avait presque toujours des lingots parmi ses effets. En divers pays, son valet de cham-

bre affidé vendait ça et là des lingots, qu'admiraient et recherchaient les orfèvres.

Lorsqu'il fut arrêté par ordre du procureur-général, on trouva chez lui des creusets, des fourneaux, et beaucoup de ces objets indicateurs qui révèlent un alchimiste. Mais il soutint qu'il était chimiste seulement; et qu'en sa qualité de médecin, de pareilles occupations ne devaient point paraître étonnantes.

Renvoyé de France, après l'arrêt final du parlement, il commit la faute d'aller en Italie, au lieu de passer vers les États-Unis, ou en Angleterre. On assure qu'un homme puissant, attaché à la cour de Rome, voulut avoir de lui le secret de la transsubstantiation des métaux; et qu'il s'y refusa, niant qu'il l'eût jamais possédé. Il fut mis au cachot, dans le tombeau d'Adrien (le château Saint-Ange). On lui fit le procès comme déiste et comme impie. Quelques années après, l'Europe sut qu'il était mort.

Le comte de Cagliostro ressemblait beaucoup à M. Neckér. Il y avait plus de génie dans le regard de l'égyptien, et plus de dignité dans la physionomie et dans le maintien du ministre. L'un et l'autre faisaient de l'or, chacun à sa manière; mais des creusets de ces deux empyriques sortit l'effervescence des idées, et notre fatale révolution leur succéda.

CHAPITRE XIX.

MADEMOISELLE D'OLIVA RETROUVÉE EN HOLLANDE. ARRÊT DU PARLEMENT. LE CARDINAL REFUSE D'IMPLORER LA BONTÉ DU ROI.

Dès l'arrestation du prince Louis, la comtesse effrayée avait fait partir la fille d'Oliva pour la Hollande, où la police, bientôt, sut la retrouver. Confrontée au père Minime, et à la comtesse, elle s'avoua coupable du rôle indécent et hardi que les La Mothe lui avaient imposé. Elle ajouta, fondant en larmes, qu'en se prêtant à cette scène nocturne, elle avait cru obéir à la Reine; mais que les contradictions fréquentes de la dame la Mothe n'avaient pas tardé à lui ouvrir les yeux.

La comtesse, très-décontenancée par cette confrontation, soutenait encore obstinément que les diamans avaient été, sous ses yeux, remis par le cardinal à un valet de pied de la Reine. Le lord-Maire de Londres informa tout-à-coup le baron de Breteuil du véritable état des choses. L'ex-garde du corps, mari de la comtesse, était à Londres, dans ce moment-là : il y était venu vendre une quantité considérable de gros diamans. Milord donnait les noms des joalliers anglais, acquéreurs, et jusques au détail des sommes comptées par chacun d'eux à l'homme d'intrigue.

Enfin le parlement, suffisamment instruit, déclara le cardinal *coupable seulement de surprise et d'erreur*. Il lui enjoignit, pour l'avenir, une conduite plus circonspecte. Ses revenus ecclésiastiques demeurèrent affectés au paiement du collier.

Mademoiselle d'Oliva fut pardonnée, en considération de sa grande jeunesse et de la fourberie de ceux qui s'étaient joués de sa crédule ignorance.

Le jeune gentilhomme, auteur des fausses écritures, fut banni du royaume à perpétuité ; l'Arrêt se montra indulgent, moins pour lui que pour sa famille.

Le comte de la Mothe, absent et contumace, fut déclaré complice de l'intrigue, et de la soustraction des diamans, et condamné à être pendu.

La comtesse de la Mothe, *se disant de Valois*, fut condamnée à être fouettée et marquée, par la main du bourreau, et à subir une détention perpétuelle, en la maison de la Salpétrière, de Paris.

MM. Dupuys-de-Marcé et Titon-de-Villotran, magistrats opulens et incorruptibles, avaient été les rapporteurs de cette importante affaire. La grand-Chambre et la Tournelle n'adoptèrent pas en entier leurs conclusions, infiniment rigoureuses pour l'évêque de Strasbourg.

Si, de lui-même, ce prélat s'était reconnu fautif envers la Reine, que son orgueil avait offensée, au moins dans le grand-cabinet du Roi; si, tout Rohan, et tout cardinal qu'il était, on l'eût vu, par de justes et indispensables soumissions, chercher à adoucir le ressentiment d'une Princesse auguste, la Reine et Louis XVI allaient être assez bons pour lui pardonner. Il crut que la hauteur et la fierté lui devenaient indispensables : il se perdit complètement.

Le Roi le dépouilla de ses dignités à la cour, et l'exila dans son abbaye de la Chaize-Dieu, en Auvergne. Au lieu de bénir la clémence du Monarque et la modération de son Epouse, tous les Rohan jetèrent les hauts cris. La vieille comtesse de Marsan, turbulente et impérieuse, osa rappeler à Louis XVI qu'elle avait soigné son enfance, et ne balança pas à lui faire comprendre qu'elle le tenait pour un in-

grat. Les pamphlets injurieux à Marie-Antoinette se multiplièrent. La noblesse de province, les gros fermiers, les riches bourgeois les reçurent par la poste, gratuitement et affranchis. Et l'Hôtel des Monnaies de Strasbourg mit en émission des louis-d'or abominables (1).

A dater de cette époque sinistre, une opinion publique, absolument erronée, se forma contre l'Epouse du Souverain. Le peuple, sot et crédule, adopta les plus impudentes absurdités; et les orages qui éclatèrent, peu de temps après, se trouvèrent comme formés à l'avance dans l'horrible cahos d'opinions qu'un indécent procès avait répandu sur la France.

Le parlement était une puissance bien respectable, sans doute: mais les bons esprits trouvèrent inconvenante l'attribution qui lui fut donnée en ce moment-là. Au monarque seul appartenait l'examen d'une si étrange prévarication. Il fallait ou sévir en Roi, ou ne pas apercevoir cette basse intrigue.

Ce n'est pas ainsi que Louis-Quatorze maintenait dans le bon ordre et l'obéissance les premiers de l'Etat et les grands seigneurs de sa cour.

Louis XVI n'osant punir un Rohan, par lui-même,

(1) Cette parole trouvera une importante et curieuse explication dans les Notices du second volume.

chargea de cette punition le parlement de Paris, et dès-lors, il autorisa la publicité d'une turpitude, et le scandale anti-monarchique de ses débats. Il mit, pour ainsi dire, son Epouse en cause; il lui attira toutes les imputations blasphématoires qu'un orgueilleux et qu'une intrigante jetèrent dans le monde pour se disculper.

Marie-Antoinette n'avait jamais vu la dame de la Mothe : et Madame de la Mothe poussa l'audace jusqu'à soutenir dans ses Mémoires, répandus avec profusion, qu'elle avait été plusieurs fois admise à l'audience de la Souveraine, en ses cabinets de Versailles et de Marly. A la vérité, elle ne pouvait nommer comme témoin ni un seul officier, ni un seul domestique, ni un seul être vivant. Mais le gros du public, peu difficile sur de telles circonstances, n'en admettait pas moins toutes les assertions de l'effrontée, et toute l'invraisemblance de ses récits.

La Reine ne désavoue point à haute voix : donc la Reine se reconnaît coupable : tels étaient les raisonnemens universels, en ce temps-là. Le baron de Breteuil, à la sollicitation de la Princesse outragée, demanda la permission au Roi de lui faire un Rapport officiel sur la marche et sur le matériel du procès qu'instruisait la grand-chambre. Ce rapport solennel eût paru, aussitôt, dans les gazettes : et sa lumière eût éclairé tous les esprits. Louis XVI ré-

pondit « qu'il était au-dessous de la Reine de France « d'entrer en explication avec le public. » L'erreur prit racine, et porta ses fruits.

Quatre ou cinq années auparavant, une Madame de Villers avait mis en circulation de fausses lettres de change, signées *Marie-Antoinette*, *Reine*, et ces lettres se montaient à une somme de six ou huit cent mille francs. Le crime fut découvert, la dame de Villers arrêtée. Mais son mari, Trésorier de la Maison du Roi, estimé, honoré dans son corps, alla se jeter aux pieds de la Reine. Il se chargea d'acquitter les lettres mensongères; et le Roi, qu'on devait bientôt surnommer *le Tyran*, daigna pardonner ce délit impardonnable.

La postérité remarquera, je n'en doute point, l'opiniâtre fatalité attachée à la personne de la Reine. Une foule d'intrigans et d'industrieux, abusant effrontément d'un Nom aussi respectable, prétendirent avoir obtenu son intimité, ou sa confiance. Ils bâtirent leur fortune hasardeuse sur ce fondement dépourvu de réalité; et l'on verra, dans les derniers chapitres de cette Histoire, que les mêmes intrigues se sont renouvellées lorsque le Nom de cette Princesse, abymée de douleurs, aurait dû se montrer plus respectable, plus vénérable, plus sacré que jamais.

CHAPITRE XX.

LA REINE CONFIE SES CHAGRINS A L'ARCHIDUCHESSE CHRISTINE, SA SŒUR,

En exécution de l'Arrêt du parlement, la comtesse de la Mothe, mise entre deux guichets, pour lui éviter la honte publique, fut fouettée et marquée par la main du bourreau; et, à l'instant même, on la conduisit à la Salpétrière, où elle arriva poussant les hauts cris.

La supérieure de cet hôpital, femme ignorante et fanatique, se prit d'un attachement et d'une compassion sans bornes pour une intrigante, digne de haine et de mépris; et cette Religieuse téméraire

s'avisa de déclamer ouvertement contre l'Epouse de son roi. Elle aurait pu, sans crime, adoucir, comme elle le fit, le sort de sa captive; mais elle ne borna point là son intérêt affectueux et son zèle. Chaque jour, elle admit des curieux de la plus haute importance dans l'intérieur de ce lieu, destiné aux expiations; et à tous ces personnages, plus ou moins suspects, elle représentait sa prisonnière comme une déplorable victime des volontés de la Reine et du baron de Breteuil.

La princesse de Lamballe, informée d'une conduite si répréhensible, vint à la Salpétrière, incognito, et après avoir répété plusieurs fois à la supérieure qu'elle était la dupe de son bon cœur, et que jamais sa prisonnière n'avait approché la Reine, elle se fit connaître, et se nomma sans détour. « Je « veux voir Madame de la Mothe, ajouta la prin- « cesse compâtissante. Toute coupable qu'est sa « conduite, je m'intéresse à son malheur, et si elle « consent à ne plus renouveller ses outrages, et à « confesser enfin la vérité, je me charge d'amener « le Roi à un acte de clémence, et de la faire trans- « férer bientôt dans un couvent. »

Madame, répondit, avec aigreur, *la Servante des pauvres, l'arrêt du parlement ne condamne pas Madame de la Mothe à vous voir.*

Peu de temps après, une longue échelle, introduite à la Salpétrière, et appliquée, la nuit, contre les murs de la prison, facilita l'évasion de la comtesse ; et le public sut, à n'en pouvoir douter, que cette violation coupable avait eu pour exécuteurs les gens même du cardinal Louis et de la maison de Soubise.

La comtesse, reçue dans une berline de poste à quatre chevaux, s'embarqua, le jour suivant, pour l'Angleterre, où elle rédigea un libelle diffamatoire, tissu de mensonges et d'horreurs. Le baron de Breteuil, informé à temps, dépêcha un homme de confiance à Londres pour traiter avec le comte et la comtesse de La Mothe, et acheter d'eux ce manuscrit furibond. Il n'était point en leur pouvoir ; ils l'avaient cédé à M. de Calonne, qui s'en était constitué l'Éditeur. L'Ambassadeur de France parvint à s'emparer du manuscrit ; l'édition n'était plus entière.

Les ministres français, tant que la Reine a joui de quelqu'autorité, n'ont point permis la libre circulation de cette œuvre infernale ; mais, après la journée du 10 août, on imprima le libelle avec profusion ; et le libraire Batillot, à lui seul, en a inondé toute la France (1).

(1) Le lecteur trouvera, parmi les Notices du second

La lettre suivante, écrite par la Reine elle-même à l'Archiduchesse Christine, sa sœur, jetera les derniers rayons de clarté sur cette machination ténébreuse et vindicative.

Lettre de Marie-Antoinette, Reine de France, à Marie-Christine de Saxe-Teschen, sa Sœur, Gouvernante générale des Pays-Bas.

« Ne me blâmez point, ma chère sœur, je suis assez à plaindre. Je ne me donne point pour une personne très habile; mais on m'accorde, en général, un jugement solide; et, du premier abord, je vois les choses à peu près comme il faut les voir. Ce n'est pas à moi qu'il faut imputer *la grande publicité* que vient d'avoir cette affaire. Je désirai, dès le principe, que le Roi punit, *Lui-même*, l'indécente conduite de cet évêque, par la démission forcée de sa charge, et par l'exil. M. de Breteuil, quoique dévoué à mes intérêts, ne m'a point secondée à cet égard, et le Roi, toujours esclave des formes, a voulu renvoyer cette intrigue à son parlement. J'ai cru devoir insister. J'ai représenté le chagrin qu'on allait donner, par tout cet éclat,

volume, la déclaration solennelle du comte de La Mothe lui-même, relative aux affreux *Mémoires de madame de La Mothe*, et à leur véritable auteur.

à une famille importante. On m'a répondu qu'il fallait *cette publicité*, pour intimider à jamais les faussaires. Et le Roi m'a rappelé, à plusieurs reprises, les fausses lettres de change de madame de Villers, qui osa prendre mon nom.

« Je n'ai point lu ce Factum dont vous me parlez, et, cependant, j'ai suivi avec attention la marche d'une si étrange affaire. Puisque ce Mémoire vous paraît digne d'être approfondi, rendez-moi le service de me l'envoyer : on l'aura soustrait à mon regard, pour épargner ma sensibilité, mise à tant d'épreuves.

« Je n'ai jamais vu la comtesse de La Mothe. On dit qu'elle a de la tournure, mais un air cavalier, et des manières peu distinguées. On l'a souvent remarquée dans la grande galerie, et dans le salon du grand couvert. Elle a été rencontrée, deux ou trois fois, dans mon petit escalier de la cour des princes ; apparemment pour tromper ses dupes, et faire accroire qu'elle était reçue dans mes cabinets.

« Le duc de Nivernais m'a raconté, à cette occasion, qu'une intrigante de Paris fit sa fortune, en venant, deux fois par semaine, s'asseoir sur les marches de ce même escalier, du temps de Madame de Maintenon. Un jour, ayant trouvé le salon de cette dame ouvert, elle eut la hardiesse d'y pé-

nétrer; elle s'avança jusques sur le balcon, qui fait saillie vers la place d'armes, et prouva, par cette effronterie, qu'elle avait la faveur de Madame de Maintenon.

« Nous sommes entourés, ici, de gens de cette espèce; et le Roi m'a dit : « Si l'escroquerie du « collier et les lettres de change des La Mothe ne « sont point punies par un Arrêt des plus solennels, « au premier jour, on imitera ma propre signa- « ture, et quelqu'intrigant fera des édits en mon « nom. »

« Ma sœur la Reine de Naples, vient de me demander mon portrait. Elle me parle *de ma beauté* avec une tendresse qui me touche; mais je lui ai dit avec franchise, qu'elle doit se mettre en garde contre de pareilles exagérations. J'ai fait venir Sicardy au château de la Muette, tout près de Paris. Je lui ai accordé quatre séances, pour qu'il saisisse ma ressemblance de son mieux, et ce portrait sera le dernier où je *poserai*, de ma personne.

Votre lac est, dit-on, une chose charmante. Je voudrais bien le voir, et le sillonner, deux ou trois fois par jour, dans vos petites nacelles. Ma chère sœur, vos lettres sont bien aimables à lire : j'ai lu votre dernière plus de vingt fois. M. le dauphin a couvert de baisers les quatre lignes que vous lui

avez consacrées. Son esprit est digne du vôtre : son cœur est exactement le mien. Il a fait une chute, que l'on nous a trop long-temps cachée. Je ne sais si ma tendresse s'alarme trop vîte ; mais il me semble que la santé de cet enfant dépérit..... Mon Dieu, ma sœur, que deviendrais-je s'il fallait le voir souffrir, et le perdre!!! .

« Dites, je vous prie, à vôtre prince aimable que jamais il n'accorda ses souvenirs et ses hommages à personne qui en fût plus digne et plus enchantée que moi. Mes enfans vous baisent les mains ; et moi, ma sœur, je vous embrasse :

MARIE-ANTOINETTE. »

« *P. S.* — M. le duc de Normandie a les yeux un peu moins fendus que M. le dauphin ; ils n'en seront pas moins agréables. Son frère l'aime de passion. Si on le laissait faire, il passerait ses journées auprès de son lit ou de son berceau. Puissent-ils s'aimer toujours de même. Puisque vous le désirez, je vais ordonner qu'on exécute pour vous un portrait bien ressemblant de mon gros duc de Normandie. Lorsqu'il aura atteint sa quinzième année, je veux qu'il voyage en Allemagne. Sa première visite sera pour Bruxelles, et je suis bien assurée que vous l'embrasserez de bon cœur. Vous lui

montrerez *ce lac*, dont je suis toute occupée, et il me racontera les merveilles de votre beau jardin.

« Il dira : J'étais là ; telle chose m'avint :
« Nous y croirons être nous-mêmes. »

« Adieu, mon aimable et bien bonne sœur. Que j'aurais de plaisir à passer nos journées ensemble! Souvent, mon cœur est gonflé de tristesse, et personne, ici, n'est capable de comprendre ou d'écouter mes chagrins. Mon âme était née pour les douceurs de l'amitié. Mais je suis Reine : et vous et moi, ma sœur, nous n'avons autour de nous que des ennemis voilés, ou des amis plus respectueux que sincères.

« Ne cessez jamais de m'aimer, vous l'avez promis à l'impératrice mourante. »

NOTA. M. de Bétisy de Mézières, évêque-prince d'Uzès, possédait, en 1815, à Londres, l'original de cette lettre. Il voulut bien en donner à l'auteur une copie écrite de sa main. Il venait d'accorder la même faveur aux deux princesses Anglaises, filles de Georges III.

CHAPITRE XXI.

LE LEVER DE L'AURORE. LIBELLE AFFREUX.

Je l'ai déjà dit : l'heureux naturel de l'Archiduchesse d'Autriche offrait un merveilleux mélange de candeur primitive, et d'enthousiasme vrai pour ce que la poésie appelle *le sublime* et *le beau*. Apercevant en elle un goût si déclaré pour les magnificences de la nature, les personnes admises à son cercle se firent un plaisir de rappeler ou de présenter à son esprit tout ce qui frappe un œil attentif dans le vaste amphithéâtre des campagnes. On lut devant elle une ravissante description du lever de

l'aurore : Et plusieurs voix crurent devoir affirmer que le poète, malgré son génie, était resté bien inférieur à son sujet. La jeune Reine, frappée d'étonnement et d'admiration, dit alors : « Je comprends « aujourd'hui et j'excuse l'idolâtrie des péruviens. « Je veux, comme ces bons indiens, saluer les pre« miers rayons de l'aurore, et admirer un tel spec« tacle, si nouveau pour moi ».

Cette résolution étant prise, on convint de se rendre incessamment à Marly, château délicieux, dédié à Pœbus lui-même, et dont la façade principale s'éclairait du soleil levant. Les familles les plus distinguées briguèrent la faveur d'être nommées de ce voyage. Les ministres, désirant plaire à une jeune Souveraine, quittèrent, un moment, leurs grands travaux pour s'y rendre, toute la noblesse de Paris voulut se montrer dans les jardins ; et pas un seul ambassadeur ou résident étranger ne négligea cette aimable occasion de voir de près et de louer le charmant naturel de la Reine.

Après le spectacle et le concert, il y eut, dans le grand salon de Marly, plusieurs jeux, non de tables, mais d'amusement, destinés à prolonger (sans langueur et sans ennui) cette soirée mi-pastorale.

Aux approches de minuit, le Roi se récria sur les

pressantes invitations que son Épouse et les dames lui adressaient de vouloir bien différer son coucher, jusqu'à 3 heures. On eut beau vanter à ce jeune monarque la pompe et l'éclat divin du spectacle qu'on attendait : il répondit *qu'il croyait ces choses-là sur parole*; et, alléguant son habitude invariable et ses yeux déjà fléchissans ou appesantis, il s'échappa brusquement du salon, et gagna sa chambre. Marie-Antoinette, contrariée d'un tel refus, s'en montra vivement affectée; mesdames de Lamballe et de Noailles mirent tout en œuvre pour la distraire et la consoler.

A trois heures vingt minutes du matin, le poste des Gardes du Corps, stationné au bas des parterres, annonça par une décharge subite que le point du jour se montrait. Les fanfares du château se firent dès-lors entendre, et la cour tout entière passa des salons sur la terrasse des jardins. La Reine, les princesses, les dames du palais et les princes du sang occupèrent l'estrade qui leur était préparée. Là, dans un respectueux silence, on attendit *le Géant de* l'Écriture, celui qui donne la couleur à tous les objets et la vie au monde.

L'aurore, jamais, n'avait été si gracieuse et si ravissante; l'air était embaumé de tous les parfums du printemps : la nature semblait vouloir faire les

honneurs d'une fête qui, véritablement, ne se rapportait qu'à elle et à son Auteur.

Dès que l'aurore, sortant de ce rideau pourpré qui la voile, parut au milieu des nuages d'opale, d'argent et d'or qui la reçoivent pour lui former un trône, la jeune Reine, joignant ses mains comme devant le Créateur lui-même, s'écria : *Oh, que c'est beau! oh, que c'est beau!*

A ce cri touchant et candide, tous les spectateurs, saisis d'émotion et de tendresse, prodiguèrent au plus beau des astres et à la plus aimable des créatures, leurs applaudissemens mêlés de transports. L'éloge de la Reine était dans toutes les bouches. On se félicitait de voir sur le trône un esprit si éclairé, un cœur si tendre, une princesse douée de ce don de plaire qui tient plus encore aux perfections de l'âme qu'aux merveilles de la conformation.

La foule immense et choisie qui remplissait les jardins ne s'écoula que lentement, et le plus lentement possible; tant l'ivresse était à son comble, tant on éprouvait de regret à quitter des lieux qu'habitait momentanément une Reine, si jeune et si accomplie.

Le lendemain, les journaux de la capitale rendirent compte de cette Fête, que tant de témoins

avaient vue, et dont les détails pouvaient être certifiés par chacun d'eux.

Moins de huit jours après, un Libelle audacieux parut dans le monde. Les classes inférieures le lûrent avec avidité, mais avec défiance; la cour le lut avec étonnement et indignation; la noblesse et les cœurs bien-nés, dans tous les états, mêlèrent leur consternation et leur douleur aux larmes véhémentes de la Reine.

L'auteur de la brochure infernale affirmait dans ses pages inventives et criminelles que la jeune Princesse n'avait pu dissimuler sa joie lorsque Louis-Seize s'était séparé de l'assemblée pour aller se jeter dans les bras du sommeil. Et cette plume inhumaine et vénale ajoutait « que la Reine, quittant le « cercle, à son tour et sur un vain prétexte, s'était « enfoncée dans les bosquets du parc, où tous les « yeux, pour long-temps, l'avaient perdue de vue».

La Reine (et tous les seigneurs le déclaraient) la Reine n'avait pu quitter, et n'avait pas quitté, un seul moment, la noble réunion dont elle était l'objet, dont elle était l'âme; et les lecteurs crédules qui adoptèrent cette impudente narration prouvèrent, par cela seul, qu'ils n'entendaient rien à la noble législation des régions sublimes.

Mais l'envie et la détestation qui, déjà, secrète-

ment, poursuivaient la Princesse étrangère, ne visaient qu'à lui ôter peu-à-peu l'estime des masses inférieures; parce que c'est dans ces masses inférieures et condamnées à l'erreur qu'on trouve plus facilement des Damiens et des Ravaillac.

Louis-Seize, très persuadé que sa Compagne, modeste et bienveillante, n'aurait, sous aucun prétexte, déserté son poste honorable et brillant, se montra moins affecté de cet écrit que la Reine. Mais la Princesse, douée de la sensibilité la plus profonde, eut le cœur brisé d'un pareil attentat. Les soupçons planèrent sur bien des têtes. La police mit en œuvre toutes ses innombrables ressources, et en mouvement tous les esprits subtils qu'elle pût faire agir. On arrêta des écrivains mal vivans ou mal notés. Quelques imprimeries furent assaillies nuitamment et bouleversées. Le zèle du Magistrat ne découvrit pas même des traces; et la Reine, miséricordieuse et compatissante, demanda que tous les captifs fussent relâchés.

Plusieurs mois après, un ouvrier imprimeur, atteint d'une maladie crue mortelle, versa des larmes devant son épouse; et, surmontant ses propres alarmes et les craintes de sa famille, voulut faire une révélation.

Cette révélation, (qui, dans ces temps-là, de-

meura secrète) apprit au lieutenant-général de police, et conséquemment à la Reine, que *le lever de l'Aurore*, tiré à deux mille exemplaires, avait été composé par une femme exclue de la cour, et imprimé, aux flambeaux, sous le grand escalier d'un palais superbe.

CHAPITRE XXII.

TENDRE HUMANITÉ DE LA REINE POUR LES MALHEUREUX.

Dieu, qui me destinait à écrire, non *le panégyrique d'une Reine*, mais l'Histoire véridique de la Nôtre, a permis que, durant ma vie semée de traverses, j'aie connu particulièrement les deux personnes qui, douées, l'une et l'autre, de pénétration et d'équité, approchèrent de plus près et fréquemment cette princesse calomniée. Madame la Duchesse de Duras, par le grand âge de la Maréchale de Mouchy, sa mère, fit, presque dès le commencement, ses fonctions de Dame-d'Honneur; et plus tard, celles de Dame du Palais. Elle a tout vu; tout apprécié. Elle m'a tout dit : Car

son estime reconnaissante affectionnait, en moi, l'Historien de Madame de Maintenon, Tante et Marraine de son père.

M. l'abbé Charles-Joseph de Bévy, Historiographe de France, nommé par Louis-Seize, est mort âgé d'environ cent ans, il y a cinq années. Sa mémoire fidèle était un vaste dépôt, qui sans cesse me fut ouvert. Tous ceux qui ont connu cet antique vieillard savent jusqu'à quel point il poussait l'impartialité de la franchise.

Issu d'une famille noble du Tournaisis, il entra fort jeune dans l'ordre des Bénédictins, fameux par leurs savans et leurs bibliothèques. Passionné pour l'étude de l'Histoire, il se distingua par des recherches chronologiques d'une haute importance; Louis XV, alors, le fit Examinateur de nos vieilles chartes. La Chambre des comptes lui livra ses Archives, où abondaient les manuscrits.

La Reine de Hongrie (Marie-Thérèse) le demanda pour un travail à-peu-près semblable, le retint deux grandes années à Vienne, et ne consentit son retour en France, que pour le céder à la jeune Reine, objet de ses pensées maternelles et de tous ses soins.

Marie-Antoinette accorda facilement sa bienveillance à un savant que distinguait sa mère;

et voyant la franchise aimable de son naturel, toujours respectueux, elle le retint auprès d'elle. Cet habit sévère de Cluny lui sembla, néanmoins, déplacé dans un palais tel que Versailles; elle pria Dom Bévy de se *sécullariser:* lui fesant avoir de suite un prieuré marquant, pour son entretien relatif et sa parfaite aisance.

A-peu-près vers ce même temps, éclata l'empoisonnement de la famille Lamothe par Desrues (1). Madame de Lamothe, coupée en morceaux, fut retrouvée, à Paris, dans les sables obscurs d'une cave. Son jeune fils était mort, aussi, précipitamment. Le parlement de Paris, nanti de cette procédure, ordonna l'exhumation du jeune Lamothe, enseveli à Versailles, dans l'église paroissiale de St.-Louis.

La Reine, apprenant l'arrivée des Commissaires à Versailles, fit appeler l'abbé de Bévy, et, toute agitée, lui tint ce discours: « Les convenances et mon « rang ne me permettent point d'aller voir *le fa-* « *meux prisonnier,* par moi-même, mais je connais « votre complaisance, et je vous prie monsieur l'ab- « bé, de vous transporter de suite à St.-Louis: un « officier de ma garde vous y introduira. Obser- « vez attentivement cette scène effrayante. Ne per-

(1) En 1777, la Reine avait alors 22 ans.

« dez jamais de vue la physionomie de l'Accusé, que « l'on dit habile. Assurez-vous bien de l'opinion que « vont avoir les médecins, à l'égard de ce pauvre « agneau qui a succombé. Dites tout bas à Mes- « sieurs du parlement que je m'intéresse de toute « mon âme à cette affaire; et que jusques à la sen- « tence que leur sagesse prépare, j'aime à croire « un père de famille innocent. »

L'abbé de Bévy partit aussitôt, et fut introduit dans l'église. Desrues, en robe de chambre fleurie, en pantoufles de couleur, en bonnet de velours plissé, noué d'un large ruban, était assis dans un fauteuil, qu'entouraient des soldats et quelques juges. Le Sépulcre dont on fesait l'ouverture, était au milieu de la chapelle du Crucifix. Desrues avait ce grand Crucifix face à face; il le contemplait assidûment. Ayant remarqué la venue de l'Ecclésiastique, (car rien ne lui échappait), il porta sur lui un long regard de béatitude : et puis, reportant ce regard sur son Sauveur cloué au gibet, il se permit ce discours : « O mon divin Rédempteur, vous avez « été lié durement comme je le suis ; souffert mille « douleurs, quoique l'innocence même... il ne m'a- « partient pas de me plaindre : faites que je puisse « vous imiter ! »

Les juges s'entre-regardèrent; et le jeune La-

mothe fut retiré de son cercueil, pour l'examen qui restait à faire. Desrues observa ce corps inanimé, sans témoigner ni regrets de sa mort, ni appréhensions pour lui-même (1). L'Historiographe de France, par discrétion et sensibilité, sortit de l'église, et courut au château.

La Reine l'attendait avec impatience. Il lui rendit un compte exact de toutes choses; et comme il représentait l'accusé Desrues, si étroitement lié, en son fauteuil de bois, que ses mains en étaient comme noircies, « Ah! mon Dieu, s'écria la jeune « princesse, pourquoi l'avoir lié si violemment! « Cette rigueur, avant la conviction, me semble « inutile : Abbé de Bévy, mes pauvres mains m'en « font mal. » Et, en disant ces mots, la Reine agitait ses mains, comme par crispation et souffrance.

Un jour, hélas! ses délicates mains devaient être, aussi, violentées et liées!..... Mais, n'anticipons pas!..... O France pervertie et dénaturée, de quels crimes affreux, tu as souillé ton nom et tes annales!

(1) Le poison était évident.

CHAPITRE XXIII.

MARIE-ANTOINETTE ET LOUIS-SEIZE. CONTRASTE ÉTONNANT.

Quoique le caractère de Louis-Seize fût diamétralement opposé au caractère de son Épouse, elle ne s'en attacha pas moins sincèrement à sa personne et à tous ses intérêts. Les observateurs judicieux acquirent, dès les premiers jours, cette certitude; et toutes les angoisses, toutes les amertumes auxquelles cette magnanime Compagne s'est volontairement soumise, dans la suite, sont la preuve la plus éclatante d'une fidélité, que la multitude n'a pas su comprendre, mais dont les cœurs bien-nés furent et sont encore attendris.

Incapable de se retenir et de se contraindre, Louis-Seize (encore Dauphin), irrita plus d'une fois son grand-père. Ce monarque, habitué aux égards et aux soumissions d'une cour où abondaient les grands personnages, ne pouvait s'expliquer les résistances opiniâtres et les duretés, même, de son petit-fils. Un jour, dans l'embrâsure d'une grande porte, il cracha sur le sein de madame du Barry. Louis XV, indigné d'une telle aggression, prononça l'exil du coupable. Mais la jeune Archiduchesse, fondant en pleurs, vint se jeter aux pieds d'un souverain qu'elle nommait son père. Elle le fléchit, en lui prodiguant ses propres excuses, ses caresses filiales; et en se faisant caution des vifs regrets de son époux, qu'elle accusa seulement de distraction et de vue faible.

L'année d'après, le jeune Vicomte Adolphe, entré depuis peu dans le monde, fut pourvu de la charge de grand-écuyer. Sa réception occasionna une fête, à Versailles. Le Roi, selon l'usage, monta à cheval, devant le perron de la cour de marbre: le vicomte Adolphe, en grand costume, lui donna l'étrier.

Le lendemain, selon l'usage encore, pareille cérémonie eut lieu, pour M. le Dauphin. Toutes les fenêtres, tous les balcons étaient pavoisés ou

ornés de riches tapis. Le Roi, madame du Barry, les principaux seigneurs occupaient le riche Balcon de Louis-Quatorze. Au moment où le grand-Écuyer, prenant l'étrier d'or, allait l'offrir et l'ajuster à la botte du prince, le Dauphin lui lança un coup de pied dans le visage et le renversa sur le pavé. Madame du Barry, tante du malheureux jeune homme, poussa un cri lamentable, et le Roi, hors de lui-même, cria d'arrêter le Dauphin.

Le trouble et la confusion furent extrêmes. Le Dauphin refusa ses excuses, et accepta *les Arrêts*.

Madame la Dauphine, inconsolable, écrivit sur-le-champ, un billet affectueux et désolé à la DAME qu'idolâtrait le monarque; et le jour suivant, elle supplia le Roi lui-même d'être témoin de sa vive douleur.

« Je vous plains, ma chère enfant, lui dit Louis « XV, de tous les chagrins qu'il vous donne; et, « malheureusement, ce caractère sauvage et féroce « empirera de jour en jour. Que je vous voie à « tous momens, mon aimable Archiduchesse; mais « que le Loup-Cervier ne m'approche jamais. »

CHAPITRE XXIV.

LES GOUTS DE LOUIS-SEIZE.

Lorsque cet ouvrage parut pour la première fois, le comte de Provence (Louis-Dix-Huit) occupait le trône. La part que ce prince avait eue à notre révolution était manifeste. La vérité ne pouvait se montrer, alors, sans prendre beaucoup de précautions et de ménagemens. La fille infortunée de Louis-Seize était tristement assise à deux pas du trône. Sa juste vénération pour l'Auteur de ses jours imposait aux écrivains une autre sorte de ménagemens et de précautions : car on était assuré

de rouvrir toutes ses blessures, pour peu qu'on effleurât, en les jugeant impolitiques ou déplacées, les fameuses innovations de ce Roi. Aujourd'hui, que la famille lamentable de Louis-Seize a mis de nouveau les vastes solitudes et des royaumes entre elle et nous, ma sincérité dira ce que ma grande bonté n'osa dire; et, voulant énoncer (car ma conscience me l'ordonne), voulant énoncer et faire connaître les principales et véritables causes de nos grands malheurs, je les placerai, sans hésitation, dans le caractère extraordinaire de Louis-Seize.

Il était honnête homme et incapable d'une méchanceté réfléchie, j'en suis convaincu. Je lui reconnais cette vertu, à la face de l'univers. Je l'ai déjà proclamée, je la proclame de nouveau. Je la respecte en lui et la vénère : mais cette vertu, d'obligation étroite pour tous les humains, ne suffit pas chez les monarques. Chargés des fonctions les plus importantes, les plus difficiles, et du métier le plus laborieux qui soit au monde, ils doivent l'étudier profondément ce métier, pour s'en faciliter l'exercice; ils doivent l'aimer, tel qu'il est, pour se le rendre et nous le rendre avantageux. Louis-Quatorze embellissait la représentation, persuadé que le soleil, sans son éclat, ne ferait point d'effet sur les multitudes. Ce roi était fier

de commander à un grand peuple : et sa fierté, cependant, ne lui enlevait ni son aménité charmante, ni son attention continuelle à n'humilier qui que ce fût. Ami du travail jusqu'à sa dernière heure, il fut constamment, quoiqu'on en ait dit, son premier ministre. Et ses finances, bien surveillées, ne fléchirent qu'à cette époque où, depuis neuf années, toutes les puissances étaient contre lui.

Louis-Seize, par l'effet d'une timidité dégénérée en gaucherie, n'aimait aucunement la représentation. Une harangue, un simple discours à écouter et à répondre, lui devenait un supplice : on l'y voyait se troubler et rougir. La fréquence des Conseils le jetait dans le dégoût de sa magistrature ; il s'en absentait sur de légers prétextes. S'il y venait, c'était avec humeur, avec distraction, avec lassitude ; il portait cent fois son regard à sa grosse montre, étalée auprès de lui, sur la table ; et, sitôt la minute arrivée, il se levait et s'éloignait.

Cette disposition d'esprit donna de grandes facilités à ses ministres.

La chasse la plus pénible avait des charmes ravissans pour son cœur. Et, après la chasse en toute saison, il affectionnait les obscurs travaux de sa forge : il se livrait à ces tracas de l'enclume et du marteau, comme s'il en eût eu besoin pour vivre.

Un long tuyau de forgeron perçait un magnifique plafond de Louis-Quatorze ; et, dans ce lieu, quelquefois rempli de fumée, un ouvrier de confiance travaillait ordinairement avec lui. Les serruriers de Versailles le dirent aux serruriers de la capitale ; et tous ensemble, vinrent prier le Successeur de Charlemagne d'être reçu *Compagnon serrurier.*

La Reine, informée de cet accident, supplia son époux de ne point se donner un tel ridicule. Il souhaitait la chose : il la voulut. Au jour promis, les garçons serruriers, bonnes gens par eux-mêmes, comparurent dans la grande galerie de Versailles. Le Roi les y reçut avec des distinctions charmantes. On lui lut les énigmatiques stipulations du compagnonage : il promit de les observer, foi de Prince ; et il reçut l'accolade sacramentelle, avec tous ces mouvemens de mains qui se font. Les courtisans, courtisans de métier, applaudirent au prince ; mais les hommes d'état froncèrent le sourcil. A l'un d'eux, Louis-Seize demanda son opinion sur la nouvelle cérémonie : Sire, répondit ce personnage, j'en suis affligé. — Pourquoi cela, Monsieur? — *Sire, lorsque les Rois se font peuple, les peuples se font Rois.* Cette parole courut bientôt de la capitale dans les provinces, et le monarque seul n'y fit pas attention.

CHAPITRE XXV.

EMPLOI DU TEMPS DE LA JEUNE REINE.

Les grands ne sont sujets à l'ennui, que par cette uniformité de riens importans dont leurs longues journées se composent. Si leur opulence les rend les maîtres de bien du monde, ils sont, à leur tour, esclaves d'une foule d'obligations et de lois génantes, qui leur commandent sans pitié. Dans les rangs inférieurs de la société humaine, chaque individu peut, à son gré, choisir ses amusemens ou ses liaisons et distribuer les heures de ses journées. Sa maison lui déplaît, il la vend ou il la quitte. S'il se

lasse de la résidence, il voyage. Il passe d'une province à une autre; d'un costume soigné à sa robe de chambre; d'une intimité qui ne le séduit plus au calme-réparateur de l'indifférence. Les grands sont attachés à la glèbe et au poteau. Leur mandat est d'être toujours en vue, toujours en scène; et pour quelques adorations simulées dont ils sont l'objet, on les contraint de vivre et de mourir publiquement sans répit ni miséricorde.

Pour une âme sensible et active, pour un esprit rempli d'agrément, de culture et de goût comme était celui de Marie-Antoinette, la monotone existence de Versailles ne devait point tarder à se faire sentir. La conversation de Louis-Seize était nulle. Celle du Comte de Provence était hautaine ou scientifique. Celle du comte d'Artois était amusante, mais quelquefois alors, vuide ou légère. Avec les dames du palais, on n'avait que leurs paroles compassées et ces nouvelles générales, que tout le monde sait. La Reine, pour sortir de ce cercle étroit et peu récréatif, imagina ses concerts fréquents et ses promenades champêtres. Les grands concerts lui convenaient d'autant mieux, qu'elle s'y montrait musicienne consommée, et qu'en mettant la musique Italienne et Allemande aux prises avec l'ancienne musique française, elle contraignait celle-ci à s'en-

richir de mélodie et d'harmonie, et à se dégager enfin du plain-chant.

Les promenades champêtres, en donnant à ses ressorts le jeu qui leur manquait, améliorèrent visiblement sa santé; mêlèrent l'incarnat de la rose printanière à cette blancheur de teint qui pouvait devenir de la pâleur. Ses promenades à pied lui firent aimer ces bons cultivateurs des environs, dont elle visitait fréquemment les chaumières, et la firent adorer en ces hameaux, qui, proches voisins des splendeurs de Versailles, n'en avaient pas encore vu les appartemens. Marie-Antoinette, en échange du bon accueil qu'elle recevait de *ses chers voisins*, les invita elle-même aux grandes cérémonies du Château, et fit changer, en leur faveur, la consigne de Louis-Quatorze, de Louis-Treize et d'Henri-Quatre.

Un jour que, traversant la grande galerie, en cérémonie d'apparat, pour se rendre à la Chapelle, elle aperçut les gardes des Appartemens occupés à reléguer de jeunes villageois vers les profondes embrâsures, elle quitta le cortége avec émotion, ramena elle-même ces petits enfans sur la première ligne, et dit, à haute voix, à messieurs les officiers des gardes : *On me reçoit si bien dans leurs chaumières, que je leur dois revanche dans ce palais.*

Une fois pour toutes, messieurs, je vous recommande ces jolis enfans et leurs mères.

Dans son intérieur, (et mille personnes s'en souviennent), on ne la voyait pas un seul moment désoccupée. Elle brodait avec plaisir, avec goût et en perfection. On admirait, dans ses appartemens et chez les dames ses amies, des meubles charmans, faits de sa main. La tenture de tulipes, de pâvots et de larges roses, sur bleu-céleste, qu'offrait le grand salon de Saint-Cloud, était le chef-d'œuvre de son talent et de sa patience : des juifs allemands en firent l'acquisition, lorsqu'après son trépas funeste, tout fut mis en vente pour de vils assignats.

En revanche, de simples paysannes conservèrent, et conservent encore, au grand Chenay et à Bailly, les jolis flacons à liqueurs qu'Elle leur envoyait, durant leurs grossesses, et des layettes tout entières, cousues et préparées par ses élégantes mains.

CHAPITRE XXVI.

LA REINE DÉSIRE QUE LES DEUX FRÈRES DU ROI PRENNENT LEUR HABITATION DANS LA CAPITALE.

En 1778, la première grossesse de la Reine causa une joie universelle en France. La capitale fit éclater son allégresse par les plus vives démonstrations; la maison du Comte d'Artois s'en réjouit sincèrement; la maison du Comte de Provence ne sembla point y prendre un intérêt aussi vif. Les maisons d'Orléans et de Conty, se comportèrent avec décence. Il naquit une princesse : tout le monde fut rassuré.

Le 22 octobre 1781, naquit un premier Dau-

phin, si faible, si délicat, qu'il ne semblait pas devoir vivre. Il vécut pourtant; et le comte de Provence son oncle le tint sur les Fonts-Baptismaux. Les Dames de la Halle, chargées de rubans et de bouquets, allèrent, de Paris, baiser l'Enfant-Royal et remercier la Reine. Le Parlement, toutes les Autorités rendirent solennellement leurs hommages. Les théâtres, durant plusieurs jours, firent de cet événement, long-temps espéré, le sujet de leurs représentations extraordinaires et lucratives. On chantait partout la naissance du Prince. Mais, parmi tous ces cantiques de bonheur et de sincérité, il parut une chanson venimeuse et diffamatoire. L'affreuse envie l'avait composée dans l'ombre. Et par un de ces hazards que Dieu suscite, on put savoir le nom de l'Auteur.

Il n'y eut point d'explication cependant, afin d'éviter le scandale.

L'année suivante, la Reine souhaita, qu'en vertu de leurs riches appanages, les princes-Frères quittassent le château de Versailles (comme sous Louis-Quatorze), pour aller vivre à Paris, selon leur rang. Le Roi avait d'abord adopté cet avis. Mais les instances du comte et de la comtesse d'Artois devinrent si vives, et Louis-Seize éprouvait pour le prince une si cordiale affection, que le projet de

séparation fut mis au rang des choses ajournées. Le Roi parut redouter pour son jeune frère une entière indépendance, qu'il savait, aussi bien, se procurer. Et l'obsession jalouse dont la Reine était tourmentée, lui fit avaler des couleuvres, comme auparavant.

CHAPITRE XXVII.

SENTIMENS DU PUBLIC ENVERS LA REINE, JUSQU'AU MOMENT DE LA RÉVOLUTION. MESDAMES DU PUGET ET DE SILLERY-GENLIS.

Toute la conduite de l'Archiduchesse d'Autriche, depuis son apparition en France, toutes ses manières, tout son extérieur rempli de noblesse et d'affabilité firent une si vive impression sur la multitude, qu'on n'allait plus à Versailles que pour voir la Reine, de même que, sous Louis-Quatorze, on n'y allait que pour contempler le Roi. Jusqu'au moment fatal de l'appel aux Notables, on avait aimé, respecté Marie-Antoinette, pour ses grâces majestueuses, pour la dignité de ses sentimens bien connus, et pour

ses bonnes œuvres innombrables, dont les artisans et les laboureurs étaient principalement l'objet. Louis-Seize n'était point méprisé du vulgaire; mais en louant sa probité, on blâmait ses penchans, destructifs de toute considération personnelle, dans un poste comme le sien. Ami désordonné de l'indépendance et de ses aises, il ne chassait plus qu'en guêtres de buffle et en méchantes vestes de coutil. Durant ses courses chasseresses, parmi les bois, il jurait et s'emportait; et offensait les ecclésiastiques des campagnes, lors même que par déférence, ils s'offraient à le remettre en son chemin. Aux repos de chasse, comme au salon du grand-couvert, il déchirait les viandes sans fourchette, oubliant qu'un monarque est le modèle par excellence et pour ainsi dire un être divin. Aux jours de grandes neiges, en hiver, on le voyait sortir de son palais, escorté de soixante hommes de peine, et faire enlever les neiges, lui-même, au lieu d'attendre ou de commander qu'on les enlevât. Du haut de son *petit appartement des combles*, voyait-il (son télescope en main), des ouvriers inactifs ou couchés momentanément sur l'herbe : il accourait avec colère et les gourmandait comme un pauvre particulier.

Ces incohérences, et d'autres plus graves, lui

avaient fait une réputation d'homme dur et bizarre, et de prince en contradiction avec son état. Les grands fuyaient sa présence, ou, comme on disait alors, *ses coups de boutoir*. Au lieu de faire enlever les neiges de la place d'armes, on eût souhaité qu'il assistât plus régulièrement aux conseils. Au lieu de relancer de pauvres ouvriers *à vingt-cinq sous la journée*, on eût voulu qu'il surveillât soigneusement ses ministres, et qu'il ne permit pas au contrôleur-général de Calonne, de préparer et de déclarer un effroyable déficit. Je fais ces aveux et ces réflexions avec douleur; mais c'est une Histoire et non pas un Roman que j'ai promis aux races futures. Et puisque la Reine a cruellement péri par suite des fautes commises, il faut bien qu'en rapporteur fidèle, je restitue à chacun ses mérites et ses actions.

La Reine, en sa vie entière, ne montra qu'une seule fois de la sévérité. Mais cet acte de sévérité fait son éloge : et ma conscience m'ordonne impérieusement de le rapporter ici.

Le sixième mois était expiré, après la mort de Louis-Quinze, il y eut un premier bal de Cour, auquel, de toute nécessité, la jeune et nouvelle Reine assista. Cette princesse assise sur son canapé, avait madame de Duras auprès d'elle; et

CHAPITRE XXVIII.

TITRES DE LA JEUNE REINE A LA RECONNAISSANCE ET A LA VÉNÉRATION PUBLIQUES. SUPPLICE DE LA QUESTION.

La Reine, en lisant le *Recueil général de nos Causes célèbres*, y avait remarqué le déplorable accident de la famille Langlade, et la catastrophe non moins terrible de ce pauvre portier nommé Lebrun. Dans ces deux procès criminels, à jamais mémorables, l'innocence avait succombé, par la fausse évidence des preuves matérielles, soutenue des *aveux* exprimés au milieu des tourmens. Le supplice de la question, nécessaire quelquefois à la Justice, pour vaincre l'obstination des grands scélérats,

avait arraché ces aveux mensongers au malheureux concierge Lebrun et au respectable gentilhomme Langlade : Et leur indigne supplice avait presque déshonoré nos tribunaux. Un semblable événement venait d'épouvanter le monde, et l'Archiduchesse miséricordieuse n'y pouvait songer sans verser des pleurs. Elle prit la résolution d'éclairer, sur un si important sujet, l'esprit bien intentionné de son époux.

« Que les Romains, entourés d'esclaves mécontens « et conspirateurs, aient adopté ou maintenu les « supplices de la question et du chevalet, épou- « vantail perpétuel de la révolte domestique, ni « vous ni moi n'en sommes étonnés : mais qu'un « Roi de France, entouré de l'estime affectueuse « des peuples, cherche à s'appuyer sur les déso- « lantes précautions de Phalaris et de Louis-Onze, « voilà ce qui me fait ressentir une douleur inex- « primable : douleur que votre belle âme éprouvera « sans doute, lorsque vous y aurez un peu réfléchi. De « quelque force ou résolution que se croie armée « l'innocence avant de tomber dans le gouffre, est-il « possible que notre corps, si délicat et si faible « de sa nature, puisse résister à des violences mille « fois plus douloureuses que l'assemblage réuni de « toutes les autres douleurs! Mon bon ami, ajouta « la Reine, soyez, j'y consens, l'effroi des grands

« criminels et des vicieux nuisibles, je vous les « abandonne. Mais soyez, en même temps, le pro- « tecteur, le constant appui de l'innocence : Dieu « ne vous a fait Roi que pour cela. Tant qu'un ac- « cusé n'est point convaincu, vous devez le suppo- « ser irréprochable. Que les tribunaux s'assurent « de son individu jusqu'à des renseignemens plus « lumineux, s'il y avait forte présomption ou com- « mencement de preuve; mais briser les os d'un « infortuné, pour le contraindre à se dire cou- « pable!.... Il y a de la barbarie à traiter ainsi « notre semblable, il y a tyrannie à infliger de pa- « reilles lois. »

Ces paroles, prononcées avec émotion, déterminèrent Louis-Seize à réfléchir; mais il voulut en conférer avec ses ministres. La Princesse rassembla dans l'intervalle, un grand nombre d'exemples, qui fesaient voir l'innocence opprimée, réduite à se reconnaître coupable, pour faire cesser d'horribles douleurs. Elle renouvela ses magnanimes tentatives et ses instances; et Louis-Seize, qui souhaitait faire le bien et ne pas contrarier son Épouse en ses bonnes œuvres, supprima par un édit, l'antique supplice de la question.

Alors, tous les délateurs, tous les faux témoins pâlirent. Toutes les âmes vertueuses respirèrent.

Et dans les châteaux, comme dans les cabanes. on bénit les noms de Marie-Antoinette et de Louis.

Ce furent les derniers momens de sérénité pour ce couple auguste : ce furent les derniers momens de paix et de bonheur pour leurs innombrables sujets.

CHAPITRE XXIX.

DE L'INFLUENCE DE LA REINE SUR L'ESPRIT DU ROI.

On a beaucoup parlé de l'influence qu'exerçait la Reine sur les volontés du Roi Louis-Seize. Des écrivains de quelque talent, se livrant à cet esprit de dénigrement que la partialité de nos jours a mis en vogue, n'ont pas honte de répéter toutes ces imputations accusatrices; de sorte qu'à les entendre, Marie-Antoinette, *par ses dissipations,* d'une part, *et ses violens conseils,* de l'autre, aurait seule causé les maux de son époux et les maux de la France. La génération qui disparaît chaque jour s'est vo-

lontairement nourrie de ces erreurs ; et la génération qui grandit, fidèle aux enseignemens d'une cabale criminelle, se plaît à offenser une mémoire qu'elle devrait honorer et chérir, puisque la noble Victime fut irréprochable. Je n'écris point pour ceux qui vivent : les cœurs actuels ne sont pas au niveau de mon cœur. Je destine et je réserve ce grand recueil de vérités aux hommes qui vivront lorsque mon périssable individu sommeillera dans la poussière. Ces Français du temps à venir, étrangers aux factions qui nous harcèlent depuis quarante années, étrangers aux meurtres dont nous fûmes les témoins, aux violences dont nous restons les victimes, n'auront point à rencontrer sur leur chemin tous ces hommes de rapine ou de sang qui, toujours calomnient, de peur d'être légitimement accusés, et jettent des clameurs effrayantes et continuelles sur le passé, de crainte qu'en y revenant on ne les y ramène.

Le parallèle suivant commencera d'établir ma preuve, à l'égard de la Reine. Cette princesse, d'un naturel agréable et poli, était paisible et douce par caractère. Louis-Seize, et nul n'a refusé d'en convenir, était volontaire et impoli, et quelquefois sincère jusqu'à la rudesse.

Lorsque, par vivacité de sentiment ou d'opinion,

l'Archiduchesse croyait avoir offensé, même une personne absente, elle lui exprimait aussitôt, ou lui fesait parvenir des excuses : ayant dans le cœur cette belle maxime de Louis-Quatorze, qu'il y a barbarie d'attaquer celui qui ne peut se défendre. Louis-Seize, au contraire, disait aux gens les vérités les plus mortifiantes, et ne songeait pas même à tempérer la blessure qu'il avait faite. Économe jusqu'à l'avarice, il éprouvait de la souffrance lors qu'en général, il accordait une pension. La Reine eût souhaité posséder les trésors du Mexique, pour les distribuer en consolations et bienfaits.

Louis-Seize ne voulait jamais avoir fait erreur ; ce qui lui rendait les *doléances* des parlemens, *insupportables*. Marie-Antoinette, ayant, un jour, chanté faux et mal débuté dans un petit opéra, où elle avait joué par complaisance, embrassa tendrement la duchesse de Duras, qui le lui reprochait gaîment et l'en fesait rire elle-même.

Louis-Seize, le jour de son sacre, précédait sa Compagne, en passant du Palais Archiépiscopal dans la cathédrale de Rheims. Revêtu des premiers ornemens royaux, pour la cérémonie, il se balançait outre mesure et marchait fort-mal. La Reine, qui, malgré ses dix-huit ans, savait déjà la cour et le monde, et s'intéressait de toute son âme au

succès moral de son auguste Ami, lui fit dire secrettement, par le Duc de La Vauguyon son ancien Gouverneur, qu'elle le suppliait de mieux s'observer, à cause de la circonstance. Le jeune Roi frappant du pied, répondit à l'émissaire de la Reine: *je sais que je marche mal, mais je ne veux pas qu'on me le dise:* Cette réponse (bien connue) de l'infortuné monarque, devrait être la seule épigraphe de l'Histoire de son règne, où les fautes abondèrent; sans que les bons et généreux conseils aient jamais été accueillis.

La Reine, avant la manifestation du Déficit, ne s'était point mêlée des affaires publiques, malgré la prière que lui en avait faite l'empereur Joseph-Deux. Comme épouse, comme mère, elle vit alors que son isolement, que son abnégation n'étaient plus admissibles; son effroi de l'avenir devint l'unique ou le premier sentiment de son âme. Elle donna les meilleurs conseils, et proposa les expédiens les plus salutaires. L'esprit flottant de son époux rendit tous ces soins inutiles: il changeait de résolution, en changeant de pièce et d'appartement.

CHAPITRE XXX.

DES PRÉTENDUES DISSIPATIONS DE LA REINE.

M. Necker, ayant, en 1781, laissé le Trésor-Royal dans un état satisfaisant et prospère, nul ne pouvait prévoir et s'imaginer qu'en cinq années de temps, cette prospérité, cette abondance serait complètement disparue. Durant cet intervalle, la Reine perfectionna, j'en conviens, le petit Trianon de Louis-Quinze, et fit l'acquisition de Saint-Cloud. Mais Saint-Cloud ne coûta pas une obole à la France, puisque l'Archiduchesse d'Autriche le paya des deniers de sa dot, afin d'en avoir l'irrévocable propriété.

Quant aux dépenses du Trianon, elles sont là : il est aisé de les supputer encore. Un fermier-général aurait presque rougi de s'imposer une semblable modération. M. Delaborde, à son château de Méréville, et le banquier Beaujon, à son *Ermitage* du faubourg Saint-Honoré, ne s'étaient point montrés si timides.

Lorsque Louis-Seize eût jeté, pour avoir de l'argent, son cri d'alarme et de détresse, le second des trois princes (qui avait mille fois puisé dans le trésor public), pour acheter d'immenses domaines, mit toute son adresse à détourner l'attention générale, et se fit lui-même improbateur-populaire et déterminé *Frondeur*. Il lança dans le monde quelques pamphlets anonymes et virulens, où la Reine était désignée. Les autres ennemis de cette Princesse équitable suivirent l'exemple donné par un méchant. On faussa l'opinion par des calomnies : le petit peuple alla jusqu'à croire qu'un Collier de seize cent mille livres avait pu ruiner l'État.

En Angleterre, un prince et une princesse, attaqués par les voies du mensonge, répondent, par les voies de la presse libre, et se justifient, quand ils en ont les moyens. En France, l'étiquette ne permettait point, alors, ces sortes de communications, interdites au Rang. La Reine, odieusement

attaquée, pour les excès d'autrui, est morte sans avoir été défendue, ni justifiée. Sa Famille, après vingt ans d'exil, a reparu sur le trône, et n'a brûlé ni l'horrible instrument de son supplice, ni les livres infernaux qui amenèrent l'épouvantable attentat. Le Roi Charles, dont le cœur est bon et l'éloquence incontestée, doit au moins à l'infortunée Marie-Antoinette l'appui de ses dénégations consciencieuses et un hommage solennel de tout son respect pour ses vertus. Retiré dans ce lointain paisible qu'il s'est choisi, et que nulle agitation politique ne contrariera désormais, qu'il songe aux humiliations dont une grande Reine fut abreuvée, par une populace croupie dans l'erreur; et qu'il mette aujourd'hui sa gloire à tracer l'Histoire ingénue de sa propre vie, pour rendre à l'innocence persécutée le tribut d'admiration et de regrets qu'il lui doit.

Mademoiselle de Montpensier, cousine-germaine de Louis-Quatorze, n'a point dédaigné de prendre la plume, pour nous avouer ses propres fautes, et faire servir ses imprudences à l'utilité des princesses de tous les pays. Que Marie-Thérèse, fille orpheline d'un Roi malheureux et d'une Reine plus malheureuse encore, mette à profit ses vastes loisirs, pour retracer de lamentables événemens et

de ténébreuses intrigues, dont tous les secrets ressorts lui sont bien connus. Qu'elle nomme chacun par son nom. Qu'elle cite enfin au tribunal de la postérité les coupables auteurs de ses misères et des nôtres. Son Frère, si les tyrans l'eussent laissé vivre, eût vaillamment défendu sa famille et le trône : A défaut d'épée, que la Dauphine saisisse le burin de l'histoire. On connaît son amour de la vérité : on ajoutera foi à toutes ses assertions, à toutes ses paroles ; et le jour, où terminant ses tribulations, l'Ange de la mort la réunira à sa Mère, elle verra cette Ombre immortelle accourir avec tressaillement, et lui offrir ses remercîmens généreux, avec ses transports et ses larmes.

CHAPITRE XXXI.

LE CHATEAU TROMPETTE. M. DE CALONNE.

Le Parlement de Bordeaux savait par expérience qu'il fallait éviter de communiquer au Roi les affaires désagréables, et que sa Compagne, au contraire, ne souhaitait rien tant que de connaître la vérité, pour remédier, s'il était possible, aux désordres. Cette illustre Compagnie, dépêchant un de ses membres en cour, fit parvenir à la Reine, secrètement, la découverte et les explications qu'on va lire :

Le Château-Trompette, vrai boulevard de Bor-

deaux et de la province de Guienne, venait d'être aliéné par M. de Calonne, pour être démoli *comme forteresse inutile*, et converti en habitations privées, au gré des divers acheteurs. Le prix de cette aliénation était de 7 millions; en place desquels les deux cessionnaires n'avaient réellement compté que le pot de vin ministériel et les cadeaux réservés aux gens d'intrigue. Madame Leb..., peintre de la Reine, et amie intime du contrôleur-général, s'était ménagé dans ce traité, la reconstruction magnifique de sa maison, près le boulevard. Messieurs d'Aut*** et de Vaud***, protecteurs et familiers du Ministre, avaient eu de riches présens. Quant aux sept millions, prix de la vente, on ne les avait fournis au trésor royal qu'en lettres de change, à un an de terme. Et ces futiles garanties avaient pour signataires un jeune éventé de Marseille, plaideur devant le tribunal des prises, et un sieur de Montmirail, (de la chambre des comptes), homme accablé de dettes et sans crédit. Lui et le jeune homme de Marseille *espéraient* revendre les terrains de la Forteresse, durant l'année, et faire honneur ensuite à leurs engagemens.

La Reine, après avoir fait vérifier toutes ces circonstances, révéla au Roi l'inconduite de son Ministre, qui, depuis la déclaration solennelle du

DÉFICIT, continuait effrontément toutes ses profusions et sa vie scandaleuse. Il venait, entr'autres choses, d'acheter, deux mille cinq cents francs, une coquille rare ou singulière, laquelle *manquait* à sa précieuse collection. Ce récit indigna Louis-Seize, M. de Calonne reçut ordre de livrer de suite son porte-feuille, et de déposer son cordon-bleu. On pouvait lui faire son procès, et appaiser ainsi toute la magistrature. Mais le Roi ne voulut point pousser jusque là ni sa sévérité, ni sa condescendance.

M. le comte d'Artois, subjugué par messieurs d'Aut*** et de Vaud***, et par la société tout-entière du Ministre généreux, fit éclater alors son vif ressentiment contre la Reine. La Reine, quoique bien jeune elle-même, déplora la facilité du prince, le fit conjurer de préférer aux intérêts de ses faux-amis l'intérêt de la patrie et du trône. Et ne pouvant réussir à calmer une irritation qu'elle savait injuste, elle se soumit à cette INIMITIÉ célèbre, qui n'a pris fin que sur son tombeau.

CHAPITRE XXXII.

ASSEMBLÉE DES NOTABLES. LE CONTRÔLEUR-GÉNÉRAL DE CALONNE.

Les Anglo-Américains, protégés par la France, avaient triomphé. Le cabinet de Saint-James, las d'une longue résistance inutile, venait de consentir à leur indépendance républicaine. La paix était conclue : nous nous regardions comme les véritables vainqueurs ; et Louis XVI, ardent ennemi des Anglais, par mécontentement et patriotisme, laissait éclater sa joie naïve, sans précautions ni ménagement. Cette humiliation de l'Angleterre, achetée par nos trésors, fut la cause de tous les malheurs

que l'affreuse vengeance des Anglais réservait à Louis XVI et à son empire.

Avec de la prudence, on eût pu les éviter ces malheurs.... On commit, à loisir, toutes les imprudences possibles; et nos voisins irrités, profitèrent des fautes de nos ministres, comme nos ministres avaient abusé des embarras politiques de nos voisins.

Tout-à-coup, et au milieu de l'ivresse et de la sécurité générales, le Roi, par un édit solennel, convoqua les Notables de son royaume, les invitant à le venir assister de leurs lumières, pour la guérison des maux urgens de l'état.

A ces notables, venus de toutes les provinces, Louis XVI, avec franchise et bonhommie, déclara que les finances de son trésor étaient épuisées; que la dette publique dépassait toutes proportions possibles avec la recette, et qu'il existait un DÉFICIT annuel des plus effrayans.

A cette nouvelle, le corps entier de la nation fit éclater sa surprise et son mécontentement: et ce mécontentement prit une teinte de haine et d'indignation, lorsque le contrôleur-général, au nom du Roi, proposa les indispensables moyens qui pouvaient, disait-il, rétablir l'équilibre dans les affaires.

Je n'écris point ici l'histoire générale de nos temps orageux : je ne ferai que les crayonner, pour l'intelligence de ce livre. Je me bornerai à rappeler les causes premières, afin de les lier aux tristes événemens qui en furent la suite et le résultat.

Le contrôleur-général de Calonne, entrant dans les vues personnelles du Roi, ne crut devoir jamais avouer que la guerre d'Amérique venait, pour sa part, d'épuiser le trésor. Il voulut dérober cette joie aux Anglais, qui le devinèrent sans peine, et qui, dès-lors, reprirent toute la confiance et la présomption que notre bonne administration présumée leur avait fait perdre.

Les Notables, affligés d'un épuisement général que toute leur pénétration ne pouvait s'expliquer, accusèrent tantôt l'inattention et l'insouciance du Roi, tantôt l'avidité de ses courtisans, tantôt l'infidélité des ministres, tantôt les dépenses immodérées de la cour. L'homme est avare et mesquin, de sa nature. Offrez-lui des libéralités, des dons, des récompenses,.... il vous adorera. Demandez-lui le plus petit secours, les sacrifices les plus légers,.... vous n'aurez de lui que dédains, avis, conseils réformateurs et remontrances.

Les Notables se séparèrent, après avoir coûté des frais de toute espèce, et sans avoir assisté le trésor

public d'un seul écu. Poussés, les uns par un véritable esprit d'ordre et de sagesse, les autres par la seule curiosité, ils persistaient à vouloir connaître *l'état général de recette et de dépense*, et M. de Calonne, ministre vain et léger, s'il en fut au monde, leur répondait *qu'on ne les avait point appelés pour cela.*

Presque tous les *Notables* étaient des magistrats, des bénéficiers, des gentilshommes : le ministre, cherchant à les rendre plus traitables, essaya d'effrayer leur intérêt personnel. Il publia un Rapport au Roi, dont la préface, composée par Gerbier, avocat célèbre, menaçait, dans le lointain, *les deux Ordres privilégiés*, c'est-à-dire le système monarchique lui-même.

Cette folle imprudence opéra le double mal d'irriter jusqu'à la fureur messieurs les Notables, et d'éveiller dans le cœur du Tiers-État tous les rêves et toutes les prétentions de la démocratie. Ces choses se passaient sous les yeux du Monarque, assez peu clairvoyant pour ne pas s'en épouvanter, assez peu versé dans la connaissance des hommes pour croire que de pareils moyens étaient bons dans les mains d'un Roi!

M. de Calonne, cherchant à déguiser, ainsi que je l'ai dit, les véritables causes du mal, faisait re-

monter le déficit jusqu'à Louis XIV. Quelqu'une de ses réflexions ou de ses assertions traita de chimère le fameux Compte-Rendu de 1781. M. Necker, aussitôt, rentra dans la lice, et par un Mémoire, fort de raisonnement et de preuves, il démontra que le mal ne remontait qu'à sa démission de 1781 (1).

Cet écrit extermina M. de Calonne, et le Roi se vit obligé de le renvoyer. On l'avait cru jusqu'alors la créature de la Reine : il n'en était rien. Marie-Antoinette, au contraire, demandait à grands cris l'éloignement de ce ministre : et elle le fit remplacer par un personnage, qu'elle croyait homme de génie et de probité.

(1) La récrimination sur Louis-Quatorze n'était pas soutenable : car les Français de toutes classes pouvaient se ressouvenir que Philippe, Régent du Royaume, avait, moyennant son papier-monnaye-*forcé*, ruiné tous les créanciers de l'État ; en même temps que les autres familles.

CHAPITRE XXXIII.

L'ABBÉ DE BRIENNE.

L'abbé de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, s'était fait une réputation distinguée aux États de Languedoc, dont sa prélature lui donnait la présidence. C'était une réputation usurpée : l'archevêque ne possédait que des superficies. Sa vanité, beaucoup plus que son avarice, lui avait fait désirer, toute sa vie, le poste éminent où l'appelèrent nos malheurs. Il y commit faute sur faute. Au lieu de réconcilier le trône et ses défenseurs naturels, il aigrit ceux-ci, au préjudice de l'autre.

Là où Mazarin eût mis de la concession et de la politesse, il mit de la hauteur et de l'arbitraire, comme Richelieu. Là où Richelieu eût mis de la vigueur et de la persévérance, il ne laissa voir que de l'irrésolution et de la peur. Les fureurs populaires arrivaient à grands pas : et il détruisit nos grandes Magistratures, dont l'épée flamboyante avait défendu sans cesse les portes d'Edén.

Prêtre impie, et remarqué parmi les incrédules, il perdit un temps considérable à se faire nommer cardinal ; et ce violent ennemi des religieux, des parlemens, de la noblesse et de toutes les institutions conservatrices, avait toujours été le plus avide et le plus arrogant des humains.

L'abbé de Vermond, ancien précepteur, et, depuis, lecteur de la Reine, l'avait donné à cette Princesse comme un de nos premiers hommes d'Etat. Cette bévue, intéressée, produisit des maux incalculables. La Reine, avant que ces choses fussent désespérées, pria le cardinal de rentrer dans le tourbillon, et proposa le rappel de Necker et des cours Souveraines, que la nation redemandait à grands cris.

Arrivant au ministère avec la bienveillance de la Reine et l'honorable appui des parlemens, M. Necker pouvait bien aisément sauver la France.

Par malheur, cet habile financier n'était qu'un politique médiocre. L'excessive popularité dont il jouissait alors dans le monde, flattait son orgueil, incurable maladie de son esprit. Il avait promis aux protestans, ses confrères, tous les avantages que ce parti désirait reconquérir dans l'état. Il avait promis aux philosophes le triomphe de *la raison*, déesse de ces fous académiques. Il avait promis quelque part de succès, quelque part de faveur (et la suite l'a bien prouvé), à tous les Niveleurs de cette époque.

Partant de ce point désastreux, il s'empressa de confirmer la promesse des Etats-Généraux, solennellement donnée par l'incendiaire Archevêque. Il en précipita la convocation et l'ouverture. Il fit entendre à Louis-Seize que la division *par ordre* serait maintenue, et que le Tiers-état, néanmoins, devait jouir d'une double représentation. Cet homme, jadis utile, maintenant funeste, alla plus loin encore : il osa déclarer, dans son Rapport fait au Roi, que cette double représentation *était due au Tiers, parce que les lumières et les talens, dans cette portion de ses sujets, étaient bien plus considérables que dans les deux autres.* Le Roi, mécontent de la Noblesse de Dauphiné et de Bretagne, qui avaient redemandé les parlemens, et mé-

content, aussi, de l'Assemblée des évêques, qui venait de refuser provisoirement un subside, permit l'impression du Rapport.

Quelle union, quelle concorde pouvait-on attendre et espérer après ce coup de tocsin populaire!..... Il en arriva ce que tout le monde prévoyait, excepté Louis-Seize et ses ministres. Les braconniers, les contrebandiers commencèrent à se moquer ouvertement de nos cavaliers de maréchaussée; et, dans presque tous les régimens de France, les officiers perdirent subitement la confiance et le respect de leurs soldats.

Les parlemens, à la vue du péril, supplièrent le Roi de ne pas abandonner, du moins, les formes antiques. Sentinelles vigilantes et inspirées, ces corps illustres signalèrent les fléaux que l'avenir indiquait à leurs yeux. La lassitude du Monarque, la mauvaise foi des ministres, traitèrent ces *Doléances*, de *folie;* et, de gaîté de cœur, sans ombrage, sans méfiance aucune, on se jeta dans la nouveauté des États-Généraux.

CHAPITRE XXXIV.

OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX, A VERSAILLES.

(5 mai 1789).

M. NECKER, en créant les Assemblées-provinciales, les avait organisées sur un plan conforme à son métier et à ses goûts. Leur composition était moins aristocratique et moins brillante que celle des états-provinciaux : leur tenue devenait, par conséquent, moins dispendieuse. Durant le court espace de son premier ministère, il n'avait eu qu'à se louer de la déférence, de la soumission de ces Assemblées, pour ainsi dire fiscales. Son esprit routinier se flatta de diriger aussi lestement, aussi

commodément l'assemblée immense de la nation. Mais tout avait changé de face en un petit nombre d'années. C'étaient bien les mêmes villages, les mêmes cités, les mêmes provinces, la même France géographique., en un mot : ce n'était plus la même France morale, ce n'était déjà plus la même nation.

M. Necker, protestant fanatique, tout incrédule qu'il était peut-être à sa loi, voulut dépouiller brusquement le clergé catholique et l'ordre de Malthe. Pour ce coup de main, digne d'un chef de bande, il lui fallait une puissance aveugle et jalouse : voilà quel fut son but véritable quand il fit consentir un malheureux Prince à doubler la représentation du Tiers-état.

Remplir ses coffres, n'importe à quel titre : il n'accepta le ministère qu'à cette condition.

Plusieurs jours avant l'ouverture des Etats-généraux, Paris vit arriver dans ses murs les élus des provinces les plus voisines. On sut à Versailles que parmi ces nouveaux députés du Tiers, il était facile de remarquer déjà des hommes bien nés, des esprits justes et faciles, qui se liaient de procédés et de bon accord avec leurs collègues futurs de la noblesse et du clergé. M. Necker en prit de l'ombrage : et voici les mesures barbares qu'il adopta.

On régla le protocole général des costumes et de l'étiquette ; et ce protocole, injurieux et provocateur, décida que le jour de la présentation solennelle, au château, le clergé se réunirait dans le grand Cabinet du Roi, la noblesse dans son salon, et le Tiers-état dans cette antichambre ou salle des pas perdus, nommée la salle de Louis XIV. Les deux battans furent ouverts quand on introduisit les deux premiers ordres : le Tiers n'obtint qu'un seul battant. Les deux premiers ordres eurent l'honneur d'aborder le Monarque en le saluant par une profonde inclination : le programme et le grand-maître des cérémonies ordonnèrent au Tiers-état de mettre un genou en terre, malgré *ses vastes lumières* et sa double représentation. Les gouvernans, pour brouiller les cartes, avaient résolu d'aigrir les députés de la troisième série : ils y réussirent, au-delà de leurs intentions.

Les murmures du Tiers-état vinrent frapper l'oreille du Monarque, au point qu'il en parut inquiet quelques instans.

A la messe du Saint-Esprit, qui fut célébrée devant les Etats-généraux et la Famille royale, le jeune évêque de Nancy (1) prononça le discours

(1) Depuis cardinal de la Fare ; mort sous le règne du roi Charles.

d'apparat. Ce discours, rempli de talent, suppliait avec dignité les représentans de la nation, de ne pas abuser de leurs forces, et de se méfier de l'esprit novateur. Quand l'orateur chrétien, rendant justice à *la Fille des Césars,* parla de sa douceur, de sa bonté, de sa bienfaisance inépuisable, Mirabeau se leva, prit sa lorgnette, et osa la diriger, cinq ou six minutes, sur le prédicateur, et vers l'Épouse de son Roi.

Il paraissait, dix fois par jour, des brochures pleines de violences, et dans presque tous ces écrits, on attaquait la Reine indirectement. Elle voulait tout lire, tout connaître, et passait les nuits à pleurer.

La veille de l'ouverture solennelle, ses pressentimens acquirent un tel degré de terreur, qu'elle aborda le Roi pour lui découvrir la triste position de son âme. Elle lui révéla d'importans secrets sur les projets de la faction maçonnique, et termina son discours par ces mots : « Feignons une attaque « subite, une maladie. Traînons les choses en lon- « gueur : le moment n'est pas favorable. Les « hommes les plus pervers se sont emparés des « élections. Ils ont la science du crime et du mal, « et vous n'avez que la droiture de l'honnête « homme. Remédions aux maux de l'État, par

« nous-mêmes. Qu'aucun sacrifice ne nous coûte : « il y va de votre empire et de notre sort. L'évé- « que d'Usez et le jeune archevêque de Tou- « louse (1) me sont venus voir au nom des princi- « paux évêques leurs confrères : le haut clergé vous « offre, pour dix ans, la moitié de ses revenus, « et consent que vous empruntiez sur ses domai- « nes. L'ordre de Malthe, rempli d'hommes de « mérite, suivra cette noble impulsion. Vendez « vos domaines innombrables ; vous en avez le « droit : Henri IV les a donnés presque tous à la « couronne. De quoi nous serviraient ces domai- « nes, si nous ne les conservions que pour périr !

« A Paris, vos salons du Garde-meuble étincèlent « de pierreries et de richesses. Vendez toutes ces « magnificences inutiles ; vendez jusqu'aux diamans « de la couronne, dont le prix, lui seul, est incal- « culable. L'ignorance ou la mauvaise foi de vos « ministres nous a mis dans un défilé : sortons-en « par un coup de vigueur. Sauvons l'État par nos « moyens personnels, puisque d'injustes préven- « tions nous ont ravi la bienveillance et la confiance « publiques. Il n'y a pas de temps à perdre, Mon- « sieur, ajouta Marie-Antoinette avec émotion.

(1) M. de Béthisy et M. de Fontanges.

« Depuis dix mois on vous a perverti la nation fran-
« çaise ; d'horribles complots sont tramés ; les
« Cahiers des villes et des bourgs sont anéantis
« d'avance. Demain vous allez ouvrir la boîte de
« Pandore : il s'en échappera tous les maux, et vous
« n'y retrouverez pas même l'espérance. »

Louis-Seixe fut inébranlable. Il dit que, toute sa vie, on le trouverait fidèle à ses engagemens.

La salle des Etats-Généraux avait été décorée avec une magnificence inouie, que n'autorisaient pas nos besoins. A midi, le Roi parut sur son trône, vêtu de son grand costume et du manteau royal. Le fauteuil de la Reine, placé deux degrés plus bas, et à la gauche du Prince, ne se trouvait point sous le dais. Marie-Antoinette remarqua cette circonstance, et les larmes lui vinrent aux yeux.

Pleine de bon sens, et animée de cet esprit conciliateur qui n'appartient qu'aux grands caractères, elle était vêtue, ce jour-là, avec la plus touchante simplicité. Pas un seul diamant sur toute sa personne. Point de boucles d'oreilles. Point de collier. Ses bracelets n'étaient que deux rangs de perles. Sa robe, de taffetas blanc, laissait voir quelques franges d'or, et sa coiffure, surmontée de trois plumes et d'une aigrette, eût paru mesquine, si les grâces naturelles de son maintien et de son ensemble n'étaient venues s'y joindre pour l'embellir.

Le discours solennel du Monarque fut très applaudi de l'Assemblée. On cria long-temps *vive le Roi, vive la Reine;* et ces marques d'estime et de bienveillance, ayant fait couler les pleurs de cette Princesse, les cris de *vive la Reine* recommencèrent jusqu'à trois fois.

Ce premier hommage de la civilité française, de la justice et de la loyauté, fut la dernière consolation que Marie-Antoinette ait reçue en France. Depuis ce jour, elle n'a plus connu que dédains, que dénonciations, qu'accusations de toute espèce, que menaces et qu'attentats. Il est bien juste que nous la pleurions aujourd'hui, après trente années. Il est bien juste que l'encens de la douleur et de la pitié fume, devant nos autels, sur ses sarcophages : car c'est notre peuple abominable qui l'a offensée, qui l'a outragée, qui lui a contesté ses vertus, et qui, l'abreuvant d'opprobre et de désespoir, l'a précipitée, du haut d'un échafaud, dans la tombe.

CHAPITRE XXXV.

LES ÉTATS-GÉNÉRAUX DEVIENNENT MENAÇANS. DISPOSITIONS RÉPRESSIVES. LE PRINCE DE LAMBESC.

Tout ce que Marie-Antoinette avait prédit à son Époux, se vérifia. L'assemblée des États-Généraux, dès le second jour, ne présenta plus que le spectacle d'une arène de gladiateurs. L'ordre de la noblesse et l'ordre du clergé, diffamés, avilis par le Gouvernement lui-même, s'aperçurent que le Tiers-état ne visait qu'à leur destruction. M. Necker pressait, de toutes ses forces, l'adoption de ses moyens et de ses plans réparateurs : Les députés laissèrent là tout ce qui concernait la chose publique, pour

s'occuper, avant tout, de leurs misérables querelles et de leurs rivalités. Le contrôleur-général, malgré toute la popularité de ses mesures, perdit la confiance des Communes, éprouva bientôt une improbation manifeste, et, peu de temps après, ne put former aucun doute sur l'animadversion que le Tiers-état lui portait.

Le premier ministre ouvrit enfin les yeux, et vit toute l'horreur du précipice. M. Necker, désabusé de ses cruelles théories, se rappela, mais trop tard, qu'un Roi sans détours et sans expérience l'avait chargé de son salut. On fit approcher des régimens bien intentionnés, destinés à contenir l'effervescence de la capitale.

Tous les moyens de corruption furent alors employés avec audace. Les ennemis de Louis XVI parvinrent à lui ravir l'estime et la fidélité des soldats.

Le Palais-Royal, séjour du premier prince du sang, devint le foyer de toutes les agitations que chaque instant voyait éclore; et c'est en ce lieu que la résolution fut prise d'enlever la Bastille au Monarque, et de changer la face de l'État.

Le prince de Lambesc, parent de la Reine, était un jeune officier rempli de courage, sur les talens et la fidélité duquel le Monarque pouvait compter: on lui confia le soin de disperser les attroupemens

populaires, et la mission d'introduire quelques troupes demi-allemandes dans Paris.

Le jeune prince, hué, insulté sur la place de Louis XV, lança son cheval fougueux vers un groupe de mutins, qui se replièrent, et qui voulurent pénétrer dans les jardins du château ; ilIes y poursuivi, causa la chute non pas d'un vieillard, mais d'un jeune instituteur, et se vit, à son tour, assailli par des milliers de séditieux.

Le Roi apprit ce commencement de désordre, à Versailles. Si, trouvant en son âme l'énergie que les Souverains ne peuvent se dispenser de faire voir, au jour du péril, il eût suspendu les États-généraux jusqu'à la cessation des troubles ; s'il avait, sur le champ, publié l'ordre de rechercher, de punir les rebelles, en appuyant cet ordre rigoureux de sa propre attitude et de son courroux, la commotion n'aurait pas eu de suites : le peuple et les agitateurs se seraient cachés dans l'ombre. Le Roi se tut complètement ; le ministère biaisa ; le palais-royal redoubla ses clameurs ; les perturbateurs triomphèrent.

Alors Versailles apprit, coup sur coup, la défection des gardes françaises ; le pillage de l'Arsenal et des Invalides ; l'incendie des barrières et la dispersion des commis ; la prise de la Bastille et le meurtre du brave Launay, son gouverneur ; l'égorge-

ment de l'intendant de Paris, sur les marches de l'Hôtel-de-Ville; la mort ignominieuse de son beau-père, du respectable M. Foulon, pendu au réverbère, et puis coupé en hideux lambeaux.

Sur les représentations de la Reine, on ferma, jusqu'à nouvel ordre, la salle des États-Généraux. Mais, peu de jours après, les députés (sans autorisation) se réunirent au jeu de paume, et y prêtèrent le fameux Serment de ne plus obéir aux volontés de la cour.

Le nom d'États-Généraux cessant de convenir à ces révoltés, qui allaient désavouer leur Mandat et leur origine, cette réunion d'Erostrates abolit la démarcation des trois ordres, et, profitant de la majorité que l'imprudent ou perfide Necker y avait amenée, s'intitula *Assemblée de la Nation.*

Tous les excès commis par cette Assemblée, dite *nationale*, sont devenus les récits de divers auteurs. Il s'est trouvé des plumes assez complaisantes pour accorder quelques louanges ou à ses travaux, ou à ses intentions..... Ma plume ne descendra jamais à de pareilles condescendances. Ami de la paix et du bon ordre, j'ai les factions et les factieux en horreur. Témoin de toutes les calamités que ces hommes de rapine ou d'orgueil ont jetées à pleines mains sur ma patrie, je les ai jugés par leurs œuvres,

et je sais, d'ailleurs, qu'ils ont fait le mal parceque le mal était l'élément et le besoin de leur cœur. Qu'ils jouissent de leurs fortunes criminelles et scandaleuses ; qu'ils nous écrasent sous les roues de leurs équipages, après avoir immolé nos amis dans les prisons et sur les échafauds. Les voilà chargés de décorations et de titres, eux qui bouleversèrent les royaumes pour faire triompher le culte de l'Égalité. Leurs palais somptueux, leurs tables, leurs trésors, les ont mis au-dessus de nous, au-dessus des lois elles-mêmes..... Un tel état de choses est une trop dure affliction pour la vertu, pour la morale outragées ! Mais si le mépris public est un contre-poids à d'injustes jouissances, et si les honteux remords gâtent les plaisirs d'ici-bas, peut-être ces hommes, gorgés de prospérité, ne sont-ils pas aussi heureux que leur fastueuse impunité pourrait le laisser croire.

CHAPITRE XXXVI.

JOURNÉE DU 6 OCTOBRE.

L'ORDRE de la Noblesse ayant refusé de se réunir à l'Assemblée générale, qui, dédaigneusement, abandonnait le nom d'États-généraux, Louis XVI épouvanté ordonna à ces évêques, à ces gentilshommes, de cesser toute résistance, et de se laisser emporter au torrent. S'ils avaient suivi les conseils de Marie-Antoinette, qui voyait les choses tout autrement que son Epoux, ils auraient persisté dans leurs énergiques protestations, et, par une scission inébranlable, opéré le salut de l'Etat.

Le respect pour le Roi prévalut dans ces âmes chevaleresques, et en obéissant au Monarque, ils se perdirent avec lui.

Le Clergé eut beau renoncer à ses dîmes, et les seigneurs de paroisse à leurs faibles droits féodaux ; les deux premiers ordres de l'Etat se soumirent en vain à descendre de leur piédestal, pour supporter, malgré leurs dispendieuses obligations, toutes les charges publiques : la haine du Tiers n'en fut pas un instant diminuée. Il exigea, non pas l'abaissement de ses rivaux, mais leur dispersion, mais leur ruine totale. On eût cru voir, non deux castes dans une même nation, mais deux peuples absolument opposés, deux peuples ennemis depuis des siècles, deux peuples résolus à s'entre-détruire par la diffamation et l'assassinat.

Les *comités des recherches* s'organisaient de toutes parts, depuis que la nation, exhaltée par un moteur invisible et secret, s'était armée, du nord au midi, le même jour, à la même heure. Les nobles, désignés à la fureur des paysans et des populaces, tombaient massacrés dans les villes, dans les hameaux, dans les forêts. Les châteaux brûlaient au milieu des campagnes. Le calme des champs n'existait plus : les vibrations du tocsin venaient glacer les cœurs durant le jour, au sein des ténèbres.

Le Roi, de temps en temps, mettait sous les yeux de l'assemblée nationale un si douloureux tableau. Le style même de ces plaintes dévoilait toutes les craintes de leur auteur, et les hommes qui s'étaient saisis du pouvoir ne se disposaient pas à le rendre.

La Reine, imitant son auguste mère, vit qu'une position si déplorable ne pouvait changer que par un coup d'état. On appela le régiment de Flandre à Versailles, et les officiers de cette légion, presqu'allemande, fraternisèrent avec les gardes-du-corps. Il y eut un brillant repas dans la vaste salle de l'Opéra; Marie-Antoinette fit le tour des tables, accompagnée de son aimable dauphin. Deux jours après, trente mille bandits, venus de la capitale, assiégèrent le château de Versailles, égorgèrent les gardes-du-corps les plus intrépides, pénétrèrent, à quatre heures du matin, dans la chambre à coucher de la Reine, et furent sur le point de répandre son sang.

Le Roi, pour calmer toute cette populace immonde, que le général la Fayette ménageait, que les gardes-françaises excitaient du geste et de la parole, consentit à quitter pour toujours le palais de Louis-Quatorze, et vint se constituer en ôtage dans cette capitale bouleversée, où, depuis la chûte de la Bastille, tous les forfaits se commettaient impunément.

L'assemblée nationale, secrètement liée avec les auteurs des derniers crimes, transféra promptement ses bureaux à Paris. Libre, désormais, dans ce labyrinthe, où le bien et le mal sont inaperçus, elle affermit rapidement sa puissance, et parut s'occuper sans relâche du soin de forger une constitution.

Cependant, le Châtelet de Paris, encore debout informait des excès commis à Versailles, dans la nuit du 5 au 6 octobre. Les nombreux témoins entendus chargeaient le duc d'Orléans, le duc d'Aiguillon, et quelques autres ennemis personnels de la Reine. Cette magnanime Princesse, invitée par les commissaires à fournir au tribunal sa propre déclaration, répondit ces paroles attendrissantes : *J'ai tout vu, j'ai tout su, et j'ai tout oublié.*

Le premier prince du sang, sur le conseil même de ses amis, partit pour la capitale de l'Angleterre. Au lieu de rentrer en lui-même, et de considérer à tête reposée l'effroyable chemin qu'il avait parcouru, il écouta plus favorablement que jamais les secrètes inspirations de la haine, de la vengeance; et, pour son malheur, comme pour le nôtre, il se lia avec Pitt, le plus habile et le plus méchant homme qui jamais ait fait mouvoir le timon des états.

CHAPITRE XXXVII.

LE DUC D'AIGUILLON. LE DUC D'ORLEANS.

La postérité, paisible et désintéressée, demandera, dans sa douleur et sa surprise, pourquoi la plus belle femme de l'univers, pourquoi la Reine la plus gracieuse et la plus aimable, pourquoi la Fille de Marie-Thérèse, l'auguste Sœur des empereurs Joseph et Léopold, a trouvé chez les gentilshommes français des ennemis ardens, furieux, implacables. Ces ennemis, dont le rang lui seul condamnait la conduite, Marie-Antoinette ne les avait point mérités : Je vais le prouver aisément, et en bien peu de paroles.

Le duc d'Aiguillon, fils d'un gouverneur de Bretagne, que Louis XV, avec injustice, s'était plu à défendre contre la sévère équité du parlement : le duc d'Aiguillon, comblé de richesses et d'honneurs, devait, ce me semble, et son amour et son respect à la famille royale. Ce seigneur oublia tous ses devoirs, pour satisfaire un ressentiment particulier, dont il faut dévoiler la cause.

Libertin par désœuvrement, par ton et par habitude, il voulut séduire une jeune Élève de Saint-Cyr, admise, après son éducation, dans les appartemens de la Reine. Marie-Antoinette, informée d'un semblable projet, fit observer soigneusement le duc, et le surprenant elle-même dans un de ses cabinets, le fit rougir d'une immoralité si téméraire et si offensante. M. d'Aiguillon mit un genou en terre, obtint sa grâce, et ne pardonna jamais ses torts et son affront

Philippe-Joseph, d'abord duc de Chartres, et puis Duc d'Orléans, était né avec des dispositions plus heureuses que malfesantes. Une instruction vaste et solide avait perfectionné son éducation, que tous ses contemporains se sont accordés à trouver digne de sa naissance. Fils d'un père indulgent et affectueux, peut-être connut-il trop facilement et trop tôt la plus entière indépendance.

Quoi qu'il en soit, il se montra fils respectueux, époux rempli d'égards (à défaut de tendresse), et l'un des meilleurs pères qu'on ait remarqués dans ce haut rang. Sa bravoure, son intelligence militaire, ne furent jamais équivoques : on lisait ces deux bonnes qualités dans son extérieur.

Ayant eu le bonheur d'épouser la fille unique de l'opulent duc de Pénthièvre, il se trouvait au moment de posséder la plus belle fortune du royaume. Arrière-petit-fils du roi Louis XIII, le duc d'Orléans désira rapprocher sa branche de la tige royale par un double hyménée, qu'il vint proposer au Roi. « Sire, « lui dit-il, vous mettrez le comble à « ma félicité, si vous daignez accorder Madame « première au duc de Chartres mon fils, et le « jeune duc d'Angoulème à ma fille. Louis-Qua« torze unit sa fille bien-aimée au Régent, mon il« lustre aïeul : mon dévouement, ma fidélité me « permettent d'espérer aujourd'hui la même faveur, « la même récompense ».

Louis XVI avait déjà fait ses projets d'hymen pour Madame première. Mais il n'osa point contrarier le duc d'Orléans, et il lui répondit, en peu de mots, qu'il verrait ce mariage de sa fille avec plaisir, « ayant toujours souhaité ne la point éloigner « de Versailles. »

Le duc d'Orléans baisa la main du Roi ; et de retour au Palais-Royal, il parla du mariage consenti, comme d'une chose assurée et prochaine.

Il y eut u ndiné superbe à Mouceaux ; presque tous les ambassadeurs s'y trouvèrent. Le duc d'Orléans porta les santés de la Famille royale, et *celle de Madame première, épouse future de son fils.* Ce mariage de concorde aurait fait plaisir à toute la France ; les illustres convives félicitèrent M. le duc d'Orléans.

Peu de jours après, le Roi dit à son cousin que s'entretenant de cette affaire en famile, la Reine lui avait remis en mémoire des engagemens bien antérieurs, et que ce marige ne pourrait avoir lieu.

Le duc d'Orléans, très-affecté, supplia le Roi de ne pas revenir sur sa parole donnée ; il lui observa la circonstance des ambassadeurs, et le bruit déjà répandu dans la capitale. Les choses demeurèrent rompues : Louis XVI n'eut point la force de changer d'avis.

J'ai dû, comme Historien, rapporter ce fait, qui est connu de toute l'Europe. Il ne m'appartient pas de censurer ici avec amertume cette irrésolution d'un Roi, que sa fin déplorable a rendu si cher à tous les bons cœurs. Mais qu'il me soit permis de dire

rapidement, de dire avec une noble franchise, que le duc d'Orléans, à cette époque, n'avait point démérité de la Cour. On blessa trop vivement une âme irascible et fière. Les caractères de ce genre sont excellens amis, ou mauvais ennemis. Le choix était si aisé à faire : pourquoi Louis XVI ne l'a-t-il point fait!..... Réflexions déchirantes! regrets superflus! que de larmes, que de revers dans l'une et l'autre famille! que d'admirables qualités perdues! quelles races éteintes! quelle immense ruine donnée en spectacle à l'univers!

Quant à la Reine, on l'a punie d'une improbation qui n'était ni dans son caractère, ni dans son âme. Je l'affirme, parce que j'en ai l'assurance : elle désapprouva la mortification donnée à M. le duc d'Orléans. Elle aimait d'une amitié tendre et respectueuse ce duc de Pénthièvre accompli, dont Madame d'Orléans était la fille. Donner de semblables parens à Madame première eût été pour Marie-Antoinette un doux échange, une garantie, plutôt qu'une séparation. Mais le Roi son époux, involontairement porté aux antipathies, s'était persuadé que la jeunesse un peu mondaine de son Cousin supposait des mœurs en contradiction avec les croyances religieuses; et son attachement excessif pour sa fille lui fit adopter un autre hyménée, qui

la retiendrait, pour toujours, et sous ses yeux et dans son palais. Louis XVI ne se ressouvint pas que les filles des rois sont du domaine-extraordinaire de la politique. Et le duc d'Orléans feignit d'oublier que le premier devoir du premier des princes est une obéissance respectueuse et sans bornes envers le Chef de la Famille et de l'Etat. L'excès de son irritation mit à nu tout son caractère : et ce caractère implacable et terrible justifia, lui seul, toutes les répugnances du Roi.

NOTA. On trouvera dans cette nouvelle édition une explication sincère de la froideur qui exista, par malheur, entre la Reine et M. le duc d'Orléans. Avec de l'impartialité dans le cœur, on verra que la Reine a dû nécessairement se comporter comme elle s'est comportée : la nature lui avait donné un grand cœur.

CHAPITRE XXXVIII.

LE GÉNÉRAL DE LA FAYETTE.

Le marquis de la Fayette n'avait ni prévu, ni projeté le rôle extraordinaire dont le chargea la révolution. Au collége du Plessis, où il fit ses études, on l'avait vu doux, modeste, recueilli; et son plus grand plaisir, à l'âge de quinze ans, était d'aller passer, dans une tribune de la chapelle, les moumens que ses camarades employaient si volontiers en récréations. Le collége entier le croyait dévôt.

Peu de temps après son mariage, il obtint du service en Amérique, et ne reparut en France qu'à la paix des États-Unis.

Nommé, par son bailliage, député de la noblesse aux états-généraux, il protesta, d'abord, contre les prétentions subversives du tiers-état; mais sa résistance ne fut pas de longue durée; il abandonna ses confrères, et passa du côté des ennemis de son ordre, chez lesquels il trouva quelques gentilshommes de marque, et parmi ceux-ci Mirabeau.

La garde nationale de Paris, chose nouvellement créée, le nomma son commandant-général, et lui donna un état-major, un train, une représentation.

M. de la Fayette, quoique gendre du duc de Noailles, ne possédait qu'une fortune bornée. La Reine et le Roi pensèrent que le désir d'améliorer son sort venait de le jeter dans les troubles : il paraît qu'à cet égard, on était dans l'erreur. Le jeune officier, semblable au cardinal de Retz, visait, pardessus tout, à cette considération large et aventurière qu'on trouve dans le désordre plus facilement que dans le devoir.

Peu de gens ont assez d'aplomb pour s'étudier et se juger eux-mêmes. Le marquis de la Fayette, pour n'avoir pas mesuré de l'œil sa carrière, ne put arriver jusqu'au bout. Il avait aisément compris que le Gouvernement se perdait, faute de pé-

nétration et d'énergie : il ne comprit pas que ces mêmes désavantages le compromettraient lui-même incessamment.

Parce que la masse du peuple, aux États-Unis, s'était montrée obéissante et dévouée, il estima qu'il manierait aussi aisément nos faubourgs... Plus d'une fois ces faubourgs versatiles et infernaux le firent pâlir comme à sa dernière heure; et le chagrin d'avoir ainsi gâté sa réputation militaire le ramena vers les modérés de l'Assemblée constituante, qui n'osèrent ni le rebuter, ni le retenir.

NOTA. On a cru devoir laisser ce chapitre tel qu'il a paru dans les deux premières éditions.

CHAPITRE XXXIX.

LE COMTE MIRABEAU.

Tous *nos malheurs nous viennent de Provence*, disait la Reine fort souvent. Cette parole était bien vraie, quand même elle n'aurait désigné que Mirabeau.

La Nature, qui organisa ce pervers, avait voulu pour ainsi dire se disculper, en déployant son âme sur son visage. Il n'exista jamais une laideur aussi monstrueuse, un assemblage de traits aussi révoltans. Il le sentait si bien, lui-même, qu'il faisait sa grande toilette au sortir de son lit. « Mon coiffeur, di-

sait-il, m'est plus nécessaire encore que mon éloquence (1). »

Haï de la noblesse provençale pour son immoralité portée à l'excès, il vendit de la toile publiquement, à Aix, afin d'obtenir les suffrages populaires. Cette basse jonglerie, qui aurait dû le faire mépriser des honnêtes plébéiens, lui valut sa nomination. Et sa nomination perdit la France.

Coupable et convaincu de tous les crimes qui trouvent des punitions dans nos lois, il avait échappé à la vindicte publique, et sa famille s'était bornée à le punir de quelques années d'emprisonnement. Dès la seconde assemblée des notables, Mirabeau écrivit contre les lettres de cachet. Et certes, il avait grandement raison d'en médire, puisque ces lettres de cachet imprévoyantes, avaient sauvé un grand coupable comme lui.

Dès l'ouverture des états-généraux, il déclara la guerre à la Cour, et soumit à ses propres volontés et la bourgeoisie, et le peuple. Son éloquence, toute en exagérations, en blasphêmes, en cris de meurtre et de pillage, l'établit roi de la multitude, en ces tristes momens où le véritable Roi ne se montrait plus. Après avoir tonné, comme Stentor, contre les prétendues dissipations de la Famille

(1) Parlant de son visage, il disait *ma hure*.

royale, ce dissipateur de son propre bien, ce ravisseur du bien des autres, allait promener sa grotesque personne dans la grande galerie du château. Il poursuivait la Reine jusques dans le salon de ses dîners publics. Il la regardait. Il l'offensait. Et puis, il se plaignait insolemment du peu d'égards qu'un grand homme comme lui trouvait dans le palais de Louis XIV (1).

A peine la nouvelle de la prise de la Bastille fut-elle parvenue à Versailles, le conseil du Roi décida qu'il fallait, sans perdre une minute, fermer la salle des états-généraux. Les ambassadeurs arrivèrent avant le coucher du Prince, et lui demandèrent l'arrestation des députés les plus factieux. La Reine demanda, tout au moins, leur dispersion, avec surveillance dans leurs provinces..... Louis-Seize craignit *que cette mesure n'irritât encore les esprits.*

(1) Avez-vous remarqué, disait-il, un jour, chez le peintre du Roi, avec quelle aversion ma regardé cette Femme? Elle m'a fait des grimaces, pendant tout le dîner.—Oh! mon Dieu, non, lui répondit, aussitôt, une dame : la Reine ne vous a peut-être point remarqué. Comme elle s'ennuie à ces repas de représentation, où jamais elle ne mange, elle y bâille malgré elle. Et voilà ce que vous avez pris pour des *grimaces* et des mépris dirigés sur vous.

La salle des états-généraux demeura fermée l'espace de trois fois vingt-quatre heures. Mais par les conseils actifs de Mirabeau, les députés se réunirent *au Jeu de Paume*, et se constituèrent Assemblée nationale, ainsi que je l'ai déjà raconté. Lorsqu'on vint signifier, de la part du Monarque, à ces rebelles, l'injonction de se séparer, Mirabeau, de sa voix formidable, s'écria : *Dites à ceux qui vous envoient que nous sommes réunis par la volonté du peuple, et que nous ne nous séparerons que par la force des bayonnettes.*

La Cour ne prit point au mot ce téméraire, et peu de temps après, les gardes-du-corps du Monarque furent égorgés en le défendant ; le lit de la Reine fut percé de coups de poignards et de bayonnettes, et la famille royale traînée à Paris en captivité.

A Paris, Mirabeau sut que les factieux, rassemblés autour du premier prince du sang, voulaient lui faire accepter la couronne, et il apprit que ces novateurs le perdaient, lui, dans l'esprit du duc d'Orléans. Changeant aussitôt de manœuvre, il se retourna du côté du Roi. Sa coupable main osa écrire à ce Prince une lettre que les *Mémoires de Weber* ont réimprimée, et que je vais rapporter, en l'abrégeant :

« SIRE,

« Il y a dans le sein de l'Assemblée une faction « qui a juré de vous précipiter du trône. Acceptez « mes services, et je vous y raffermirai... Je rends « justice à vos bonnes intentions, à votre droiture « respectable ; mais pour rétablir l'autorité royale « et ramener les choses au point d'où l'on s'est « écarté, j'ai besoin d'un coopérateur qui soit doué « d'une volonté ferme et invariable. Ce caractère, « Sire, n'est point le vôtre. Je désire, si ma pro- « position vous sourit, je désire que vous cédiez « l'exercice de l'autorité royale au comte de Pro- « vence *Monsieur*. Ce prince (qui s'est rendu « agréable au tiers-état) prendrait le titre de Lieu- « tenant-général du royaume, et vous n'en seriez « pas moins notre Roi. »

Louis-Seize, qui le croirait, donna les mains à ce traité : le plus grand des hasards nous en a transmis la preuve matérielle. Louis-Seize fit plus, il signa les Articles par lesquels Mirabeau stipulait en sa faveur une forte somme d'argent, et une ambassade après son ministère.

La Reine, en réfléchissant à ce traité, fondit en pleurs. Elle supplia le Roi *de songer à sa gloire*, et chargea une de ses Dames de lui amener Mirabeau. Elle le reçut dans le parc de Saint-Cloud ;

lui promit non-seulement l'adhésion totale du Roi, mais la sienne; se chargea de payer ses dettes, qui étaient considérables; et lui garantit, de plus, un capital de deux millions, pour lequel Marie-Antoinette engagea dès le lendemain ses pierreries.

Les anciens amis de Mirabeau, le voyant rétrograder journellement, et mitiger peu à peu ses doctrines, comprirent qu'il avait changé de bannière; ils l'empoisonnèrent précipitamment. Et sa mort, juste punition de ses crimes, fut aussi nuisible et funeste à l'État, que l'avaient été son génie et son existence (1).

(1) *Extrait des Mémoires de Madame la comtesse de Mirabeau, née de Marignane, plaidant en séparation* (1783).

« Il n'a jamais connu de devoir; s'est joué de l'honneur, » de la bonne foi, de la vertu; il n'a respecté ni les liens du » sang, ni ceux de la nature. Il a attenté à la propriété » d'autrui; et son caractère féroce a menacé la société. Il a » été mauvais fils, mauvais époux, mauvais père, mauvais » citoyen, sujet dangereux. Il a accablé sa femme d'injustes » soupçons et de coups réitérés!!! etc. »

(*) A la notice *Mirabeau*, tome second, le lecteur trouvera le récit exact de l'audience secrète donnée à Mirabeau par la Reine. Ce récit important vient d'être fourni à l'auteur par madame la vicomtesse de Fontanges qui était dans l'intimité de la Reine.

CHAPITRE XL.

NOS PRINCES.

Après la chute de la Bastille et la défection des gardes-françaises, il n'y avait plus d'espoir raisonnable que dans l'appui des étrangers. Tous les gentilshommes en état de porter les armes sortirent du royaume, et se rendirent sur les bords du Rhin.

Le comte d'Artois, ennemi (par honneur) de tous les empiétemens outrageux que se permettait, chaque jour, l'Assemblée, était devenu l'objet des blasphêmes patriotiques. Les pamphlétaires l'attaquaient librement dans sa vie privée, dans sa vie

publique; et les héros de la Bastille et de la Grève commençaient à mettre en question si ce jeune prince devait vivre ou mourir. La Reine et le Roi l'appelèrent dans leur cabinet, le supplièrent de conserver ses jours pour sa jeune et intéressante famille, et son auguste Frère lui commanda de se joindre de suite à l'émigration du Rhin, dont il lui confia la direction et la correspondance.

Le prince de Condé, âgé, pour lors, de cinquante-trois ans, était dans toute la vigueur de l'âge. Avant la prise de la Bastille, l'épée de Connétable et la dictature, remise entre ses mains, eussent glacé de frayeur et les groupes du Palais-Royal, et les imprimeurs de Paris, et les Etats-Généraux, et Mirabeau lui-même. Après la chute de la Bastille, sanctionnée par le silence de la Cour, il ne restait plus d'asile aux Condé que dans le sein des armées étrangères. Le grand-père, le fils et le petit-fils sortirent de France, n'emportant avec eux qu'un faible trésor.

Le comte de la Marche, dernier prince de Conty, résigné à tous les sacrifices et de la fortune et du rang, ne put se résoudre à quitter la terre natale, où le retenait sa langueur et un faible rayon d'espoir. Il avait déjà dénaturé la plus grande partie de son patrimoine. Il se flatta, mais en vain, que

son nom, presqu'inaperçu, pourrait échapper à la tempête. Les meurtriers de Louis-Seize le firent avertir, dans son paisible château de Lagrange, que la tige d'un Bourbon ne pouvait convenir au sol de la République, et qu'il fallait ou porter sa tête sur un échafaud, ou laisser vacans et disponibles ses deux hôtels de la capitale, ses châteaux, ses domaines et son immense mobilier. On avait l'air de s'indigner contre l'émigration des riches et des seigneurs : et ceux qui n'émigraient pas assez tôt, on les contraignait de le faire.

Le duc de Pénthièvre, prodigue de ses trésors envers le peuple et les malheureux, avait longtemps joui des respects de la capitale. Maintenant, les esprits étaient changés. Un grand nom ressemblait à un grand crime. On eut l'air d'oublier le duc de Pénthièvre, parce que son âme souffrante annonçait de reste qu'il allait mourir. Il mourut, en effet, en apprenant l'horrible trépas de la princesse de Lamballe, sa belle-fille. Et lorsqu'on sut que Madame d'Orléans, fille unique du bon prince, recueillait cette succession, objet des convoitises nationales, on chassa Madame d'Orléans du Royaume, en vertu d'une ordonnance, d'un réquisitoire et d'un décret directorial.

CHAPITRE XLI.

DÉPART POUR LONGOUÏ.

Si l'Assemblée nationale, mieux instruite des causes politiques et morales qui font prospérer nos Voisins, avait eu le bon esprit de donner au peuple français la constitution d'Angleterre, Louis-Seize, de guerre-lasse, aurait fini par signer cette transaction : laissant à la paisible expérience le soin d'acclimater l'administration la moins imparfaite que puisse désirer un peuple ombrageux. Mais on sut, à n'en pouvoir douter, que les empoisonneurs de Mirabeau s'étaient prononcés contre le système

des *deux chambres*, et que tous ces hommes de rapine avaient juré l'extermination de la noblesse monarchique, dont ils allaient envahir les grands biens.

Le Roi, rentré dans son naturel juste et consciencieux, ne put se résoudre à sanctionner et à présider un ordre de choses semblable. Il résolut de quitter Paris, et d'aller chercher, au loin, la liberté, la sécurité qu'il ne pouvait plus trouver dans sa capitale. Sous prétexte de maladie, il partit pour Saint-Cloud ; et lorsqu'il fut installé dans cette résidence champêtre, la Reine s'occupa de préparer une évasion.

On devait s'échapper, de nuit, par Ville-d'Avrai et les campagnes. Une escadre, en station du côté du Hâvre, s'attendait à recevoir les illustres fugitifs, accompagnés de leurs plus fidèles serviteurs ; et des vaisseaux les auraient transportés de suite sur la frontière la plus voisine des Pays-Bas, où commandait l'archiduchesse Marie-Christine.

Avant de se confier à l'escadre mouillée devant le Hâvre, la Reine voulut savoir les noms de tous ses officiers. Son courrier lui en rapporta la liste : elle y trouva, en tête, le vice-amiral Baré de Saint-Leu, fils naturel du duc d'Orléans. Elle s'effraya : plus pour sa famille que pour elle-même ; et ce projet de départ fut à l'instant abandonné.

A Paris, la Reine fut bien loin d'avoir les mêmes facilités ; et néanmoins, son âme redoubla d'activité, de soins ingénieux, et de courage et d'espérance. Depuis la dispersion des gardes-du-corps, la garde nationale parisienne faisait l'entier service du château : surveillant, observant, dénonçant chaque jour et sans cesse. Il y avait dans cette garde nationale un grand nombre d'hommes purs et bien intentionnés : ceux-là rendaient, quand la chose se trouvait en leur pouvoir, tous les bons offices possibles ; les autres étaient de vrais cerbères, sans politesse, sans humanité.

La Reine, toujours étroitement liée avec la princesse Christine, sa sœur, commença par lui faire parvenir quelques objets précieux, et la meilleure partie de ses pierreries. Elle envoya sur la route qu'elle se proposait de parcourir, le baron de Goguelat, secrétaire de ses commandemens, avec la mission expresse de mettre le marquis de Bouillé dans la confidence de ce voyage, et dans toutes les combinaisons qui devaient le faire réussir. En un certain lieu de détour, la poste n'avait point de relais : on convint qu'il serait pourvu à cet inconvénient par des chevaux particuliers cachés dans un bois, et qui se montreraient en voyant venir les voitures. Le baron de Goguelat, d'après

L'épagneul, après le repas, s'établit sur une chaise, s'assoupit, et s'endort du sommeil le plus profond.

A ce trait de lumière, la femme-de-chambre, épouvantée, comprend que la famille royale a pris son parti, et que le dénouement se prépare. Agitée, tourmentée sur son propre avenir, elle veut sortir des Tuileries et donner l'éveil aux Autorités. L'énormité de son ingratitude la retient; son intérêt personnel ranime son indignation. Neuf heures, dix heures arrivent. La nuit est calme et transparente ; on n'aperçoit aucun mouvement dans le château.

A dix heures et demie, la Reine est descendue de chez le Roi : le silence règne dans les corridors et dans les passages. Enfin, après onze heures, la Famille royale, séparée par de légers intervalles, passe dans le corridor de l'entresol, et va descendre par l'ancien appartement du duc de Villequier, premier gentilhomme de la chambre, en émigration.

Madame Rochereuil reconnaît successivement Madame de Tourzel, Madame Elisabeth, Madame première; puis le Roi, accompagné d'un homme beaucoup plus mince que lui; enfin la Reine, donnant le bras à un jeune homme (son garde-du-corps).

Les relations de ce voyage déplorable, livrées à l'impression par les confidens de l'abbé de Fontanges, archevêque de Toulouse, nous apprennent que le baron suédois de Fersen, déguisé en cocher de remise, reçut la famille royale dans un carrosse, dont il fut le conducteur depuis le Carrousel jusqu'à Bondy; et qu'à Bondy, les deux berlines du Roi prirent la poste, au milieu du silence et des hasards.

CHAPITRE XLII.

MADAME CAMPAN. MADAME ROCHEREUIL.

Madame Campan, Femme-de-chambre de la Reine, n'était point aux eaux du Mont-d'Or, en ce moment-là, comme elle l'affirme dans ses *Mémoires*. Elle était à Paris, puisque, le lendemain du départ de la Famille royale, elle eut avec M. et Madame Coster-Valayer une entrevue, que je raconte et que j'ai placée à la suite de cette Histoire.

Cette femme-de-chambre, astucieuse et intéressée, n'avait aperçu qu'en frémissant les préparatifs du voyage de Varennes. Marie-Antoinette,

pour la calmer, lui promit de l'appeler auprès d'elle, aussitôt qu'on le pourrait sans danger; et, en attendant, elle eut l'air de lui confier, à Paris, quelques commissions importantes.

La Princesse avait eu long-temps une confiance pleine et entière en Madame Campan; mais des officiers éprouvés et remplis de mérite s'étaient fait un devoir de dessiller ses yeux, et ils avaient dépeint la femme-de-chambre avec les couleurs qui lui convenaient. Par envie et par vanité, Madame Campan approuvait, dans son salon particulier de la rue Satory, l'abaissement des familles illustres et le nivellement général de la société. Parlant de son auguste Maîtresse avec ses parasites et ses familiers, elle se donnait les tons de censurer son caractère, ses démarches, et surtout sa tendre amitié pour la duchesse de Polignac. Après avoir déclamé contre les parlemens, comme faisaient, depuis quarante années, tous les vampires de Versailles, elle approuvait maintenant les audacieux écarts de la tribune démocratique; et dans son salon, dans son boudoir, sur sa personne, on remarquait souvent les trois couleurs.

Transplantée à Paris, dès le 6 octobre, elle se permit de fréquenter les députés du côté gauche. On la disait pensionnaire d'un chef de parti. (*Voyez* les Notices).

La Reine, un jour, l'interrogeant à l'improviste, remarqua son altération. « Je suis trahie par quelques personnes de mon intérieur, lui dit cette excellente Princesse; mes relations, mes correspondances, mes plus secrètes actions sont livrées, jour pour jour aux méchans journaux. » — Madame, répondit la femme-de-chambre rusée, il y a parmi nous une personne dangereuse; je la nomme avec peine : c'est Madame Rochereuil, des petits appartemens.

Madame Rochereuil, en ce moment-là, n'était pas encore coupable. Les froideurs subites de la Reine, les hauteurs de Madame Campan, troublèrent son cerveau, qui n'était pas des plus solides. Elle cessa d'aimer, lorsqu'elle crut s'apercevoir qu'elle était haïe; et le mal-entendu le plus déplorable priva Marie-Antoinette d'une femme toujours dévouée, qui mourut du chagrin d'avoir pu lui déplaire, et du remords d'avoir révélé sa fuite nocturne à l'Autorité.

CHAPITRE XLIII.

LE CAPITAINE ROULEAU.

La veille et le jour même de son évasion, la Reine entretint en particulier le capitaine Rouleau, qu'elle chargeait habituellement de ses commissions les plus délicates et les plus secrètes. « Soyez sur pied, lui dit-elle, dès le point du jour. Observez de près l'hôtel la Fayette; et mandez-moi l'impression qu'aura faite sur lui notre départ. »

En entrant, vers les neuf heures du matin, dans l'appartement du Commandant-général, le capitaine le trouva causant de sang-froid avec le baron de

Vergennes (frère du ministre), et le marquis de Gouvion, son premier aide-de-camp (1).

Le peuple, attroupé dans les rues, dans les places publiques, laissait voir son inquiétude et sa consternation. Les émissaires des sections et les officiers de la garde nationale accouraient chez le général la Fayette, et tous lui disaient : *il faut aller après le Roi.* Le capitaine Rouleau, devinant sa pensée, lui tint un discours tout différent : « Et « pourquoi courir après des gens qui nous aban- « donnent, lui dit-il ! Qu'avons-nous besoin de « Louis XVI, au milieu de nous, pour arranger nos « affaires ! S'il aime à voyager, qu'il voyage. Je « pense, moi, sauf meilleur avis, qu'il est de la « dignité des patriotes de ne pas s'en occuper seu- « lement. »

A ce discours, la figure de la Fayette s'épanouit de joie. Il prit la main du capitaine, et l'assura, à voix basse, qu'il partageait son opinion.

Madame Rochereuil, ou tout autre employé des Tuileries, avait remis à Gouvion un morceau d'étoffe de soie, pareil au vêtement que portait la Reine à son départ. Cet échantillon pernicieux,

(1) Ce jeune Gouvion, tué à l'armée de Lukner, n'était point parent de celui qu'on appela plus tard *Gouvion-St.-Cyr.*

après avoir été examiné par tous ces *hommes d'État*, avait été replacé sous un marbre, sur la cheminée du général. Le capitaine Rouleau s'en saisit adroitement; et, quelques jours après, le remit à la Reine.

NOTA.—M. le chevalier Rouleau, ancien capitaine de la garde à cheval de Louis-Seize, a fait toute la guerre de la Vendée. Il habite Paris.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE. M. le chevalier de Rouleau est mort paralytique en 1831, au village de Vaugirard, où il s'était retiré. Madame la Dauphine lui fesait une pension de quatre cents francs.

CHAPITRE XLIV.

DÉTAILS SUR VARENNES.

La Reine, en transmettant ses ordres au marquis de Bouillé, n'avait point prévu que, sur nouvelles réflexions, elle différerait son départ de vingt-quatre heures. Elle n'avait point prévu que, sortant la dernière du château des Tuileries, son garde-du-corps (jeune homme arrivé tout exprès de la province), la conduirait sur le quai des Théatins et dans la rue du Bacq, au lieu de la mener directement sur le Petit-Carrousel, où l'attendait le carrosse. La Reine n'avait point

prévu que Louis-Seize, fatigué trop tôt du voyage, voudrait monter, à pied, une longue colline, afin de respirer l'air librement. Tous ces momens additionnés formèrent un ensemble de trois grandes heures, durant lesquelles un courrier, parti de Paris à bride abattue, venait avec la rapidité de l'éclair.

La criminelle brutalité du maître de poste de Varennes pouvait être aisément surmontée, si Louis-Seize eût permis à de braves militaires d'exécuter les volontés de Marie-Antoinette, et d'entraîner violemment les postillons sur un gué. Ces militaires intrépides et dévoués étaient deux officiers de hussards hongrois, qui, voyant l'irrésolution et l'accablement du Monarque, dirent à notre Reine, en allemand : « Madame, ne vous lais-« sez point, de grâce, ramener à Paris : le tocsin » sonne de toutes parts : vos paysans accourent, » armés de faulx. Si vous rétrogradez, vous êtes « perdus. La troupe allemande est à deux pas d'ici. « Confiez-vous à notre fidélité, à notre courage : « nous vous sauverons. »

— « Le Roi ne veut point me permettre d'emmener mes enfans, répliqua la Reine, avec douleur; et je ne peux me résoudre à les abandonner.» Les officiers hongrois insistèrent. Mais le Roi,

qui devina le sens de leur discours, déclara résolument qu'il s'était éloigné à regret de sa capitale, et qu'il priait tous ces messieurs *de se retirer*.

Je ne le décrirai point, ce retour humiliant, impolitique, inexcusable. Tous les outrages qui, peuvent être inventés par la multitude en délire, furent prodigués au Roi de France et à son Épouse, depuis Varennes jusqu'à Paris. Les commissaires de l'assemblée nationale, placés dans la voiture royale, obtenaient seuls les hommages du peuple français, et les trois gardes-du-corps, liés sur le siége du carrosse, furent mille fois au moment d'être massacrés ou fusillés.

A Meaux, petite capitale de la Brie, la famille royale obtint la permission de faire halte, et de passer la nuit dans le palais épiscopal.

A Paris, toute la population, sur pied depuis l'aurore, se porta au-devant du Roi. Ses fidèles sujets ne purent le revoir sans affliction; et les pervers se ressaisirent de lui comme d'une proie échappée à leur vigilance inquisitoriale. Des imprécations, des cris de mort se firent entendre. Ils avaient Marie-Antoinette pour objet.

La famille royale, replacée dans le château des Tuileries, y fut gardée et surveillée avec plus de précautions et de rigueur que jamais. La garde na-

tionale fut doublée dans les intérieurs. La Reine et son époux ne pouvaient se parler sans témoins. Si les valets fermaient les portes, à leur commandement, les officiers et de simples caporaux les rouvraient, sans façon, à l'instant même.

L'assemblée dite Constituante poussa l'effronterie jusqu'à faire subir un Interrogatoire (1) aux trois illustres voyageurs. [Le Roi, la Reine et Madame Élisabeth.] La réponse du Roi fut presque celle d'un sujet docile, et non celle d'un Monarque indignement offensé. La réponse de la Reine fit éclater sa prudence, et toute la force de son esprit supérieur. Elle ne s'abaissa point aux explications, aux motifs, aux détails : elle n'articula que ces paroles :

« Le Roi, désirant partir avec ses enfans, rien « dans la nature n'aurait pu m'empêcher de le sui- « vre : j'ai assez prouvé, depuis deux ans, dans « plusieurs circonstances, que je voulais ne le quit- « ter jamais. Ce qui m'a encore plus déterminée, « c'est l'assurance où j'étais que le Roi ne voulait « pas quitter le Royaume. S'il en avait eu le désir, « toute ma force eût été employée pour l'en dis- « suader.

(1) Les commissaires furent MM. Tronchet, Duport et d'André. Ils se conduisirent avec décence.

« Madame (la marquise) de Tourzel, gouver-
« nante de mon fils, était souffrante depuis trois
« semaines : elle n'a reçu les ordres que peu
« de temps avant le voyage : elle en ignorait abso-
« lument la destination. Elle n'a emporté avec elle
« aucune espèce de hardes, et j'ai été obligée moi-
« même de lui en prêter.

« Les trois courriers n'ont pas su la destination,
« ni le but de leur voyage. Sur le chemin, on leur
« donnait de l'argent pour payer leurs chevaux ; ils
« recevaient l'ordre pour la route.

« Les deux femmes-de-chambre ont été averties
« dans l'instant même du départ. Et l'une d'elles,
« qui a son mari dans le château, n'a pu lui dire
« adieu. Le comte de Provence et son épouse ont
« pris par le dehors, mais ils devaient venir nous
« rejoindre en France. Ils n'ont pris l'autre route
« que pour ne pas encombrer et nous faire man-
« quer de chevaux. Nous sommes sortis par l'appar-
« tement de M. de Villequier, en prenant la pré-
« caution de n'aller que séparément, et à plusieurs
« reprises.

« *Signé* MARIE-ANTOINETTE. »

Les factieux (c'est-à-dire le côté gauche de l'assemblée) demandèrent hautement qu'on fît le procès au Roi et aux trois gardes-du-corps qui l'a-

vaient accompagné dans sa fuite. Péthion, Rewbell, Robespierre, Grégoire, Vadier, se montrèrent les plus ardens à soutenir cette opinion. Le marquis de Bonnay leur répondit ces belles paroles : « Je re-« garde la patrie et le Roi comme indivisibles : dé-« truisez le Monarque, et vous perdrez l'Etat. Si « le Roi, ajouta-t-il avec force, m'avait appelé à « ses conseils, je l'aurais déconseillé de ce voyage; « mais s'il m'avait choisi pour le suivre, je serais « mort à ses côtés, et je serais mort avec gloire. »

En se démasquant avec tant de hardiesse, dans une si importante occasion, les Républicains jetèrent l'effroi dans tous les cœurs restés purs et incapables de crime. Les députés honnêtes se rallièrent, pour sauver l'État. On convint de donner à la nouvelle constitution une forme plus adaptée au système de la monarchie, et il y eut des relations secrètes entre le comité de constitution et le château.

Barnave, jeune député du Midi, s'était montré, depuis l'ouverture des États-généraux, un des plus violens ennemis de la cour et des institutions aristocratiques. Envoyé à Varennes, avec Péthion, pour ramener la famille royale, il avait été à portée de voir la Reine de près et d'observer son caractère. Tout ce qu'il remarqua, durant ce triste

voyage, frappa son esprit, toucha son cœur; et cette âme ardente, mais désintéressée, abjura ses erreurs et ses préventions, aussitôt que les objets se firent voir à elle dans leur attendrissante simplicité. Ce jeune avocat estima la Reine, en voyant, à chaque minute, les inépuisables inspirations de sa tendresse maternelle. Il admira l'à-propos de tous ses discours, les ressources multipliées de sa discrétion, la douce influence de sa politesse, l'abnégation de son propre intérêt, la dignité conciliatrice de son regard, la persévérance et l'ingénuité de toute son essence royale.

Barnave, respectueux, (parce que le véritable esprit est équitable et modeste), fut toujours découvert dans le carrosse du Roi. Cette auguste famille, tombée de si haut, lui parut plus imposante encore que dans les riches galeries de Versailles. Il prit le jeune dauphin sur ses genoux, il prodigua ses attentions à Madame Elisabeth, à Madame, à la Reine; et par mille indices, aperçus avec reconnaissance, il fit comprendre à Louis XVI et à son Epouse, que Barnave désormais ne voterait plus qu'avec les gens de bien (1).

(1) Robespierre, en 1794, fit périr son ancien collègue, sur un échafaud.

CHAPITRE XLV.

UNE CONSTITUTION. LA LOI MARTIALE AU CHAMP DE MARS.

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE avait eu tout le talent nécessaire pour détruire, mais le talent d'édifier lui manquait. Ce n'est point la pétulance des hommes, c'est la main du temps qui fait les constitutions. Les hommes, rapides météores, ne voient, n'examinent que quelques instans. Le temps, lui seul, en vertu de sa durée, observe à loisir, combine, compare, remédie le siècle d'après aux erreurs du siècle qui vient de s'éteindre; et produit, à force de soins et de retouches, ces codes

obscurs, mais solides, qui régissent les peuples et les rois.

L'assemblée constituante, lasse, et en quelque sorte enivrée, fit une constitution qu'on pouvait appeler *impromptu*. Dans cette constitution, vous retrouviez un monarque, il est vrai, mais pas une institution monarchique. Les riches étaient seuls appelés, j'en conviens, à la représentation nationale; mais les fortunes venaient de changer de main, par la confiscation et le pillage: et les riches de la nouvelle époque étaient précisément les ennemis déclarés et *nécessaires* du pouvoir légitime et du Souverain.

Ce raisonnement était bien aisé à faire. Louis de Bourbon ne le fit pas, sans doute: et il crut devoir accepter la constitution.

Lorsque le duc d'Orléans et le parti républicain surent, à n'en pouvoir douter, que la majorité du comité de législation et de l'assemblée nationale était en relation avec le Château, ils se livrèrent aux plus violentes déclamations contre la cour, et surtout contre la Reine. Le journaliste Achille Duchâtelet demanda chaque jour *la déchéance*. Et Chanderlos-Laclos, secrétaire intime du duc d'Orléans, rédigea la fameuse pétition du champ de Mars, qui demandait le jugement du Roi.

Cette pétition, qui réclamait aussi la déchéance et la mise en jugement de Louis XVI et de la Reine, fut portée, un dimanche, sur l'autel de la patrie, où le peuple se rendit pour la signer. Mais le maire Sylvain Bailly, à la tête du corps municipal, et le marquis de la Fayette dirigeant la garde nationale, se transportèrent de suite vers le lieu du tumulte. On déploya le drapeau rouge; on somma les factieux de se disperser, et on ne fit feu sur cette cohue irritée que lorsqu'à coups de pierres et de massues, elle eut donné, elle-même, le signal du combat.

Louis XVI, enfin débarrassé de ses chaînes provisoires, se rendit en cérémonie au sein de l'assemblée nationale. Vêtu d'un habit violet, à petite broderie, et décoré seulement de sa croix de St.-Louis, il occupa le fauteuil fleurdelisé de la présidence royale. Il prononça, d'une voix attristée, le discours le plus touchant, le plus paternel; et son serment, favorable à la nouvelle constitution, fut accueilli par des applaudissemens réitérés et par tous les signes extérieurs de l'allégresse générale.

Le soir, il y eut des illuminations brillantes aux Tuileries et dans tout Paris. Les gens de bien, en voyant le jardin de nos rois ouvert comme auparavant, et la Reine rendue à ses promenades sur les

terrasses, se firent un plaisir de reparaître aux Tuileries, et de consoler, par l'expression de leurs regards et de leur fidélité invariable, l'âme d'une Princesse dévorée d'ennuis et de chagrins. Les traits de cette figure charmante, que Paris avait tant de fois admirée, étaient sensiblement altérés; mais on retrouvait toujours dans la physionomie de Marie-Antoinette la bienveillance, la politesse, qui partaient de son âme, et que les plus criantes injustices n'avaient pu affaiblir un seul instant. Ses bonbonnières parfumées ne la quittaient jamais, et son bonheur était de prodiguer ces aimables libéralités aux jolis enfans qui venaient au jardin, et que le hasard amenait sur son passage.

CHAPITRE XLVI.

UNIQUE ET VÉRITABLE OBJET DU VOYAGE DE VARENNES. LE BARON DE LORRY, ENVOYÉ PAR LA REINE A M. LE COMTE D'ARTOIS.

La première édition de cet ouvrage parut le 15 de mai 1824, cinq mois avant la mort du roi Louis-Dix-Huit; la deuxième édition parut l'année suivante. Je reçus alors la visite amicale d'un chevalier de Saint-Louis, partisan déclaré de mon livre. Il s'exprima en ces termes :

« Le Baron de Lorry, originaire de Metz, et « ancien officier des gardes-du-corps, dévoué à la « Reine, a lu vos *Mémoires* avec le plus tendre in- « térêt; mais votre relation du fameux voyage de

« Varennes y est incomplète, parce que les véri-
« tables motifs de cette prétendue FUITE, connus
« d'un très petit nombre de personnes, sont né-
« cessairement un mystère pour les Ecrivains d'au-
« jourd'hui. M. de Lorry, que la Providence nous
« a conservé, désire avoir un entretien confiden-
« tiel avec vous; je viens prendre votre heure. »

Sensible à cette marque d'estime et de confiance, je me mis à la disposition de l'officier respectable. Il m'apprit, et me livra, comme MONUMENT HISTORIQUE, les faits importans et inappréciables dont je vais à mon tour instruire mes lecteurs:

« Lorsque la Reine sut, à n'en pouvoir douter, que le Comité de constitution hâtait sa besogne, et que le monarque allait être soumis à une *Charte* méchamment injurieuse et démocratique, cette Princesse judicieuse prit le parti de devancer une si dangereuse intrigue, et de déterminer le Roi à un acte de saine politique et de vigueur. Assistée de trois hommes de sens ou de génie (MM. de Malesherbes, de Saint-Vincent et de Bonay), elle rédigea une Constitution libérale, mais prudente, au moyen de laquelle on satisferait aux exigences de l'époque, sans alimenter l'immoralité des factions, et sans immoler au présent l'avenir. Rien n'était plus sage que ce code: il était facile de voir

qu'un esprit élevé en avait conçu la charpente, et qu'un cœur excellent en avait combiné tous les effets.

« Louis-Seize, dès le début, accordait aux Français une Représentation-Nationale; mais, pour éviter les abus inhérens à cette innovation démocratique, il avait soin de rétablir l'indispensable balancement des trois Ordres, « qu'un esprit de discorde et de vertige avait pu seul calomnier et anéantir. »

« Ce point capital établi, la nouvelle Loi déclarait:

1° Que le Clergé serait représenté par un nombre égal d'Evêques, de Bénéficiers et de Curés, élus dans six Assemblées Diocésaines, présidées par l'ancien des Archevêques de l'arrondissement.

2° Que la Noblesse choisirait ses Représentans parmi les Gentilshommes, propriétaires de douze mille livres de rentes au moins, en biens fonds. Que les Princes et les Ducs-et-Pairs fondamentaux seraient membres-nés de l'Assemblée Nationale; et, comme tels, placés les premiers sur leur Banc.

3° Que le Tiers-Etat, réuni en colléges de Gouvernement-Provincial, nommerait ses élus parmi les Négocians bien-famés et les Propriétaires de six mille livres de rentes au moins, en biens fonds.

4° Le Roi se réservait, dans chaque Ordre, un tiers des nominations, d'après les anciens usages de la monarchie.

5° La convocation des Assemblées Nationales devait avoir lieu tous les dix ans. Les sessions ne devaient point excéder l'espace de six mois.

6° L'Assemblée Nationale, en se séparant, avait le droit d'instituer une Commission de douze membres, chargés de veiller à l'exécution des lois rendues, et des mesures adoptées durant la session.

7° Le Roi se réservait le pouvoir de dissoudre l'Assemblée, en exposant les motifs d'intérêt national, de danger pour le trône, ou de grave péril pour l'état.

8° Le Roi demeurait inviolable. Les ministres pouvaient être accusés sur leurs œuvres. Les accusateurs (en cas d'imprudence, ou de passion, ou de mauvaise foi de leur part), ne pouvaient être affranchis du bannissement hors du Royaume.

9° Les Justices-seigneuriales (Administration paternelle, locale et gratuite), étaient rétablies; ainsi que les douze parlemens.

10° Les parlemens reprenaient la haute-police du Royaume, et l'Enregistrement des Edits, avec le droit de *Remontrances respectueuses*. Mais leurs

Refus d'enregistrer ne pouvaient obtenir qu'un délai de six mois ; sauf à l'Assemblée nationale à se prononcer, en temps et lieu.

11° Les Tribunaux et Administrations reprenaient leurs fonctions diverses. Et le Roi accordait et proclamait une PLEINE AMNISTIE, POUR LA RÉCONCILIATION-GÉNÉRALE DE SES SUJETS.

12° Le Roi vendait quelques domaines de la couronne, pour le rétablissement de ses finances; et le Haut-Clergé accordait un *Don-gratuit* annuel, jusqu'à la prochaine Assemblée nationale, tout au moins.

Telle était la Constitution que Louis-Seize était résolu d'accorder *lui-même* à son peuple. Les anciens sentimens subsistaient encore. La bourgeoisie, fidèle à ses propres intérêts, liés à ceux des innombrables propriétaires d'offices, ne respirait qu'après un accommodement général. La promulgation de la Loi nouvelle aurait été reçue dans Paris avec reconnaissance et bénédiction. Mais le Roi, dont la timidité se créait, à chaque instant, des difficultés et des fantômes, commença par laisser craindre des irrésolutions. Tantôt il voulait ne proclamer son Edit qu'à Versailles; tantôt à Rouen; tantôt à Blois. Enfin, il décida qu'on se transporterait, pour plus de sûreté, dans une citadelle-frontière, où l'on serait appuyé du dehors.

Pour une semblable entreprise, le plus grand secret devenait indispensable. On se méfia prudemment de tous les Ministres. La Reine fit exécuter par son orfèvre des Sceaux d'argent, qui furent fabriqués au château, et qu'à Varennes elle-même brûla sous ses yeux, avant de remonter forcément en voiture.

« Quelques jours avant le départ des Tuileries, elle avait appris, à n'en pouvoir douter, que Messieurs de Bourbon et d'Artois blâmaient ouvertement toutes ses démarches. Elle leur dépêcha le Baron de Lorry, pour leur représenter l'urgence des nouvelles mesures, et pour les supplier de venir joindre la Famille Royale dans la ville fidèle de Longouï.

« En abordant M. le comte d'Artois, le baron de Lorry fut presque intimidé par son accueil. Le prince, déposant, cette fois, son naturel gracieux, lui dit ces brusques paroles : *M. de Lorry, je connais le but de votre ambassade. La Reine, au lieu de s'occuper de parures et d'atours, choses où, j'en conviens, elle excelle, s'est mis dans la tête de forger aussi des Constitutions! Retournez lui dire que ce qu'elle prépare n'aura point lieu. Le nivellement qu'elle destine aux princes du sang n'est point de notre goût. Si elle vient pour cet objet-là, elle entreprend un voyage inutile:*

dites-le lui, s'il vous plaît, de ma part, baron de Lorry.

En me quittant, vous allez voir Bouillé?..... Avertissez-le de nos intentions; il nous contrarie et nous déplaît, en favorisant ce voyage. »

Les solides raisons de Marie-Antoinette, éloquemment exposées par M. de Lorry, ne firent aucune impression sur le prince, il persista dans son improbation. Le marquis de Bouillé crut devoir n'obéir qu'à la Reine. Et, comme on le verra aux Notices, une affreuse trahison domestique perdit tout.

CHAPITRE XLVII.

AMNISTIE GÉNÉRALE. LETTRE DE LA REINE A L'ARCHIDUCHESSE CHRISTINE.

En acceptant la constitution, que précédait malheureusement la folle déclaration des *Droits de l'Homme*, et du Peuple souverain, Louis XVI stipula une amnistie générale pour tous les délits politiques, antérieurs à son acceptation. De cette manière furent sauvés les trois gardes-du-corps de Varennes, et les autres personnes dévouées que l'assemblée nationale, dans son premier courroux, avait envoyées à la haute-cour d'Orléans. La lettre suivante va nous offrir des détails du plus grand intérêt.

Deuxième Lettre de la Reine de France à l'Archiduchesse Christine, sa Sœur, Princesse de Saxe-Teschen.

« Notre pénible captivité vient de finir, ma chère sœur; mais, à peu de choses près, mes amertumes et mes chagrins sont les mêmes; cette paix n'est qu'une trêve. Nos ennemis connaissent le prince à qui ils ont affaire. Ils m'accusent de lui inspirer toutes mes volontés, toutes mes idées: et ils savent, de science certaine, que le Roi ne reconnaît la justesse de mes conseils que lorsque le mal est fait, et qu'il n'est plus temps.

« Le duc d'Orléans a juré notre perte, et un pressentiment insurmontable m'avertit qu'il accomplira ses desseins. Ce parent dénaturé ne nous pardonnera jamais l'exil de Villers-Coterêts, que je suis incapable d'avoir conseillé, que le Roi ne voulait pas consentir, et que le garde-des-sceaux Lamoignon, homme très-violent, sut obtenir de vive force. Le duc d'Orléans désirait la charge de grand-amiral de France, qu'avait et que voulait bien céder son beau-père. Si j'avais été consultée, j'aurais donné volontiers les mains à cette faveur, qui, après tout, nous aurait acquis l'amitié d'un grand prince. Le Roi seul y a mis de la répugnance; il

a promis au vieux comte de Maurepas de tenir dans une brillante nullité les princes de sa famille : et, depuis que je suis ici, j'ai eu lieu de remarquer que mon époux a des règles de conduite, toutes tracées, dont il frémirait de s'écarter.

« Par exemple, en ma qualité d'autrichienne, il a promis à ce même comte de Maurepas que je ne serais jamais couronnée ; et vous voyez que si j'avais eu le malheur de souhaiter cette cérémonie, j'en serais pour mes démarches et pour mes regrets.

« Le duc d'Orléans a trois fils. Il gouverne les deux premiers à sa fantaisie, et on assure que ces aimables princes ont épousé toutes ses préventions contre moi. Le jeune comte de Beaujolais ne pense pas de même. Il a des sentimens à part. Il est resté Bourbon dans toute l'innocence de son âme ; et cet estimable Enfant éprouve une tendre pitié pour mes malheurs. Il m'a envoyé secrètement, ces jours derniers, un nommé Alexandre, valet-de-chambre, je crois, de l'éducation. Ce brave homme, dont la physionomie candide m'a prévenue en sa faveur, a mis un genou en terre en m'abordant, et, après avoir essuyé quelques larmes de vénération, m'a remis une lettre du jeune prince, où j'ai trouvé les plus touchantes paroles et les sentimens les plus purs. Le bon Alexandre

m'a suppliée de lui garder un secret inviolable, et m'a dit que, souvent, le comte de Beaujolais parlait d'échapper à son père, et de mourir les armes à la main, en défendant son Roi. Leur mère, vous le savez, est aussi mon amie.

» Ne me renvoyez pas mes diamans. Qu'en ferais-je ici! Je ne me pare plus. Ma vie est une existence toute nouvelle. Je souffre nuit et jour. Je change à vue d'œil. Mes beaux jours sont passés; et, sans mes pauvres enfans, je voudrais être en paix dans ma tombe.

» Ils me tueront, ma chère Christine. Après ma mort, défendez-moi, de tout votre cœur. J'ai toujours mérité votre estime, et celle des honnêtes personnes de tous les pays. On m'accuse d'horreurs; j'en suis innocente. Et le Roi, par bonheur, me juge en honnête homme; il sait bien que je ne lui ai jamais manqué.

» Tout ce que vous a raconté le parent de M. de Cazalès est de la plus grande exactitude. Si vous le revoyez, dites-lui, s'il vous plaît, combien je suis reconnaissante des services qu'il m'a rendus, et de tous ceux qu'il voudrait me rendre. Je pleure, à toute minute, notre bon frère (Joseph). Quelle perte pour moi, dans les circonstances où nous sommes!.... Ménagez-moi, s'il vous est possible,

la bienveillance et le zèle des ministres actuels : il y a des momens où je suis tentée d'envoyer vers Léopold l'aimable princesse de Lamballe : elle vous verrait en passant, et vous lui traceriez ses démarches à la cour. Le prince votre époux la connaît. Elle aime son genre d'esprit et son caractère.

» Elle a fait secrètement, et pour m'obliger, le pénible voyage d'Angleterre. La Reine et ses filles l'ont accueillie favorablement, mais la raison du Roi est égarée. C'est le chancelier de l'Echiquier qui gouverne ; et il a dit cruellement à mon amie, *que nous nous étions attiré nos malheurs.*

» L'assemblée nationale, très fatiguée de ses travaux, se retire, et appelle un autre corps législatif. Selon toute apparence, on va nommer des républicains. Qu'allons-nous devenir, ma chère Christine!.... Adieu. Je vous charge de mes tendres amitiés pour notre abbesse. J'ai bien besoin de ses prières, et de son appui.

» Je vous embrasse affectueusement l'une et l'autre : étant votre bonne sœur,

« MARIE-ANTOINETTE.

» On m'assure que M. de K..... improuve la guerre. Est-ce que l'Angleterre l'aurait gagné? Allez à Vienne, s'il le faut; et représentez-leur

que notre position est épidémique. Si nous succombons, tous les rois de l'Europe doivent succomber. »

P. S. — L'Empereur m'écrit enfin, lui-même, je reçois sa lettre à l'instant. Il me parle en homme de cœur, et en ami sincère. Félicitez-moi, ma chère sœur.

CHAPITRE XLVIII.

LE COMTE DE PROVENCE EST SUR LE POINT D'ÊTRE PROCLAMÉ RÉGENT DU ROYAUME.

Le comte de Provence, ayant appris le malheur du Roi à Varennes, et son retour forcé à Paris, vit aisément et avec joie, que les factieux allaient abuser de la captivité du Monarque, et qu'ils ne tarderaient pas à lui arracher les décrets les plus subversifs et les plus désastreux. Il écrivit aussitôt, aux grands souverains, pour leur dénoncer l'esclavage du Roi, son frère, et il les pria de trouver bon qu'il prît, lui, à Coblentz, le titre de Régent de France, jusqu'à ce que Louis-Seize eût recouvré sa liberté.

Presque toutes les puissances du Nord approuvèrent, par nécessité, cette mesure; et un emprunt de quatre millions mit le prince en état de commencer l'exercice de son autorité. Mais cette détermination, qui pouvait sauver et la royale Famille et l'Etat, déplut à ceux qui souhaitaient notre ruine totale. On parvint à effrayer Louis-Seize sur les résultats de cette régence. On lui représenta ses droits comme étant en péril. Et tout captif, tout humilié qu'il se voyait dans le palais des Tuileries, il écrivit au baron de Breteuil, son plénipotentiaire secret en Allemagne, pour lui ordonner de méconnaître le nouveau Régent, et de s'opposer à tout ce que pourrait décider la régence.

Lettre de Louis-Seize au baron de Breteuil.

Paris, etc., 1791.

« Je suis informé, M. le baron de Breteuil, que mon très cher frère, *Monsieur*, comte de Provence, trompé sur ma véritable situation, et me croyant dans les chaînes, a cru devoir établir une autorité centrale, destinée à régir mon empire, comme si le trône était vacant, ou en minorité; les choses, avec la permission de Dieu, ne sont point ainsi. A quelques orages près, je jouis de la

liberté nécessaire à un prince, et moi seul dois donner des ordres dans mon Etat. Vous voudrez donc bien, M. le baron de Breteuil, dès la réception de la présente, vous transporter à Vienne, auprès de notre puissant et cher Frère, l'empereur, pour lui communiquer nos intentions. Vous agirez de même auprès de toutes les têtes couronnées, pour les supplier, de ma part et en mon nom, de n'admettre ni reconnaître la susdite régence. Les actes de cette autorité contradictoire n'aboutiraient qu'à irriter davantage mon peuple, et le porteraient infailliblement aux derniers excès contre moi. Tant que je vivrai, je ferai mon possible pour m'acquitter de mes devoirs, et rendre la paix et la félicité à mes peuples. Si Dieu dispose de moi, la Reine, ma très digne et honorée compagne, deviendra régente, de plein droit. Son bon jugement, son bon cœur, ses vertus, me garantissent la sagesse de son administration. Sa tendresse pour mon fils doublera ses moyens naturels et son zèle. Adieu, mon cher M. le baron de Breteuil; dans le malheur, comme dans la prospérité, je serai toujours votre bon roi et votre ami le plus sincère.

Signé Louis. »

Apostille de la Reine.

« M. le baron de Breteuil, le Roi étant persuadé qu'il y aurait de l'inconvénient à la régence de notre Frère, je joins ma recommandation à ses ordres. Notre intention n'est pas de contrarier Monsieur, mais d'empêcher de plus grands malheurs; et il paraît que cette mesure souleverait toute la France. Je vous prie, Monsieur, de croire, dans tous les temps, à la vive reconnaissance que je vous ai vouée : elle ne s'affaiblira jamais.

« Au château des Tuileries, etc.

Signé MARIE-ANTOINETTE. »

NOTA. Madame la marquise de Ternai et M. l'abbé de Bévy ont vu, chez M. de Breteuil, en Allemagne, l'original de cette lettre.

CHAPITRE XLIX.

LA FRANCE DE 1789 AVAIT ELLE UNE CONSTITUTION? LES PARLEMENS.

Avions-nous une constitution, en France, avant la convocation et la tenue des Etats-généraux? Ceux-là seraient de bien mauvaise foi, qui pourraient se prononcer pour la négative. Oui, nous jouissions de cette Loi suprême et tutélaire; et tous les peuples de l'Europe, lorsqu'ils songeaient à l'aimable douceur de notre gouvernement, nous trouvaient doublement heureux, et par notre législation, et par notre incomparable territoire.

En France, avant 1789, la suprême autorité se trouvait réunie dans les mains d'un monarque héréditaire : ce monarque, si on ne consultait que les apparences, pouvait passer pour un Maître absolu ; mais il suffisait du plus léger examen pour voir que son autorité, fondée sur les lois et sur la raison, était mixte, mitigée et balancée.

Entouré de Conseils, où les affaires se décidaient à la pluralité des suffrages, le Prince ne se déterminait jamais qu'après discussion et en parfaite connaissance de cause. Il dirigeait, lui seul, les opérations intérieures et extérieures de sa politique. Il augmentait ou réduisait et sa marine et ses armées. Il faisait la guerre, il faisait la paix, sans contradiction. Il levait et utilisait, avec discernement, les impôts établis ; mais s'il était question d'un nouvel impôt, d'une nouvelle charge publique, il s'adressait aux Parlemens, successeurs avérés des Etats-généraux du royaume ; et les Parlemens, alors, avec maturité, avec prudence, enregistraient l'édit bursal, ou le modifiaient par des propositions claires et respectueuses, ou démontraient au monarque trompé, que le nouvel édit ne pouvait qu'alarmer et ruiner son peuple.

Cette opposition, décente (et accidentelle) de la magistrature, n'avait jamais irrité ni choqué le

bon Henri IV et le clairvoyant Louis XIV. Ces deux princes magnanimes savaient que le meilleur des rois peut avoir, quelquefois, auprès de lui, de fort mauvais ministres. Ils regardèrent donc les douze parlemens comme autant de fanaux heureusement disposés sur le rivage ; comme des conseillers fidèles et courageux, qui, vieillis et consommés dans les affaires, habiles par leurs travaux de chaque jour, à juger les temps et les hommes, ne pouvaient que servir utilement le trône, d'où partait leur propre gloire, leur considération, leur splendeur.

Le peuple, sagement dépouillé, depuis plusieurs siècles, de son pouvoir aveugle et tumultueux, considérait, à son tour, les parlemens comme les défenseurs-nés des classes inférieures. Il les voyait avec plaisir exercer vigoureusement la haute police du royaume ; punir sans miséricorde le voleur, couvert de haillons, et le duc de la Force, convaincu de monopole et d'accaparement ; protéger, délier un humble religieux, persécuté dans son monastère, et décréter d'ajournement l'archevêque de Paris, décidé à troubler tout un royaume par des querelles théologiques et des billets forcés de confession.

La haute noblesse aimait les parlemens, parce

que les ducs et pairs et les princes du sang étaient membres-nés de ces hautes cours souveraines, et qu'à Paris c'était à une réunion aussi noble, aussi imposante, qu'appartenait le droit de confirmer la régence de l'empire, d'homologuer la légitimation d'un prince, de recevoir et d'ouvrir les testamens des rois.

La bourgeoisie, et la noblesse un peu récente, aimaient aussi les parlemens, parce que dans ces corps, mélange heureux de grandeur et de modestie, les nouveaux patriciens étaient favorablement admis auprès des antiques familles, et que, dans tous les pays du monde, un honnête homme, favorisé de la fortune, n'a pas de plus grand plaisir que d'avancer, d'illustrer ses enfans.

Louis XV, ennemi des contradictions, sans avoir le cœur despotique, humilia, tourmenta, dénatura ses parlemens.

Louis-Seize les rétablit, pour faire contraste; mais, par un injuste excès d'irritation, qu'il a bien déploré dans la suite, il permit à un Lamoignon et au cardinal de Brienne d'anéantir ses parlemens.

Qu'on cherche à notre Révolution fatale toutes les causes qu'on voudra; qu'on l'attribue au progrès des lumières; à la licence des écrits; à la

corruption des mœurs ; à la mobilité des Français; à l'incrédulité philosophique.... Ce ne sont là que des accessoires : la chute des grandes autorités, opérée par le Gouvernement lui-même, voilà la véritable cause de tous nos désordres, de tous nos malheurs.

Si les parlemens avaient mérité un seul des reproches qui leur furent prodigués par la cour, j'ai trop de droiture et de maturité pour me faire illusion sur leur compte. Je suis entièrement désintéressé dans leur cause ; je les abandonnerais, après trente années, comme tant d'ingrats et de perfides les abandonnèrent de leur temps. Convaincu de leur innocence, de leurs principes admirables, de leur indispensable nécessité, je plaiderai leur cause jusqu'à mon dernier soupir : trop heureux si je voyais avant ma mort, leur magnifique institution rétablie, ou leur mémoire vengée, et leurs diffamateurs convaincus de mensonge et de faux.

Quels sont les principaux griefs qu'on articule encore aujourd'hui contre eux dans un certain monde? « La résistance qu'ils opposèrent à l'éta-« blissement de l'impôt territorial, et la demande « qu'ils firent, dit-on, des anciens Etats-généraux « du royaume. » Ces deux accusations sont un double mensonge. Les parlemens ne refusèrent

point l'impôt territorial : ils supplièrent seulement le Roi de modifier son tarif, et de vouloir bien l'adapter à la prodigieuse inégalité des fonds territoriaux, comme à la trop facile mortalité des vignobles.

Ils n'ont point demandé, certainement, les Etats-généraux. Ce fut le ministre Calonne, qui, pour intimider les Notables, fit commettre cette imprudence au Roi. Le cardinal de Brienne renchérit sur M. de Calonne : il *promit* formellement ces Etats-généraux. M. Necker, plus extravagant encore que l'archevêque, hâta l'époque de leur convocation, et provoqua, par une ordonnance royale, tous les écrits favorables à cette innovation.

Les parlemens ne prononcèrent le nom des Etats-généraux qu'au moment où il fut démontré que cette funeste apparition était rendue inévitable. La cour, déterminée à sa propre perte, exila le parlement de Paris à Pontoise, où l'on vit des magistrats, dont les charges avaient coûté six et huit cent mille livres, réduits à coucher dans des fermes et des moulins.

Le parlement de Bordeaux, justement effrayé de *l'édit sur les Alluvions*, avait osé représenter à Louis-Seize que les Alluvions, capricieusement

formées par les inondations des rivières, appartiennent, de droit, aux cultivateurs, propriétaires sur le rivage. Il avait *supplié* le monarque de ne pas *confisquer* illégalement ces terrains. L'exil et la dispersion avaient puni, tout récemment, ces représentations, dictées par l'honneur et par la justice.

Les Cours souveraines, fatiguées d'une lutte, devenue contre elles une guerre à mort, déclarèrent au Roi que, puisque le droit d'enregistrer les édits, et de présenter des *remontrances* ou des *doléances* au trône était odieux et insupportable aux ministres, les parlemens consentaient à se désister d'un si dangereux privilége; mais que, le tenant directement des Etats-généraux du royaume, ils offraient de s'en démettre, lorsque les Etats-généraux seraient assemblés.

J'ai rapporté ce procès fameux avec toute la sincérité possible, et je défie les plus violens ennemis des cours souveraines de nier un seul de ces faits.

Nota. M. de Lally-Tolendal a juré aux parlemens une haine éternelle, et il les a poursuivis, même après leur sang répandu sur les échafauds. L'animosité de M. de Lally tient à sa tendresse: il ne peut oublier que son père a subi la peine capitale, en vertu d'un arrêt du parlement.

La France doit rester étrangère à cette pieuse irritation d'un fils, qui pleure avec persévérance, et tâche de se persuader qu'il pleure une victime.

Le vieux comte de Lally, caractère inflexible et ardent, opprima les négocians de Pondichéry, méprisa leurs utiles conseils durant le siége, les précipita dans des cachots, pour étouffer leurs réclamations et leurs cris..... Pondichéry, par l'entêtement du général, devint la proie des Anglais, et notre commerce périt dans l'Inde.

Le parlement (par ordre de Louis XV) instruisit cette grande affaire. Tout Pondichéry accusa le général atrabilaire et despotique; et cet homme, funeste à la France, expia ses fautes sur un échafaud.

Tout autre tribunal que le parlement aurait prononcé la même sentence.

N. B. De son propre aveu, M. de Lally a rédigé la partie violente et passionnée des *Mémoires* de Weber, où les parlemens sont accusés d'avoir fait les maux de la France..... Ils ne sont point là pour répondre à cet écrivain furibond.

CHAPITRE L.

A QUELLES FAUTES ATTRIBUER LA JOURNÉE DU 20 JUIN 1792? LE GÉNÉRAL DUMOURIEZ.

Le Roi, par la plus funeste condescendance, avait consenti à l'expulsion de sa Garde personnelle, que les révolutionnaires haïssaient avec fureur. Depuis l'éloignement des anciens gardes-du-corps, la garde nationale faisait le service des Tuileries, à l'intérieur comme à l'extérieur; mais ce service devenait, de jour en jour, plus fatigant pour des individus, presque tous pères de famille, et attachés à un commerce, à une profession, qui réclamait leur présence habituelle et des soins. On

vit leur accablement. L'Assemblée nationale n'osa pas s'exposer à leurs réclamations ou à leurs murmures ; et l'on permit enfin, comme mesure indispensable, le rétablissement de la Garde du Roi, autorisée par la constitution.

Cette garde constitutionnelle, choisie dans tout le royaume par les Maires et les Districts, et dans les régimens par les officiers supérieurs, se composait de douze cents fantassins et de six cents hommes de cavalerie ; le matériel de ce nouveau corps était superbe, quant aux individus, et se trouva digne du Roi, par les bons sentimens et les principes. On lui donna pour chef le duc de Cossé-Brissac, gouverneur de Paris, homme de cœur, homme de bien, et dont la physionomie bienveillante avait eu jusqu'alors tant d'ascendant sur les esprits.

Le 16 de mars 1792, le Roi passa la revue et reçut le serment de sa nouvelle garde, à laquelle il crut devoir adresser publiquement ce discours :

« Messieurs, en prenant auprès de moi le ser-
« vice de ma garde ordinaire, j'espère que vous
« ferez régner entre vous et la garde nationale
« l'union la plus parfaite et la plus sincère cordia-
« lité. Par votre conduite vis-à-vis d'elle, vous
« me servirez à lui donner, en même temps, des

« témoignages de la bienveillance et de l'affection « que je lui porte. Vous venez de prêter serment « à la constitution ; songez qu'elle est le point de « ralliement auprès de moi, et que votre attache- « ment à la Nation et votre respect pour la loi, « seront les plus sûrs garans de votre attache- « ment pour ma personne. La garde nationale, « ajouta ce Prince, conservera ici une garde « d'honneur, qui fera le service conjointement « avec vous, auprès de moi et de ma famille. »

Ces paroles, prononcées avec une douceur naïve et candide, firent la plus vive impression sur ces jeunes soldats ; ils élevèrent leurs chapeaux en l'air, et on entendit les cris redoublés de *vive la Nation, vive le Roi.*

Les républicains avaient de nombreux espions dans le palais du Monarque. Ils surent bientôt que la nouvelle garde constitutionnelle se montrait aussi respectueuse, aussi dévouée envers la famille royale, que les anciens gardes-du-corps supprimés. Les jacobins apprirent surtout avec douleur que la Reine obtenait, de ces militaires bien nés, un culte pour ainsi dire chevaleresque, et que, dans leurs conversations intimes, où ils rendaient justice à son noble caractère et à ses vertus, ils s'engageaient tous à la protéger et à la défendre, au péril de leurs jours.

Les clubs, aussitôt, se transmirent leurs méfiances, leurs alarmes; et les journaux incendiaires remplirent leurs colonnes de déclamations.

Le Roi, toujours patient, toujours soumis, avait renvoyé ses ministres, mille fois dénoncés par les factieux, et les avait remplacés par un mélange de bien et de mal, où la Reine avait pu se ménager un ministre de la guerre, à elle.

Ces cinq nouveaux personnages étaient le général Dumouriez, pour les affaires étrangères; Lacoste, pour la marine; Roland, pour l'intérieur. Le génevois Clavière, pour les finances; De Grave, pour la guerre; et Duranton, pour la justice et les sceaux.

A cette époque, Dumouriez, ami du duc d'Orléans, passait pour être l'ennemi personnel de la Reine. Cette opinion, généralement répandue, lui valait auprès des jacobins une considération qui pouvait devenir bien utile, si Marie-Antoinette ne l'avait pas jugé comme le jugeait le public.

Dumouriez, désabusé de ses illusions par le spectacle de tant de crimes et d'intrigues, aperçut enfin le précipice et le chaos, prêts à dévorer la patrie. Son cœur s'émut : il désira sauver la famille royale et la France. Prosterné aux pieds de la Reine, et sollicitant l'honneur de baiser sa robe, il la supplia de lui accorder sa confiance et de met-

tre sa destinée en ses mains. La Reine s'étonna, d'abord; puis s'attendrit. Elle répondit avec bonté, avec obligeance; mais n'osa ni se livrer, ni rien promettre à un ami si nouveau, et si tardif.

Dumouriez, instruit à fond, de tous les projets sinistres, voulait une seconde fuite du Roi: se chargeant de le recevoir Lui, son Epouse, ses enfans et sa sœur, au milieu d'une armée incorruptible. « Les momens pressent, Madame, lui dit-il; « ils pressent à tel point, que j'en suis effrayé, « moi-même. En vain m'adresserais-je à mon Roi: « il ne peut se résoudre à prendre aucun parti vi- « goureux. Il espère tout DU TEMPS, et le temps « arrive à grands pas, armé de sa faux meurtrière « et destructive. Vous l'entendez le cri formidable « qui, des journaux, a passé chez le peuple, et qui « réclame, sans détour, la déchéance du Roi!..... « Si Louis-Seize, sortant de son fatal caractère, « osait rentrer tout-à-coup dans la ligne de ses pou- « voirs; s'il consentait à mieux envisager l'avenir, « et à se bien persuader qu'on ne transige pas im- « punément avec des rebelles; s'il consentait à « faire luire enfin l'épée de Louis XIV et d'Henri « IV, tout changerait de face, en un instant. Nous « sommes plus de mille guerriers inébranlables qui « environnerions son cheval de bataille, et qui,

« satisfaits de sa seule présence, suppléerions à ce « que l'expérience n'a pu lui donner. Au nom de « Dieu, Madame, au nom de tout ce que vous « avez de plus cher en ce monde, représentez au « Roi qu'il se perd, et vous perd, avec son indul- « gente faiblesse; que s'il ne saisit pas ce moment, « le seul qui lui reste, il met le sceptre, sans re- « tour, aux mains de ses adversaires, et que ses « adversaires ne le destinent qu'à l'échafaud! »

La Reine, profondément émue, répondit à ce ministre que les vérités renfermées dans son discours avaient été mille fois présentées au Monarque, par les seigneurs de son intimité, et par son épouse, elle-même. « Il n'y a nul espoir de ce « côté-là, ajouta-t-elle, en soupirant. Le Roi a « juré d'exécuter ponctuellement la constitution. « Il s'y conforme avec fidélité, avec scrupule. En « mon particulier, je n'ai qu'à me soumettre, et « à gémir. »

Alors Dumouriez ne songea plus qu'à sauver Louis-Seize, à son insu, malgré lui-même : et voici le chemin qu'il prit.

L'expérience des siècles, si facile à trouver dans l'histoire, lui avait appris qu'aux violentes agitations d'un royaume volcanisé, d'une nation tombée en frénésie, il faut brusquement opposer un

remède extérieur, et que ce remède n'est autre chose que la guerre avec les peuples voisins.

L'empereur Léopold, frère de la Reine, venait de mourir, presque subitement (le 1er mars).

Dumouriez sut persuader aux factieux de l'Assemblée législative, que l'instant était favorable pour dissoudre la Coalition germanique, ouvrage encore informe de l'empereur Léopold. « Son fils « aîné, leur dit-il, François de Lorraine gou- « verne, il est vrai, l'Empire, en sa qualité de Roi « des Romains. Mais le voilà tout occupé de sa « haute élection, chose qui, dans ses intérêts, « doit passer avant les troubles de notre royaume. « Les princes Electeurs, de leur côté, ne songent « qu'à leurs brigues électorales. Surprenons-les, « tous, au milieu de leurs embarras domestiques. « Portons vite la guerre dans leurs provinces, au « lieu de l'attendre dans nos départemens : un « ennemi, attaqué à l'improviste, est un ennemi « à moitié vaincu. »

Il tint ce même discours dans le conseil du Roi, dont la majorité, choisie parmi les démagogues, se garda bien de le contrarier.

Le Roi, d'après la marche constitutionnelle, voulut que l'Assemblée nationale se prononçât avant tout. Alors cette Assemblée, par un message en

forme, lui dénonça la coalition germanique, *excitée par huit Bourbons et les émigrés*. Elle tonna contre les frères mêmes du Monarque, et demanda leur expulsion du territoire allemand.

Louis-Seize, agissant dans les vues de l'Assemblée législative, et d'après son décret formel, *exigea* l'humiliation et la dispersion des rassemblemens royalistes en Allemagne. Les souverains de ces contrées hospitalières reçurent de pareilles sommations avec la fierté de leur âme, avec mépris pour leurs véritables auteurs; et la Constitution du peuple français, aussitôt leur déclara la guerre.

Cette imprudente déclaration, pareille à l'étincelle électrique, rendit la vie, en un clin-d'œil, à tous les souverains allemands, qui, jusqu'alors, avaient paru mollir ou biaiser dans leur politique observatrice. Tous s'unirent de cœur à l'Autriche, à la Prusse, à l'Italie, à la Sardaigne; et l'Europe entendit sonner le clairon des combats.

Dumouriez, encore à son double ministère (1), avait le précieux avantage de pouvoir mettre aux postes importans de l'armée, les hommes les plus dévoués à ses desseins, et d'envoyer forcément

(1) Par la démission concertée de M. de Grave, le portefeuille de la guerre lui était échu.

sous les drapeaux tous ces harangueurs séditieux dont la capitale se trouvait infestée, et qui, maîtres absolus des cafés, au Palais-Royal, de la tribune, aux Jacobins, de la terrasse des Feuillans, aux Tuileries, étaient les veritables Souverains de Paris.

Il eût voulu conduire Louis-Seize à l'armée, sous le prétexte d'une revue générale et solennelle. On assure qu'il en fit la proposition au Roi; mais ce Prince, uniquement occupé de faits et de rapprochemens historiques, se ressouvint alors de quelle manière Olivier-Cromwel avait mis Charles-premier en son pouvoir : il répondit « que sa place « n'était point à l'armée, mais dans le voisinage du « Corps-Législatif. »

Dumouriez alla commander nos soldats. Et le portefeuille de la guerre fut confié, non au successeur qu'il s'était désigné, mais à Servan, républicain d'esprit et de cœur, et son ennemi, par jalousie et par défiance.

Le ministère, alors, fut complètement désorganisateur. La garde constitutionnelle du Roi, fidèle à ses devoirs, et parfaitement dévouée à la famille royale, éprouva toutes sortes de provocations et d'outrages de la part des ennemis de la cour. Attaqués aux spectacles, aux promena-

des, dans tous les lieux publics, ces jeunes soldats défendirent leur honneur et leur vie. On les dénonça *comme perturbateurs* à l'Assemblée nationale, qui, d'accord, avec les nouveaux ministres, cassa la garde constitutionnelle du Prince, et mit le duc de Brissac en accusation.

La Reine, inconsolable, supplia son Epoux de s'opposer à un décret si attentatoire..... Le faible Monarque crut devoir subir ce nouvel outrage, après lequel il ne lui restait plus qu'à mourir.

N. B. On trouvera, à la fin de cet ouvrage, une Notice particulière sur la garde constitutionnelle de Louis-Seize, surnommée la Garde Brissac.

On y verra la fin déplorable et glorieuse de presque tous ses officiers.

CHAPITRE LI.

JOURNÉE DU 20 JUIN. SANTERRE. PÉTHION.

PAR la suppression de sa Garde bien intentionnée, le Roi s'était décidément livré aux mains de la démocratie, et cette démocratie avait, alors, pour chefs, les deux plus grands scélérats modernes, depuis la mort de Mirabeau. L'autorité municipale était devenue le partage de Jérôme Péthion, maire de Paris, révolutionnaire élégant, qui n'ayant pu se distinguer dans le barreau de Chartres, sa patrie, s'était fait, à Paris, l'avocat de toutes les prétentions populaires, et jouissait,

dans l'hôtel du Premier-Président, de cette opulence illimitée que les révolutions donnent à leurs grands acteurs, tout en leur réservant la haine publique, et l'échafaud.

Péthion, en flattant le peuple, jusqu'à la cajolerie et la bassesse, en était devenu l'idole, depuis la disgrâce du chimérique Bailly. Péthion visait à la Présidence républicaine : et durant le triste retour de Varennes, assis et couvert dans le carrosse du Roi, il avait osé dire à ce Prince et à la Fille des Césars, *que le peuple français demandait hautement la république*, et que tels étaient ses propres sentimens, à lui Péthion.

Depuis cette confidence effrontée, depuis cette criminelle déclaration, il avait vu le pouvoir royal à peu près rétabli sur ses bases. Il sentait que sa magistrature ne pouvait être durable, et qu'une punition quelconque attendait son orgueil..... Il résolut de renverser l'autorité qui l'exposait à de semblables craintes ; et, s'unissant à tous les malfaiteurs que récélaient et le Corps législatif et la capitale, il favorisa de toute son influence le célèbre attentat du 20 juin.

Les bourgeois de Paris, organisés en garde nationale, pour le maintien de l'ordre et la conservation des propriétés, auraient pu sauver la patrie,

si une main habile avait, de bonne heure, présidé à leur organisation. Mais dans ces légions, nées du tumulte, s'étaient jetés avec irruption tous les joueurs, tous les paresseux, tous les bandits plus ou moins avérés, dont une capitale abonde. Ces hommes immoraux, ravis d'avoir vu naître une époque où les biens de ce monde semblaient s'offrir d'eux-mêmes au premier occupant, s'évertuaient, nuit et jour, à fomenter le trouble et le désordre, afin de s'établir ou de s'enrichir, au milieu du chaos.

Le marquis de la Fayette, las des parisiens, qui ne le respectaient plus, était allé, comme lieutenant-général, commander notre armée des Ardennes.

La faveur populaire lui avait donné pour successeur, non pas un marquis, gendre d'un Noailles, mais un brasseur des plus déterminés. Santerre était son nom. Cet homme matériel, possesseur d'une riche brasserie, au milieu du faubourg Saint-Antoine, éprouvait le besoin de la haute célébrité. Comptant pour rien, ou pour trop peu, cette obscure considération que les ouvriers accordent à un maître d'ateliers, favorisé de la fortune, il voulut agrandir son horizon, et faire du bruit dans le monde. Impérieusement despotique, jus-

qu'alors, envers ses nombreux mercenaires, il ne leur parla plus, tout-à-coup, que liberté, qu'égalité. Et ces rêves s'exaltèrent si vivement dans son esprit, que, s'unissant à Péthion, il déclara la guerre à son Prince.

Il fallait un prétexte à un mouvement général des faubourgs : ces deux conspirateurs saisirent avec empressement le renvoi de quelques ministres, et le véto royal, relatif à un Camp sous Paris.

Servan, Roland et Clavière, publiquement liés avec les Jacobins, étaient convaincus d'avoir fait anéantir la garde constitutionnelle du Monarque : Louis-Seize ne pouvait plus garder, à la tête de son Conseil, ces trois ennemis déclarés, qui, après l'avoir dépouillé de ses légitimes défenseurs, venaient encore, à son insu, de faire décréter, par le Corps-législatif, l'établissement d'un camp de vingt mille hommes sous les murs de la capitale. Ce camp était nécessaire, disait l'Assemblée, pour repousser les troupes étrangères, en cas d'invasion ; mais la Cour n'ignorait pas que ces vingt mille fédérés, envoyés par les Districts, ou plutôt par les clubs jacobins de la France combustionnée, seraient un véritable camp de janissaires, destiné à renverser Louis-Seize, pour lui substituer le duc d'Orléans. La Reine fit sentir à son Epoux toute la

perfidie de cette mesure, et obtint de sa sagesse qu'il s'y opposât par le *véto*.

L'Assemblée nationale, à ce signal de fermeté, décréta que les trois ministres emportaient les regrets de la nation consternée. Elle déclara *la patrie en danger*. Les faubourgs, excités et soudoyés par une main puissante, firent peindre sur leurs bannières ces mots sacramentels : *Résistance à l'oppression. Péthion ou la mort.*

CHAPITRE LII.

JOURNÉE DU 20 JUIN 1792.

Le 20 juin, vers les deux heures après midi, la populace innombrable des faubourgs, précédée de ses tambours et de ses effroyables bannières, vint demander insolemment à planter un mai dans la cour du château.

Le Roi, toujours incapable de résistance, ordonna qu'une députation *de quarante personnes seulement* serait introduite, et planterait l'arbre, sous ses yeux. Ouvrir la porte du château à quarante individus, c'était l'ouvrir à la sédition toute en-

tière. Le Monarque s'aperçut bientôt qu'il eût fallu prévoir un si grand malheur.

Armée de piques, de massues, de broches et de fusils, cette armée immonde entra comme un torrent dans la vaste cour du château; se répandit vers la cour des écuries et vers la cour des princes; s'assura des portiers et des sentinelles; et puis, s'acheminant vers le grand escalier de l'horloge, alla faire le siége des appartemens.

Le Roi, effrayé de ce concours et de ces vociférations, qui lui rappelaient la journée du 6 octobre, avait ordonné qu'on fermât aux verroux l'entrée de la salle des gardes. Bientôt il entendit les révoltés frapper à coups de massues et de haches les deux portes majeures qui donnent sur le grand escalier.

En ce moment, trois ou quatre cents gentilshommes, attirés par le danger du Monarque, parurent dans la galerie de Diane, et demandèrent à verser leur sang pour la famille royale et pour son chef. Le Roi, ne voulant pas que leur présence pût aigrir et contrarier la susceptibilité des faubourgs, remercia ces gentilshommes de leur bonne intention et de leurs services, les priant de redescendre et de s'éloigner. Ces fidèles serviteurs, presque tous anciens officiers, représentèrent à

leur Prince qu'en un péril si imminent, la famille royale ne pouvait demeurer seule et abandonnée. Louis-Seize prit de l'humeur, et leur dit : *Votre zèle, Messieurs, n'aboutira qu'à nous faire égorger. Je vous prie de vous éloigner de mon palais ; et s'il en est besoin, je vous l'ordonne. Monsieur*, ajouta-t-il, en s'adressant à l'officier garde-national de service, *je vous prie de faire retirer ces Messieurs, et de les y contraindre.*

A ces paroles du Roi, la garde nationale des appartemens éloigna tous ces gentilshommes, dont les yeux se remplirent des larmes du désespoir, et qui, presque tous, brisèrent leurs épées, ou jetèrent leurs pistolets.

Le maréchal de Mouchy-Noailles résista, lui seul, à la volonté du Monarque. Agé de quatre-vingts ans, et doué d'une physionomie et d'une taille imposantes, il déclara qu'il voulait mourir, comme Priam, dans la demeure royale. Il s'assit sur une banquette ; et le désordre, qui croissait aux portes d'entrée, ne permit plus de songer à lui.

Ces portes, attaquées avec vigueur par le bélier et par les haches, ne tardèrent pas à voir tomber leurs panneaux inférieurs. A cette vue, le Roi s'écria : *qu'on ouvre toutes les portes.* On les ouvrit ; et, en un clin-d'œil, la salle immense des Maré-

chaux fut inondée des flots d'un peuple furieux, mal-propre et dévastateur. Par les soins du colonel Acloque, le poste des appartemens était, ce jour-là, bien composé : la garde nationale, pénétrée de ses devoirs, fit au-delà de ce qu'on pouvait espérer d'elle. Ne pouvant arracher le Monarque à ce théâtre d'anarchie et de sédition, elle sut, du moins, préserver sa personne, en formant une sorte de rempart autour de lui. On attira Louis-Seize dans une embrâsure de croisée qui, par sa profondeur, éloignait ce malheureux Prince des bras homicides, à tous momens dirigés contre lui.

Le vieux maréchal de Mouchy, assis sur un tabouret, se plaça généreusement devant la personne du Roi; et quand il voyait ou une pique, ou une épée s'élancer vers Louis-Seize, devenu pour ce peuple un objet d'horreur, le vénérable guerrier se levait pour détourner le coup sacrilége, et il offrait sa poitrine comme un bouclier.

Pendant que ces tristes scènes se passaient dans la salle des gardes, une troupe d'hommes et de femmes échevelés avait pénétré, par le jardin, dans le grand appartement de la Reine. La livrée, qui voulut faire résistance, fut frappée de mille coups, et vit enlever les montres et les effets les plus précieux. Mais la Reine, informée du danger

du Roi et de Madame Elisabeth, venait de monter dans les appartemens supérieurs : échappant, cette fois, comme le 6 octobre, à des assassins gagés et rugissans.

Parvenue dans la galerie de Diane, Marie-Antoinette voit le peuple, maître de tous les appartemens. Des sabres nus, des lances, des baïonnettes, brillent de toutes parts. Des pièces de canon roulent avec fracas dans les salons, dans les antichambres. La Princesse, s'oubliant elle-même, veut aller rejoindre son Epoux : tous ses efforts sont inutiles : des flots de peuple et de faux militaires occupent les espaces qui la séparent de lui.

Enfin, Marie-Antoinette revoit auprès d'elle Madame Elisabeth, que le peuple vient d'accabler d'outrages, la prenant pour la Reine, et qui a voulu maintenir cette erreur, utile à une épouse, à une mère, à une Princesse dévouée et promise aux poignards.

Reconnue, alors, par la populace, Marie-Antoinette, accablée d'injustes reproches et de propos humilians, est sur le point d'être immolée, lorsque deux cents gardes nationaux, habillés à la hâte, accourent tout armés, par l'escalier des arcades, amènent les princesses dans la salle du Conseil, placent au-devant d'elles et des enfans la table im-

mense des délibérations, et se rangent, eux-mêmes, autour de cette table, pour faire face aux rebelles et les repousser.

Pénétrée de reconnaissance pour un secours si peu espéré, la Reine, avec effusion, tend les bras à ces officiers, à ces gardes, et leur dit : *Messieurs, je ne demande point à vivre : mais je vous recommande ma pauvre sœur et mes enfans. Que le Roi serait heureux! que nous le serions tous, si tous les habitans de Paris nous appréciaient et nous estimaient comme vous faites!*

Ce discours fit couler bien des larmes. Ces braves gardes-nationaux baisèrent, avec transport, les mains de leur Souveraine, et ils pressèrent le jeune dauphin contre leur cœur.

L'audacieux Santerre osa paraître en ce moment. *Voilà votre ennemi, Madame*, s'écrièrent dix à douze soldats, en fondant sur lui le sabre à la main. La Reine, jetant plusieurs cris, implora sa grâce, et fut obéie.

Cet acte de générosité pénétra le cœur de Santerre, non pas de reconnaissance, mais de confusion. Il ne remercia point la Princesse ; il lui dit, en mauvais français : « Le peuple est bon, il n'est « point venu ici pour vous nuire ; et, moi-même, « je suis disposé à vous servir. Cependant, je vous

« en avertis, Madame, on vous fait faire bien des « fautes. L'aristocratie vous entoure et vous égare. « Vous êtes mal conseillée : on vous perd. »

En achevant ces mots, il apprend que Péthion a daigné se présenter enfin au milieu du tumulte, qu'il a parlé *de la constitution, des lois, de l'honneur national, de la grandeur d'âme du peuple.* Que le Roi, par lassitude, a bu à la santé de la Nation, et qu'il a posé le bonnet rouge sur sa tête. Il entend retentir, de tous côtés, le cri déchirant de *vive le Roi!* A ce signal, il se plaint, à demi-voix, que *la journée est perdue;* il ordonne à sa populace d'évacuer le château; et, rejoignant, dans la cour des princes, le boucher Legendre, le joueur Rossignol, l'aventurier Westerman, ses complices, il regarde fièrement les croisées et dit ces paroles (qu'on entendit) : *Notre coup est manqué..... Nous reviendrons bientôt.*

CHAPITRE LIII.

RECONNAISSANCE AFFECTUEUSE DE LOUIS XVI ET DE LA REINE ENVERS LA GARDE NATIONALE DU 20 JUIN.

Vers les sept heures du soir, après que le peuple eut abandonné les appartemens, la famille royale se réunit dans la chambre à coucher du Roi, dont le mobilier se trouvait dispersé et tout-à-fait en désordre. Cette famille intéressante et irréprochable venait d'échapper à un massacre, évidemment projeté : le premier mouvement du Roi fut de se jeter au cou de la Reine, en lui disant avec effusion : « Remercions Dieu, ma bonne amie : car

« ils en voulaient à vos jours, encore plus qu'aux « miens. Enfin, je vous revois! »

— *Voilà mes libérateurs, voilà mes sauveurs*, s'écria Marie-Antoinette, en présentant à Louis-Seize plusieurs des gardes nationaux qui l'avaient arrachée à tant de périls. « Messieurs, leur dit le « Roi, recevez mes plus tendres remercîmens de « ce que vous avez fait pour la Reine et pour ma « famille. Je prie M. Acloque de me donner vos « noms et vos domiciles, afin que mon cœur puisse, « un jour, s'acquitter comme il le désire, et comme « il le doit. Pour première récompense, je prie la « Reine de permettre que l'un de vous ait l'hon- « neur de l'embrasser. » — « Oui, oui, Mes- « sieurs, bien volontiers, » dit la Reine, aussi-tôt, avec dignité, et avec un charme inexprimable. Cette scène touchante eut lieu en présence des serviteurs et des médecins ordinaires, qui, après avoir couru les plus grands dangers, pendant cinq heures consécutives, s'étaient réunis autour des princesses et du Monarque, afin de leur prodiguer tous les soins.

Madame Elisabeth, après avoir donné sa main à baiser comme avait fait la Reine, adressa les paroles les plus affectueuses à tous ces gardes-nationaux; et le baron Huc, élevant M. le Dauphin dans ses

bras, le mit à même d'exprimer la reconnaissance que ce jeune cœur éprouvait déjà pour les libérateurs de sa famille : *Messieurs les gardes nationaux*, leur dit l'aimable enfant de Marie-Antoinette, *je veux que M. Hue m'apprenne tous vos noms, et je ne les oublierai jamais.*

Madame-première, âgée alors de treize ans et quelques mois, paraissait profondément émue de l'orage qui venait d'éclater sous ses yeux. Après avoir embrassé tendrement les augustes Auteurs de ses jours, elle donnait un libre cours à ses larmes, et paraissait étrangère à tout ce qui se passait dans l'appartement.

« Mes enfans, leur dit Louis-Seize, (après avoir rapidement changé de linge sous ses rideaux), si « je venais à vous manquer avant l'heure, n'oubliez « pas ce que nos amis généreux ont fait aujourd'hui « pour votre bonne mère et pour moi : vous êtes « destinés à nous survivre : je vous lègue ma re- « connaissance ; ne l'oubliez pas. »

Un officier, placé près de lui, durant le tumulte, avait été blessé à la jambe d'un coup d'épée ou de baïonnette ; la Reine aperçut le sang, qui coulait sur le revers de la botte. Cette Princesse voulut que le pansement fût exécuté de suite, par les médecins de sa maison ; et, le lendemain, Louis-

Seize, à la prière de son Epouse, écrivit à ce jeune négociant, une lettre des plus honorables, qui, peu de temps après, devint un titre de proscription contre lui (1).

(1) S'il avait persévéré, je le nommerais dans cet Ouvrage.

CHAPITRE LIV.

DEMI MESURES. DERNIÈRE LUTTE DU GOUVERNEMENT CONSTITUTIONNEL.

Après un outrage aussi éclatant que celui dont je viens d'esquisser la peinture, après cette violation de l'acte constitutionnel et de tous les droits du Prince, Louis-Seize devait ou punir en monarque, ou s'avouer ingénuement la faiblesse de ses ressources, et partir. Dans une position à peu près semblable, Henri III eut le bon esprit de tromper la vigilance de ses satellites, et de soustraire sa tête royale aux criminels projets des ligueurs. Marie-Antoinette représenta, dans les termes les plus

éloquens, la nécessité d'abandonner enfin les Tuileries ; mais elle éprouva cette résistance d'une âme indéterminée, qui s'obstine à espérer contre toute lueur d'espoir, et qui se flatte de voir naître dans les cœurs pervertis la même lassitude qu'elle trouve en soi-même.

Madame Elisabeth, douée d'un excellent cœur, mais privée de cette force dans le jugement qui permet d'envisager fièrement les objets et de trancher les difficultés par une décision vigoureuse, Madame Elisabeth ne seconda point la Reine, quoique, dans le moment du péril, son effroi lui en eût laissé voir la nécessité. Elle avait promis de démontrer à Louis-Seize qu'en demeurant inactif et passif au milieu des rebelles, il poignardait, de sa propre main, ses fidèles serviteurs, son Epouse et ses malheureux enfans. Elle avait promis de mettre dans cet entretien toute la vivacité indispensable, et d'aller même jusqu'à notifier son propre départ, s'il arrivait que Louis-Seize ne pût être rendu à son véritable intérêt.

Aidée par cette inspiration que Madame Elisabeth, dans la simplicité de sa belle âme, appelait le bon conseil de la nuit, cette princesse jugea qu'une nouvelle fuite était absolument impraticable. « Depuis que la patrie a été *déclarée en dan-*

« *ger*, dit-elle à la Reine, toutes les gardes natio-
« nales des campagnes doivent être en activité.
« Nous ne ferions point dix lieues, cette fois-ci,
« sans être reconnus et poursuivis. Quant au Roi,
« vous l'avez vu, à Varennes, ce n'est pas la pos-
« sibilité de passer outre qui lui a manqué : c'est la
« fermeté de résolution, qu'il lui fallait, pour aban-
« donner, même provisoirement, et sa capitale et
« ses habitudes. Peut-être marche-t-il à sa perte, en
« ne s'éloignant pas ; peut-être ma mort est-elle iné-
« vitable, si je m'obstine à ne pas me séparer de
« lui ; mais mon amitié, mêlée de respect, ne me
« permettra jamais de contrarier ses pensées, et de
« le tourmenter, même pour son bien. Quant à
« vous, ma chère sœur, ne devenez point l'esclave
« de nos irrésolutions, et de nos espérances trop
« peu fondées. La France n'est point votre patrie.
« La France ingrate a cessé, d'ailleurs, de vous
« mériter. Toute la haine des factieux est concen-
« trée sur vous et dirigée contre votre personne.
« On en veut à vos jours. Le tumulte d'hier me l'a
« suffisamment démontré. Partez, éloignez-vous,
« mon aimable et chère Antoinette. Retournez
« dans cette Allemagne respectueuse où tous vos
« Parens vous reverront avec tant de plaisir. N'ex-
« posez pas plus long-temps une tête si chère : con-

« servez-vous pour un meilleur avenir. Les factieux « ne redoutent que votre génie et vos conseils : en « vous voyant partir, ils seront au comble de la « joie, et loin de contrarier ce voyage, ils le fa- « voriseront de tous leurs moyens.

« Il est un terme à tout. Notre révolution s'ar- « rêtera, puisque c'est une chose humaine. A tant « d'orages épouvantables succéderont des jours se- « reins. Alors, ma chère Antoinette, vous les re- « traverserez en paix ces campagnes, redevenues « douces et tranquilles. Vous reparaîtrez comme « un Ange consolateur, au milieu de ces parisiens « que l'erreur et la calomnie vous ont enlevés, et « qui vous rendront, plus tard, et leur estime et « leurs respects, et leur ancienne idolâtrie. »

La Reine, essuyant ses larmes, répondit à cette princesse que le sacrifice de sa vie était fait depuis 1789, époque où elle et la mort s'étaient trouvées en présence.

« Avant de se prononcer en ma faveur, ajouta « Marie-Antoinette, mon frère Léopold, il y a six « mois, me fit donner le conseil de pourvoir à ma « sûreté; il décida même que pour sortir de « France, j'imaginerais un voyage à Spa. Je lui « répondis que j'étais l'épouse d'un Prince esti- « mable, et la mère d'un dauphin, âgé de six ans.

« Que rien au monde ne pouvait me déterminer à « quitter des têtes si chères. Ce que je pensais en « ce moment-là, je le pense plus vivement encore « aujourd'hui, ma chère Elisabeth. En cas de « malheur, ma fille et mon fils retrouveraient en « vous une mère : mais dans aucun cas, Louis- « Seize ne peut se passer de mes conseils. Je l'ai « toujours aimé d'une amitié sincère, et je n'aurai « jamais la force de l'abandonner. »

Ainsi se termina cet entretien décisif, où la sensibilité prit tous ses avantages, où la prudence perdit tous les siens.

Louis-Seize, au lieu de mesurer, du regard, l'horizon chargé de vapeurs, ne regarda que son palais et les alentours de sa personne. Il fit faire le dénombrement des meubles plus ou moins précieux qu'avait immolés ou soustraits la journée du 20 juin. Il porta sa plainte au Département de Paris, comme chargé de la haute-police, et voulut qu'un juge de paix informât juridiquement sur tous ces vols et tous ces délits intérieurs. Quelle joie pour les factieux! Quel avilissement pour la majesté royale! Un Roi de France réduit à demander justice à un simple juge de paix!!!

Cependant, les hostilités avaient commencé sur nos frontières; Lukner et Rochambeau, munis de

cocardes tricolores, et de pamphlets corrupteurs, s'étaient jetés sur la Belgique, où des ressentimens nationaux leur grantissaient de l'accueil et des succès. Les jacobins de Paris, trompés encore sur le vrai personnage de Dumouriez, le pressèrent d'aller seconder Lukner, d'aller *étudier* Rochambeau, et de partir diligemment pour l'armée.

Le jardin des Tuileries, devenu le théâtre du tumulte le plus bruyant, et des outrages les plus odieux prodigués à la Reine, venait d'être fermé au public. La Reine, un jour, se promenant sur la terrasse de l'eau, fut assaillie par des cris violens et des injures; elle et sa suite rentrèrent aussitôt dans les appartemens.

La cérémonie annuelle du 14 juillet approchait. C'était au Champ de Mars que l'attendaient les Danton, les Rewell, les Camille-des-Moulins, les Robespierre. Le Roi, craignant de mécontenter et d'offenser la garde nationale, fit annoncer, par *le Moniteur*, qu'il était sans inquiétude personnelle, et qu'il irait au Champ de Mars, « célébrer le 14 juillet. »

La Reine se soumettant à cette noble imprudence, ne s'occupa que de la conservation de son Epoux. Elle fit faire secrètement un gilet plastronné, com-

posé de quinze épaisseurs de taffetas d'Italie, et n'eut point de repos que Louis-Seize n'eût consenti à revêtir ce gilet accablant.

La cérémonie fut triste et lugubre. Le cri de *Vive le Roi* ne se fit presque point entendre sur le passage; et, lorsque le Monarque se rendit, à pied, du balcon de l'Ecole-Militaire jusqu'à l'autel de la patrie, la Reine, une lorgnette à la main, ne le perdit jamais de vue; elle frémit plusieurs fois, en remarquant la presse ondoyante qui flottait autour du Prince, et les farouches regards que lui lançait le public.

Cette cérémonie du 14 juillet 1792 fut la dernière solennité du trône. Ce jour-là, pour la dernière fois, les Parisiens virent des hérauts d'armes, un carrosse du sacre et l'imposante parure d'une Reine dans ses atours. Peuple ingrat, peuple stupide! Les doux amusemens, les paisibles jouissances de tes ancêtres n'avaient plus de charme et d'attrait pour toi. Ennemi de toi-même et de ta prospérité journalière, tu ne voyais plus qu'avec fureur et détestation les magnificences du luxe et les pompes de la royauté. Les dépenses du trône, sources nourricières de tous les arts, n'étaient plus à tes yeux qu'une dissipation, qu'un scandale. Tu

appelais à grands cris le dernier nivellement de la société bouleversée. Tu appelais à grands cris l'anéantissement de toutes les industries, suivi de l'inaction, de la détresse, du désespoir et de la mort!

CHAPITRE LV.

MANIFESTE DE BRUNSWIK. ASSASSINATS AUX CHAMPS-ÉLYSÉES, PAR LES MARSEILLAIS VENUS A PARIS.

En vertu de cette *liberté de la presse*, arme vagabonde et terrible accordée à la licence des partis, tous les matins, vingt journalistes incendiaires débitaient contre le Monarque, et surtout contre son Epouse, les plus insolentes accusations. Le Roi se plaignait de ces calomnies aux tribunaux nouvellement institués; et ces tribunaux, composés à peu près suivant les temps, ne donnaient aucune suite à des plaintes si disproportionnées. Les Parlemens n'étaient plus. Louis-Seize avait pris

plaisir à en dépouiller son malheureux royaume. Il avait abattu, avec une vigueur de persévérance qu'il ne retrouvait plus en lui, ces antiques et respectables soutiens de son pouvoir et de la monarchie tempérée. Semblable à un général d'armée qui, de sa propre main, aurait égorgé ses soldats, le Monarque éperdu cherchait et demandait partout des défenseurs..... Et la patrie, en deuil, lui répondait, d'une voix lamentable : « Vous avez « démuselé le peuple féroce. Vous avez immolé « vos puissans et incorruptibles magistrats ! »

Le Roi, vivement accusé de favoriser les espérances contre-révolutionnaires, en envoyant des secours aux émigrés, avait écrit au prince de Condé, chef de l'émigration, ainsi qu'à Stanislas (Monsieur), et à Philippe d'Artois, ses deux frères, pour leur notifier l'ordre de rentrer sans délai.

Ces princes, bien persuadés que le Chef de l'Etat n'était point libre dans ses actions, mandèrent une réponse digne de leurs amis et de leur naissance, réponse qui fut admirée de gens de bien, et qui enflamma de dépit les factieux épouvantés. L'assemblée nationale, aussitôt, déclara les princes déchus de tous leurs droits, s'ils ne rentraient dans l'intervalle de soixante jours. Une loi des plus violentes fut lancée contre les prêtres insermentés.

Et le Corps législatif s'empressa d'offrir ces deux bouillans décrets à la sanction royale.

Par l'effet d'une insolence toute républicaine, on n'avait envoyé que la petite députation. Les huissiers du Conseil, se conformant à l'étiquette adoptée par les États-généraux eux-mêmes, n'ouvrirent qu'un seul battant à ces ambassadeurs, *venus en bottes et en négligé.* Le capucin Chabot se récria contre cette porte à demi-respectueuse, et osa se couvrir devant son Roi. Le Roi feignit de ne pas apercevoir l'impudence du moine; et sa réserve, indispensable, ne servit qu'à doubler l'audace des conspirateurs.

Louis, en demandant le temps nécessaire pour examiner ces deux décrets rendus *ab irato*, s'était bien promis de ne les sanctionner jamais : il tint parole.

Au milieu de tant d'agitations et de cette lutte animée entre la cour et les républicains, parut, tout-à-coup, le manifeste du duc de Brunswik et du roi de Prusse. Dans ce manifeste, rempli de talent, l'Allemagne annonçait une armée formidable, et la punition exemplaire des meurtriers et des mutins.

A dater de ce coup d'éclat, il n'y eut plus de paix, ni nuit, ni jour, pour le château des Tuile-

ries. Les journaux et les chiffonniers des rues demandaient hautement la déchéance du Roi.

Le directoire du département avait suspendu Péthion, pour sa forfaiture du 20 juin. Les cris *Péthion, ou la mort!* ne cessèrent de retentir sous les croisées de la Reine : et le Roi se crut obligé de rendre Péthion aux factieux.

En écartant, par son véto, le décret relatif au camp de 20,000 hommes, le Roi pensait avoir conjuré l'orage. Mais un prince qui n'est pas guerrier doit inévitablement succomber, en pareille occasion, s'il ne met un vaillant guerrier à sa place. Le côté gauche du corps législatif, profitant de l'anniversaire du *quatorze juillet*, époque de la fédération trop fameuse, appela de nouveaux fédérés, du fond des départemens les plus gangrenés : et quatre ou cinq mille forçats libérés, mêlés de quelques Marseillais, rebut de leur pays, arrivèrent, comme autant de vautours, au sein de notre capitale.

La première action de ces Marseillais atroces fut un immense assassinat.

J'ai dit à mon lecteur que la garde constitutionnelle du Roi, victime de la plus odieuse persécution, n'avait eu que trois mois d'existence. J'ai parlé des provocations, chaque jour renaissantes,

adressées à cette garde fidèle par tous les mauvais sujets de Paris; mais je n'ai point dit que ses ennemis les plus acharnés, cette garde les avait trouvés dans son propre sein. Tous les moyens sont bons et faciles aux hommes du désordre et de la perversité. Ces êtres immoraux avaient introduit une poignée de gens à eux dans la nouvelle Maison militaire du Prince, afin d'avoir, en ces personnes soudoyées, d'utiles espions, des corrupteurs s'il était possible, et, dans tous les cas, des perturbateurs et des accusateurs. Ces jeunes et lâches émissaires ne furent pas long-temps à se démasquer. Leurs indécens propos contre le Roi, contre la Reine, étant dénoncés de toutes parts au duc de Brissac, ce seigneur manda les coupables, et ne leur infligea, d'abord, qu'une légère punition. Les mêmes délits se renouvelèrent avec audace; et un conseil militaire en fit justice, en prononçant une épuration. En tête des perturbateurs chassés figurait *Joachim Murat* (grand-duc de Berg et roi de Naples : ami, beau-frère de Napoléon).

Au Palais-Royal, et dans les cafés jacobins, ces gardes expulsés obtinrent les honneurs de l'apothéose et du triomphe. Ils accusèrent le duc de Brissac (et le corps entier qui les rejetait) d'avoir médité *la mort des Parisiens, le renversement de*

la liberté, la destruction de la patrie. L'Assemblée législative, bien aise d'avoir de semblables prétextes, s'empressa d'accueillir tous ces mensonges, qu'elle avait dictés, afin d'abattre le dernier rempart qui restât debout entre le Monarque et la République.

Il fallait une réception aux misérables brigands venus du Comtat d'Avignon et de la Provence. Joachim Murat et ses compagnons furent chargés d'aller à leur rencontre; de les loger, de les fêter; de leur insinuer, en termes précis, la terrible *mission confiée à leur bravoure.*

Voici quel fut leur premier essai:

Le 30 juillet, trois cents grenadiers et soldats, royalistes, des bonnes sections de Paris, réunis chez un restaurateur du Rond-Point, aux Champs-Elysées, se félicitaient, dans un repas fraternel, de ce que la cérémonie du Champ de Mars n'avait pas été funeste au Prince et à la famille royale. Affligés de la dispersion des gardes-du-corps, ils promettaient de redoubler de zèle, pour que le Château ne demeurât pas entièrement privé de défenseurs. Tout-à-coup ils sont avertis que la maison du festin est entourée, et que les Marseillais, en armes, font entendre des cris de mort. Les convives sont, presque tous, pères de famille: ils

délibèrent sur leur position isolée. Ils sont en petit nombre : et les brigands inondent tous les espaces voisins.

Dans cet état d'inquiétude et de perplexité, quelques-uns d'entr'eux se décident à se montrer hors du logis comme parlementaires. Ils sortent et se présentent aux Marseillais, qui leur adressent ces mots : *C'est donc vous, Messieurs les courtisans, qui, le 20 juin, avez baisé la main de l'Autrichienne!* Les gardes nationaux répondent que la Reine est une princesse calomniée, une princesse respectable, et qu'en la défendant, des Français ont fait leur devoir.

A cette réponse, les sabres, les épées, les poignards étincèlent; les braves grenadiers Parisiens sont accablés par le nombre, traînés, ensanglantés, mis en lambeaux. Ceux qui étaient restés dans le salon veulent sortir, et voler au secours de leurs camarades..... Leurs bourreaux les attendent aux portes. Ils se défendent, alors, avec intrépidité. La valeur s'oppose à la rage; le sang-froid lutte quelques instans contre la férocité. Mais l'hôtellerie, désertée par ses maîtres, se remplit de scélérats et d'assassins. Le sang ruisselle. Les cadavres des gens de bien couvrent les escaliers et le pavé des chambres. On les précipite dans les puits; on les lance par les fenêtres.

Quelques grenadiers, sanglans, percés de coups, sont poursuivis dans l'allée des Veuves et sous les arbres touffus des Champs-Elysées. Ils sont atteints, ils meurent sous les yeux d'immobiles spectateurs. D'autres excitent la commisération de la multitude, ou sont sauvés par des royalistes ingénieux, qui feignent de les assaillir eux-mêmes, afin de les dérober et les soustraire aux véritables meurtriers (1).

D'autres, enfin, parviennent jusqu'aux fossés du Pont-Tournant (aujourd'hui la Grille Louis XV). Ils s'y précipitent, dans leur désespoir. A l'instant, la garde nationale du poste et les promeneurs du jardin se saisissent des échelles de l'Orangerie, et les présentent à leurs camarades ensanglantés.

La Reine, à cette nouvelle, descend, elle-même, dans les jardins, avec ses dames et toute la livrée. Les gardes nationaux, par son ordre, sont transportés dans les appartemens, où Marie-Antoinette,

(1) Ainsi fut sauvé M. Jean Guérin, habile peintre en miniature, qui, après avoir eu l'honneur de peindre la Reine dans un camée allégorique, inventé par cette Princesse elle-même, eut le bonheur de la défendre au 20 juin. Sa mémoire, fidèle comme son cœur, m'a été bien utile en cette partie de mon Ouvrage.

Madame Elisabeth, la princesse de Lamballe et toute la cour, aident aux médecins à préparer les linges, la charpie, à étancher le sang, à panser, à fortifier les blessés.

Le lendemain, la Reine fondit en pleurs en recevant la liste de tous ceux qui avaient péri aux Champs-Elysées. Elle joignit ses épargnes à celles du Roi, et s'empressa d'envoyer des secours maternels aux veuves et aux orphelins de cette lamentable journée.

CHAPITRE LV (*bis*). *

LE ROI VEUT ABDIQUER.

Louis-Seize ne comprit sa véritable position que durant le tumulte et les audaces du Vingt-juin. Ces terribles paroles de Santerre NOUS REVIENDRONS lui avaient été fidèlement rapportées. A cette menace, il lui fut visible que les Aggresseurs se sentaient maîtres, dorénavant, de son caractère,

* Ce chapitre étant parvenu trop tard à l'imprimerie, l'Auteur, pour ne pas morceler son récit, a donné des ordres formels pour qu'il fût placé en cet endroit.

et qu'un Monarque réduit *à se préserver* dans une embrâsure de croisée, était déja vaincu par les Républicains.

Triste et rêveur, il aborda la Reine; et, sans détours comme sans préambule, il se reconnut incapable de braver plus long-temps l'orage; il lui déclara *sa prochaine Abdication*, comme un parti pris.

La Reine rougit, poussa un cri lamentable, et fondit en pleurs. « Ah, Sire, qu'avez-vous dit, » s'écria-t-elle! « quels sentimens laissez-vous péné-« trer dans votre âme! que vais-je devenir, et « que deviendront vos malheureux enfans! »

— « Je suis au désespoir de vous affliger, lui « répondit le Prince; mais de quoi vous servirait « ma persévérance; lorsque les forces de mon âme « sont épuisées, et que les efforts de nos ennemis « s'accroissent et se multiplient à chaque instant! « Puisqu'ils veulent absolûment le gouvernement « des inférieurs et de *la république*, laissez-leur « la satisfaction d'en faire l'essai. A les contrarier, « désormais, vous et moi nous perdrons la vie: « en leur accordant ce qu'ils desirent, ils nous ai-« meront. »

« Ma chère amie », ajouta Louis-Seize, « les gran-« deurs et le rang suprême ne sont plus des biens,

« du moment qu'une Nation n'en veut plus et nous « les conteste. Un acteur trop long-temps sifflé, fait « sagement de quitter la scène. Cette position-là « m'est devenue insupportable : je me ferais labou- « rer pour y échapper. »

— La Reine, revenue à elle-même, répondit gravement ce peu de mots : « Les croyez-vous assez « généreux pour vous céder un peu de terre à la- « bourer? et pour vous laisser, au milieu d'eux, ce « léger pied-à-terre! Ah! que ma situation est dé- « plorable, et que je suis à plaindre, Monsieur, « d'avoir à combattre un pareil découragement, « dans mon Epoux!

« *L'Abdication*, chez un Roi triomphant, et « qui ne troublera point l'Etat par sa retraite, peut « être considérée comme une résolution philoso- « phique, et un acte glorieux de désintéresse- « ment : mais un pilote qui fuirait, sur son esquif, « aux approches de la tempête, un général qui « déposerait ses dignités, quand le signal du com- « bat s'est fait entendre, auraient le mépris et « des matelots et des soldats.

« Je vous ai vu, dans les commencemens de « notre union, blâmer avec vivacité, deux offi- « ciers de Nom, *désignés comme timides* : imi- « teriez-vous, aujourd'hui, dans un Poste bien

« plus observé, ce que vous avez flétri, jadis, « comme indigne!

« Ah, si mon humiliation ne vous arrêtait pas, « ayez du moins pitié de votre intéressante Fa- « mille. Ne déshéritez point votre jeune Fils, « qui pense déjà comme ses Ancêtres! Ne vous « condamnez point, vous-même, aux dédains de « la populace et aux tristes aumônes des Sou- « verains; car ne vous y trompez pas, Monsieur, « vous serez *Brutus* sans miséricorde, comme les « Tarquins: et nos amis, expatriés déjà, ne vous « rappelleront point dans les murs de Rome. »

Ce discours émouvant de la Reine ranima jusqu'à un certain point le courage de Louis-Seize; l'affliction concentrée de cette mère incomparable le fit renoncer à son projet. Mais ces agitations d'intérieur transpirèrent, et ne servirent qu'à redoubler la haine dont le beau caractère de Marie-Antoinette était devenu l'objet, parmi les méchans.

CHAPITRE LVI.

LE GÉNÉRAL LA FAYETTE SEMBLE SE DÉVOUER A LA BONNE CAUSE.

Comme il est impossible de lire dans le cœur humain, et que les actes marquans des hommes publics sont liés entr'eux d'une chaîne à peu près indissoluble, je ne puis accorder en ce moment, au général la Fayette les éloges que mon cœur voudrait pouvoir lui décerner. Après avoir été, pendant quatre années, le fléau du meilleur des Rois, il sembla devenir, tout-à-coup, le défenseur de ce même Prince, tombé dans l'abîme. Quelles étaient ses vues? De quels sentimens était il secrè-

tement animé?..... L'histoire ne peut s'engager dans un si triste labyrinthe. Elle a vu des faits, elle les raconte. Heureux le général de l'armée des Ardennes, si sa conscience pouvait, aujourd'hui, lui rendre ce témoignage qu'il souhaita réparer des fautes et des erreurs trop éclatantes, en se dévouant au salut d'une Famille auguste, devenue si malheureuse par les excès de quelques ingrats!

Peu de jours après l'attentat du 20 juin, le marquis de la Fayette, arrivé précipitamment à Paris, se rendit à l'assemblée nationale, s'y plaignit hautement de la direction donnée à l'esprit public depuis son absence; rappela avec indignation le tumulte scandaleux du 20 juin; déclara que la constitution ayant été violée aux yeux de la nation toute entière, il fallait que les auteurs et fauteurs d'un pareil crime fussent recherchés et punis. Il exprima ce vœu, d'une voix ferme et d'un ton résolu, qu'il n'avait déployé dans aucune autre circonstance; et il finit par menacer de son armée les conspirateurs, Députés ou non, qui se proposaient d'anéantir l'œuvre de l'assemblée constituante, pour donner une République populaire aux Français. Je n'ai pas besoin de dire à quelle violente improbation du côté gauche et des tribunes le général se vit livré par ce discours. Jamais, depuis

l'aurore de nos troubles, on n'entendit un semblable tumulte; jamais on n'avait ouï, dans le temple des lois, des cris aussi violens et d'aussi grossières imprécations.

Les députés républicains, démasqués par cette harangue, voulaient, à l'instant même, lancer leur décret d'accusation. Mais le côté droit, par d'heureuses entraves, sut prolonger la discussion jusqu'à l'épuisement de ses adversaires; et, vers le soir, un décret fut rendu, qui, sans rien statuer, ordonna qu'on ferait un Rapport sur la conduite et sur la proposition du général la Fayette.

Dans l'intervalle, celui-ci fit demander une entrevue à la Reine, par des amis qui répondaient de ses intentions.

Marie-Antoinette, devenue méfiante à force de malheur, ne sut comment s'expliquer une si étrange métamorphose. Elle craignit un piége, au lieu d'un secours; et le général, mécontent d'une hésitation, si naturelle et si plausible, s'éloigna de la capitale, où le peuple demandait sa mort.

Il disparut le 28 juin : le 30 du même mois, les jacobins le brûlèrent en effigie, sous les croisées du duc d'Orléans.

Ainsi finit, pour ne plus renaître, l'immense popularité d'un homme que les événemens avaient

placé bien au-dessus de son Roi. La présomption fut la base de son caractère, trop féodal pour la carrière démocratique, trop peu scélérat pour l'ambition. Les Constituans, ne lui trouvant aucun génie, lui refusèrent unanimement ces égards admiratifs qu'il recherchait par-dessus toutes choses. Accoutumés à vivre d'égalité avec le premier prince du royaume, ils ne crurent pas convenable de ployer le genou devant un simple marquis, et ils ne balancèrent pas à lui faire entendre qu'on ne se battait, ni pour des Wasington, ni pour des Cromwel. Un semblable mécompte produisit sur le cœur de la Fayette, une si violente commotion, que, semblable à l'anglais Strafford, il abhorra ce qu'il adorait naguères, et qu'en haine de ses altiers camarades, il se rejeta, pour ainsi dire, dans le parti du Roi.

La Cour ne l'accueillit point; et elle ne pouvait guères l'accueillir, dans les conjectures présentes. Peut-être la Reine aurait-elle donné les mains à cette réconciliation, toujours favorable, si la Fayette, au lieu d'aller faire tant de bruit à l'assemblée législative, s'était adressé à Elle, directement, et sous le voile officieux de l'incognito. En voulant se donner trop de poids, trop d'importance, il se démunit de tout son pouvoir; et du

moment qu'il eut compromis ce pouvoir, il se mit au-dessous de la moindre des choses.

J'ai dit, il n'y a qu'un instant, que cet homme fameux manquait de génie; et, certes, il l'a prouvé mieux que moi. Il ne fallait pas dire à l'Assemblée législative : *Je viendrai à Paris avec mes légions;* il fallait y venir, sans en prononcer la menace. Il fallait passer le Rubicon, dont les bords, après tout, n'étaient défendus ni par le sénat, ni par Pompée. Il fallait, au moyen d'une proclamation bien emphatique, lancée de Meaux ou de Chantilly, annoncer aux Parisiens étonnés que l'Angleterre allait se montrer en Normandie. A l'occasion de cette descente, imaginaire, il fallait traverser nos murailles, et sous prétexte de nouveaux troubles, s'y établir décidément. Alors, on n'avait pas besoin de se présenter, en faible orateur, à la barre de l'Autorité législative : on n'avait besoin que de fermer ce repaire, et d'enchaîner ses tigres et ses lions.

Quand on sait concevoir et exécuter de ces coups d'Etat, on est digne de prendre un rôle majeur dans les grands drames politiques. Lorsqu'on ne sait que menacer du geste et de la parole, on se compromet, on s'avilit, et l'on empire les dangers de la cause qu'on avait eu la prétention de

servir. Mais qu'on ne s'y trompe point. Ce n'était ni à l'infortuné Monarque, ni à la Reine, que la Fayette destinait ses bruyans secours. Il ne voulut, en cette mémorable occasion, que défendre et protéger sa Charte constitutionnelle, cette constitution hermaphrodite qui donnait pour chef suprême à la France un roi lié et garotté, un roi chaque jour abreuvé d'outrages, et réduit à ménager ses plus insolens ennemis; un roi toujours prêt à être accusé, pour les fautes de ses ministres, et qui, seul de toute la hiérarchie politique, se trouvait soumis à la responsabilité.

La Cour, faible et timide, mais pénétrante, devina probablement les secrètes pensées du général. Et le Roi, qui par tous les moyens possibles, cherchait à se ménager le public, refusa toute communication avec un homme sans consistance, dont la trahison, d'ailleurs, et la personne lui faisaient horreur.

Cette marche de Louis-Seize fut celle de la franchise et de la probité; mais la politique impérieuse exige d'autres sentimens et d'autres combinaisons chez les maîtres du monde. Louis-Seize, je l'ai dit souvent, n'était point né pour les difficultés du trône, où la dissimulation est le premier devoir, et, tout au moins, la première industrie du Souve-

rain. Puisque, dans ce siècle avare et pervers, toutes les capacités, tous les talens, tous les services étaient à vendre, il fallait acheter la Fayette, comme on avait acheté Mirabeau ; il fallait ou gorger d'or, ou accabler de dignités et de grandeurs tous ces Réformateurs hypocrites. Il fallait, à tout prix, sortir de l'abîme, et ne pas attendre flegmatiquement ce *dix Août* formidable, contre lequel rien n'était préparé.

Il l'était *préparé*, lui. Et, toute fois, sans la démarche téméraire de la Fayette, il n'aurait, peut-être, jamais eu lieu. Après ce malheureux défi, prononcé à la barre de l'assemblée législative, la fermentation redoubla dans tous les cerveaux. Et cette irritation ne connut plus de bornes, lorsque, par son décret solennel, le Corps législatif, à la suite d'une discussion sans exemple, déclara que le général la Fayette ne serait point accusé.

Les membres du côté droit eurent l'avantage en cet important combat..... Ce fut là leur dernier avantage. Le peuple, qui les attendait, au sortir de la séance, les poursuivit avec ses cris de vengeance et de fureur. Et comme, en ces jours de deuil, la France n'était plus gouvernée, les Républicains, assurés de l'impunité la plus absolue, se disposèrent au dernier crime qui devait les sanctionner tous.

CHAPITRE LVII.

JOURNÉE DU 10 AOUT.

Depuis le massacre des gardes nationaux royalistes, aux Champs-Elysées, la municipalité de Paris offrait le spectacle d'une continuelle agitation. La division la plus manifeste se faisait voir parmi ses membres, dont les uns voulaient le maintien du gouvernement constitutionnel, et les autres, en plus petit nombre, ne dissimulaient pas le vif désir d'abattre la Famille royale, et de proclamer une République, avec ses libertés et ses égalités.

Un officier de la garde royale licenciée (le che-

valier Rouleau), vint avertir la Reine que des rassemblemens secrets avaient lieu à la Rapée, dans un cabaret du parti, et que les conjurés, attirés en cette maison, par un nommé Fournier l'Américain, y méditaient, y préparaient une dernière entreprise sur le Château, et le renversement du trône.

La Reine envoya trois personnes de confiance dans cette auberge, et elle eut bientôt la confirmation de tout ce que le capitaine lui avait annoncé. Marie-Antoinette, avec un peu plus d'autorité, pouvait, en ce moment-là, sauver sa famille et la France; car l'américain Fournier, acquéreur d'un bien national, qu'il lui était impossible de payer sur l'heure, aurait livré tous ses complices et toute leur intrigue importante pour la somme de 20,000 francs, dont il avait besoin.

La Reine, par malheur, communiqua cette révélation au Monarque : et ce Prince avait pour maxime invariable la patience politique et la temporisation.

Le 7 et le 8 d'août, après avoir dîné à la chancellerie d'Orléans, les chefs de la Commune Danton, Manuel, Tallien, Robespierre, Brissot, Camille-des-Moulins et Carra le journaliste, s'adjoignirent des commissaires coopérateurs, capables de faire triompher leurs desseins au milieu de l'administration municipale.

Ces *adjoints*, illégalement admis, étaient Fabre-d'Églantine, Pânis, Osselin, Billaud-Varennes, Chénier le Tragique, Fréron, Marat, Lestournel, Legendre, et quelques autres scélérats obscurs, devenus redoutables au sein de Paris, par le silence de toutes les lois, et la profonde timidité du Monarque.

Ces hommes audacieux, de leur pleine autorité, cassèrent la municipalité, qu'ils déclarèrent *incapables de sauver la patrie;* et sous les yeux du Corps législatif, bénévole spectateur, ils convoquèrent les quarante-huit sections de la capitale, pour demander à chacune d'elles un certain nombre de députés, destinés à former un grand conseil-général d'Hôtel-de-Ville, et DE SALUT PUBLIC.

Le désordre le plus hideux présida, comme il devait présider, à de pareilles élections, que le Roi n'osa ni suspendre, ni influencer, ni improuver d'une seule parole.

Enfin, dans l'après-midi du 9 août, le château fut informé que Péthion, Danton et Manuel, à la tête de la commune de Paris (réunie en Assemblée générale), organisaient un mouvement simultané des faubourgs, et que le palais des Tuileries serait investi et attaqué, le lendemain, de la manière la plus vigoureuse et la plus décisive.

A cette nouvelle, la Reine fit appeler dans son cabinet quelques amis fidèles et dévoués, afin d'aviser promptement aux moyens de détourner l'orage, ou de s'en rendre maîtres, s'il en était temps. A ce conseil secret assistèrent le vieux comte d'Affry, commandant des suisses; M. de Bakman, officier supérieur de ce corps; le baron de Marguerie, officier de la garde Brissac; le comte de Menou, maréchal-de-camp, cousin du trop célèbre Menou, de la constituante; le baron de Viomènil (frère du maréchal); Josset de St.-Laurent, commissaire des guerres, l'un des préposés au voyage de Varennes; et un petit nombre encore de personnages éclairés, que la Reine avait retenus à Paris, malgré les désirs bien prononcés de leurs familles sorties de France.

Il fut décidé, après une rapide et franche délibération, que le Roi devait ou sanctionner les décrets sur l'heure, afin d'amortir, d'un seul coup, toute l'effervescence publique, ou qu'il lui devenait indispensable de montrer enfin du caractère, et de résister, par sa force royale, à une si insolente aggression.

Louis XVI préféra la voie de la résistance défensive, et il donna le commandement suprême de sa maison au baron de Viomènil, désigné par Madame

Elisabeth et par la Reine. A cet officier général furent adjoints M. de Bakman, investi de la confiance des suisses, et M. de Mandat, ancien officier des gardes françaises, estimé, honoré de la garde nationale de Paris.

Les avis fournis à la Cour n'étaient que trop sincères. Entre onze heures-minuit, la Reine entend sonner distinctement l'effrayant tocsin de la Ville. A cette cloche insurrectionnelle se joignent bientôt les nombreux béfrois de la capitale. Marie-Antoinette descend chez M. le dauphin, le voit plongé dans le sommeil de la paix et de l'innocence. Elle l'embrasse en l'arrosant de ses pleurs; monte chez le Roi, que l'on réveille par son ordre, et qui se fait habiller à l'instant. Madame Elisabeth rentre bientôt chez son frère. On se réunit dans le grand cabinet du Monarque; et, en attendant le jour, on s'occupe, en famille, des derniers moyens de sauver l'Etat.

Le maire Péthion, venu ou mandé au château, se montre hardiment dans la galerie de Diane, remplie de gentilshommes et de sujets dévoués. Le Conseil secret décide que Péthion paraîtra devant son Prince, pour lui répondre de la tranquillité de Paris. « Monsieur, lui dit Louis XVI avec émotion, « vous êtes le maire de la capitale, et le tocsin

« sonne de toutes parts! que signifie ce nouveau » tumulte? Veut-on recommencer le 20 juin? »

Sire, répond ce fourbe, *le tocsin retentit, malgré ma volonté; mais je me rends de ce pas à l'Hôtel-de-Ville, et tout ce désordre va cesser.*

« Monsieur Péthion, dit aussitôt la Reine, le « nouveau danger qui nous menace a été organisé « sous vos yeux, nous ne pouvons pas en douter. « Dès-lors vous devez au Roi la preuve que cet at- « tentat vous répugne, et que vous souhaitez la « punition de ses auteurs. Vous allez signer, ajoute « cette Princesse, vous allez signer comme « maire, l'ordre à la garde nationale parisienne de « repousser la force par la force; et, loin de re- « tourner à la Ville, vous resterez auprès de la per- « sonne du Roi. «

Cet excellent avis ne trouva pas un seul contradicteur, et Péthion, rouge et décontenancé, signa l'ordre décisif qu'exigeait Marie-Antoinette.

Les premiers rayons du jour commençaient à luire, et les émissaires envoyés dans les faubourgs, venaient annoncer de minute en minute les progrès de la sédition.

Sur ces entrefaites, Mandat, commandant-général des gardes nationales, fut appelé à l'Hôtel-de-Ville, par les représentans de la commune, qui *of-*

fraient d'entrer en négociations. La Reine vit le piége, et supplia M. de Mandat de ne pas quitter le château. Mais le Roi se récria contre une méfiance qui lui parut intempestive, et ce malheureux Prince dit *que des propositions d'accommodement ne devaient jamais être repoussées par un bon Roi.*

Mandat se présente à l'Hôtel-de-Ville. On l'entoure : on exige qu'il remette sur le bureau l'ordre de résistance militaire, signé *Péthion.* Ce brave officier s'y refuse. Il est aussitôt frappé de vingt coups de poignard, et sa tête est montrée au peuple sur une pique, aux cris redoublés de vive la nation, *à bas le véto.*

En apprenant la mort de Mandat, M. de Viomé-nil devait engager le Roi à remplacer à l'instant même ce commandant-général, car tout allait dépendre et de la garde nationale et de son chef. Mais on craignit de trop épouvanter le Monarque, et on lui cacha ce douloureux événement.

Mandat n'étant plus à redouter pour les factieux, ils ne songèrent qu'à débarrasser Péthion. L'Assemblée nationale, qui siégeait, au milieu des ténèbres, apprit avec improbation qu'on retenait ce magistrat dans les appartemens des Tuileries : elle le *manda* auprès d'elle par un décret.

La Reine supplia son Epoux d'annuler ce décret

A cinq heures du matin, la Reine, toujours attentive et bienveillante, était venue, de sa personne, dans la galerie de Diane; et, par son ordre, les officiers de la bouche avaient abondamment garni des buffets, que recouvraient les hauts paravens. On n'abusa point de ces généreuses attentions, dictées par le bon sens et la reconnaissance; et tous ces buffets demeurèrent comme inaperçus, jusqu'au moment du pillage universel.

Peu d'instans avant la mort funeste de Mandat, la Reine, qui s'attendait à son prochain retour, s'approcha d'une des croisées, vers le Carrousel. *Quel temps magnifique*, dit-elle à M. de Lorry (1)! *Quel beau jour nous allions avoir, sans tout ce tumulte!...*

« Madame, répondit l'officier aux gardes, un « temps affreux serait bien plus désirable: il ne fau- « drait qu'une bonne averse pour dissiper tous ces « mutins-là. »

Depuis la revue infructueuse des jardins, le Conseil du Roi ne quittait plus le salon de ses séances; et le temps que Louis XIV eût employé à agir, on l'employait à discuter et à rejeter tous les vigou-

(1) Le baron du Vivier de Lorry (né à Metz), neveu de M. Couet de Lorry, évêque d'Angers. Il vit, retiré à la campagne.

reux conseils de la Reine. Enfin, on s'aperçut qu'un officier-municipal, revêtu de son écharpe, écoutait à la porte. On ouvrit; il s'avança fièrement, et prononça distinctement ces paroles : *Vous avez beau faire. Le peuple veut la déchéance, et nous l'aurons.*

Le conseil tout entier fut saisi de terreur ; et l'Épouse du Monarque, se levant elle seule, allait donner des ordres pour faire arrêter un homme si audacieux.

A ce même instant, l'on vit paraître le procureur-syndic du département, Rœderer, qui, le visage ému et la voix altérée, déclara vouloir parler au Prince et à son Epouse, *en particulier.*

Louis XVI et la Reine s'étant séparés du conseil, Rœderer leur parla en ces termes : *L'effervescence populaire est à son comble. Toutes les mesures administratives sont épuisées. Le canon du Pont-Neuf est tombé au pouvoir des agitateurs. La garde nationale est divisée. La famille royale est perdue, si elle ne se réunit promptement au Corps législatif, qui lui tend les bras.*

« Ah! Monsieur, s'écria la Reine, quel conseil « osez-vous donner à votre Roi! Le Corps législatif « compte plusieurs hommes honnêtes dans son sein; « mais il est dominé par la faction des ennemis du

« trône. Ils ne *tendent les bras* à Louis XVI que « pour le saisir et le dévorer. »

Madame, reprit le magistrat (peut-être de bonne foi), *Votre Majesté se laisse aller trop facilement à ses préventions, où à ses alarmes.*

« Sire, s'écria de nouveau la Reine, fermez l'o- « reille, je vous en conjure, au plus funeste de tous « les conseils. On veut vous séparer de vos servi- « teurs, de vos défenseurs incorruptibles. On veut « mettre les masses populaires entre votre maison « militaire et vous. Je me précipite à vos pieds, Sire, « j'embrasse vos genoux et les arrose de mes larmes. « Vous êtes le petit-fils de Louis XIV, vous êtes le « petit-fils d'Henri IV : ne déshonorez pas ces « grands hommes. Ressouvenez-vous de tous vos « ancêtres, et n'abandonnez point, par faiblesse, le « sceptre qu'ils vous ont légué. Montez à cheval : le « peuple vous rendra toute son estime. Paraissez, « montrez-vous, en ce moment décisif; ou souffrez « que je paraisse, moi-même, et que je présente « mon Fils aux Parisiens : ils auront pitié de sa jeu- « nesse : son innocence les désarmera. »

Rœderer, voyant l'incertitude et l'irrésolution du Roi, lui apprit, alors, le meurtre de Mandat, sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, et le massacre de plusieurs émissaires de la Reine, devant la grille du Carrousel.

« Madame, dit cet infortuné Prince à son Epouse, « vous voyez que les choses sont trop avancées : Il « n'y a plus rien a faire ici. Je dois veiller à la « conservation des miens et au salut de ma famille : « vous seriez à jamais inexcusable, si les choses « tournaient du mauvais côté. Je veux que, sans « plus tarder, on nous conduise à l'Assemblée lé- « gislative. Je le veux. Je le veux. »

— *Vous ordonnerez avant tout, Monsieur, que je sois clouée aux murs de ce palais,* lui dit la Reine, en essuyant ses larmes, et en reprenant cet air de majesté que Dieu lui-même avait imprimé sur son front. Mais la princesse de Tarente, mais Madame de Lamballe, mais Madame Elisabeth, surtout, la conjurèrent de ne pas opposer plus longtemps sa volonté à la volonté du Monarque. Ces dames et tous les ministres, lui représentèrent, de la manière la plus effrayante, les dangers d'un Prince qui n'était ni militaire, ni guerrier ; et Marie-Antoinette, faisant le sacrifice de ses grandeurs, de sa couronne et de sa vie, obéit à Louis XVI, parce que Louis XVI était son Roi!!!

CHAPITRE LVIII.

FUREUR DU PEUPLE CONTRE LA REINE. COURAGE HÉROÏQUE DE CETTE PRINCESSE.

Accompagnée de quelques gentilshommes dévoués et d'environ cent cinquante Suisses de la Chambre, la famille royale sortit du château par le grand vestibule de l'horloge, et se rendit à l'Assemblée nationale par les terrasses de la Chapelle et des Feuillans. En voyant cette Famille infortunée exposée aux imprécations et aux criminels efforts d'une populace accoutumée au meurtre, tous les gardes nationaux royalistes, répandus sur les divers espaces du jardin, quittèrent leurs drapeaux et leurs

camarades, pour voler au secours du Roi. Ils formèrent la haie sur son passage, et le protégèrent, alors, pour la dernière fois.

La Famille royale, après un trajet des plus orageux, des plus fatigans, arriva dans ce passage étroit, connu jadis sous le nom des *Feuillans,* ou du *Manége;* et, quoique les vingt-cinq députés du Corps législatif, venus en avant pour la recevoir, ne cessassent de crier au peuple : *Respect aux pouvoirs constitués; respect à la Représentation nationale*, toute la multitude furibonde se livrait à ces affreux mouvemens de désordre qu'il faut avoir vus, pour croire à leur possibilité.

La chaleur du jour était déjà suffocante, et les Suisses ne pouvaient qu'à grand-peine conserver un très faible espace autour de la Reine et du Roi. Tout-à-coup, un ouvrier, la chemise ouverte et les bras nus, arrive auprès de nos Bourbons, que l'insolente Assemblée laissait devant sa porte, exposés aux feux du soleil. Cet ouvrier, à la voix menaçante, au regard empressé, fait entendre ces paroles : *Où est la Reine? montrez-moi la Reine; que je la voie enfin pour la première fois.* En disant ces mots, il portait sa farouche attention sur la princesse de Lamballe, dont le maintien offrait un admirable mélange de grâce et de dignité.

« Ne vous méprenez pas, dit la Reine à ce jeune « téméraire, en se mettant fort près de lui; c'est « moi qui suis la Reine! Mon ami, que voulez-vous « de moi? »

L'à-propos, la générosité de cette réponse, le noble et doux regard de Marie-Antoinette, touchèrent de compassion et de repentir cet homme du peuple, qui n'avait pas été corrompu jusqu'au cœur. Il regarda la Reine avec étonnement, avec réflexion; et puis, se tournant vers ses camarades, il leur adressa brusquement ce discours : *Amis, ce n'est point là une méchante femme : il y a du plaisir à la voir.* — *Madame*, ajouta-t-il, *dites au Roi d'ôter ce véto, qui nous chagrine, et toute cette bagarre va cesser.*

Comme il articulait ces paroles, l'Assemblée nationale ouvrit ses portes. La Reine, ses enfans et les dames de sa suite, furent placées sur les bancs réservés aux ministres. Le Roi occupa le fauteuil que la constitution lui donnait à côté du président; et, lorsque le calme fut un peu rétabli, ce Prince, d'une voix nette et intelligible, dit aux députés de la nation : « Messieurs, je suis venu au milieu « de vous; j'ai quitté momentanément le palais de « mes ancêtres, pour empêcher la consommation « d'un grand crime. J'espère que vous vous unirez

« à moi sincèrement, pour ramener l'ordre et la « puissance des lois. »

Le Corps législatif applaudit à ce discours, mais les tribunes murmurèrent. Alors le président fit observer à l'Assemblée que toute délibération deviendrait *inconstitutionnelle*, si elle avait lieu en présence du Souverain. En conséquence, il proposa que Louis XVI fût invité, non pas à quitter le lieu des séances, mais à se retirer dans une tribune, comme simple spectateur et homme privé.

Le Roi, sans se méfier du complot, alla s'enfermer, avec la Reine et ses enfans, dans la loge du *logographe;* et l'Assemblée nationale, aussitôt, eut l'air de vouloir mettre un terme aux malheurs publics. Mais un coup de canon se fait entendre du côté des Tuileries, et cet affreux signal, qui fait naître un profond silence, paraît avoir glacé tous les cœurs.

Le Roi, se levant, dit, à haute voix, qu'il vient d'interdire, *par écrit*, toute résistance et toute défense militaire aux Suisses et aux personnes de sa maison.

Un second coup de canon, plusieurs décharges de mousqueterie, agitent la salle. Tous les cris d'une armée en fureur, remplissent le jardin des Tuileries, et les lieux environnans.

Une députation législative, envoyée au château pour y établir l'ordre, rentre dans le sein de l'Assemblée, et déclare que tout est à feu et à sang dans le jardin, dans les cours, dans le palais. Le Roi, pensif et abattu, lève les yeux vers le ciel, témoin de son innocence; la Reine exprime toutes les émotions de son âme bouleversée, et ses yeux fondent en pleurs.

Enfin, arrivent les députations de la Commune révoltée, et les divers orateurs des faubourgs. Tous ces factieux, écumans de colère, outragent le Monarque, malgré sa présence, et lui attribuent le carnage que lui seul a voulu éviter. Les tribunes, garnies dès l'aurore, se joignent à ces hardis déclamateurs. Les députés bien intentionnés veulent, par des raisonnemens lumineux, ou par des moyens oratoires quelconques, affaiblir cette effervescence, et sauver un prince qui souffre toutes ces calomnies, et ne s'élance point à la tribune pour les réfuter. Leurs voix sont étouffées. La révolution s'accomplit. Le crime l'emporte. Le Corps législatif, subjugué, prononce la déchéance du Monarque. La France devient une république! et le sceptre de Louis XIV est foulé aux pieds par une poignée de scélérats, la plupart sans nom, sans patrie, sans aveu.

Mon intention n'est pas de retracer ici l'horrible image de cette journée, que plusieurs écrivains ont racontée avec soin et avec détail. Je me bornerai à dire, en substance, que la monarchie s'écroula dans des flots de sang et de larmes, et que la république prit naissance au milieu des plus épouvantables forfaits.

La porte royale du Carrousel, défendue valeureusement par les Suisses, pouvait résister longtemps aux Marseillais et à la populace, qu'un premier coup de canon, tiré à poudre, éloigna, d'abord, jusqu'au Château-d'Eau. Mais le bruit s'étant répandu, tout-à-coup, par la rue Saint-Honoré, que le Monarque s'était réfugié au Corps législatif, et que les richesses de son palais étaient à la disposition des plus intrépides, les conjurés, conduits par un nommé Granier, de Marseille, se rallièrent de nouveau sur le Carrousel, devant l'hôtel de Longueville, et leurs sapeurs, armés du bélier et de la hache, abattirent la grande porte du palais.

Si le baron de Vioménil, si M. de Bakmann, feignant d'ignorer le commandement écrit du Monarque, avaient pris sur eux de faire respecter sa demeure, et de maintenir inviolable la noble habitation des Rois, tout pouvait aisément rentrer dans l'ordre, et les Suisses, inébranlables, ne deman-

daient qu'à bien faire leur devoir. Granier, et soixante bandits venus sous ses ordres, osèrent pénétrer les premiers jusqu'à la salle des gardes; ils furent saisis devant les portes même de ce grand vestibule, et précipités, par la balustrade, sur les marches inférieures de l'escalier (1).

Mais l'ordre du Roi, hautement proclamé dans le château, ayant consterné et dispersé tous les défenseurs du trône, les Suisses de la cour royale enclouèrent leurs pièces; et, ne pouvant se résoudre à prendre la fuite, ils se défendirent avec leurs sabres ou leurs épées, quand on cessa de leur fournir des munitions.

Nés sur une terre étrangère, et dans un gouvernement républicain, ces braves soldats moururent tous pour le Roi de France, que ses propres sujets venaient de réduire aux abois. Les cadavres des Suisses, dépouillés et mis à nud par leurs ennemis transformés en cannibales, furent vus, jusqu'au jour suivant, sur le Carrousel, dans les appartemens du château, sur les terrasses, dans les jardins, et jusques vers les Champs-Élysées. L'avide curiosité du peuple voulut se repaître à loisir d'un tel spec-

(1) Granier eut un doigt rompu dans cette chute, et l'on dit que sa main atteste encore l'événement.

tacle, et des femmes échevelées mordirent leurs membres encore palpitans.

Bons et généreux Helvétiens, recevez, dans ce douloureux écrit, l'hommage de notre reconnaissance nationale. Vos compatriotes, après bien des années, vous ont élevé dans le désert un Monument que tous les voyageurs viennent contempler et baigner de larmes. La France régénérée vous doit et vous destine un semblable tribut. Vous avez péri sur les marches d'un trône qui semblait anéanti pour toujours. Ce trône s'est relevé, et ce sont vos neveux qui le défendent encore! Bons et généreux Helvétiens, vos pieux sentimens ont passé dans le cœur de vos neveux et de vos frères; et le Prince accompli qui leur commande, respecte en eux et vos personnes, et votre courage sublime, et votre désespoir et vos malheurs.

CHAPITRE LIX.

LA FAMILLE ROYALE EST TRANSFÉRÉE AU TEMPLE.

Le château des Tuileries avait subi toutes les dévastions du pillage, et la populace inexorable s'était plue à détruire jusqu'aux peintures, jusqu'aux lambris. Le lit somptueux du Monarque ne conservait que son baldaquin, dégarni de ses franges; et le lit de la Reine, livré aux flammes, avec son buste et ses portraits, n'existait plus, même dans des vestiges. Les révoltés jetaient, nuit et jour, les hauts cris contre cette Princesse, et les poètes de la ca-

naille venaient de forger, pour sa ruine, une abominable chanson :

(Madame Véto avait promis
De faire égorger tout Paris, etc.)

Marie-Antoinette, quelques minutes avant le tocsin, avait fait sortir ses diamans, des Tuileries. A ces objets précieux, elle avait joint ses dentelles, deux caisses de linge superfin, et sa correspondance avec Léopold, son frère et son protecteur. Madame Campan ne nomme pas même ce dépôt dans le dédale de ses Mémoires, et ce fut néanmoins à son zèle qu'il fut remis et confié (1).

Retenue avec son Epoux et ses deux enfans, dans le local de l'Assemblée législative, Marie-Antoinette demanda plusieurs fois des vêtemens, du linge, et ces autres accessoires indispensables, dont les plus petits bourgeois ne sauraient se passer. Péthion lui répondit ironiquement que tout avait été consumé ou pillé, dans le château des Tuileries.

(1) La Reine avait eu l'intention d'envoyer ces effets chez le marquis de Rougeville. Il était absent lorsque l'émissaire se présenta chez lui. La Reine, pressée par les événemens, fut contrainte d'accepter les bons offices de sa femme-de-chambre. Ce fait, long-temps ignoré, explique la défection et l'apostasie de Madame Campan.

Enfin, milady Suterland, épouse de lord Gower, ambassadeur d'Angleterre, envoya à la Reine de France une corbeille de linge, et l'expression de sa douleur et de tous ses sentimens. *Je suis au désespoir de désobliger l'ambassadrice*, répondit Marie-Antoinette; *mais les secours de l'Angleterre viennent trop tard; je n'en veux pas.*

Le 13 d'août, après trois jours d'irrésolutions, de machinations et d'orgies, la commune victorieuse décida que la Famille royale quitterait les cellules des Feuillans, pour aller habiter le Donjon du Temple.

On venait d'abattre la statue équestre de Louis XIV, sur la place Vendôme. Cet immense chef-d'œuvre de Girardon, renversé sur le pavé, était devenu l'objet de l'attention générale; et, dans cet état d'humiliation, le petit-fils de Henri IV semblait menacer encore les factieux. Sa main de commandement, dessinée jadis pour la ligne horizontale, se dirigeait, maintenant, vers le ciel, et l'on eût dit que ce grand monarque, indigné des outrages faits à sa famille, en appelait au Roi des Rois.

Louis XVI, en passant, le vit, et détourna son regard. Marie-Antoinette sembla retremper son âme et sa fierté dans ce spectacle philosophique.

Madame, osa lui dire Péthion, qui gouvernait dans la voiture, *si vous ne prenez une attitude plus conforme à votre position, je ne réponds plus de votre vie; le peuple est indigné.* Marie-Antoinette baissa les yeux; mais n'abaissa point son caractère.

Le Temple, ancien apanage des Grands-Prieurs de Malthe, appartenait au jeune duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois. Cette superbe habitation se composait du *château*, qui subsiste encore, et du Donjon, pièce lugubre et gothique, dont Bonaparte a fait et vendu les débris.

La Famille royale passa la première nuit dans la *chambre-dorée* du duc de Vendôme, et, le lendemain, elle traversa le jardin, pour aller s'enfermer dans la tour.

Je ne dois pas répéter ici tout ce que le bon Cléry a rapporté dans ses MÉMOIRES (1). Ce fidèle serviteur de Louis XVI a légué à la postérité un récit, que chériront, dans tous les temps, les âmes honnêtes et sensibles. Par ce livre, monument de deuil et de sincérité, nous avons appris tout ce que les tyrans auraient voulu cacher à la nature entière. Nous y voyons, d'un côté, les féroces raffinemens de la barbarie démocratique; de l'autre, la résis-

(1) Cléry a fourni les notes; et M. le cardinal de la F..... a rédigé ce touchant écrit.

gnation courageuse d'un Prince, qui ne fut grand que dans ses malheurs.

Nous y voyons le noble caractère d'une Reine, qui, tombée dans l'excès de l'infortune, par les seules fautes d'autrui, n'accuse personne, ne blâme personne; estime toujours, dans son époux, le père affectueux de ses enfans, et le plus honnête homme de son empire; partage, sans aigreur, son abaissement et ses privations, comme elle avait partagé, sans orgueil, toute la gloire de sa puissance. Ne lui reparle jamais de ses capitales erreurs, et se plaît à rappeler ses bonnes intentions, si louables. Le consulte et le respecte, quoique déchu et dans les fers; se prête, comme autrefois, aux petites singularités de son caractère candide; lui dérobe ses propres amertumes, pour ne pas augmenter ses ennuis; et met encore, pour le ranimer, de l'espérance et de l'avenir dans ses paroles, quoique depuis long-temps elle ait prévu, en son âme, tout ce qu'elle souffre à l'heure présente, et tout ce qui lui reste à souffrir.

CHAPITRE LX.

MASSACRES DE SEPTEMBRE.

Les bons citoyens, réunis, au château, pour y défendre la Famille royale, avaient été massacrés, en grand nombre, par les républicains, mêlés aux voleurs. Mais plusieurs d'entre nos Français estimables, étaient parvenus à s'échapper, soit par les issues grillées de la terrasse de l'ouest, soit par la longue galerie du Louvre, appelée aujourd'hui le *Muséum des tableaux*. Errans et fugitifs au sein de la capitale, ils furent, presque tous, ou découverts par la police révolutionnaire, ou livrés par la timide

faiblesse et la trahison. Les prisons se remplirent; et les vingt derniers jours de ce mois d'août lamentable, Paris tint ses barrières fermées, pour retenir les nombreuses victimes que lui auraient ravies l'émigration.

Un tribunal de vengeance et de fureur fut institué; l'instrument des supplices nouveaux s'éleva sur la place publique. Mis à demeure et *en permanence* au milieu du Carrousel épouvanté, cet instrument, rapide et fatal, abattit plusieurs têtes innocentes; mais les *juges du* 10 *août*, quoique scélérats, furent accusés de modération, de pusillanimité, d'indolence; et les vainqueurs, dans leur impatiente frénésie, conçurent et arrêtèrent un égorgement général des prisons.

Cinq ou six jours avant l'effroyable hécatombe, le jeune et célèbre fils d'un huissier, nommé Maillard, se transporta dans toutes les maisons d'arrêt de Paris. Il s'adressa aux détenus, par l'intermédiaire de quelques faux captifs, ou des concierges. Il leur fit donner le conseil d'appeler auprès d'eux tout leur argent comptant, tous leurs bijoux, toute leur orfévrerie; et il ajouta que la liberté de chacun d'eux allait être échangée contre *des superfluités, nécessaires aux besoins publics.*

Ces riches prélats, ces grands-seigneurs magni-

fiques, ces financiers possesseurs de capitaux et de domaines immenses, écrivirent aussitôt à leurs proches, à leurs notaires, à leurs régisseurs. D'autres s'adressèrent à des amis généreux; d'autres à des amantes éplorées. Tous virent bientôt des cassettes, ou des pierreries, ou des objets rares et précieux mis à leur disposition.....

Le massacre universel commença le 2 septembre. Il dura deux jours et trois nuits sans interruption; et les meurtriers dépouillèrent les victimes de leurs trésors, de leur linge, de leurs vêtemens!!!

Ils immolèrent la princesse de Lamballe, convaincue d'avoir un roi pour proche parent, et Marie-Antoinette pour amie. Ils profanèrent son corps; ils déchirèrent son cœur et ses entrailles; et, mettant sa tête au bout d'une pique, ils la promenèrent dans tout Paris.

De cabaret en cabaret, de carrefour en carrefour, ils arrivèrent à l'enclos du Temple; et s'élevant par-dessus la muraille extérieure, qui régnait le long du jardin et de la tour, ils parvinrent, à force de clameurs et de cris, à fixer l'attention de la Famille royale. La Reine entendit très distinctement, les horribles imprécations proférées contre elle par ce vil peuple, gorgé de boisson.

Bientôt, un municipal survient, accompagné de *quatre députés de la populace;* ce fonctionnaire annonce à la Famille royale *que le peuple est vivement agité par le faux bruit de son évasion.*

« Oui, s'écrie alors un des gardes nationaux « émissaires, je vous engage à vous montrer à l'une « des croisées de la tour, afin de détromper et de « calmer les Parisiens. Ils veulent, d'ailleurs, vous « faire voir la tête de la Lamballe, et vous appren- « dre comme nous nous vengeons des tyrans. »

En apprenant l'épouventable trépas de son Amie, la Reine pousse un long cri de douleur, et tombe, sans connaissance, dans les bras de sa sœur et de ses enfans éplorés.

Le soir même, elle est informée que le peuple, en armes, a fait les plus violens efforts pour s'introduire au donjon du Temple, et pour y introduire avec lui toutes les fureurs et tous les excès des vengeances républicaines.

Le jour suivant, de nouveaux renseignemens sont offerts à l'impatiente curiosité de Marie-Antoinette. Cléry lui confie, à la dérobée, que les Prussiens victorieux marchent sur la ville de Châlons, et que les Parisiens, dans leur indignation et leur dépit, massacrent tous les prisonniers royalistes..... C'est-à-dire tous ses amis, tous ses défenseurs!!....

CHAPITRE LXI.

PROCÈS DE LOUIS XVI.

Le procès criminel de Louis XVI est une des plus grandes monstruosités que la morale ait le droit d'offrir aux obéissans crayons de l'histoire.

Des écrivains froids et méthodiques, des narrateurs au jour le jour raconteront, s'ils le veulent, ce long et punissable Attentat, dont presque tous les auteurs vivent encore. Un pareil récit est au-dessus de ma patience : la seule inspection des faits me saisit d'indignation.

Certes, quelle que fût l'émancipation des esprits dans les villes et dans les campagnes, la grande majorité des Français était demeurée fidèle à la religion monarchique, et les prétendus représentans de la Nation n'avaient pas été envoyés à Paris pour accuser et juger un Roi!

Louis XVI commit donc une grande faute en reconnaissant la compétence de la Convention se disant nationale, et en acceptant avec humilité la juridiction d'un pareil tribunal.

Le 11 décembre 1792, un décret ordonna que ce Prince, extrait momentanément de la Tour, serait conduit à la barre de l'Assemblée. Il y parut, et ne protesta point contre cette violation de tous les droits.

Il fit plus : il répondit avec douceur à toutes les brutales interrogations de ces valets, devenus maîtres. Afin de l'humilier personnellement, et de l'avilir dans le cœur de son peuple, ils le nommèrent à plusieurs reprises *Louis-Capet*. Il consentit à ce nom dérisoire, et craignit de paraître même sensible à tant d'affronts multipliés.

De retour en sa prison, il demanda son Epouse et sa sœur, pour leur raconter ses déplaisirs, et se fortifier de leurs conseils pleins de sagesse.... On

lui notifia *le décret*, qui le séparait de sa famille pour toujours!!

Louis XVI choisit pour ses avocats MM. Target et Tronchet, jurisconsultes renommés dans la capitale. M. Tronchet seul accepta cette difficile et honorable commission. Alors M. de Malesherbes écrivit au président de la Convention nationale pour lui dire qu'il s'offrait, de lui-même, à remplacer Target, auprès de Louis malheureux (1).

Le 16, les conventionnels Grandpré, Cochon, Duprat et Valazé, accompagnés d'un secrétaire, vinrent notifier au Roi son acte d'accusation, et lui enjoignirent de lire et de parapher *cent cinquante-huit pièces* accusatrices, trouvées, disaient-ils, aux Tuileries, dans un placard surnommé par eux *l'Armoire de fer*.

Louis XVI parapha toutes ces pièces, destinées à légaliser sa perte; et comme la séance, ouverte à quatre heures, avait duré jusqu'à la nuit, il invita ces quatre personnages à manger son modeste souper du Donjon.

Dépourvus d'âme en toutes choses, trois des conventionnels dévorèrent le souper du Roi; le seul

(1) Peu de jours après, M. Desèze, de Bordeaux, fut adjoint à MM. Tronchet et de Malesherbes.

VALAZÉ s'en abstint, et quelques jours plus tard, vota la mort de son malheureux maître.

L'univers tout entier a connu l'Appel nominal qui termina cette barbare et folle procédure.

Malgré la faiblesse des plaidoyers, dépourvus de cette fièvre du cœur qui jette la persuasion ou l'effroi dans les âmes, l'innocence de Louis était visible et manifeste. Loin d'avoir *conspiré la perte du peuple français*, il s'était dépouillé de tout son pouvoir, afin d'en revêtir le tiers-état et les communes. Loin d'avoir *épuisé le trésor public*, il s'était fait remarquer, dès les premiers instans de son règne, par la simplicité de ses goûts, et par le désir toujours croissant des réformes et des économies. Loin d'avoir mérité l'odieux surnom de *tyran*, il avait pris plaisir à supprimer les corvées et le supplice de la question; il avait multiplié les Assemblées provinciales dans son royaume.... Il avait mis au néant la Révocation de l'Edit de Nantes..... IL AVAIT CONVOQUÉ LES ÉTATS-GÉNÉRAUX!!!

Loin d'avoir mérité l'odieux surnom de *tyran*, il avait supporté, sans se montrer Roi, l'insolence des pamphlétaires, les aggressions de tous les partis, et les innombrables témérités de la multitude égarée. Louis XVI était vertueux; Louis XVI était innocent. Mais tous ses ennemis étaient coupables

de trahison, d'infidélité, d'ambition ou de rapines.... Il fut condamné! Et la capitale, dans la consternation, espéra, sans oser s'expliquer, que cette sentence de mort serait foudroyée avec horreur par toutes les assemblées primaires.

CHAPITRE LXII.

TESTAMENT DE LOUIS XVI.

La Convention nationale ne prononça le jugement de Louis que le 17 janvier 1793. Dès le 25 du mois précédent, ce Monarque avait écrit ses dernières volontés, se regardant déjà comme proscrit et anéanti dans ce monde.

Si l'oraison funèbre de Louis est jamais prononcée dans nos temples, l'orateur chrétien ne pourra se dispenser d'accorder ses plus touchans éloges au Testament du Roi martyr. Il exaltera cette bonté céleste qui, dans l'humiliation et dans les fers, au

milieu de toutes les privations les plus sensibles, se perdit de vue elle-même et s'oublia, pour ne songer qu'au malheur de ceux qui souffraient pour ses intérêts et pour sa cause.

Les ministres de l'évangile loueront sans détour et sans mesure la pieuse charité de ce Roi, qui, prêt à marcher vers le lieu du supplice, pardonnait sincèrement à ses assassins et à ses bourreaux.... Les orateurs chrétiens feront leur devoir en s'exprimant de cette manière ; mais l'Histoire inexorable considère sous un autre point de vue les déclarations solennelles des Rois.

A dater du jour de sa consécration, un légitime Souverain ne s'appartient plus à lui-même. L'État est en lui. Chargé du gouvernement et du salut de l'empire, son individualité a pris fin ; il est l'œil et la pensée de tout un royaume, qui ne se meut et n'existe que par ses soins. Pardonner aux assassins d'un Être aussi utile, aussi nécessaire, aussi vénérable et sacré, c'est approuver le bouleversement de l'État, le renversement des fortunes, le triomphe du brigandage, l'anéantissement de la morale publique, l'humiliation de la vertu, le massacre ou la désolation de tous les citoyens honnêtes.

Pardonner flegmatiquement au meurtre juridique d'un Roi, c'est saper jusques dans ses fondemens

l'antique et mystérieux édifice de la société civilisée; c'est proclamer l'excellence des républiques et la légitimité des révoltes et des séditions; c'est indiquer aux poignards et au poison tous les souverains; c'est donner un démenti formel à la religion elle-même, qui, de tout temps, nomma les Monarques *les oints du seigneur, ses Christ ici bas, les représentans de Dieu sur la terre.*

Louis XVI, peut-être, en rédigeant cet écrit, se flatta que sa modération amollirait le cœur des tigres. Ah! qu'il fut à plaindre ce vertueux Roi! Jugeant les autres âmes d'après ses pacifiques sensations, il attendit jusqu'au dernier moment pour croire à la perversité humaine; et monté déjà dans la voiture fatale, à deux pas de son échafaud, il crut qu'une armée de rebelles écouterait les derniers épanchemens de son Prince, et que ceux-là seraient touchés de son abaissement et de sa peine, qui ne l'avaient point respecté sur le trône, au faîte des grandeurs.

Un silence universel et farouche lui démontra qu'il était haï; et lorsque trois bourreaux audacieux se saisirent violemment de ses mains pour le lier à la manière des coupables, il ne vit pas couler une larme, il n'entendit pas un seul cri d'assistance et de commisération!

Son Testament avait-il aussi *pardonné* cette scène affreuse et inattendue? Et Louis pouvait-il prévoir le 25 décembre, que Santerre couvrirait sa voix par le long mugissement des tambours; que le bourreau saisirait sa tête avec joie, et la montrerait au peuple en dansant!!!

CHAPITRE LXIII.

DERNIERS ADIEUX DU ROI.

Avant de marcher au supplice, les instantes prières de Louis XVI avaient obtenu de la Convention qu'il pourrait voir sa Famille en particulier, et recevoir, pour la dernière fois, ses embrassemens et ses larmes. Cette excellente famille se réunit dans une salle, exposée aux avides regards des commissaires municipaux; et les cris perçans du jeune dauphin et des princesses furent entendus de tous les lieux voisins. Le Roi supplia son Epouse de lui pardonner les maux affreux que lui avait attirés sa

faiblesse; et avant de bénir solennellement les deux derniers rejetons de sa race illustre, il leur recommanda pour Madame Elisabeth et pour leur Mère une obéissance sans bornes, et le tendre respect qu'ils avaient eu pour lui.

Cette scène de douleur, bien au-dessus des forces humaines, dura sept quarts d'heure. La Reine en fut si profondément émue, que, ce jour-là, pour la première fois, elle éprouva de brusques et pénibles convulsions, suivies d'insomnies et de terreurs. Ses yeux, durant plusieurs jours, versèrent des torrens de larmes. Elle nommait le Roi, à chaque minute; elle frémissait, en songeant à l'appareil de son supplice; elle joignait ses mains, en implorant miséricorde pour lui. Elle se précipitait à genoux sur le plancher qui recouvrait son ancienne demeure; et elle regrettait avec amertume de n'avoir pas péri au même instant que son Epoux.

A la vue de ses enfans, elle semblait se reprocher son cruel dégoût de la vie: mais, dans le triomphe de la révolution, elle voyait l'horrible avenir de leur destinée; et les regardant, alors, avec une sombre tristesse qui faisait frémir, elle tombait dans des rêveries si profondes, que la pensée et que la vie semblaient avoir abandonné son corps.

La Reine tomba dangereusement malade. Les secours de l'art, joints à sa jeunesse, lui rendirent, par malheur, la santé.

Avant le procès du Roi, elle descendait, quelquefois, avec lui, dans le jardin, et, pour distraire ses enfans, consentait à ces apparences de promenades. Après la mort du Roi, elle ne voulut plus descendre dans les verdures, parce que la chambre de Louis XVI, placée au-dessous de son appartement, avait sa porte d'entrée sur l'escalier de service, et qu'à la vue de cette porte malheureuse, elle se serait évanouie de douleur. Madame Elisabeth conduisait les enfans sur la terrasse élevée de la tour; et les enfans, quelquefois, y attiraient leur Mère.

Jusqu'au trépas de Louis XVI, Cléry, valet-de-chambre du jeune Dauphin, avait servi la famille royale. Une heure après la mort de l'homme juste, Cléry fut expulsé du Donjon. Son éloignement mit le comble à la consternation et au dénûment des princesses. Un homme de peine, appelé *Tison*, fut maintenu à leur service; cet homme, ainsi que sa femme, étaient dévoués aux persécuteurs.

CHAPITRE LXIV.

LA REINE, TOUT-A COUP, REFUSE DE DONNER LES MAINS A SON ÉVASION.

Un jeune municipal, nommé Toulan, en exagérant, chaque jour, ses opinions et ses formes républicaines, avait conservé son emploi de commissaire au Temple; et son esprit, fertile en moyens, s'était promis la délivrance de Marie-Antoinette, qui l'estimait et l'approuvait.

Toulan, muni d'un billet de la Reine, vint, un jour, trouver M. de Jarjayes, et lui tint ce discours étonnant : « Monsieur, quoique vous me voyiez au « nombre des municipaux républicains, j'ai pleuré

« mon Roi, et je prétends sauver sa Veuve. Les dif-
« ficultés sont grandes ; mais, si vous ne craignez
« pas de vous unir à moi, nous les surmonterons.
« Je connais les secrets sentimens d'un de mes col-
« lègues ; nous le gagnerons facilement. Par déran-
« gement d'affaires, et non par cupidité, il accep-
« tera une somme d'argent, que la Reine lui des-
« tine. Si vous êtes en moyens par vous-même,
« tout n'en ira que mieux. Si vous ne le pouvez
« pas, la Reine vous enverra deux mots pour son
« banquier, M. de la Borde ; et ces deux mots,
« vous les recevrez dans peu. Ce point terminé,
« nous attendrons que le hasard réunisse mon con-
« frère et moi au service intérieur du Temple, et,
« ce jour-là, Marie-Antoinette verra tomber ses
« fers. »

Tout ce que le jeune municipal souhaitait s'accomplit. M. de Jarjayes (1), craignant d'étendre une confidence si délicate, fit les fonds par lui-même, et le second commissaire fut gagné.

La Reine et sa sœur, travesties en officiers municipaux, allaient, au milieu de la nuit, franchir le seuil de l'enclos du Temple, lorsque Marie Antoinette, effrayée des malheurs que son éva-

(1) Ce gentilhomme était le mari d'une des premières Femmes-de-chambre de la Princesse.

sion attirerait peut-être sur ses enfans, refusa la liberté qu'avait tant désirée son âme, et reprit ses chaînes avec magnanimité.

Le lendemain, elle écrivit à M. de Jarjayes la lettre immortelle que le monde entier a lue avec admiration, et que le baron de Goguelat a mise, en *Fac-similè*, dans ses intéressans Mémoires. Je la rapporte ici textuellement :

« Nous avons fait un beau rêve, voilà tout; « mais nous y avons beaucoup gagné, en trouvant « encore dans cette occasion une nouvelle preuve « de votre dévouement pour moi. Ma confiance en « vous est sans bornes; vous trouverez dans toutes « les occasions en moi du caractère et du courage; « mais l'intérêt de mon Fils est le seul qui me « guide : et quelque bonheur que j'eusse éprouvé « à être hors d'ici, je ne peux pas consentir à me « séparer de lui. Au reste, je reconnais bien votre « attachement, dans tout ce que vous m'avez dit « hier. Comptez que je sens la bonté de vos rai- « sons pour mon propre intérêt, et que cette oc- « casion peut ne plus se rencontrer; mais je ne « pourrais jouir de rien, en laissant mes enfans, « et cette idée ne me laisse pas même de regret.

« M. A. »

N. B. Mme de Jarjayes vit encore. Elle habite Chaussée-d'Antin, rue des Mathurins, à droite, près l'hôtel Wagram.

CHAPITRE LXV.

LE JEUNE ROI ENLEVÉ A SA MÈRE.

Tison, son épouse docile, et une femme *Archi*, adjointe à leur espionage continuel, dénoncèrent le zèle de Toulan pour les princesses. Ils avaient pénétré ses intentions, et remarqué de rapides entretiens et quelques autres imprudences. Toulan perdit sa place de commissaire, et mourut, peu de temps après, sur un échafaud. Les rigueurs de la Commune envers la Famille royale devinrent, de moment en moment, plus minutieuses et plus cruelles. On assujettit les princesses à être fouillées

trois fois par jour. On retrancha de leur nourriture. On leur enleva leurs canifs, et jusqu'à leurs ciseaux.

La Reine, dont le cœur excessivement bon, n'avait jamais attristé ni fait souffrir personne, trouvait ces persécutions, excessives, intolérables.... Il lui était réservé d'en éprouver une, mille fois plus affreuse et plus exécrable encore.

Le 3 juillet, (cinq mois après la mort de Louis XVI) un décret de la Convention ordonna que le jeune Roi Louis XVII serait séparé de sa Mère, et renfermé dans l'appartement le plus sûr du donjon. A l'exhibition de cette ordonnance barbare, la Reine demeura comme anéantie. Ses forces se ranimèrent: et son éloquente douleur supplia les municipaux de ne pas consommer un si terrible sacrifice. Ils insistèrent; ils voulurent être obéis. Marie-Antoinette, voyant que ses prières et ses pleurs étaient inutiles, demanda la mort, plutôt que de souscrire à une telle séparation. Les républicains, élevant la voix, imposèrent silence à la fille des Césars, et repoussant avec dureté cette Princesse, voulurent se saisir du jeune Roi, qui s'affligeait et pleurait dans son lit. La Reine, comme une lionne indomptable, s'élance alors auprès de son enfant, le couvre de son corps, devenu sa der-

nière égide, et le dispute à ses ravisseurs. Les républicains, furieux, menacent la Reine à haute voix, ils déclarent qu'ils vont égorger l'enfant, par violence. A cet arrêt de mort, la Veuve de Louis XVI éprouve elle-même le frisson du trépas; elle tremble; elle se soumet aux ordres terribles qu'on lui renouvelle, et arrosant de ses larmes l'enfant de sa tendresse et de sa prédilection, elle le livre aux tigres inexorables, en les conjurant d'en avoir pitié.

CHAPITRE LXVI.

LES COMITÉS FONT A LA REINE-RÉGENTE UNE PROPOSITION, QUE LEUR INSPIRE LA FRAYEUR.

Rien ne put calmer la douleur et les angoisses de la Reine, lorsqu'elle apprit que son fils, d'une santé devenue tout-à-coup si délicate, avait été renfermé dans un appartement solitaire, sous la conduite et la surveillance du grossier, du barbare, de l'exécrable Simon.

Elle pria les municipaux de solliciter un adoucissement à sa désolation maternelle : *offrant de se borner à voir son fils, en présence de témoins, pendant qu'il serait à table, sans l'embrasser, ni lui parler.*

Le conseil-général de la Commune, toujours inflexible, écouta cette supplication d'une mère infortunée, et passa froidement à l'ordre du jour.

Le 14 ou le 15 de juillet, deux émissaires du comité de salut public (1) furent envoyés par Robespierre au donjon du Temple, et lurent, de la part de leur maître, à la Reine, un papier mystérieux, où se trouvaient ces mots :

« Marie-Antoinette d'Autriche, détenue au Temple, peut aisément adoucir son sort, en se prêtant de bonne foi, aux propositions suivantes :

« Des armées Allemandes ont paru sur le territoire français, qu'elles ont soumis à leurs ravages.

« Ces armées viennent, disent-elles, pour défendre les intérêts de LA RÉGENTE DE FRANCE et de son Fils, et elles osent ajouter que *c'est pour venger leur outrage et faire triompher leur parti.*

« Les Chefs du Gouvernement français engagent Marie-Antoinette d'Autriche à souscrire la déclaration ci-jointe, qui sera, de suite, envoyée aux Puissances, affichée et proclamée en son Nom, dans Paris :

(1) On a nommé, dans le temps, Barrère et Saint-Just; d'autres m'ont assuré que ce fut le chevalier Saint-Just et Robespierre, en personne.

« Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine,
« Archiduchesse d'Autriche, veuve de Louis XVI,
« mère et tutrice de son fils unique, Louis-Charles,
« ci-devant prince royal,

« Tant en son propre nom, qu'au nom de son
« fils mineur, déclare aux Puissances étrangères,
« armées, ou prêtes à s'armer pour sa cause,
« qu'elle rejette et désapprouve de pareils arme-
« mens et secours.

« Ne désirant que la paix et le bonheur de l'im-
« mense territoire français, elle reconnaît, ap-
« prouve et sanctionne tous les changemens poli-
« tiques survenus dans le ci-devant royaume. Elle
« ne veut pas que pour son intérêt et celui de son
« fils, il soit versé une seule goutte de sang; et
« elle annonce aux Puissances susdites, que, pré-
« férant à l'éclat et aux embarras du trône, sa
« tranquillité personnelle, et la tranquillité de
« son fils, elle a accepté, comme elle accepte,
« du gouvernement de la République, un apanage
« convenable et la liberté, en échange d'une po-
« sition souveraine qui ne touche plus son cœur,
« et dont elle veut préserver son fils.

« Observant, de plus, auxdites Puissances,
« qu'en persévérant dans leurs entreprises hosti-
« les contre la République française, elles ne fe-

« raient que prolonger la captivité d'une famille « malheureuse, et peut-être aggraver sa posi« tion.

« Fait à la Tour du Temple, à Paris, le 15 juil« let 1793. »

La Reine, toujours pénétrante et sincère, toujours grande et courageuse au sein de l'adversité, répondit, en peu de mots, « que de semblables « intérêts ne pouvaient être débattus, sans con« seils, et dans l'horrible enceinte d'une prison. » Elle ajouta, voyant les instances des deux émissaires, « que sa qualité de Tutrice lui étant ravie « par la dure soustraction de son fils, elle était « fondée à ne voir aucune trace de bonne foi dans « la démarche et les propositions actuelles. Au sur« plus, elle dit que la majorité de Louis-Charles an« nullerait, de plein droit, toutes les stipulations « de sa Mère, et qu'en France, la loi salique ne « donnait aucune puissance innovatrice aux fem« mes et aux veuves des Rois. »

Le dernier jour de juillet, une lettre, datée d'Allemagne, et adressée à Robespierre directement, vint avertir ce tyran farouche, *que la veuve de Louis XVI, du fond de sa tour influençait les déterminations des Cabinets germaniques.* Cette lettre, bien réelle, fut lue aux deux comités

réunis, du ton le plus solennel, de la voix la plus effrayante (1). Robespierre, agité de ses convulsions, proposa, exigea le prompt jugement de la Reine; et la Convention, fidèle à ses maximes, comme à ses ordres, rendit le fatal décret, sur le champ.

(1) Cette lettre, que j'ai vue, était ou imitait l'écriture de Louis Dix-Huit.

CHAPITRE LXVII.

TRANSLATION DE LA REINE AUX PRISONS DE LA CONCIERGERIE.

Le 2 août 1793, la Reine fut réveillée, tout-à-coup, au milieu de son premier sommeil. On ne lui donna que quelques minutes pour s'habiller, et pour faire ses adieux à sa famille, (moins son fils.

Elle descendit avec anxiété le long degré de la tour du Temple, et lorsqu'elle fut parvenue au bas du donjon, on lui dit de se baisser, pour sortir. Son esprit, excessivement agité, ne lui permit probablement pas de faire attention à ces dernières

paroles des satellites : en passant sous le guichet, elle choqua sa tête avec violence contre les madriers. *Vous êtes-vous blessée*, lui dit aussitôt l'un des commissaires? *Ah! Monsieur*, répondit la fille de Marie-Thérèse, *dans l'état où je suis, plus rien au monde ne peut me faire de mal.*

Comme on traversait les cours silencieuses du Temple, deux heures du matin sonnaient sur toutes les églises. On fit monter la Reine dans une voiture de place, où s'enfermèrent avec elle un officier de gendarmerie et trois commissaires municipaux. Quarante gendarmes, le sabre nu, entourèrent cette voiture, et l'escortèrent, au galop, jusqu'à la grille du Palais.

Arrivée à la Conciergerie, l'auguste prisonnière fut menée, directement, dans une petite pièce éloignée, située en face du long Préau. On ne l'inscrivit point au greffe de la prison, situé près le vestibule d'entrée, on l'écroua dans son cachot ; et lorsque cette formalité fut remplie, tous ces brigands nocturnes laissèrent leur proie, et allèrent dans leurs alcôves élégantes goûter les douceurs du sommeil.

La *chambre du conseil*, donnée pour habitation à la Reine, est située à l'extrémité de ce long corridor noir, où, nuit et jour, brûlent des lampes,

et que divisent, avec précaution, deux affreux guichets en grilles de fer. C'est dans ce lieu, voisin de la chapelle intérieure, que Messieurs du parlement venaient, chaque année, tenir une séance d'humanité, pour y recevoir les plaintes et les supplications des malheureux, retenus pour causes criminelles. La pièce obscure dont il s'agit n'a que sept pieds d'élévation; à cette époque, elle avait, sur quatorze pieds de profondeur, environ seize pieds de large. Mais tout cet espace ne fut point mis à la libre disposition de la Princesse. La portion de gauche, en entrant, fut occupée par deux gendarmes, chargés de garder constamment sa personne, et de surveiller ses actions.

Dans la portion de droite, réservée à la Reine, étaient un lit de sangles et le traversin; une cuvette de propreté; un *siége amovible;* une petite table commune, à tiroir; un tabouret d'étoffe ordinaire, et deux petites chaises de la prison. Telle fut la dernière habitation de la fille des Empereurs d'Allemagne, de cette Princesse éblouissante que les ambassadeurs de Tippoo-Saëb prirent pour une Divinité, le jour où la plus solennelle des présentations l'offrit à leurs regards dans la grande galerie de Versailles.

Quoiqueles deux gendarmes (Dufrêne et Gilbert)

eussent été choisis parmi les soldats les plus dévoués au nouveau système, Robespierre ne voulut point se fier à leur zèle exclusivement. Il ordonna qu'on établît une femme de service auprès de Marie-Antoinette, et il choisit et désigna lui-même, une méchante créature, nommée Arel. Cette femme, dont le mari occupait un emploi secret à la police, était malade, en ce moment-là. On la remplaça, provisoirement, par une bonne vieille de quatre-vingts ans, que le concierge se procura dans l'enceinte même du palais, et qui se nommait *Larivière*.

Madame Larivière, malgré son âge avancé, ne se ressentait presque point de l'influence des années. Ayant servi chez le duc de Penthièvre, l'espace d'environ trente ans, elle avait conservé pour la famille de ses Maîtres l'attachement et le respect qui leur étaient dus. La Reine aperçut, quelquefois, les larmes de la commisération dans les yeux circonspects de la bonne octogénaire. Elle l'aima, par tous les motifs possibles, et lui donna des marques non équivoques de confiance et de considération.

Le quatrième ou le cinquième jour, Madame Larivière fut rappelée, à l'improviste; et la jeune femme Arel vint la remplacer. Sa commission de perfidie était probablement dépeinte sur son vi-

sage : la Reine la devina dès la première entrevue, et s'arma de prudence et de précaution.

Avant le départ de Madame Larivière, la Reine, profitant de sa bienveillance, lui avait montré sa robe de deuil, qui se trouvait rompue en quelques endroits. On avait fait venir du dehors l'étamine et le fil de soie nécessaires : et la bonne vieille, d'une main presque raffermie, avait rétabli, décemment, le vêtement de deuil de la veuve d'un Roi.

Marie-Antoinette, retirée brusquement du donjon, ne s'était point munie des vêtemens et du linge de corps nécessaires. Elle ne cessa d'en réclamer, pendant plusieurs jours. Enfin, le 12 d'Août, Michonis, administrateur dévoué à ses intérêts, lui en apporta du Temple ; et en déployant ce paquet de linge si désiré, la Princesse versa des pleurs d'attendrissement, parce qu'elle reconnut, dans le choix et jusques dans le pli de chacun des objets, le bon cœur et la propreté de Madame Élisabeth, sa généreuse compagne.

(On verra ces détails, dans les Notices qui terminent le second volume).

CHAPITRE LXVIII.

LES SECTIONS DE PARIS OPINENT CONTRE MARIE-ANTOINETTE.

La mort presque subite de l'Empereur Léopold, successeur de Joseph-Deux, avait fait passer le sceptre impérial aux mains de François-Second, neveu de la Reine. Ce jeune prince était d'un naturel irrésolu. Il voyait avec douleur, la périlleuse captivité de sa Tante illustre; mais son âme ne lui inspirait aucune de ces émotions fortes qui créent les volontés secourables et les grands moyens. Son vieux ministre KAUNITZ n'aimait point Marie-Antoi-

nette : et ce n'était pas, non plus, à cette indifférence barbare que les amis éperdus de la Princesse pouvaient recourir et s'adresser.

Dans cette perplexité cruelle, Marie-Christine, Gouvernante des Pays-Bas, fit partir pour Paris un homme de beaucoup d'esprit, mais de cet esprit qui consiste à savoir agir, et à se taire.

Le Baron Allemand, descendu à l'hôtel de France, rue de Bourbon-Villeneuve, parvint à réunir, dans un repas secret, le confident le plus avéré du fameux Talien, et une créature de Barrère. Des bijoux précieux, des sommes d'or furent distribuées; et les deux convives acceptèrent la mission de travailler à un *échange de la Reine, par transaction.*

Bientôt, cette idée se répandit parmi les Députés marquans de la Convention nationale. « La Maison « d'Autriche offrait de donner vingt mille prison- « niers français, et *nos Représentans* saisis par Du- « mouriez, contre la seule personne de la Reine « captive. »

A cette nouvelle, Robespierre entra en fureur : il crut voir s'échapper déjà sa principale victime.

Il s'empressa de demander et d'obtenir, *par décret*, la translation et la mise en jugement de cette princesse.

Il fit plus : il désira corroborer ce lâche décret,

d'une apparence de volonté nationale : dans ce but on convoqua toutes les sections de Paris. Là, des hommes de crime et de néant, renouvelèrent contre la Veuve de Louis XVI, toutes les accusations et tous les blasphêmes auxquels on avait habitué la populace. Là, tous les mensonges les plus absurdes furent prodigués, commentés. Et les Sections, obéissantes, opinèrent pour *la prompte mise en jugement.*

Une seule de ces asssemblées abominables fut témoin d'un acte de courage et de magnanimité. Ce fut la section de *Bonne-Nouvelle.* Comme le président, coiffé de son bonnet rouge, allait mettre aux voix la question d'échange ou de mort, un homme de quarante à quarante-cinq ans sollicita et put obtenir la parole.

« Citoyens, dit-il, avec assurance, je ne cher-
« cherai pas à contredire les orateurs qui m'ont
« précédé. Presque tous ont dit beaucoup de mal de
« Marie-Antoinette; et je veux penser qu'ils croient
« sincèrement tout ce qu'ils ont dit. Ils répètent ce
« qu'ils ont ouï dire, sans s'informer s'il y a eu vé-
« rité ou calomnie dans tous ces récits. Quant à moi,
« qui ai, long-temps avant la révolution, habité
« Versailles, j'atteste devant Dieu, qu'en ces temps-
« là, je n'entendis jamais parler de cette Princesse

« qu'avec admiration pour ses bienfaits et ses ver-
« tus. Consultons les pauvres de ces pays-là, et vous
« serez bien étonnés de leur langage.

« Au reste, ajouta-t-il, supposons que Marie-
« Antoinette ne soit pas irréprochable : en la ren-
« dant à sa Famille, vous en êtes séparés et affran-
« chis pour toujours. Et songez, s'il vous plaît, au
« grand avantage qu'un semblable renvoi nous pro-
« cure. Vingt-mille soldats captifs sont rendus à
« leurs familles qui les pleurent, et nos Représen-
« tans eux-mêmes, voient tomber leurs fers. Cet
« acte de politique et d'humanité, produira, je
« n'en doute point, d'autres avantages : Les puis-
« sances étrangères se calmeront. Les riches de
« tous les pays rentreront en France. Et les
« travaux reprendront enfin, dans cette capitale où
« l'herbe couvre nos pavés. »

Ce discours fit une vive impression sur une as-semblée, où beaucoup d'artisans, *oisifs*, assistaient malgré eux. La misère étranglait leurs familles. Ils prirent feu pour des idées qui leur retraçaient leur position; l'orage éclata dans cette enceinte pro-fanée. M. Le Tomm se vit appuyé de quelques hommes estimables; mais la grande majorité fut contre lui. Traîné auprès du bureau, il y fut gros-sièrement outragé par le président; qui, abusant

de son pouvoir, le fit charger de liens et conduire, ainsi lié, à la Conciergerie. (1).

(1) M. Le Tomm, natif de Bretagne, tenait alors le magnifique hôtel de France, rue Bourbon-Villeneuve. Son épouse, pour obtenir sa liberté, sacrifia toute son argenterie et soixante mille francs, en écus. Parvenu à l'âge de 84 ans, il a péri du choléra.

CHAPITRE LXIX.

LE MARQUIS DE ROUGEVILLE EST INTRODUIT DANS LE CACHOT DE LA REINE, PAR L'ADMINISTRATEUR MICHONIS.

Les administrateurs de la commune de Paris avaient été choisis parmi les plus violens révolutionnaires. Mais, ainsi qu'il arrive toujours dans les grandes agitations politiques, des hommes de bien prirent les couleurs et la livrée du moment, afin de se sauver dans le mélange, et quelques-uns de ces personnages travestis, furent portés aux grands emplois.

De ce nombre, était M. Michonis, établi dans le quartier populeux des halles, et parfaitement in-

vesti de la confiance des républicains. Le conseil général de la commune, dont il était membre, l'avait fait commissaire-administrateur des prisons, notamment pour le Temple et la Conciergerie. Les royalistes connaissaient ses opinions véritables et sa probité. Ils s'adressèrent à lui, pour pouvoir pénétrer jusqu'à la Princesse; et cette tentative, inutile ou prématurée, causa le malheur de tous.

Le marquis de Rougeville, gentilhomme des environs de Rheims, avait voué à la Reine un de ces attachemens sublimes et chevaleresques, dont plusieurs Français étaient certainement capables, mais dont lui seul osa se montrer animé, dans tous les temps, parmi tous les périls. J'ai eu le bonheur de le connaître, et de recueillir ses importans récits. Acteur essentiel dans le chaos du 10 août, il avait le projet d'écrire ses *Mémoires*, lorsque je le vis, en 1813, pour la dernière fois ; mais le sanguinaire Bonaparte le fit fusiller à Rheims, quelques mois après, à cause de ses liaisons avec les Russes; et la tombe a probablement englouti les touchantes révélations que nous promettait sa mémoire.

Voyant la Reine de France parvenue jusque dans le dernier vestibule de la mort, il résolut de l'arracher du fond de son précipice; et, pour cet effet,

il voulut y descendre, lui-même, et se pénétrer du local, par ses yeux.

Mademoiselle du Tilleul, son amie, possédait une maison de campagne isolée, au territoire de Vaugirard. Elle invita Michonis à venir dîner un jour avec elle; et le marquis se trouva à ce dîner avec eux. Quelque estime que le gentilhomme ressentît pour l'administrateur des prisons, il ne lui dévoila pas son intention toute entière: il le pria seulement de lui laisser voir deux minutes, la Princesse, pour qu'il pût tranquilliser son âme, et lui faire savoir, par un signe, que ses amis ne l'avaient point délaissée, et que son triste sort changerait bientôt. « Votre excellent cœur, mon cher M. Mi-« chonis, lui dit-il, a déjà mérité les plus hautes « récompenses. La noblesse de France vous re-« connaît digne de lui appartenir, et la magnani-« mité de la Reine fera le bonheur de vous et de « vos enfans. » Michonis, simple et vrai, protesta de son désintéressement, comme de son zèle sans bornes, et l'on convint du jour et du moment, pour l'exécution du projet.

Le 8 septembre 1793, vers les onze heures du matin, la Reine vit entrer dans son cachot l'officier-municipal Michonis, revêtu de son écharpe tricolore, et avec lui une manière de maître-maçon ou

d'architecte, qu'elle reconnut aussitôt, sous son déguisement. Les deux gendarmes et la femme Arel, remarquèrent le trouble et le saisissement de la Reine, et, toutefois, n'en devinèrent pas, à l'instant, le vrai motif. *Voyez*, dit le municipal à l'architecte, *examinez toutes choses, et ne soyons pas long-temps ici.* Alors, il se rapprocha, lui, des deux gendarmes, qui jouaient au piquet, et, se mêlant à leurs discours, voulut donner plus de facilité au gentilhomme.

Le marquis de Rougeville, observant les lieux, eut l'air d'examiner, pour le gouvernement, la force des murs et la solidité des grilles. Arrivé auprès de la Reine, qui était assise, il laissa tomber à ses pieds un œillet. La Reine, prompte comme la pensée, se pencha pour ramasser la fleur.

Ces choses étant faites, le municipal et le faux maçon se retirèrent, et prenant par une autre issue, allèrent examiner l'extérieur du cachot, sur la petite cour.

La Reine, dissimulant son extrême agitation, avait continué de travailler à son lacet. Au bout d'une demi-heure, elle quitta cet ouvrage, pour prendre un livre, et, le visage tourné contre sa table, elle ouvrit l'œillet mystérieux, dans lequel on avait mis un billet roulé. Elle déroula le papier sur un des

feuillets de son livre; ses yeux y trouvèrent ces mots: *Conservez tout espoir. Vos amis ne vous ont point abandonnée. Ils ont enfin des hommes et de l'argent. Au nom de Dieu, Madame, laissez-vous enlever de ce triste lieu. Nous viendrons à vous par les souterrains; nous aurons de pareils œillets sur notre poitrine. Détruisez, s'il vous plaît, ce papier.*

La Reine avala promptement le billet; et, voulant observer, à son tour, la contenance de ses trois surveillans, elle crut y apercevoir quelques traces d'inquiétude ou de méfiance.

Elle avait reconnu, dès l'abord, le marquis de Rougeville. Ce gentilhomme lui était depuis longtemps dévoué; il s'était acquitté avec honneur et intelligence, d'un voyage secret auprès de l'empereur Léopold. Il n'avait point quitté le château des Tuileries, durant l'invasion du 20 juin, ni durant la nuit du 9 au 10 août. Mêlé avec les Cent-Suisses, jusqu'aux portes de l'Assemblée législative, il s'était constamment rapproché de la Famille royale et de ses périls. Marie-Antoinette connaissait la pureté de son dévouement; mais elle jugea, cette fois, que son zèle venait d'oublier toutes les règles de la prudence, et que l'œillet mystérieux n'aurait dû venir jusqu'à elle que par les soins du bon Michonis.

Cette idée l'occupa sans relâche. Voulant éviter toute nouvelle entrevue avant l'exécution du projet, elle écrivit, sur un petit papier volant, la réponse suivante : *Je vous engage, Monsieur, à ne plus paraître ici; rien n'échappe à mes surveillans; vous hâteriez ma perte. Travaillez plutôt à ce que je sois réclamée du dehors.* (Ces mots, piqués avec une épingle, n'étaient exprimés qu'en chiffres; on n'en trouva le sens que plusieurs mois après).

La femme Arel avait fait son rapport, le soir même. Les gendarmes furent entendus séparément, dans la matinée du 9; on leur commanda le plus grand secret.

Le 10 septembre, à onze heures de la nuit, le conventionnel Amar, (du Comité de sûreté générale), Sévestre, son collégue, et l'Accusateur public du tribunal révolutionnaire, parurent dans le cachot de la Reine, assistés d'un greffier. Ils interrogèrent la Princesse sur ses liaisons avec les royalistes de la capitale, et avec les Français émigrés. On lui parla de Michonis. On fit tous les efforts d'esprit imaginables, pour avoir le nom du porteur de l'œillet; on voulut savoir ce qu'était devenue cette fleur. Toutes les réponses de la Reine de France furent celles d'une personne prudente,

d'une captive généreuse, qui, pour tout au monde, n'aurait jamais livré ses défenseurs.

Les commissaires, outrés de sa réserve et de ses précautions, exécutèrent, sous ses yeux, une fouille générale. Ils découvrirent et emportèrent la réponse *piquée* dont j'ai parlé plus haut.

Les deux comités de salut-public et de sûreté-générale, réunis, attendaient le rapport des trois commissaires; ils le reçurent à une heure et demie du matin. Ils délibérèrent sur cet œillet et sur ce papier piqué, jusqu'à quatre heures; leur frayeur égalait leur indignation. Ils ordonnèrent, avant de se séparer, l'arrestation du concierge Richard et de sa famille; le municipal Michonis était déjà dans les cachots.

CHAPITRE LXX.

SURCROÎT DE RIGUEUR A LA CONCIERGERIE.

La Reine avait conservé sa montre en or, lorsqu'on la transféra du Temple à la Conciergerie; cette montre, fort élégante, lui fut enlevée dès le cinq ou sixième jour de son arrivée en ce lieu. Marie-Antoinette, joignant ses mains, supplia, dit-on, les commissaires de ne pas lui ravir cette dernière consolation. *Elle n'a jamais appartenu aux Français*, leur dit-elle en versant des pleurs, *la montre qui me sert à compter ici mes tristes heures. Ne m'en dépouillez pas, je vous en conjure : l'Impé-*

ratrice, ma mère, m'en fit don lorsqu'elle m'envoya dans ce pays-ci. Héron, (le plus féroce des brigands, après Robespierre), lui répondit ironiquement, *qu'une montre en or était un meuble inutile dans une prison; et que la République la lui rendrait, quand son affaire serait terminée* (1).

Il restait encore à la Reine deux bagues d'or, enrichies de quelques petits diamans. Cette faible proie avait échappé aux regards des premiers spoliateurs : *le Trésorier de France* Amar les apperçut; et, avec la plus grossière brutalité, il les arracha des mains de la Reine.

Le 11 septembre, à deux heures après-midi, le concierge Richard, sa femme et leur fils aîné, furent traînés en prison; un nommé Lebeau, déjà concierge à la Force, fut choisi pour les remplacer : le même jour il parut devant la Reine.

Lebeau, ancien boucher de Charenton, n'était certainement pas un être inhumain, car tout Paris a su qu'il s'évanouit de frayeur en voyant commencer les massacres de Septembre; mais, par la timidité même de son caractère, il devint, en cette circonstance, un homme précieux pour l'Autorité.

(1) Conversations de M^me^ Lebeau, geôlière du palais.

On avait garotté la famille Richard en sa présence : on put voir l'impression terrible que ce spectacle faisait sur l'âme de Lebeau : et le Gouvernement demeura persuadé que le nouveau Surveillant ne se compromettrait pas à la légère.

On exigea de lui qu'il répondrait de Marie-Antoinette *sur sa vie :* il accepta cette effrayante responsabilité, à condition qu'on ôterait les deux gendarmes de l'intérieur du cachot, et que les clés de ce cachot seraient en sa seule puissance. Robespierre consentit à ce nouvel ordre de choses ; mais pour s'assurer, à son tour, de la discrétion et de l'entière fidélité du geôlier, le Tyran décida que Lebeau n'entrerait jamais chez la Veuve de Louis XVI, *qu'en présence de l'officier de gendarmerie,* déclaré responsable aussi pour sa part.

Jusqu'au malheureux événement de l'œillet, les concierges Richard avaient nourri proprement et soigneusement la Princesse : le comité de sûreté-générale fit dire à Lebeau de la réduire à deux plats d'ordinaire, et de supprimer le dessert. Ces ordres barbares furent exécutés ; mais la Reine reconnut, heureusement, que sa nourriture était restée saine, et que la main de la fidélité la préparait toujours avec bienveillance.

Rosalie, jeune fille de campagne, au service de

madame Richard, était demeurée au service du nouveau concierge : et comme cette fille, douée d'un bon cœur, éprouvait pour les malheurs de la Reine la plus tendre et la plus respectueuse compassion, elle mettait tous ses soins à bien préparer les simples alimens destinés à cette Princesse.

Rosalie était un monument bien précieux pour un Historien, chargé de faire luire la clarté du jour au milieu des plus épaisses ténèbres : la Providence a conservé Rosalie. Une dame d'un très grand mérite me parlait de sa droiture, de son dévouement, de son affliction en ces jours affreux, et m'en parlait après un laps de temps de vingt-neuf années. Cette dame la croyait morte, et regrettait une si grande perte pour moi.... Le hasard le plus étonnant me fit, quelques mois après, découvrir ses traces. J'ai retrouvé Rosalie, pauvre, honnête et laborieuse au sein de la capitale. Je l'ai trouvée fidèle à la mémoire de la Princesse auguste, qu'elle servit durant soixante et seize jours. Elle m'a raconté les choses les plus secrètes et les plus inconnues. Elle m'a fait voir ce débris de linon conservé, qui fut, il y a aujourd'hui quarante ans, une coiffure de la Reine. Je l'ai présentée à la famille respectable qui l'avait perdue de vue depuis vingt-neuf ans, et qui l'avait connue de près à la conciergc-

rie, sous l'administration de Lebeau et des Richard (1).

Le récit inappréciable de Rosalie arrêterait en ce moment ma narration. J'en ai formé une Notice à part, que mon lecteur retrouvera parmi les pièces justificatives. Mon lecteur y remarquera également le récit du porte-clé Larivière, qui, après avoir mangé le pain de la Reine, au château de Versailles, se trouva premier-guichetier de service à la conciergerie, la nuit du 2 août, et ouvrit la porte de cette prison à sa Royale Maîtresse, conduite par vingt scélérats titrés.

Je reprends mon récit. Depuis le malheureux événement, que la Convention nationale appela *Conspiration de l'œillet*, Paris vit plusieurs fois fermer ses barrières. L'inquisition révolutionnaire, déjà si furibonde, sembla redoubler d'activité. Les visites domiciliaires se succédèrent sans intervalles. On arrêta de nouveaux milliers de *suspects;* et parmi ces Royalistes incarcérés se trouvèrent plusieurs des confidens ou des amis du marquis de Rougeville.

(1) La respectable Rosalie Lamorlière, placée aux *Incurables* de la rue de Sèvres, par Madame la Dauphine, en 1825, y languit dans les privations les plus sensibles. L'Auteur de cet ouvrage la recommande aux dames de l'ancienne Cour qui ont pleuré la Reine.

CHAPITRE LXXI.

RIGUEURS INTÉRIEURES. LE MARQUIS DE ROUGEVILLE A VIENNE.

A la Conciergerie, dans l'immense intérieur de la prison, la surveillance fut organisée sur un pied beaucoup plus sévère qu'auparavant. Au lieu d'un inspecteur passager, Robespierre établit, dans ce lugubre manoir, trois Commissaires en permanence. Jusqu'alors, le Tribunal avait accordé aux parens des détenus, des permissions signées *Fouquier*, qui les autorisaient à communiquer, de temps en temps, avec leurs tristes parens, dans les chaînes. Toutes ces permissions furent abolies et prohibées *jusqu'à*

nouvel ordre. Les avocats, surnommés défenseurs, ne dépassèrent plus le vestibule de la prison; il leur fut enjoint d'entretenir désormais leurs cliens, en présence des porte-clés, *déclarés responsables;* et le maréchal de Noailles-Mouchy, presque centenaire, fut vu (coiffé d'un simple mouchoir), assis avec son avocat sur l'humide escalier du concierge, la veille de son jugement et de sa mort.

Durant les premiers quarante jours, les gendarmes Gilbert et Dufrêne, veillaient nuit et jour dans le cachot de la Reine, assis sur un canapé, qui leur servait aussi de lit de camp. Après l'événement de l'œillet, il n'y eut plus de gendarmes chez la Princesse; mais en revanche, on plaça une sentinelle au-devant de ses deux petites fenêtres, lesquelles prenaient jour sur la misérable *cour des femmes,* bâtiment du Midi.

D'après les anciennes dispositions du Palais de justice, habitation primitive de nos Rois, des espaces considérables se trouvaient, par l'exhaussement subit des terres, convertis en caveaux obscurs. Ces caveaux, d'une humidité marécageuse, étaient liés ou traversés par un aqueduc, fermé d'une vieille grille de fer, aboutissant à la rivière. Les tyrans étudièrent ce labyrinthe, pour la première fois; ils voyagèrent dans cette région d'épou-

vante et d'infortune, qui devait, à une époque peu éloignée, entendre leurs propres soupirs; ils fortifièrent les endroits faibles; ils supprimèrent tous les accès dangereux; ils épuisèrent toutes les précautions les plus craintives et les plus minutieuses pour s'assurer d'une femme délicate et souffrante, que gardaient sans relâche quatre ou cinq cents soldats.

L'officier municipal Michonis, jeté au fond d'un cachot, persista dans la plus courageuse dénégation, et feignit de n'avoir jamais su le nom du marquis de Rougeville.

Rougeville, cependant, ne se dissimula point l'extrême danger où son zèle, poussé trop loin, avait amené la Princesse. Echappé miraculeusement aux visites domiciliaires de Paris, et tombé dans les champs extérieurs en se précipitant du haut des murailles, il s'était rendu à Vienne en Autriche, en tuant plusieurs chevaux, que lui sacrifiaient les bons champenois.

Il parut devant le jeune Empereur d'Allemagne, François de Lorraine, aujourd'hui décédé. « Sire, « lui dit-il, vous savez les épouvantables malheurs « qui pèsent sur ma patrie. La France, démorali- « sée, s'est effacée elle-même du tableau des Na- « tions. Le plus grand des forfaits a été commis.

« Le même forfait va se commettre. La fille ado-
« rable de Marie-Thérèse, la sœur de Joseph et de
« Léopold, habite un cachot funèbre : la mort l'en-
« vironne de toutes parts.

— « Que puis-je faire en un si grand péril, lui
« répondit le jeune Monarque? Proposez-moi des
« moyens de salut pour cette princesse infortunée;
« si leur exécution est possible, vous me verrez les
« accueillir et les adopter.

— « Sire, reprit le chevalier Français, depuis
« quelques jours votre armée laisse voir la plus affli-
« geante inaction; le bruit même s'est répandu que
« ses phalanges ne tarderont pas à se dissoudre.

— « Mes ministres ont craint de pousser à bout
« les violens ennemis de la Reine, ajouta l'Empe-
« reur. Fidèle aux intentions de Léopold mon père,
« je voulais qu'on répondit aux menaces par la ter-
« reur : mon Conseil a pensé que cette manière d'a-
« gir pouvait avoir son imprudence. Quant à mon
« armée, elle est toujours là.

— « Sire, s'écria le marquis de Rougeville, vos
« ministres ne connaissent pas les révolutionnaires
« français : une audacieuse et prompte résistance
« peut seul intimider leur témérité. Faites marcher
« sur notre capitale vos généraux les plus décidés
« à punir, ou je vois la fille des Césars traînée, avant
» peu de jours, au supplice. »

Le jeune Empereur, à ces mots, tomba dans une profonde rêverie; et puis, relevant sa tête, sans dissimuler sa peine et ses pleurs, il dit au généreux gentilhomme : « Que le ciel veuille prendre sous sa « protection les destinées d'une Princesse accom- « plie. J'espère que les républicains, avant d'atten- « ter à ses jours, se ressouviendront qu'elle a pour « neveu l'Empereur d'Allemagne, et pour parens « ou alliés tous les souverains de l'Europe. Visitez « mes ministres; je vais les réunir à cet effet. »

N. B. Tant que l'Empereur François-Second a vécu, je n'ai point énoncé la phrase qui termina sa réponse au marquis désolé : mon devoir d'Historien m'ordonne de la rétablir, aujourd'hui que je ne crains plus d'affliger ce prince.

—« *Eh bien, Monsieur,* » dit-il au jeune Français, qui insistait, « *je connais le grand cœur de* « *ma Tante,* ELLE SAURA MOURIR. »

A ces mots foudroyans, le marquis de Rougeville poussa un cri, et ne put modérer l'expression de son regard. L'Empereur, humilié, rougit outre mesure.

O qu'un faible caractère avilit celui qui le porte !

CHAPITRE LXXII.

LE MARQUIS DE ROUGEVILLE EXPOSE SES VUES ET SES MOYENS AUX MINISTRES DE L'EMPEREUR.

Le marquis de Rougeville vit aussitôt les conseillers intimes du prince ; et ses deux ministres les plus influens, il leur communiqua son projet relatif à l'enlèvement et l'évasion de Marie-Antoinette. Il leur fit voir en quoi consistaient et ses moyens et son espoir. Plusieurs de ses amis venaient d'être arrêtés, il est vrai, dans les visites domiciliaires ; mais un grand nombre de gentilshommes, d'avocats, de négocians et d'honnêtes bourgeois, n'attendaient que son retour pour faire une irruption subite dans

les souterrains de la conciergerie. On devait y pénétrer, cette fois, non par la rivière, mais par l'arrière-cour de la Sainte-Chapelle, à cet endroit isolé où les façades antiques étaient encore semées de fleurs de lys. Ce corps de bâtiment, peu surveillé, touchait immédiatement à l'ancienne Chapelle souterraine. Cette chapelle, devenue elle-même un cachot, avait pour habitans vingt-cinq personnes irréprochables et dévouées, vingt-cinq magistrats du parlement de Paris, qui, rendus, par cette invasion, à leur propre existence et à la liberté, ne manqueraient pas de s'unir aux assaillans pour délivrer la Reine.

Au signal convenu, de fausses et fortes patrouilles de gendarmes devaient s'emparer du poste de la grille royale et du poste de la voûte obscure, sur le quai. Deux mille royalistes en uniformes de gardes nationales, et quatre mille royalistes en habits bleus, devaient se joindre aux conjurés, afin d'immoler ou d'enchaîner toutes les résistances.

Un carrosse de remise, stationné dans le voisinage du Palais, devait recevoir la Princesse, et la transporter, à bride abattue, au château de Livry; là, deux cents conjurés à cheval, devaient attendre la Reine, pour l'escorter et la conduire jusques sur les terres de l'Empereur. . . . . .

Mais qu'était-ce qu'un si faible secours de cavalerie ! le marquis de Rougeville suppliait les ministres Allemands de mettre à sa disposition trois mille chevaux, commandés, si l'on voulait, par un officier de l'armée impériale. Il consentait à n'avoir, dans cette expédition, que les dangers de Paris et de la Conciergerie, laissant à tout autre la joie de l'enlèvement et la gloire la plus apparente du succès.

Soit indifférence, soit indolence, soit confiance aveugle dans l'avenir, le vieux Kaunitz traîna cette affaire en longueur : et le marquis de Rougeville, au désespoir, tomba dangereusement malade.

CHAPITRE LXXIII.

AGITATIONS D'ESPRIT DE LA REINE.

La Reine, seule au fond de son cachot, portait son imagination vers les différentes cours de l'Europe. Elle connaissait tous leurs princes régnans, et n'ignorait ni leurs moyens en effectif, ni leurs moyens de caractère. L'Espagne avait pour roi un Bourbon, attaché par inclination et par honneur à la Famille de France. Mais l'Escurial, dominé en ce moment par un favori sans génie, n'avait point sauvé Louis XVI : quelle apparence qu'il mît plus d'ardeur et d'empressement à sauver son Epouse et son jeune fils !

Les Bourbons de Naples et d'Italie pleuraient sincèrement les malheurs de la branche aînée; mais, depuis les revers des Prussiens en Champagne, tous les courages étaient abattus; et les Potentats, sur la défensive, n'employaient leurs forces et leurs trésors qu'à fermer tout accès, tout passage à nos étincelles de révolution.

Georges III, le plus estimable des hommes, avait pleuré Louis XVI et pris son deuil devant tout son peuple et sa cour. Ce prince, dont la santé ne se ranimait que par intervalles, suppliait son Chancelier de veiller à la conservation de Marie-Antoinette et de lutter enfin contre les ennemis des rois. Mais ses ministres constitutionnels, véritables rois du monarque, lui répondaient par ces mots: *Amérique, Amérique!* et se vengeaient en n'agissant pas.

Pie VI, pontife inébranlable au sein de la consternation générale, conservait, lui seul, de l'énergie et de l'espoir. Nuit et jour à son poste, il observait l'horizon politique, et voyait les progrès de l'ouragan. Il avertissait les rois de leur danger, chaque jour plus épouvantable, et méditait une croisade universelle contre l'athéisme et la rébellion.

La maison d'Autriche aurait pu, ce semble, à elle seule, rompre les fers de notre Reine infortunée. Mais cette puissance, jadis formidable, penchait dé-

jà vers son déclin. L'antique organisation de l'Allemagne avait pour ennemis à peu près déclarés, ceux-là même que nous regardions en Europe comme ses plus généreux défenseurs. Les princes Electeurs ne voyaient qu'avec regret la guerre déclarée ; et l'Empereur, effrayé sur son propre avenir, n'osait exiger d'eux, pour la cause de la Reine, une vigueur d'opérations que la majorité ne soutiendrait pas.

La Suède, par un indigne assassinat, avait perdu son roi magnanime, ce prince, de visage et de cœur français, qui, à Versailles, durant nos jours de félicité publique, avait dit à Marie-Antoinette : « Si vous « étiez jamais offensée, tournez vos regards vers le « Successeur de Gustave-Adolphe : il se déclare, à « la face du monde, et votre admirateur et votre « chevalier. »

Catherine II occupait encore le trône impérial de toutes les Russies; on aurait cru qu'un intérêt de sentiment se serait déclaré dans le cœur de cette souveraine, et que, par honneur du moins, elle n'aurait point délaissé la triste fille des Césars..... Catherine feignit de regarder notre révolution comme une bourasque passagère ; et, quoique le sang d'un vertueux Monarque eût déjà rougi l'échafaud, elle répondit à des personnes alarmées : *Chez les Français rien n'est durable : leurs caprices et leurs modes ne vivent qu'un jour.*

Notre Vendée, admirable dès sa naissance, grandissait à vue d'œil, et se dirigeait hardiment vers le Temple et ses augustes captifs. Mais la Vendée, sans Chef unique et remarquable, épuisait sa valeur en petits combats de détail, où les émigrés venaient mourir en pure perte, excités par une Puissance voisine, qui ne les secondait pas.

L'esprit public, dans l'intérieur du royaume, était favorable à la cause sacrée de nos rois. Lyon, Nantes, Rouen, Marseille, Bordeaux, toutes les villes commerçantes, réduites à l'inaction et à la misère, depuis l'horrible émancipation des Noirs, frémissaient d'indignation contre le despotisme des nouveaux maîtres; et les campagnes, revenues de leur erreur, auraient volontiers payé de misérables dîmes, pour conserver leurs malheureux enfans. Mais les grands corps de la Magistrature étaient descendus dans la tombe; la conscience publique n'avait plus d'interprètes; la Nation française, retombée dans la barbarie, éprouvait toutes les horreurs de l'isolement et de l'abandon. Les citoyens, accablés, se cachaient pour verser des larmes. On abhorrait les crimes de la Convention : on obéissait avec zèle à tous ses infâmes décrets!

CHAPITRE LXXIV.

M. LE CAPITAINE DE RUNE.

La Reine avait toujours aimé l'occupation et le travail : et par l'affreuse méchanceté des tyrans, toute espèce d'occupation lui était refusée. Elle détacha quelques fils d'une toile à papier, clouée jadis sur ses murailles, et de ces fils, qu'elle unissait avec patience, elle se mit à tresser du lacet.

Robespierre, informé de cette circonstance, crut qu'avec ce lacet, peut-être, elle avait l'intention d'abréger ses jours. Il résolut aussitôt de mettre un terme à son indépendance, à sa solitude ; et,

d'après son avis, les deux Comités ordonnèrent qu'un officier de gendarmerie serait chargé, nuit et jour, de sa surveillance dans le cachot.

M. du Ménis, colonel de la gendarmerie, reçut, à cet égard, les ordres les plus sévères; il s'empressa de les mettre à exécution.

M. du Ménis, ancien officier près la juridiction des Maréchaux de France, avait conservé son emploi, malgré la rigueur des temps. Dénoncé plusieurs fois par des rivaux implacables, il s'était maintenu à force de prudence et de discrétion. Son frère puîné servait le conventionnel Barras, en qualité de secrétaire; et ce frère l'appuyait de tout son crédit.

L'honnête M. du Ménis prit en particulier le capitaine de Bûne, ancien officier comme lui de la Connétablie; et après lui avoir fait connaître les nouvelles intentions de l'Autorité par rapport à la Reine, il tint ce discours à son ami :

« Vous êtes âgé de cinquante à cinquante-deux « ans : c'est ce qu'il faut aux Comités : ils exigent « un homme de votre âge. Vous êtes honnête « homme, et votre cœur n'a point fait divorce « avec l'humanité : c'est ce qui me convient à moi, « dans la circonstance présente.

« Avec les meilleures intentions et le plus sincère

« dévouement, nous ne pourrions, ni vous ni moi,
« sauver la Princesse ; mais nous pouvons du moins,
« adoucir l'affligeante situation où elle est. Rendez-
« lui tous les bons offices qui dépendront de vous,
« sans vous exposer, sans me compromettre ; je
« compte sur votre bon sens et sur votre amitié.
« Au surplus, vous ne devez pas oublier que la con-
« ciergerie est livrée au plus affreux espionnage.
« Qu'il y a des espions parmi les gens de peine ;
« qu'il y en a parmi les guichetiers ; que nous en
« avons parmi nos gendarmes ; qu'on a mis des
« moutons parmi les prisonniers !!

« Vous allez entrer en fonctions ; vous les conti-
« nuerez aussi long-temps que votre santé pourra
« le permettre. Tous les soirs, vous aurez à vous
« quinze ou vingt minutes, pendant lesquelles le
« concierge, dans l'intérieur du cachot, et notre
« brigadier, sur le seuil de la porte, vous remplace-
« ront et vous attendront. Allez embrasser votre
« enfant, et prendre vos hardes nécessaires, après
« quoi, plus personne ne vous approchera. »

Le capitaine de Bûne accepta cette mission, et fut installé par son colonel lui-même, sous les yeux de l'autorité. (C'était le 6 ou le 7 de septembre, dix ou onze jours avant le jugement).

M. Chauveau-Lagarde, avocat, nous a dit dans

son Fragment-Historique rempli d'intérêt, qu'il trouva, en effet, cet officier de gendarmerie dans le cachot de la Reine, lorsqu'il vint, le 14 octobre, après midi, combiner rapidement avec cette Princesse la défense du lendemain. Marie-Antoinette, parlant assez haut pour que sa conversation pût être compromise, le jurisconsulte l'engagea à se méfier du gendarme, et à modérer le son de sa voix. *Non, Monsieur, je n'ai rien à craindre*, lui répondit aussitôt l'illustre captive; et elle continua de parler sur le même ton. Honnête et vertueux capitaine, digne de tous les sublimes éloges que l'histoire a donnés aux héros des vieux temps, vous vivrez éternellement dans l'avenir, si cet Écrit, destiné à mettre au grand jour toutes les douleurs de notre Souveraine, arrive enfin à sa publicité. Ah! pourquoi Rougeville n'a-t-il point connu votre personne et votre mérite! que de bien vous eussiez pu faire, étant réunis! que d'obstacles se fussent aplanis devant son ardeur, s'il eût marché sous votre égide, ou vous-même sous son étendard!

La Reine, par l'habitude qu'elle avait du grand monde, ne tarda pas à démêler les véritables sentimens, et même le rang personnel de son nouveau garde. Le premier jour, elle fut constamment occupée, ou silencieuse. Le lendemain, son regard

ent moins de contrainte et de circonspection : elle regarda l'officier plusieurs fois. M. de Bûne, encouragé par ce regard, et de plus en plus attendri en voyant cette dignité pleine de douceur, cette humiliation et cette infortune, permit à son dévoûment de se déclarer enfin, et de calmer les incertitudes de la Reine.

Il était resté découvert : il mit un genou en terre, et, d'une voix extrêmement voilée, il prononça ce peu de mots : « Madame, j'ai le cœur « brisé du spectacle de vos peines. Je suis un « homme d'honneur, issu de famille allemande. « Si mon sang pouvait terminer vos infortunes, « avec quel plaisir je le répandrais tout entier! »

Marie-Antoinette, extrêmement émue, lui fit signe de se relever, et avec cette grâce que nous lui avons tous connue, le remercia de sa bienveillance et de sa fidélité. Elle vit couler ses pleurs; elle en répandit elle-même; mais, par la crainte de quelque apparition subite et inattendue, elle rompit cet entretien.

Le jour suivant, elle vit les mêmes égards, le même intérêt concentré, mêlé de consternation et, pour ainsi dire, de larmes : elle accorda sa confiance entière, et demanda des nouvelles du dehors.

Depuis la catastrophe du 10 Août, c'est-à-dire,

depuis treize mois et vingt jours, elle était séparée de ses serviteurs, de ses parens, de ses amis, de l'univers policé, de la nature entière. M. de Bûne lui apprit tout ce qu'elle ignorait depuis la chute du trône et de la monarchie ; il lui apprit la mort de plusieurs personnes qu'elle croyait vivantes ; il lui apprit l'existence de quelques fidèles serviteurs dont elle avait pleuré le trépas. Il lui dit l'état d'incertitude et d'agitation où se trouvait la politique générale de l'Europe. Il lui représenta, sans la déguiser, la situation déplorable de la Capitale, où le CRIME régnait, avec tyrannie, sur un trône que n'avait pu sauver la modération et la vertu. Il parla de la douleur des gens de bien, réduits à des gémissemens réputés factieux, et à des vœux silencieux et stériles. La Reine, à plusieurs reprises, demanda des nouvelles de Madame Élisabeth, et de ses enfans.

Par les relations habituelles de son emploi, l'officier de gendarmerie put la tranquilliser ou la calmer, autant que son cœur éploré pouvait l'être. Elle donna un libre cours à ses larmes ; elle tira de son sein et baisa à plusieurs reprises, une boucle de cheveux et le portrait de M. le Dauphin.

Ainsi se passèrent, tristement, à souffrir et à voir souffrir, les cinq premières journées de cette rude et inégale captivité.

Une des plus mortelles douleurs de la Reine lui venait de l'extérieur de son cachot; et cette souffrance se renouvelait, chaque jour, vers les cinq heures du soir, à l'exception du *Nonidy,* veille de la *décade.* Ceux de mes lecteurs qui ont reçu leur part des barbaries de cette époque, se rappelleront qu'une heure à peu près avant la nuit, le greffier du tribunal révolutionnaire arrivait, en voiture, dans nos prisons, accompagné du concierge en chef et de quelque employé subalterne; il déroulait un long papier sinistre, et, monté sur une pierre ou sur un banc, il appelait, à haute voix, de soixante à quatre-vingts noms. C'étaient les noms des infortunés à qui remise était faite de leur *acte d'accusation,* en forme, et qui, le lendemain, vers les neuf heures, devaient monter à l'audience du Tribunal, pour y entendre des témoignages calomnieux, des outrages prémédités, et une sentence capitale, toujours suivie de la confiscation des biens.

De son cachot, exactement placé entre la cour *de la pistole,* où les femmes avaient leurs logemens, et la longue cour *du préau,* où les hommes étaient réunis, la Reine entendait, chaque soir, l'effrayante publication de la double liste. Ses traits, alors, se contractaient. La pâleur de la mort couvrait son visage. Elle joignait ses mains affaiblies; et, comme

« plus nos revers nous semblent légers. Plus nos ty-
« rans l'éloignent du trône, et plus nous la croyons
« digne de porter un sceptre qui eût été si glorieux
« dans ses mains ! »

Ne pouvant faire arriver leur justification jusqu'à la Princesse, par des communications ou des discours, les prisonnières royalistes s'étudièrent à la lui faire connaître, du moins par quelques gestes et l'expression de leurs regards. Les hautes croisées de leurs vastes chambres étaient en face même du cachot. Ces dames, attachées aux grilles, épièrent le moment où l'officier-gendarme de l'intérieur ouvrirait les panneaux de vitrage, afin de renouveler et changer l'air de la nuit; et, alors, se doutant bien que Marie-Antoinette porterait son triste regard jusqu'à leurs demeures, elles levèrent les yeux vers le ciel, témoin de leur persévérance, et presque toutes fondirent en pleurs. La Reine, qui devina leur inquiétude respectable, s'affligea doublement de ces alarmes de la délicatesse, et de la dure contrainte où elle-même se trouvait. Elle eût voulu les rassurer, les consoler toutes.... Elle n'osa pas même se laisser voir auprès de ses barreaux.

Un jour, une pauvre Religieuse, en état d'oraison, s'offrit aux regards de Marie-Antoinette, qui allait et venait dans son cachot. Elle s'arrêta pour

la contempler, et dit à la jeune Rosalie, qui faisait son lit : *Rosalie, considérez cette pauvre religieuse : Avec quelle ferveur elle prie le bon Dieu!*

Le pavé de la cour *de la pistole* dominait d'environ deux pieds le pavé du cachot de la Reine. Les dames, à leurs momens de promenade, laissaient voir souvent l'intention de porter leurs regards vers cet intérieur : la sentinelle, presque toujours inexorable, les repoussait avec brutalité. Enfin, la police administrative ordonna de faire feu sur les personnages téméraires ou indociles, qui dépasseraient *le milieu* d'une cour déjà si étroite, et qui se permettraient des conversations à haute voix.

Malgré toutes ces rigueurs, malgré toutes ces précautions, les dames françaises voulurent que la fille des Césars ne les crût pas indignes de son estime. Le cri de *vive la Reine* fut tracé, en gros caractères, et en couleur, sur un large voile de mousseline, et déployé, durant quelques minutes, à la vue même du cachot. A cet aspect, la Reine frémit d'une si haute imprudence ; et, s'approchant de l'embrasure avec précipitation, elle ferma la croisée, de sa propre main.

Son action fut vue, et appréciée. On se rendit justice à soi-même ; on reconnut que le zèle est capable de commettre de grandes fautes, et on jura d'être plus circonspect à l'avenir.

Les prisonniers, de leur côté, s'oubliaient eux-mêmes, entièrement, pour ne s'intéresser qu'aux souffrances et aux dangers, tous les jours plus vifs, d'une Souveraine adorée. La vaste cour *du préau* est fermée, au nord, par trois grandes arcades gothiques, dont les grilles échelonnées servent de parloirs aux détenus. Les innocens prisonniers de cette époque désastreuse, trouvaient du plaisir à se venir coller, tous les matins, contre ces grilles, afin de voir, ou plutôt, d'entrevoir le cachot. Ils regardaient, avec un sentiment de vénération, cette petite porte rembrunie, qui semblable au voile du Sanctuaire, dérobait la Reine à tous les yeux. Leur âme chevaleresque s'indignait contre ces lâches militaires, qui mettaient leur gloire à garder une femme!... dans un cachot!! Mais cette garde, ingrate et parjure, prouvait, du moins, par sa présence, que Marie-Antoinette existait: et le jour n'était pas éloigné où l'absence de ces mêmes satellites devait être considérée comme le plus grand de tous les malheurs.

CHAPITRE LXXV.

INTERROGATOIRE NOCTURNE. CRUELLE POSITION DE L'OFFICIER DE RUNE.

Le 12 octobre, sur les dix heures avant minuit, deux juges du tribunal révolutionnaire, accompagnés d'un inspecteur de police et d'un greffier, entrèrent brusquement dans le cachot de la Reine. On lui donna quelques minutes pour s'habiller, et, au même instant, on lui fit subir le grand interrogatoire.

D'après les odieuses questions que ces pervers lui adressèrent, la veuve de Louis XVI jugea facilement que la mesure était parvenue à son comble,

et que le fatal jugement approchait. En présence des commissaires, elle avait comprimé sa vive émotion : lorsqu'elle se trouva seule, avec l'officier de gendarmerie, elle permit à toutes ses allarmes de se manifester librement, et, s'étant replacée dans son lit, elle dit, tout bas, au capitaine « : Je m'étais flattée, un instant, Monsieur, que les assassins de mon époux n'attenteraient pas aux jours de sa veuve infortunée. Je pensais qu'en présence des Souverains nombreux dont je suis ou la sœur ou la tante, la Convention balancerait à me faire périr. Vous le voyez : il n'y a plus d'obstacle ni de considération qui les arrête ; je touche à mes derniers instans. L'intérêt de ma fille et de mon fils me portait seul à désirer la vie. Je souhaitais, aussi, la conserver, Monsieur, pour récompenser votre excellent cœur. Dieu en décide autrement!.... Je me soumets avec résignation à ses décrets impénétrables. »

M. de Bûne, tâcha de rassurer l'esprit de l'auguste Captive. Mais il lui fut aisé de voir qu'à cet esprit clairvoyant et supérieur, il ne fallait pas offrir des chimères.

Marchant, pour ainsi dire, à tâtons, dans cet obscur et lugubre cachot, il alla se replacer sur son canapé. Comme il réfléchissait à la cruelle po-

sition de la Reine, il entendit des soupirs concentrés et fréquens dans la partie de la chambre qu'il venait de quitter. Ces soupirs, de moment en moment, devenaient plus sinistres : ont eût dit les efforts d'une personne que des mains violentes cherchaient à suffoquer. Tout-à-coup, des gémissemens se sont fait entendre, et le lit de la Princesse paraît violemment agité. Le capitaine accourt. Il parle à la Reine, elle ne lui répond pas! Éclairé, du dehors, par la faible lueur d'un réverbère, il examine de près cette couche presque renversée : la Reine est comme disparue et ensevelie dans les replis et les nœuds du linceul. Un tremblement universel s'est emparé de ses membres. Elle pleure ; elle se désole ; et ne peut articuler que ces mots : *Laissez-moi mourir ; laissez-moi mourir.*

« Madame, lui dit l'officier tout éperdu, au nom « de Dieu votre créateur, au nom de votre inno- « cence et de votre gloire, ne cherchez pas à « mourir ; et souffrez que je vous rende à la vie. » En disant ces paroles, il dégage de tous ces liens les membres affaiblis de la Reine, il la replace sur son oreiller, qui s'était abattu ; il rétablit et dispose de son mieux cette faible et misérable couche ; et, prenant dans ses mains les pieds glacés

de Marie-Antoinette, il les réchauffe par le contact, par le frottement, et par l'utile secours de sa respiration.

La Reine, succombant, pour la première fois depuis ses malheurs, sous le poids accablant de ses peines, venait d'éprouver une attaque nerveuse des plus violentes. Elle versa des larmes jusqu'au point du jour; et, dès que le grand jour parut, elle reprit ses vêtemens, et se promena sans interruption dans la chambre.

Le 13, vers les deux heures après-midi, un juge, un greffier, deux huissiers, vinrent lui notifier son acte d'accusation, qu'elle écouta sans proférer une parole. Le juge lui demanda si elle avait fait choix d'un défenseur : Je n'en connais aucun, répondit Marie-Antoinette. Cet homme, alors, de la part du tribunal, lui proposa MM. Trançon-Ducoudrai et Chauveau-Lagarde, avocats.

« Je ne les connais point, reprit la Veuve du « monarque; mais je les accepte, ne pouvant « choisir. »

Après le départ des commissaires, elle voulut savoir de M. de Bûne si les deux avocats jouissaient d'une bonne réputation; la réponse approbative de l'officier modéra son inquiétude, et, la nuit du 13 au 14, elle sembla goûter un peu de repos.

Le 14 au matin, la Reine fut plus d'une heure en prières au pied de son lit. Avant qu'on n'entrât chez elle pour lui servir son breuvage d'eau de poulet, elle dit à l'officier de gendarmerie : *Le Roi mon époux fut admis à se choisir un confesseur, pour l'assister à sa dernière heure. Croyez-vous, monsieur de Bûne, que cette faveur me pourrait être accordée si je la réclamais?* L'officier, consterné, lui répondit : *Madame, je conserve l'espoir que nous n'en sommes pas encore réduits à chercher un pareil secours.* Marie-Antoinette insista ; et alors l'officier s'exprima en ces termes : « A l'heure présente, madame, il n'y « a plus au sein de Paris que des prêtres assermen- « tés, pour le service de nos paroisses ; tous les « autres Ecclésiastiques sont ou fugitifs, ou cachés « très secrètement, ou retenus sous les verroux « de la tyranie. »

Cela étant, dit la Reine, en poussant un soupir de compassion, *je ne dois plus m'occuper de cette idée : à Dieu ne plaise que je veuille exposer qui que ce soit, pour mon utilité personnelle. Dieu voit, du haut du ciel, l'horrible contrainte que j'éprouve : Lui seul recevra ma confession et mes derniers vœux.*

Nota. M. de Bûne, parvenu à un âge très avancé,

a fini ses jours à l'Hôtel royal des Invalides, quelques années après le retour des Bourbons. Il a souvent raconté ces précieux détails à son fils, à ses filles, qui vivent encore. Il les a racontés à plusieurs officiers de l'Hôtel. Il les a confiés à ses amis et à des familles entières. Il est donc faux qu'un ecclésiastique, *nommé Charles*, se soit introduit à la conciergerie, en octobre 1793, pour y confesser *plusieurs fois* la Reine, pour célébrer les saints mystères dans son cachot, et lui administrer, comme viatique, l'auguste Communion des chrétiens. Il est également faux qu'une demoiselle Fouché soit parvenue, en ce même temps-là, auprès de la Reine de France, captive; qu'elle ait séduit le concierge en lui prodiguant l'or à pleines mains, et qu'elle ait offert et remis à une Princesse (de qui elle n'était point connue), tous les secours dont se vante sa témérité.

L'estimable M. Michaud de Villette, rédacteur en chef de la Biographie, a déjà traité de fable et d'imposture ce récit, qui couvre d'opprobre ses inventeurs. Ce que la Biographie Universelle n'a fait qu'indiquer, je le démontre dans mon ouvrage. Et pour ne point énerver la narration lamentable qui doit seule nous occuper en ce moment, j'ai placé ma solennelle réfutation dans une Notice particulière. Elle est à la fin de cet écrit.

CHAPITRE LXXVI.

LA REINE REÇOIT M. CHAUVEAU-LAGARDE, AVOCAT, ET S'OCCUPE AVEC LUI DE SON ACTE D'ACCUSATION.

M. Chauveau-Lagarde, l'un de nos avocats les plus distingués, a publié, en 1816, une Brochure de 64 pages, où je vais puiser un récit des plus intéressans. C'est le défenseur de la Reine, lui-même, qui parle :

« Je me trouvais à la campagne, le 14 octobre 1793, lorsqu'on vint m'avertir que j'étais nommé avec M. Tronçon-Ducoudrai, pour défendre la Reine au tribunal révolutionnaire; et que les débats devaient commencer dès le lendemain, à huit heures du matin.

« Quelques personnes ont vanté le prétendu courage qu'il nous fallut alors pour accepter cette tâche à la fois honorable et pénible : elles se sont trompées : il n'y a point de vrai courage, sans réflexion. Nous ne songeâmes pas même aux dangers que nous allions courir.

« Je partis, à l'instant, pour la prison, plein du sentiment d'un devoir si sacré, mêlé de la plus profonde amertume.

« La prison de la Conciergerie est, comme on le sait, la prison des accusés qui sont sur le point de passer en jugement, ou qui doivent, après leur condamnation, aller à la mort.

« Après avoir passé deux guichets, on trouve un corridor obscur, à l'entrée duquel on ne peut se conduire qu'à la lueur d'une lampe, qui y reste constamment allumée. A droite, sont des cachots : à gauche, est une chambre où la lumière pénètre par deux petites croisées garnies de barreaux de fer, et donnant au niveau de la petite *cour des femmes*.

« Cette chambre, où fut renfermée la Reine, était, alors, divisée en deux parties par un paravent. A gauche en entrant, était un gendarme avec ses armes. A droite était, dans la partie occupée par la Reine, un lit, une table, deux chaises : Sa

Majesté était vêtue de blanc avec la plus extrême simplicité.

« Il n'est personne qui, se transportant, en idée, dans un tel lieu, et se mettant à ma place, ne sente ce que je dus éprouver, en y voyant l'Épouse d'un des plus dignes héritiers de St.-Louis, l'auguste Fille des empereurs de l'Allemagne, une Reine qui, par ses grâces et sa bonté, avait fait les délices de la plus brillante cour de l'Europe, et qui fut l'idole de la nation française.

« En abordant la Reine avec un saint respect, mes genoux tremblaient sous moi; j'avais les yeux humides de pleurs; je ne pus cacher le trouble dont mon âme était agitée; et mon embarras fut tel, que je ne l'eusse éprouvé jamais à ce point, si j'avais eu l'honneur d'être présenté à la Reine, et de la voir, au milieu de sa cour, assise sur un trône, environnée de tout l'éclat de la royauté.

« Elle me reçut avec une majesté si pleine de douceur, qu'elle ne tarda pas à me rassurer, par la confiance dont je m'aperçus bientôt qu'elle m'honorait, à mesure que je lui parlais et qu'elle m'observait.

« Je lus avec elle son Acte d'accusation, qui fut connu, dans le temps, de toute l'Europe, et dont je ne rappellerai point ici les horribles détails.

« A la lecture de cette œuvre de l'enfer, moi seul fut anéanti. La Reine, sans s'émouvoir, me fit ses observations. Elle s'aperçut, et je le remarquai aussi, que le Gendarme pouvait entendre une partie de ce qu'elle disait. Mais, en témoignant n'en avoir aucune inquiétude, elle continua de s'expliquer avec la même sécurité (1). Je pris mes premières notes pour sa défense. Je montai au greffe, pour y examiner ce qu'on appelait les pièces du procès. J'en trouvai un amas si confus et si volumineux, qu'il nous eût fallu des semaines entières pour les examiner.

« Je redescendis à la prison, pour en faire part à la Reine ; et je crois encore être présent à l'entretien que j'eus, à cette occasion, l'honneur d'avoir avec Sa Majesté.

Sur l'observation que je lui fis, qu'il nous serait impossible de connaître ces pièces en si peu de temps, et qu'il était indispensable d'avoir un délai

(1) La Reine avait alors, auprès d'elle, pour la garder, dans sa chambre, l'officier de gendarmerie de Bûne, qui fut remplacé dès le lendemain matin, et depuis persécuté, pour avoir, à la première partie des débats, présenté respectueusement son bras à la Reine, afin de la soutenir, lorsque, épuisée de fatigue, elle avait demandé à boire un verre d'eau. (*Note de l'Avocat*).

pour les examiner..... *A qui*, me dit la Reine, *faut-il s'adresser pour cela?*

« Je craignais de m'expliquer : et comme je prononçais à voix basse, le nom de *la Convention nationale* : « Non, répondit la Reine, en détournant la tête ; non, jamais. »

« J'insistai, en représentant à la Reine qu'étant chargés de la défendre, notre devoir était de ne rien négliger pour confondre la calomnie ; que nous étions déterminés à le remplir du mieux qu'il nous serait possible ; que sans l'examen des prétendus papiers du procès, notre volonté serait, du moins en partie, impuissante ; que, d'ailleurs, je ne proposais pas à Sa Majesté de former en son Nom une demande à cette Assemblée, mais de lui adresser, au nom de ses Défenseurs, une plainte contre une précipitation qui était, aux termes des lois, un véritable déni de justice.

« En parlant ainsi, je vis la Reine ébranlée : mais elle ne pouvait se résoudre encore à une démarche qui lui répugnait. Je continuai, en la suppliant de m'excuser si je revenais sur un sujet que je sentais bien lui être pénible. J'ajoutai que nous avions à défendre, dans la personne de Sa Majesté, non pas seulement la Reine de France, mais encore la Veuve de Louis XVI, la Mère des Enfans

de ce Roi, et la Belle-sœur de nos princes, qui se trouvaient, comme on le sait, nommément désignés avec elle dans l'accusation.

« Cette dernière idée réussit ; et, à ces mots de *sœur*, d'*épouse* et de *mère*, la nature l'emporta sur la souveraineté : la Reine, sans proférer une seule parole, mais laissant échapper un soupir, prit la plume, et écrivit à l'Assemblée, en notre nom, deux mots pleins de noblesse et de dignité, par lesquels, en effet, elle se plaignait de ce qu'on ne nous avait pas laissé le temps d'examiner les pièces du procès, et réclamait pour nous le délai nécessaire.

« La réclamation de la Reine fut remise à Fouquier-Tinville. Il promit de la communiquer à l'Assemblée ; mais il n'en fit aucun usage, ou du moins, il en fit un usage inutile, car, le lendemain (15 octobre), les débats commencèrent, à huit heures du matin. » (1).

(1) M. Chauveau-Lagarde a été pourvu, par Madame la Dauphine, d'une charge de Conseiller à la Cour de cassation. Il y siége encore au moment présent.

CHAPITRE LXXVII.

LA REINE EST JUGÉE PAR LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Le Médecin des prisons (le docteur Subervielle), touché de compassion à la vue des souffrances de la Reine, avait fait ses efforts pour que l'administration accordât à la Princesse un séjour moins humide et plus sain. Ne pouvant y réussir, il avait ordonné, pour rafraîchir son sang, l'eau de poulet, tous les matins sur les neuf heures. Le vieux apothicaire Lacour, logé à deux pas de la Conciergerie, exécutait avec soin ce breuvage, et l'envoyait exactement à neuf heures, dans un flacon cacheté, que son premier garçon (encore vivant), remettait au concierge.

Le 15 octobre, jour du fatal jugement, M. Lacour, guidé par ses pressentimens et son bon cœur, eut la présence d'esprit d'envoyer le flacon quelques minutes avant huit heures. La Reine, entraînée par les huissiers et la gendarmerie, était déjà sortie de son cachot, et allait monter (à jeûn), vers la salle des audiences, lorsque l'apothicaire se présenta. Ce jeune homme supplia les satellites d'accorder quelques minutes à la Princesse, qui suspendit sa course, pour boire, à la hâte, cette dernière prise d'eau de poulet.

Comme huit heures sonnaient à la pendule du Tribunal révolutionnaire, Marie-Antoinette, vêtue de noir, parut devant ses juges ; ils la regardèrent, avec le sang-froid de l'insolence et de la férocité.

La salle où ce long sacrilége fut commis, avait été la Grand'Chambre du parlement ; (la Cour de cassation y tient aujourd'hui ses séances). Des billets-donnés avaient déjà rempli l'auditoire ; et toutefois, un assez grand nombre de royalistes étaient venus à bout d'y pénétrer.

En voyant paraître l'auguste Veuve de Louis XVI, ses fidèles serviteurs lui firent connaître leur présence par un léger murmure d'encouragement et d'approbation. Du haut de *son Fauteuil de fer,* elle dirigea vers sa droite, c'est-à-dire sur le public, un long regard, mêlé de tristesse

et de dignité ; et puis, elle regarda lentement les jurés et les juges (1).

En ouvrant la séance, le président, nommé Hermann (le plus mielleux, le plus faux des hommes), prononça ces paroles hypocrites : « Ci-« toyens, vous êtes venus assister au jugement « d'une Femme que vos yeux ont vue sur un trône, « et que vous remarquez en ce moment sur les « gradins réservés aux grands criminels. Le tri-« bunal, toujours équitable, vous recommande « le calme et la tranquillité ; la loi vous interdit « tout signe d'approbation ou d'improbation. »

Et puis, il dit : Accusée, comment vous nommez-vous? Quel est votre état? Quel est votre âge?

La Reine, si elle n'eût écouté que l'inspiration de son âme indignée, aurait refusé toute réponse juridique à ce scélérat ; mais la crainte de nuire, par sa fierté, à ses malheureux enfans et à l'autre prisonnière du Temple, la détermina sans doute à répondre avec modération :

(1) Duplay, menuisier, Hôte et Seïde de Robespierre, présidait le jury. Par précaution extraordinaire, le Tribunal avait, ce jour-là, convoqué une double Liste de jurés; ils assistèrent tous aux débats : les uns comme *jurés-actifs*, les autres comme *remplaçans :* tout était soigneusement prévu, pour le crime.

Je me nomme Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine..... Veuve de Louis XVI. Je suis âgée de 37 ans.

Après ces mots *de Lorraine*, elle ajoutait *Archiduchesse d'Autriche*..... Hermann se hâta de l'interrompre, en disant : « Point, point d'Archi-« duchesse : la république ne connaît point toutes « ces misères-là. »

Les débats de ce procès fameux sont, à peu de chose près, conservés dans les anciennes éditions du Moniteur; l'imprimeur Crétot les publia aussi dans un exposé très fidèle. Je n'accablerai point mon lecteur par le récit minutieux d'une séance où, durant l'espace de dix-huit heures, la Reine eut à répondre à toutes les interpellations les plus hardies, à toutes les accusations les plus outrageantes, à toutes les calomnies les plus absurdes que la révolte ait jamais imaginées pour justifier ses attentats. A ces cruels excès de l'usurpation populaire, Marie-Antoinette répondit avec clarté, avec supériorité, avec modération et bienséance. Un marchand de toiles, de Versailles, (Lecointre) député à la Convention, traita la Veuve de son Souverain comme il n'aurait pas osé traiter sa propre domestique.

Le comte d'Estaing, ce fameux Amiral, que

la France avait adoré, que la Cour avait comblé d'honneurs et de récompenses, se fit connaître en cette occasion pour le plus vil et le plus méchant des ingrats. Il chargea la Reine, que tant d'autres accusateurs mettaient en péril. Il contredit rudement le ministre Latour-du-Pin, qui la protégeait par une dénégation pleine d'obligeance.

Marie Devaux, femme Arel, et les deux gendarmes ordinaires du cachot (Gilbert et Dufrêne), racontèrent avec amertume les plus petites circonstances de Michonis et de l'Œillet. Le brigadier Dufrêne poussa l'invraisemblance et la supposition, jusqu'à énoncer le *contenu du billet* ployé dans la fleur, tandis que la femme Arel déclarait formellement que la Reine avait lu ce papier le plus mystérieusement possible, et qu'elle l'avait avalé, pour l'anéantir.

M. Boze, peintre de Louis XVI, n'oublia pas, dans cette horrible circonstance, ce que la Famille royale avait fait pour lui, dans les jours du bonheur et de la prospérité. L'Accusateur-public, placé très près de lui, l'excitait à demi-voix à charger l'Accusée, dans quelque fait ou par quelque réflexion: Joseph Boze feignit de ne pas l'entendre, jouant le trouble et la stupidité, plutôt

que de manquer à l'honneur, au devoir, à la conscience. Sa conduite, en cette occasion, lui valut la colère bruyante du juge Coffinhal, qui demanda son arrestation, et la fit décider sur l'heure (1).

Le savetier Simon fut introduit comme témoin. Que l'on se représente le trouble dont la Reine fut saisie, à la vue de cet être corrompu, arrogant, ignoble, qui osa prendre le titre et la qualité d'*Instituteur du fils Capet!*

Simon, fidèle à sa mission toute particulière (dont il avait appris la formule, comme un écolier, ou comme un perroquet), accusa la Reine d'être en relations de bienveillance avec plusieurs municipaux du Temple, que le Gouvernement se proposait de faire périr; et, par le plus étrange pléonasme, à tous ces noms de municipaux ou d'admi-

(1) Un mois avant le 10 août, les Girondins écrivirent secrètement à Louis XVI, pour lui offrir leur appui, à des conditions que le Roi ne crut pas devoir accepter. Le peintre Boze, tendrement attaché au Monarque, avait été le porteur de cette missive diplomatique, croyant y voir l'avantage futur de son royal protecteur. Le tribunal voulait amener cet artiste à dire que la négociation avait déplu à la Reine, et que cette Princesse en avait détourné son Epoux.

nistrateurs des prisons, il adjoignit les noms de Péthion et de la Fayette!!.., Au reste, pour donner quelque poids à son assertion, il déclara tenir tous ces renseignemens *du jeune Prisonnier, son élève.*

Après toutes ces inculpations, que les assaillans ne regardaient, eux, que comme de simples escarmouches, arrivèrent les grandes horreurs. Divers témoins accusèrent la Reine, de la ruine de l'Etat, par la dissipation des finances. On lui reprocha son Trianon, son amitié pour la famille Polignac, le luxe de ses ameublemens à Saint-Cloud, les formes et la mobilité de sa toilette royale. L'accusateur public osa lui dire : « Il a « été trouvé chez Septeuil des Bons signés de « vous, pour des sommes considérables. »

Je n'en ai jamais signé, s'écria la Princesse avec émotion : *je demande que ces papiers-là me soient représentés.*

« A la vérité, reprit Fouquier-Tinville, ces « Bons ont été égarés; mais nous allons faire en- « tendre *des témoins honnêtes,* qui les ont vus. » Ces témoins parurent, et le public trouva qu'ils ne disaient que des pauvretés.

Hermann jugea convenable de ramener le nom de la comtesse de la Mothe, dans un procès où ce

nom devait être si étranger. Hermann *s'attendrit* sur le sort de cette célèbre voleuse, marquée par la main du bourreau; et il dit à la Reine : « La « femme la Mothe fut votre victime : persistez- « vous à soutenir que vous ne l'avez point con- « nue? »

Je ne soutiens que la vérité, répondit Marie-Antoinette, *en disant que je n'ai jamais vu la dame de la Mothe.*

Ce chapitre deviendrait interminable, si je me fesais un devoir de rapporter et de consigner ici tout le scandaleux détail de cette séance. Je me bornerai à dire les deux griefs les plus essentiels, les deux accusations les plus terribles, que notre Reine infortunée ait eu à repousser, dans cette lutte de l'innocence abandonnée, contre le crime armé du pouvoir.

« Vous avez appauvri la France, » lui dit Hermann, « pour enrichir vos deux frères Joseph et « Léopold, ainsi que votre famille entière. »

La Maison impériale, répondit Marie-Antoinette, *était mieux dans ses finances qu'aucune autre cour de l'Europe : je déclare devant Dieu n'avoir jamais rien fait passer à mes parens.*

« Vous avez corrompu votre propre fils, lui dit « Hébert, Substitut du procureur de la Commune.

« Vous et votre sœur Elisabeth, l'avez formé au « vice et à la débauche : il en a signé la déclara- « tion. »

La Reine s'était contenue, jusqu'à cette monstrueuse accusation, jusqu'à cette provocation sans exemple : A ces paroles, tout son être se bouleversa. La pâleur de ses traits disparut; sa figure abattue rougit et se ranima d'indignation. *Ah!* s'écria-t-elle, en relevant sa tête avec majesté, *j'en appelle à toutes les mères ici présentes : un pareil crime est-il dans la nature!!!* Et en achevant ces mots, elle prit son mouchoir et fondit en pleurs.

L'auditoire tout entier partagea son émotion maternelle. Presque toutes les femmes présentes aux débats, se troublèrent et versèrent des pleurs. On vit des gendarmes émus; et la contenance d'Hébert, en ce moment-là, fut celle d'un lâche calomniateur, que frappait et marquait déjà la colère céleste (1).

Epuisée par de si violentes commotions, Marie-Antoinette perdait tout son sang. Une soif ardente la saisit; elle demanda un verre d'eau, à plusieurs reprises. Les huissiers l'entendaient et ne bougeaient pas. Le capitaine de Bûne, touché de

(1) Quoique Robespierre lui eût dicté son rôle, il le fit guillotiner quelques mois après.

commisération, alla se procurer un verre d'eau limpide, et le lui servit avec politesse et respect.

A quatre heures et un quart, le Tribunal suspendit la séance pour trois quarts-d'heure, et durant cet intervalle, on arrêta plusieurs centaines de personnes, qui, dans la salle ou dans les péristiles, s'étaient exprimées trop librement.

Lorsque les juges et les jurés se furent nourris et rafraîchis, Hermann r'ouvrit la séance, et les deux avocats furent entendus.

La postérité regrettera que M. Chauveau-Lagarde, (encore vivant), n'ait pas écrit son plaidoyer, sur l'heure. Deux de mes amis l'entendirent alors, et le trouvèrent, en mille endroits, d'une éloquence presque antique. Tronçon-Ducoudrai mit aussi beaucoup de logique, beaucoup de verve, beaucoup de feu dans le sien. Mais ni l'un ni l'autre de ces orateurs ne toucha suffisamment la corde essentielle. Il ne s'agissait pas de prouver à ce tribunal de sang que Marie-Antoinette n'était point coupable des crimes portés dans l'acte d'accusation, le tribunal le savait de reste : il s'agissait de prouver seulement à ces juges et à ces misérables jurés, que Marie-Antoinette d'Autriche était Etrangère : il fallait leur dire et leur répéter que les Souverains de l'Europe avaient le droit de

réclamer un si important dépôt. Il fallait ne pas laisser ignorer à tous ces assassins, qu'après la mort de Cromwel, son cadavre, exhumé, fut pendu et traîné sur la claie; que ce cadavre fut battu de verges, et ses entrailles jetées aux chiens. Il fallait ajouter que tous les autres juges de Charles Stuart avaient subi le supplice de la potence.

On me dira qu'une éloquence de cette vigueur n'était pas en rapport avec les circonstances; et, à cette observation je m'empresserai de répondre que l'homme à talent sait *indiquer*, avec adresse, les choses trop délicates ou trop difficiles à déclarer. Les fonctions d'Avocat sont admirables, lorsqu'un honnête homme les remplit, avec supériorité. Cicéron, en paraissant devant Jules-César, n'ignorait pas que Déjotarus était déjà perdu dans l'esprit du Maître du monde; et Cicéron, cependant, osa dire à César : « Tout habitué que je suis « à parler devant les hommes, et à traiter, sans « pâlir, les plus difficiles sujets, un trouble invo- « lontaire m'agite, ô César, en me voyant ren- « fermé dans votre propre Cabinet, devenu, pour « Cicéron, une salle d'audience!!! »

César, qui tenait à l'estime de l'orateur romain, et qui craignit de souiller sa gloire par le meurtre juridique d'un roi vaincu et détrôné, prit noble-

ment le parti d'absoudre Déjotarus. Mais le Tribunal révolutionnaire de Paris, composé de scélérats, trouvés dans la fange, et d'hommes, gagnés par promesses et par argent, s'empressa de condamner la Reine de France.

L'arrêt de mort fut prononcé, le 16 octobre, à quatre heures dix minutes du matin : La Reine, qu'on avait éloignée pendant quelques minutes, rentra, pour entendre sa condamnation.

Ses avocats, par humanité, l'avaient flattée de l'espoir que le Tribunal prononcerait sa déportation en Allemagne. En entendant ces paroles *de mort*, la Reine demeura comme anéantie. Le trouble de son âme se peignit subitement sur son visage, qui, pendant quelques minutes, parut de marbre et inanimé.

Hermann lui dit : « Condamnée, avez-vous « quelqu'objection à faire sur l'application de la « loi? » Marie-Antoinette, reprenant ses esprits, dirigea son regard inquiet vers ses avocats. M. Chauveau-Lagarde se tut. Et Tronçon-Ducoudrai se leva, pour articuler ces mots : « J'observe au « tribunal, que mon ministère, à l'égard de la « Veuve Capet, a pris fin; en conséquence, je « n'ai rien à ajouter ni à répondre. »

La Reine de France porta sur le Défenseur infi-

dèle ou pusillanime, un regard d'étonnement et de sévérité, qui fut sa juste récompense. Elle sortit de ce repaire épouvantable, sans regarder ni le tribunal ni le public.

NOTA. Tronçon du Coudrai, après la chûte de Robespierre, servit d'Avocat aux individus fameux, connus sous le nom de *Comité révolutionnaire de Nantes*.

Il fut proscrit, sous le Directoire; et mourut *déporté* à Synamari.

CHAPITRE LXXVIII.

DERNIÈRE NUIT A LA CONCIERGERIE. TESTAMENT DE LA REINE. LE PRÊTRE ASSERMENTÉ.

Le capitaine de Bûne, pour ce verre d'eau présenté à la Reine, avait été destitué sur-le-champ : Marie-Antoinette n'eut pas la consolation de le retrouver dans son cachot funèbre.

Après l'avoir ramenée en ce lieu, les huissiers du tribunal se retirèrent. Quelques gendarmes furent placés dans le grand vestibule et à l'entrée du long corridor noir. La Princesse fut laissée seule dans sa chambre, et, pour la première fois depuis soixante et seize jours, on lui servit un flambeau.

Le concierge s'étant présenté à elle, pour lui proposer ses services, elle différa toute nourriture, et demanda de l'encre et du papier.

Ce fut alors qu'elle écrivit sa LETTRE A MADAME ELISABETH, lettre où l'innocence et la grandeur ont déposé leur touche inimitable; lettre si entraînante et si naïve, qu'elle venge Marie-Antoinette mieux que tous les témoignages des hommes, et mieux que tous nos livres et nos écrits.

Lettre de Marie-Antoinette, Veuve de Louis XVI, à Madame Elisabeth-Philippine, sa belle-sœur, détenue au Temple.

« C'est à vous, ma Sœur, que j'écris, pour la dernière fois.

« Je viens d'être condamnée, non pas à une mort honteuse (elle ne l'est que pour les criminels), mais à rejoindre votre Frère. Comme lui, innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ses derniers momens. Je suis calme, comme on l'est quand la conscience ne reproche rien.

« J'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfans. Vous savez que je n'existais que pour eux et vous, ma bonne et tendre sœur, vous qui avez, par votre amitié, tout sacrifié pour être avec nous. Dans quelle position je vous laisse!

« J'ai appris, dans le plaidoyer même du procès, que ma fille était séparée de vous. Hélas ! la pauvre enfant ! je n'ose pas lui écrire ; elle ne recevrait pas ma lettre. Je ne sais pas même si celle-ci vous parviendra.

« Recevez pour eux deux ici ma bénédiction. J'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands, ils pourront se réunir à vous, et jouir en entier de vos tendres soins.

« Qu'ils pensent tous deux à ce que je n'ai cessé de leur inspirer, que les principes et l'exécution exacte de ses devoirs sont les premiers biens de la vie ; que leur amitié et leur confiance mutuelle en feront le bonheur.

« Que ma fille sente qu'à l'âge qu'elle a, elle doit toujours aider son Frère par les conseils que l'expérience qu'elle aura de plus que lui, et son amitié pourront lui inspirer.

« Que mon fils, à son tour, rende à sa sœur tous les soins, tous les services que l'amitié peut inspirer.

« Qu'ils sentent que, dans quelque position qu'ils puissent se trouver, ils ne seront vraiment heureux que par leur union.

« Qu'ils prennent exemple de nous. Combien, dans nos malheurs, notre amitié nous a donné de

consolations! Et dans le bonheur, on jouit doublement quand on le partage avec un ami: et où en trouver de plus tendre que dans sa propre famille!

« Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son Père, que je lui répète expressément: Qu'il ne cherche jamais à venger notre mort!

« J'ai à vous parler d'une chose bien pénible à mon cœur. Je sais combien cet Enfant doit vous avoir fait de peine. Pardonnez-lui, ma chère sœur: pensez à l'âge qu'il a (1), et combien il est facile de faire dire à un enfant ce qu'on veut, et même ce qu'il ne comprend pas.

« Un jour viendra où il n'en connaîtra que mieux tout le prix de votre bonté et de votre tendresse pour tous deux.

« Il me reste à vous confier ma dernière pensée; j'aurais voulu vous écrire dès le commencement de mon procès; mais, outre qu'on ne me laissait pas écrire, la marche en a été si rapide, que je n'en aurais réellement pas eu le temps.

« Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée, et que j'ai toujours professée.

(1) Sept ans et quelques mois.

« N'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion, *et même le lieu où je suis les exposant trop, s'ils y entraient une fois*, je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe. J'espère que dans sa bonté il voudra bien recevoir mes derniers vœux, ainsi que ceux que je fais depuis long-temps pour qu'il veuille bien recevoir mon âme dans sa miséricorde et sa bonté.

« Je demande pardon à tous ceux que je connais, et à vous, ma sœur, en particulier, de toutes les peines que, sans le vouloir, j'aurais pu leur causer.

« Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait.

« Je dis ici adieu à mes tantes et à tous mes frères et sœurs. J'avais des amis; l'idée d'en être séparée pour jamais, et leurs peines, sont un des plus grands regrets que j'emporte en mourant.

« Qu'il sachent que jusqu'à mon dernier moment, j'ai toujours pensé à eux.

« Adieu, ma bonne et tendre sœur. Puisse cette lettre vous parvenir! Pensez toujours à moi. Je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que ces bons et chers Enfans. Mon Dieu! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours!

Adieu! adieu! Je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels. Comme je ne suis pas libre dans mes actions, on m'amènera peut-être un prêtre; mais je proteste ici que je ne lui dirai pas un mot, et que je le regarderai comme un être absolument étranger (1).

» Ce 16 octobre 1793, à quatre heures et demie du matin.

Signé MARIE-ANTOINETTE. »

La Reine se croyait seule avec le concierge, pendant qu'elle traçait l'Écrit immortel que l'on vient de lire: elle était observée, à travers les carreaux de sa fenêtre, par les commissaires de la police, cachés en dehors, dans la petite cour.

Après avoir fait plusieurs baisés sur le papier qui renfermait les dernières expressions de sa belle âme, elle le remit à Lebeau, et le supplia de le faire parvenir tôt ou tard à son adresse, ou bien de le brûler, s'il ne voyait pas jour à y réussir.

Lebeau lui promit de faire, à cet égard, tout ce qu'il serait possible d'entreprendre, et Marie-Antoinette, avec douceur et reconnaissance, le remercia de tous ses soins.

(1) L'original de cette lettre touchante, est resté longtemps exposé aux regards du public. Il y en a des *fac-similé:* où se voient jusqu'aux traces des larmes.

Comme il sortait du cachot, les agens du pouvoir s'emparèrent du Testament de la Reine ; ils le portèrent de suite à l'accusateur public (1).

Aussitôt que le concierge eut quitté la Princesse, un jeune officier de gendarmerie entra dans cette chambre, et n'en sortit que lorsque le crime fut consommé. La Reine, après vingt heures d'agitations, n'obtint pas un seul instant pour chercher le repos et pouvoir fermer sa paupière. On verra bientôt, dans le récit naïf de Rosalie, jusqu'où cet officier-gendarme poussa la persécution et l'inhumanité.

Vers les sept heures du matin, un prêtre assermenté, nommé Girard, osa se présenter chez la Reine, et lui offrir ce qu'il appelait *ses consolations*. Marie-Antoinette, ayant su de lui-même qu'il était l'un des curés actuels de Paris, comprit, qu'ayant l'amitié des persécuteurs, il ne pouvait avoir la confiance des victimes. Elle le remercia, sans aigreur, sans observations ; et comme ce fourbe insistait, elle lui dit : *ma conscience est en paix, Monsieur ; je paraîtrai devant mon Dieu avec confiance.*

(1) Voilà pourquoi sur l'original, restitué après vingt années, par le conventionnel Courtois, on lit, avec horreur, la signature de Fouquier-Tinville. Ce Fouquier-Tinville s'empressa d'en investir Robespierre, chez lequel Courtois le trouva et le saisit, en thermidor.

L'abbé Girard, que les commissaires avaient accompagné jusqu'à l'entrée du cachot, leur dit en se réunissant à eux : *son orgueil est toujours le même; il ne la quittera que sur l'échafaud.....* Prêtre impie! tu n'approchais de cette illustre infortunée que pour lui ravir les derniers secrets de son cœur! Tu as eu la barbarie de l'accompagner jusqu'à son supplice, pour aggraver de ta présence tous les tourmens qu'elle avait encore à souffrir? Tu as vu de près cette épouvantable tragédie..... Et ton cœur ne s'est ému ni de compassion, ni de remords! (1)

(1) Bonaparte fit cet homme-là chanoine de sa métropole : Bonaparte plaçait admirablement ses faveurs!

CHAPITRE LXXIX.

AGONIE VIVANTE; MORT DE LA REINE.

Robespierre et les chefs du Tribunal venaient de lire avec empressement les dernières dispositions de la Reine. Ils y avaient vu son aversion et son mépris pour les prêtres ennemis du Roi : ils résolurent de la tourmenter à cet égard, et lui envoyèrent le curé de St.-Landry, comme on vient de le voir dans le précédent chapitre.

Marie-Antoinette, conservant jusques au bout la clairvoyance de son esprit et la noble fermeté de son âme, sut mettre à la distance convenable un

parjure et un apostat. Dans ces jours d'immoralité, de crime et de trahison universelle, notre Souveraine incomparable pensa que les épanchemens de sa conscience ne devaient être livrés qu'à Dieu seul; et puisque les vrais apôtres de l'évangile ne pouvaient plus approcher de sa personne sans s'exposer à la mort la plus prompte, elle se regarda comme ces autres malheureux qui périssent entre les mains des voleurs, ou dans un naufrage au milieu des mers, ou dans les horreurs d'un incendie. Elle interrogea sa vie depuis les jours de son enfance, s'accusa devant Dieu de ces fautes légères que notre créateur indulgent pardonne à l'humanité; et, lasse de ce monde, où les bons cœurs n'ont point d'asile, elle invoqua la mort, qui devait mettre un terme à tous ses maux.

Après son trépas, et lorsqu'il ne paraissait plus possible que la voix de cette Victime se fît entendre au milieu des vivans, mille fables romanesques ont été débitées sur les mystères de son cachot. Les uns se sont vantés d'avoir fait parvenir jusqu'à elle et des vêtemens commodes, et d'utiles supplémens à sa nourriture, et du linge digne de ses habitudes, et de l'argenterie, et de l'argent !!...

D'autres, plus excessifs et plus téméraires encore, nous ont dit (et c'est le crédule Montjoye qui

le rapporte), d'autres nous ont dit que, bravant les soldats et les grilles, les tyrans, les fers, l'échafaud, ils étaient arrivés, *par la puissance de l'or*, jusques à la Reine captive. Que (sans titres ni recommandateurs), ils avaient du premier abord acquis sa confiance entière; qu'ils l'avaient *revue et confessée plusieurs fois;* qu'ils avaient *célébré la Messe* sur sa petite table, entre son lit de sangles et le débile paravent; qu'ils l'avaient *communiée en viatique, aussi bien que ses deux gendarmes;* et que toutes ces choses, invraisemblables et impossibles, s'étaient faites *par la miraculeuse volonté de Dieu!!*

Historien clairvoyant, impartial et incorruptible, je ne transigerai pas, ici, avec ma pénétration et ma conscience, et je laisserai de côté les vains égards. Non, l'affreuse pauvreté de la Reine n'a point été adoucie pendant les soixante et seize jours de sa dernière captivité; non, cette Princesse judicieuse n'a point admis UN INCONNU à lui offrir la célébration périlleuse des saints mystères, la confession confidentielle, et les derniers sacremens des chrétiens.

Elle l'aurait voulu, elle l'aurait ardemment souhaité, que de pareilles communications, en ce

temps-là, étaient physiquement impraticables (1).

Un quart-d'heure environ après le départ du curé constitutionnel, le premier huissier du tribunal vint lire à la Princesse une manière d'ordonnance qui lui commandait de quitter son vêtement de deuil. Marie-Antoinette baissa les yeux, et ne fit point de réponse.

Les tyrans avaient été frappés de cet air de grandeur que, la veille, elle conservait encore sous un simple habit d'étamine. Ils résolurent de la dégrader en tout, pour l'avilir ; et comme une robe de deuil aurait rappelé au public l'injuste trépas du bon Louis XVI, ils décidèrent que sa Veuve irait au supplice avec un petit vêtement blanc.

La Reine, quoiqu'épuisée par la longue séance de la veille, par ses insomnies et toutes ses peines d'esprit, n'avala pas même un demi-bouillon avant de quitter la Conciergerie.

Vers les huit heures du matin, Rosalie, dans la consternation, vint lui aider à changer de linge. A neuf heures, la Reine entra en prières ; et à dix heures trente-cinq minutes, le Rapporteur se présenta pour lui lire de nouveau sa sentence de mort.

Au coup de onze heures, l'Exécuteur Henri

(1) Mon lecteur trouvera la démonstration de ce que j'avance, dans l'une des Notices qui terminent ces Mémoires.

Samson, (qui exerce encore!....) lui lia les mains avec violence, et lui coupa brusquement les cheveux, (Voyez les Notices.)

A onze heures dix minutes, la Mère infortunée de Louis XVII monta sur la charrette fatale; sous l'arcade neuve de droite, auprès du grand perron du palais.

La vaste cour du palais de justice était remplie de gendarmes et d'artilleurs, depuis l'incarcération de la Princesse. Ce jour-là, pour la première fois, on permit au public d'y venir et d'y stationner. Le grand perron du Parlement était garni de curieux et de spectateurs, depuis l'aurore. On en voyait à toutes les croisées; il y en avait dans les réseaux de la grille royale, sur toutes les corniches, sur les balustrades et sur les toits.

Aussitôt que le char de la Victime se mit en mouvement, l'air retentit de ces cris féroces : *Vive la république, à bas les Rois!*

Marie-Antoinette, les mains fortement liées derrière le dos, tremblait de froid; car la journée était déjà des plus rudes. Elle regarda tout ce peuple, accouru sur son passage pour l'offenser, pour la maudire : et son regard n'en conserva pas moins toute sa modestie et sa douceur.

Son expérience était terminée. Elle savait com-

bien est exagérée la sentence qui dit que l'homme est fait à l'image de Dieu.

Préparée à tous les outrages, puisqu'elle avait pour adversaires, des ennemis personnels et les Républicains, elle entendait ce bruit confus d'une populace en délire, comme les esprits des tombeaux entendent les chocs de la foudre et de la tempête, qui ne les touchent plus.

Quelquefois son regard pensif sortait de sa distraction profonde et se dirigeait vers les habitations. Elle y voyait ces mêmes personnes qui, jadis, l'avaient applaudie sur son passage; et à toutes ces croisées déloyales, elle remarquait des drapeaux aux trois couleurs!

Dans la rue St.-Honoré, presque en face de l'Oratoire, un jeune enfant, que soutenait sa mère, lui fit une révérence ingénue, et de la main lui envoya un baiser.

A ce spectacle surprenant, la Princesse rougit d'émotion, et ses yeux se remplirent de larmes.

Parvenue à la place du Château-d'Eau, elle reconnut le palais désert de l'Assassin de sa famille. Toutes ses idées se concentrèrent sur un souvenir si déchirant: Elle soupira et détourna la vue.

Devant l'église de St.-Roch, le comédien Grammont, qui commandait la cavalerie, fit faire halte

au cortége, pour que la populace, amoncelée sur les degrés du temple, pût offenser la Reine à loisir. Le comédien Grammont dut être satisfait : la populace de Paris, en cette occasion, justifia complètement le dégoût d'*Horace* pour le peuple.

Pendant quinze ou vingt minutes, on n'entendit que ces mots *Médicis! Messaline! Frédégonde!*... Et celle à qui on les adressait, avait sauvé la vie à Santerre, et s'était réconciliée avec Mirabeau!!

Après une heure et demie de marche et d'indignités, la charrette arriva dans la rue Royale, que bordaient trois doubles rangs de soldats et plusieurs pièces de canon. Entre les deux pavillons du Garde-Meuble de la couronne, la Reine comprit que l'affreux voyage touchait à son terme. Ses lèvres s'agitèrent, parce qu'elle recommandait son âme à Dieu. Tournant sa tête avec dignité, elle dirigea son regard vers les chevaux de la Renommée, et l'infâme échafaud s'offrit à ses yeux!! Ses yeux aussitôt se fermèrent. La pâleur de la mort couvrit son visage; sa tête tomba sur sa poitrine.... Elle avait cessé d'exister.

Je vous remercie, ô mon Dieu, qui prîtes enfin pitié d'elle. Vous la dérobâtes en quelque sorte à ses assassins. Vous voulûtes ne point leur accorder

ce dernier triomphe; vous ne permîtes point que son âme irréprochable eût à se débattre avec des bourreaux.

Une apoplexie foudroyante termina les jours de la Reine; et ce fut son triste cadavre, et non pas Elle-même, que les républicains portèrent sur l'échafaud.

L'Exécuteur audacieux donna deux soufflets à cette tête auguste; il la montra au peuple et aux soldats.

Ainsi périt, à l'âge de trente-sept ans, Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche, Reine de France et de Navarre: Princesse accomplie, qui nous aimait et nous estimait avant de nous connaître, et qui, de bonne heure, préféra notre France à tous les royaumes chrétiens, parce que cette France avait eu pour monarques Henri IV, le meilleur des hommes, et Louis XIV, le plus étonnant des héros.

Espérons qu'une si déplorable catastrophe ne sera point perdue pour les siècles à venir, et qu'un MONUMENT, digne de cette Reine infortunée, perpétuera, dans la capitale, et son image et nos regrets.

FIN.

AVIS DES ÉDITEURS.

Nous croyons ne pouvoir mieux terminer ce premier volume, qu'en offrant aux lecteurs l'Élégie de Marie Stuart, petit poème, où notre Auteur, oubliant ses propres dangers, osa flétrir les bourreaux de la Reine, alors encore assis, pour la plupart, sur leurs chaises-curules.

Sous les traits allégoriques de Marie Stuart, tout le monde reconnut et pleura Marie-Antoinette d'Autriche.

MARIE STUART,

REINE D'ÉCOSSE,

PRÊTE A MONTER SUR L'ÉCHAFAUD;

ÉLÉGIE ROYALE,

Accueillie, en 1806, par l'Académie des Jeux Floraux, et publiée, en 1807, dans son Recueil-Officiel de l'année.

L'arrêt est prononcé; l'heure fatale arrive;
L'envie a mis le comble à ses emportemens.
Ce cachot ténébreux, de mon âme plaintive
Bientôt, n'entendra plus les vains gémissemens.

Je souscris à mon sort!..... divine providence,
D'un cœur respectueux, j'adore tes desseins.
Tu vois, du haut du ciel, mes juges inhumains
Fouler aux pieds ma crédule innocence,
Fouler aux pieds les droits des Souverains!

Reine du Firmament, ô Marie, ô ma Mère,
Prends pitié de ta Fille, en ce terrible instant.
D'un monde trop chéri montre lui le néant,
La félicité mensongère,
Et le perfide attachement.

Née au sein des plaisirs, j'ai régné sur deux trônes,
Qu'environnaient la gloire et la splendeur:
Et Celle dont le front vit briller deux couronnes
Ne reçoit qu'en tremblant le pain de la douleur!

Dans la captivité j'ai vu périr mes charmes;
Dans la crainte ou l'espoir j'ai perdu mes beaux jours.
Les Peuples et les Rois me devaient leur secours....
Ils ne m'ont donné que des larmes!!

Toi seule, Vierge sainte, ô source de bonté,
M'as tenu lieu de tout, en ma chûte effroyable.
Je t'invoquais souvent: et ta main secourable
M'envoyait la constance et la sérénité.

Toi, dont l'œil pénétrant lit au fond des abymes,
De mon cœur ingénu tu connais les erreurs.
Affable, il rencontra des calomniateurs....
Mais ce cœur est exempt de crimes,
Et de remords et de terreurs.

Qu'une Femme implacable, en son délire extrême,
S'efforce de couvrir d'indignes attentats :
Mes trésors envahis, mon frêle diadême
De la tombe, où je cours, ne l'affranchiront pas.

Tout un peuple abusé, pressé sur mon passage,
Peut-être me réserve un farouche mépris;
Peut-être Elisabeth, enflammant les esprits,
A mon trépas sanglant veut joindre encore l'outrage !!..

De cet affreux calice, ô Mère de douleur,
J'accepte l'amertume et la boirai sans peine :
La hache des bourreaux peut frapper une Reine,
Elle a frappé mon Maître et mon Sauveur.

Ne m'abandonne pas, au terme du voyage,
Imprime sur mon front ta sainte majesté.
Que l'univers ému, que la postérité
Connaissent ma candeur, à mon noble courage.

J'ai vécu dans les pleurs : je vais mourir en paix.
Je vais revivre en toi, près de toi, Vierge auguste;
Ta couronne m'attend. Et mon supplice injuste
Est le plus glorieux, le plus grand des bienfaits
Où se puisse élever l'espérance du juste.

« *Béati qui lugent, quoniam ipsi*
« *consolabuntur*. »

« Heureux ceux qui pleurent : ils seront consolés. »

Évangile.

LA FONT D'AUSSONNE.

N. B. Vers la fin de l'automne de 1809, l'Auteur de cette élégie la fit parvenir à Madame la Dauphine, retirée à Mittau.

LES DERNIERS ADIEUX

D'UNE

MÈRE A SA FILLE.

ÉLÉGIE PUBLIÉE EN 1807.

Le Mercure de France la publia de nouveau en 1814.

L'Éternité m'appelle, ô ma jeune Émilie ;
Retenez, chère enfant, vos soupirs et vos pleurs.
Mon corps anéanti ne sent plus ses douleurs,
Ma voix s'éteint et je sors de la vie.

Qu'allez-vous devenir, tendre et faible roseau,
Battu par tous les vents et par tous les orages!
A travers les écueils, au milieu des naufrages,
Quelle main guidera ce timide vaisseau!

Votre père n'est plus!.... O tumulte des armes!...
Sa dépouille sanglante habite les déserts.
Le Temps a sur sa tombe amené douze hivers :
Et n'a pu modérer la source de mes larmes.

Tout me le rappelait! je trouvais chaque jour,
Dans vos traits adorés son adorable image.
Vos yeux venaient m'offrir cette âme sans détour,
Ce sourire charmant qui parait son visage.

Je portais sur mon cœur l'anneau de l'amitié
Qu'au pied des saints Autels il me donna lui-même
Ce faible anneau, ma fille, était mon bien suprême :
Gardez-le par devoir, aimez-le par pitié.

D'un trésor si chéri, soyez dépositaire.
Il a vu mon bonheur; il a vu mes tourmens;
Nos noms y sont écrits. Ce gage héréditaire
Vous redira l'amour de vos tristes parens,
Sitôt ravis à la lumière.

Mais, ne gémissez plus. Dans un monde meilleur,
Pour eux vont commencer les heures fortunées.
Puisse le Roi des Rois, sur vos frêles années
Jeter un regard protecteur.

En Lui seul, désormais, cherchez un tendre père,
Dirigez vers Lui seul votre innocent espoir.
Que le soleil levant, que l'étoile du soir
Trouvent mon Émilie occupée à lui plaire !

Il est compatissant. Il ne permettra pas
Que ma douce Brebis s'égare en mon absence.
Il fera triompher votre inexpérience
Des piéges tendus sur vos pas.

Combien votre beauté m'eût inspiré d'allarmes!...
Puissiez-vous en jouir avec humilité ;
Et, modeste, ne voir, dans l'éclat de vos charmes,
Qu'un rayon émané de la Divinité !

Chérissez le travail, par goût, par prévoyance:
Le travail a nourri le premier des humains.
D'ailleurs, qui peut compter sur la persévérance
De la fortune et des destins!

Les siècles écoulés et les temps où nous sommes
Ne montreront, ma fille, à vos yeux effrayés,
Que des hommes cruels, dépouillant d'autres hommes;
Les cabanes en feu, les trônes foudroyés.

Au milieu de ce choc des discordes amères,
Heureux, trois fois heureux le paisible mortel,
Qui n'a point vu passer en des mains étrangères
Le champ et le toit paternel!

Quelques débris épars ont formé l'héritage
Qui commence pour vous, et pour moi va finir.
Je sauvai ces débris, de l'immense naufrage
Où d'autres ont vu tout périr!..,.

Des jours plus doux viendront. J'emporte l'espérance
Qu'il peut revivre encor notre antique bonheur;
Et que le ciel, touché des soupirs de la France,
Lui rendra ses Héros, ses Rois et sa splendeur.

Les pompes d'ici-bas, l'estime, la richesse,
N'exciteront point votre orgueil:
Pourvu que votre esprit se rappelle sans cesse
Que tout finit par un cercueil.

Oui, ma fille, un cercueil !... En ce funèbre asyle,
Aperçu tant de fois et toujours évité,
La Mort va renfermer cette impuissante argile
Qu'idolâtrait ma sensualité.

Dans le champ du Trépas je vais prendre la place
Que m'y réservent mes aïeux :
De leurs simples vertus si j'honorai la trace
Par un respect religieux,

Faites, Dieu tout-puissant, que nos cendres amies
S'émeûvent de tendresse et de félicité ;
Et jusques au grand Jour, demeurent réunies,
A l'abri des fureurs de la perversité.

LA FONT D'AUSSONNE.

FIN DU PREMIER VOLUME.

JAN 2 2 1940